



HAL
open science

l'analyse pragmatique d'un projet urbain : la mise à l'épreuve du "plan-guide en projet" de l'île de Nantes

Laurent Devisme, Célia Dèbre, Marc Dumont, Xavier Fouquet, Marie Laure Guennoc, Elisabeth Pasquier

► **To cite this version:**

Laurent Devisme, Célia Dèbre, Marc Dumont, Xavier Fouquet, Marie Laure Guennoc, et al.. l'analyse pragmatique d'un projet urbain : la mise à l'épreuve du "plan-guide en projet" de l'île de Nantes. [Rapport de recherche] Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes. 2006. hal-03829752

HAL Id: hal-03829752

<https://hal.science/hal-03829752>

Submitted on 25 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

l'analyse pragmatique d'un projet urbain : la mise à l'épreuve du "plan-guide en projet" de l'île de Nantes

Rapport final - Avril 2006

Ministère de l'Équipement, des Transports,
du Logement, du Tourisme et de la Mer
Plan Urbanisme Construction Architecture
BC 03 000 439 (F03-22) du 23 Octobre 2003

Titulaire du bon de commande : Laurent Devisme



Laurent Devisme avec la collaboration
de Célia Dèbre, Marc Dumont, Xavier
Fouquet, Marie Laure Guennoc et
Elisabeth Pasquier

langages
actions
urbaines
altérités

Préambule

Deux rapports intermédiaires ont été remis dans le cadre de cette recherche :

- l'un en novembre 2004 abordait la question de l'ascension de la dimension métropolitaine à Nantes et développait des analyseurs processuels (la concertation, la promotion immobilière) et objectaux (les machines de l'île et le quartier d'affaires Euronantes).
- L'autre en mai 05, intitulé "battue de l'île de Nantes", est le résultat d'une déambulation exploratoire effectuée le lundi 16 mai 2005 sur l'île de Nantes. L'objectif était de saisir sur le vif les signes de changement sur les thèmes "Habiter l'île", "Nature en ville" et "L'île active". Les textes renvoyaient à des séquences au croisement du hasard des interactions, des manières de voir et des problématiques portées par le ou les observateurs.

Le présent rapport, final, est logiquement le plus abouti, reprenant et développant plusieurs des enjeux déjà pointés.

Ce travail a été possible grâce à la coopération d'un certain nombre d'acteurs professionnels du projet urbain à Nantes qui nous ont accordé du temps au cours d'entretiens, qui nous ont transmis un certain nombre de documents (plus ou moins officiels), qui ont autorisé notre présence au cours de plusieurs réunions. Nous les remercions vivement pour la confiance critique qu'ils nous ont accordée. Ils appartiennent aussi bien aux sphères techniques que politiques du projet et sont mentionnés au fur et à mesure dans le rapport.

Nous remercions en particulier :

- à Nantes Métropole Anne-Laure Galtier, Leslie Chaze, Alain Weber, Jacques Morel, Jean-Pierre Brindel, Loïc Huchet du Guermeur, Paul Cloutour, Patrick Rimbert.
- à la SAMOA, Laurent Théry, Nicolas Binet, Soizick Angomard, Stéphanie Labat, David Polinière
- à l'Atelier de l'île de Nantes, Patrick Henry, Alexandre Chemetoff.

Du côté des compagnons de route étudiants, nous remercions pour leurs implications comme "diplomables" à l'école d'architecture de Nantes sur des questions séchantes aux nôtres : Dorothée Laurent et Arnaud Bertolotti.

Du côté du LAUA, merci à Elise Roy pour sa participation à la "battue de l'île de Nantes", merci à Guillaume Ertaud pour ses précieux conseils sur les liens textes - images et pour la mise en forme du rapport final.

Enfin, merci à quelques collègues architectes, géographes, sociologues, philosophes (enseignants, chercheurs, praticiens) avec qui nous avons échangé à l'occasion sur le projet urbain nantais ou/et sur nos manières de faire comme enquêteurs. Parmi eux Pascal Amphoux, François Andrieux, Pierre-Arnaud Barthel, Jean Lévêque, Michel Lussault, Romain Rousseau.

Des échanges sont maintenant à renforcer avec les autres équipes ayant travaillé dans le cadre de ce programme de recherche et avec les collègues inscrits dans la démarche comparative de projets et stratégies urbaines (POPSU) initiée par le PUCA. Qu'ils puissent à l'occasion trouver dans ce rapport quelque nourriture stimulante.

Enfin, du côté du pilotage du programme de recherche "Echelles et temporalités des projets urbains" (PUCA), merci à Danièle Valabrègue et à Yannis Tsiomis qui ont permis la tenue de quelques réunions de travail avec les autres équipes lauréates de l'appel d'offre.

Sommaire

Préambule - *p.3*

Sommaire - *p.5*

Introduction générale - *p.7*

1. Le projet de l'île de Nantes entre communication tous azimuts et restriction de l'épreuve de la discussion - *p.13*

1.1 Les scènes du projet de l'île de Nantes. Un projet prétexte à une édification territoriale plus large - *p.14*

1.2 Médiatisations locales - *p.20*

1.2.1 La presse locale : une autre facette du travail de terrain - *p.20*

1.2.2 La médiatisation des "mises en publics" du projet. - *p.26*

1.3 Le Comité Consultatif de Quartier pour quelles "mises en publics" du projet Île de Nantes? - *p.27*

1.4 Des "mises en publics" ou la restriction de l'épreuve de la discussion : situations informationnelles, réseaux de connivence et évitement du débat. - *p.38*

2. Les chefs d'orchestre et leurs instruments - *p.43*

2.1 Configuration des pouvoirs d'ordonnancement - *p.44*

2.1.1 La mission "île de Nantes, rives de Loire" de la Communauté urbaine et les études stratégiques - *p.44*

2.1.2 La création de la SAMOA et le repositionnement de la Communauté Urbaine - *p.50*

2.2 Le plan-guide et ses ramifications - *p.57*

2.2.1 Contexte d'élaboration du plan-guide et qualification du point de vue incarné - *p.58*

2.2.2 Les usages du plan-guide - *p.62*

3. Compositions et confrontations de cultures - *p.85*

3.1 Le "tout-venant" épistolaire et ce que l'on peut en faire - *p.86*

3.2 Monde ferroviaire, connexions dans le grand territoire et projet urbain - *p.89*

3.3 Le monde des affaires, tout contre le projet urbain - *p.93*

3.4 Le monde fantastique des managers enchantés - *p.100*

3.4.1 Cultures ingénieuristes et artistiques - *p.100*

3.4.2 Cultures du marché et de l'administration - *p.104*

3.4.3 L'exotisme rassurant de la machine de l'éléphant - *p.105*

3.5 Professionnels et politiques en dialogue. Le prisme de la réunion mensuelle des élus - *p.108*

- 4. Pendant les travaux, les transformations se poursuivent ! - *p.113*
 - 4.1 Des effets de la mise en attente aux "bons usages" de la lenteur ? - *p.113*
 - 4.1.1 "Faire avec"... le temps du chantier - *p.113*
 - 4.1.2 Patrimonialiser n'est pas "pacifier" - *p.116*
 - 4.1.3 Le transitoire comme modèle ? - *p.120*
 - 4.2 Vers la gentrification ? - *p.126*
 - 4.2.1 Adaptation du petit commerce - *p.127*
 - 4.2.2 Lissage territorial et nouvelles anfractuosités - *p.130*
 - 4.2.3 L'habitat sous tension - *p.130*
 - 4.3 La construction d'une représentation de l'espace public - *p.135*
 - 4.3.1 Edifier l'espace public, action nécessaire du développement urbain. Le "modèle barcelonais" - *p.137*
 - 4.3.2 Une île de Nantes construite comme espace accessible ? - *p.141*
 - 4.3.3 La mise en scène du sol - *p.142*
 - 4.3.4 Constituer une promenade guidée - *p.145*
 - 4.3.5 La question de la valeur ou l'aménagement entre œuvre et produit - *p.150*

Conclusion générale - *p.155*

Planches photographiques - *pp.161-185*
Légendes des planches - *p.187*

Bibliographie - *p.189*

Annexes - *p.193*

Introduction générale

“Penser, c’est toujours expérimenter, non pas interpréter, mais expérimenter, et l’expérimentation, c’est toujours l’actuel, le naissant, le nouveau, ce qui est en train de se faire. L’histoire n’est pas expérimentation, elle est seulement l’ensemble des conditions presque négatives qui rendent possible l’expérimentation de quelque chose qui échappe à l’histoire.”¹

“L’analyse pragmatique d’un projet urbain”, tel est le point de départ de ce travail. Il désigne une intention, celle de travailler sur la fabrique intentionnelle de l’espace, à une échelle spécifique, urbaine et en un contexte donné : en l’occurrence le projet de l’île de Nantes, retenu comme fenêtre d’observation. Cette interrogation revient à proposer une enquête pour approfondir la définition du projet urbain que nous livrions dans le *Dictionnaire de la géographie et de l’espace des sociétés*² en 2002.

Analyse pragmatique, *what is it ?*

La précision initiale du type d’analyse - pragmatique (pragmatiste serait en fait plus rigoureux) - doit être prioritairement argumentée. L’analyse pragmatiste a certes fait l’objet de volumes philosophiques conséquents mais ce n’est pas l’angle d’attaque proposé, qui nous éloignerait des matières urbaines, premières dans notre champ d’investigation.

Nous sommes d’abord convaincus de l’intérêt d’un mode de production situationnel des connaissances dans le champ urbanistique s’intéressant au projet. Pragmatique renvoie en outre à l’analyse de l’action, de ce qui arrive, avec un intérêt d’abord décliné pour les effets et les conséquences de toutes sortes de plans d’action (la pragmatique se distingue alors de l’herméneutique par exemple). Nous sommes dans le domaine des sciences empiriques et non axiomatiques. Dans cette optique, les universaux, les concepts sont vides et a priori. Ce sont des instruments de l’expérience qui n’ont de sens que par elle. L’expérience a toujours le dernier mot. Les sciences sociales que l’on pratique sont des sciences praxéologiques, avec une connaissance qui “suppose une rupture avec le mode de connaissance objectiviste, c’est à dire une interrogation sur les conditions de possibilité et, par là, sur les limites du point de vue objectif et objectivant qui saisit les pratiques du dehors, comme fait accompli, au lieu d’en construire le principe générateur en se situant dans le mouvement même de leur effectuation.”³

¹ G.Deleuze, Pourparlers, p.144.

² “Procédure stratégique, pragmatique et contextuelle de fabrication intentionnelle de l’urbain qui tend à se substituer à la planification standard – téléologique, théorique et universelle”. La notice est ensuite épaissie, comme il se doit dans ce dictionnaire, proposée par L.Devisme.

³ P.Bourdieu (1972-2000), *Esquisse d’une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, p.235.

Nous revendiquons une approche qui ne classe pas les ordres et les choses d'emblée, qui ne pré-juge pas de ses tiroirs pour ranger les connaissances. *Ta Pragmata*, ce sont les choses d'usage nous apprend l'étymologie (différentes des *Ta Physica*, choses naturelles ; des *Ta Poieoumena*, choses produites par la main et des *Ta Mathemata*, choses apprises, délivrées de toute condition empirique). Nous nous intéressons donc à la fabrique de l'urbain, dans un esprit proche de celui qu'explique fort bien Gilles Deleuze : "Nous avons pour tâche d'analyser des états mixtes, des agencements, ce que Foucault appelait des dispositifs. Il fallait, non pas remonter à des points, mais suivre et démêler des lignes : une cartographie, qui impliquait une micro-analyse (ce que Foucault appelait micro-physique du pouvoir, et Guattari micro-politique du désir). C'est dans les agencements qu'on trouverait des foyers d'unification, des nœuds de totalisation, des processus de subjectivation, toujours relatifs, toujours à défaire pour suivre encore plus loin une ligne agitée. On ne chercherait pas des origines même perdues ou raturées, mais on prendrait les choses là où elles poussent, par le milieu : fendre les choses, fendre les mots".¹

Il s'agit idéalement d'étudier le projet urbain dans toutes ses dépendances contextuelles, dans tous ses effets, sans postuler d'emblée qu'une dimension l'emporte sur une autre. Rendre compte de l'urbanisme en actes revient à refuser la position de surplomb et à impliquer l'analyse proposée parmi d'autres analyses, d'autres réflexivités, déjà à l'œuvre. Cette implication ne signifie pas équivalence du propos (ce n'est pas une démarche relativiste). Ce qui distingue le statut de cette analyse est l'intention d'une compréhension désintéressée du projet en ce sens qu'aucun des membres de notre collectif ne cherche à être Calife à la place du Calife ! L'envie d'enregistrer la composition progressive du projet revient à être attentif au travail d'ordre diplomatique à l'œuvre, sans prendre la place du diplomate.

L'intérêt d'une pragmatique de la connaissance provient de notre domaine d'investigation qui relève de pratiques (y compris discursives) insérées dans une économie d'argumentation et de justification souvent désignée sous le terme englobant de doctrines. Les agencements sociétaux mis en scène et impliqués par le projet urbain sont certes inscrits dans une économie justificative dont l'analyse peut dégager un *spiritus movens*. Il serait cependant incomplet, voire faux, de le laisser "planer" au-dessus de l'urbanisme opérationnel, comme un métalangage. Ce serait alors entériner une vision de l'action schématique :

- soit qu'elle découle de cette toile de fond doctrinaire, sans que l'on sache bien par quels moyens,
- soit qu'elle se situe sur un autre plan, dans l'opérationnel précisément, et que la grammaire esquissée ne soit que justifications a posteriori et maquillage ou rétrodiction habile.

Pour se prémunir de ces deux écueils, il convient de se construire un chemin qui emprunte fortement à la sociologie de la traduction et qui cherche notamment à montrer comment les acteurs accomplissent le travail de mise en intrigue des actions qu'ils mènent sur l'espace. Ce faisant, elle n'engage pas ses investigations directement armée d'une typologie des idéologies territoriales qui seraient motrices de ces actions. Cette orientation nous rapproche de celle que suit Ola Söderström dans ses analyses urbanistiques, partant notamment du postulat suivant : "il faut étudier les pratiques concrètes des acteurs pour comprendre de quelles manières s'élabore le 'monde' des urbanistes"². Si l'analyse des pratiques du projet passe par une enquête sur le projet comme récit, celui-ci s'élabore bien en actes et peut relever de plusieurs genres : fiction, expertise, constat, analyse scientifique...

Il s'agit donc d'abord pour nous d'écouter, de prendre note, de décrire ce qui se passe dans différents collectifs³ ayant en charge de mener à bien le projet. Plus précisément, il faut repérer les épreuves que rencontre le projet à partir du moment où il est "distribué" et "remanié". Comme dans le cas d'autres collectifs, nous pouvons identifier trois types de pouvoir agissant dans le

¹ G. Deleuze, *Pourparlers*, Paris, Minuit, p.119

² O. Söderström, *Des images pour agir*, introduction.

³ Chez B. Latour, le collectif renvoie essentiellement à une procédure pour collecter des associations d'humains et de non humains. Nous l'entendons dans un sens proche, moins fort donc que celui de groupe, mais plus fort que celui de rassemblements d'individus cherchant tous la maximisation de leur intérêt.

projet : pouvoir de prise en compte (quels objets les acteurs prennent-ils en compte ? Qu'écoutent-ils parmi les humains et non humains ?), pouvoir de suivi (quel art de gouverner le projet est mobilisé ?) et pouvoir d'ordonnement répondant à la question : pouvons-nous former un projet commun ?

Ces précisions, aussi bien épistémologiques que méthodologiques, permettent de comprendre ce qui nous a intéressé et qui se retrouve documenté et analysé à la suite autour du projet de l'île de Nantes.

Le projet de l'île de Nantes

Nous avons au cours d'une recherche précédente, terminée en 2001, analysé l'histoire de la planification à Nantes telle qu'on peut la lire sur le territoire insulaire de "l'île de Nantes"¹. Nous analysons en particulier les différentes utopies de la centralité que cet espace a pu porter, tout en arrêtant le travail quelques temps après la proclamation du lauréat du marché de définition portant sur la concrétisation d'une nouvelle centralité d'agglomération (A.Chemetoff et Jean-Louis Berthomieu étaient désignés fin 2000²). Nous décrivions alors les intentions de ce projet, essentiellement déclinées dans le "plan-guide en projet de l'île de Nantes". Le sous-titre de la présente recherche s'explique maintenant : il nous restait à analyser la mise à l'épreuve des intentions, c'est-à-dire à observer et comprendre le sens des réalisations qui s'en sont suivies, qui en ont découlé.

2006, cinq ans plus tard, de l'eau a en effet coulé sous les ponts. De nouveaux ponts sont même entérinés dans un horizon proche pour faciliter les franchissements de la Loire à Nantes et augmenter les liens entre le continent et l'île ! Nous avons organisé quelques veilles autour des concrétisations et sommes les contemporains de transformations spatiales importantes : des espaces publics sont réhabilités, de nouvelles rues sont percées, plus d'une dizaine de grues ponctuent le ciel, amers de constructions immobilières en cours, relevant tant de bureaux que de logements. Des entrepôts sont démolis, le tripode a implosé et son terrain est désormais dégagé, la 4^{ème} ligne de transports en commun en site propre est bientôt achevée ; le nouveau mobilier urbain qui l'accompagne lorsqu'elle passe sur l'île est sous les feux de bien des candélabres dès la tombée du jour... La première tranche de travaux (qui prendra fin aux prochaines élections municipales) est bien visible. Quelles sont nos entrées pour documenter ces changements ?

Il nous a semblé utile de coupler l'analyse spatiale des transformations en cours privilégiant l'art de l'observateur (chapitre 4) à une analyse de l'ensemble de l'organisation qui les permet. Elles relèvent de la maîtrise d'œuvre ayant mis en place l'Atelier de l'île de Nantes (sorte de dédoublement du Bureau des Paysages d'A.Chemetoff implanté à Gentilly) mais surtout de la maîtrise d'ouvrage : non seulement la Communauté Urbaine créée en 2001 a « récupéré » ce projet lancé par la Ville de Nantes mais elle a confié en 2003 l'essentiel de ses prérogatives à un outil dédié, la SAMOA (Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique), qui, depuis, pilote l'ensemble des actions touchant à l'île de Nantes. Cela méritait bien un chapitre (le deuxième). De telles investigations ne sont pas révolutionnaires mais sont d'autant plus importantes que le décor planté via la presse et les médias montre une très forte visibilité du projet qui a pu avoir pour conséquence de s'en tenir, quand on en parle, à ce qu'on en dit ! Du moins les caisses de résonance nous ont assez souvent été énoncées pour que l'on apprenne à s'en méfier. La mise en regard de ces communications avec les pratiques de concertation sur le projet est alors assez éclairante quant à l'urbanisme communicationnel et ses limites (chapitre 1). De manière plus générale, la mise à l'épreuve du projet nous a permis d'approcher des cultures professionnelles en actes, au travail, avec la nécessité pour elles de composer, de faire avec les autres pour que le projet avance :

¹ Cf. DEVISME, L., PETITEAU, J-Y, PASQUIER, E., FOUQUET, X., GUENNOG, M. L., (2001), *Centralité émergente : la fonction miroir de l'île de Nantes*, EAN, VRD, rapport pour le PUCA, 134p.

² Cf. le documentaire de P-F Lebrun produit par France 3, *La ville, le fleuve et l'architecte* (2001) qui retrace bien le processus du marché de définition.

les mondes de l'urbanisme peuvent alors être vus en compagnie de ceux des affaires, de ceux de la culture et de l'art, de ceux de l'ingénierie ferroviaire ou portuaire... Ils sont aussi intrinsèquement, fondamentalement, pris dans des tensions technico-politiques à côté desquelles il serait problématique de passer (chapitre 3).

Nous avons été plus attentifs à ce qui se passait du côté de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre (peut-être est-ce le reflet d'une conception d'un urbanisme qui est toujours fondamentalement politique ?) mais sans déployer un vecteur exclusif - loin de là - de sociologie des organisations par exemple. Notre angle d'attaque est spatial tout en étant avisé de ne pas surdéterminer cette dimension au détriment d'autres. C'est au lecteur de juger maintenant de sa pertinence. Ce prisme explique aussi que nous ayons impliqué le matériau visuel de manière spécifique, avec des planches photographiques donnant à lire autrement et donnant à voir d'autres choses. Leur organisation thématique se déploie en fin de texte et peut être considérée comme un aiguillon pour d'autres recherches photographiques.

1. Le projet de l'île de Nantes entre communication tous azimuts et restriction de l'épreuve de la discussion

Dans ce chapitre il s'agit tout d'abord de prendre la mesure d'une certaine inflation médiatique du projet nantais, en étant attentifs aux canaux qu'emprunte cette médiatisation et aux caractères du projet mis en avant. Cette première forme de "concernement" du projet permet de contribuer à l'analyse des références, des scènes des projets urbains d'aujourd'hui. Elle livre peut-être les éléments d'une rhétorique. Elle documente en tous cas probablement un air du temps dont on s'attachera à qualifier les leitmotifs et leurs significations.

Nous distinguerons pour ce faire la publicisation du projet de ses "mises en publics". La première, par laquelle le projet est rendu public, relève tout autant des "scènes du projet" et de sa communication que des formes de sa médiatisation dans la presse locale et municipale. Nous entendons par "mises en publics" du projet les temps de co-présence entre les élus, les professionnels privés et publics intervenant sur le projet, les associations et les habitants du quartier. Il s'agit donc ici d'explicitier ces temps notamment à travers l'analyse du Comité Consultatif de Quartier (CCQ) Île de Nantes. La municipalité de Nantes a mis en place depuis 1996 ces instances sur onze quartiers découpés pour l'occasion, l'Île de Nantes étant l'un d'eux. On se penchera sur ces temps, leur médiatisation et les types d'interaction qui peuvent s'y développer entre protagonistes autour du projet. Notre corpus est constitué

- des invitations reçues après inscription auprès de l'équipe de quartier, comme tout autre participant, pour les réunions qui se sont déroulées entre août 2001 et juin 2005,
- de la revue de presse couvrant cette même période,
- et des séances d'observation en situation.

Les invitations répertoriées nous permettent de faire une analyse croisée entre publics invités, sujets mis à l'ordre du jour et types d'interaction sollicités¹.

¹ Cf. le détail en annexe 1.

1.1 Les scènes du projet de l'Île de Nantes. Un projet prétexte à une édification territoriale plus large

À la fois localement et en externe, le projet est scénarisé, rendu emblématique. Il semble faire référence aussi bien dans le cadre du forum des projets urbains que dans le cadre du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPI) ou encore lors de différents colloques (d'agences d'urbanisme par exemple) ou de congrès (des SEM, des constructeurs...). Il s'agit alors de comprendre le rôle de ces moments et d'analyser la circulation de modèles, d'agents diffuseurs... Le repérage qui suit permet d'engager une discussion sur les rapports entre ce qui relèverait d'un "urbanisme à la nantaise" et des pratiques renvoyant plutôt à un marketing tous azimuts.

Une typologie des différentes scènes du projet peut éclairer, dans un premier temps, sur les lieux où l'on en parle. Signalons au préalable que l'adoption lente, par la presse locale, de la terminologie "île de Nantes" est le premier reflet de la scénarisation et de l'emblématisation du projet. Les expressions "merveilleux fragments urbains"¹, "spécimen d'île très remarqué"² ou "l'île de Nantes, ce rêve"³, contribuent à en véhiculer une image résolument positive.

En matière de toponymie, l'affaire ne semblait pourtant pas gagnée. "Située sur la Loire et directement en relation avec le centre de la ville de Nantes, l'île de Nantes, malgré sa taille, est difficilement identifiable", écrivait en avril 2000 la revue *L'architecture d'aujourd'hui*. Mais cette représentation du territoire archipel cède désormais le pas : "L'île de Nantes n'est pas une appellation historique, c'est une nouvelle réalité urbaine. Ce bloc d'îles agglomérées au fil du temps constitue désormais un espace de 350 hectares situé au cœur de l'agglomération nantaise (550 000 habitants)."⁴ Au cœur mais pas encore tout à fait au centre, du moins en juin 2003, si l'on en croit cette annonce immobilière vantant, pour une résidence, "un emplacement stratégique au cœur de l'île de Nantes, à un pont du centre-ville."

On peut distinguer ici les scènes locales - les événements ayant lieu à Nantes - des scènes extérieures, renvoyant au degré de publicité du projet dans des instances extra-locales, nationales et européennes. En juin 2004 nous dressons déjà la liste suivante :

- Les vitrines à Nantes :

- . l'Atelier des projets urbains en septembre 2001⁵,
- . un colloque des agences d'urbanisme,
- . la semaine nationale du développement durable : "Ronan Dantec, vice président de l'instance communautaire en charge de la question l'annonce sans détours : 'Présélectionnée sur un gros programme européen, la communauté urbaine risque de devenir une véritable vitrine du développement durable, à l'échelle de l'Europe... et à l'instar de certaines villes des pays du Nord' (...) En jeu : l'équipement en énergies vertes sur l'île de Nantes"⁶,
- . le congrès des SEM, tenu à Nantes en 2003 pour sa 37ème édition sur le thème "décentralisation et développement des territoires"⁷

¹ *Ouest-France*, 15-16 sept. 2001

² *Diagonal*, n° 151, sept.-oct. 2001

³ *Ouest-France*, 23 avril 2004

⁴ *Le Moniteur - Spécial aménagement*, édition 2004

⁵ Inscrit localement, ce moment a donné lieu à la publication de *Nantes, la Loire dessine le projet*, Paris, éd. la Villette, 2003, sous la direction d'Ariella Masboungi. Cf. note de lecture de Laurent Devisme, "le local... en dessein" in *Lieux communs, cahiers du LAUA*, n° 7, Ecole d'Architecture de Nantes, Nantes 2004.

⁶ *Ouest-France*, 16 juin 2004.

⁷ Cf. <<http://www.congresdessem.com/html/Archives2003.html>>, consulté le 15 avril 2006.

- . l'association Promo-Nantes, invitant certains partenaires (architectes, avocats, ...) à rencontrer Laurent Théry et Alexandre Chemetoff.
- . "Nantes immobilier parade", salon de l'immobilier sur la Prairie-Au-Duc, mêlant présentation de projets immobiliers, conseils financiers, présentation des grands projets nantais. L'une des tables rondes de l'édition 2004 vantait certains programmes de logements situés sur l'île, les promoteurs rivalisant d'ingéniosité dans la présentation graphique de leurs produits.
- . "les premières 'Journées internationales du paysage' auront lieu les 5 et 6 mai à la Cité des Congrès. (...) Des personnalités du paysage seront présentes, comme Alexandre Chemetoff, paysagiste connu pour ses réalisations urbaines (l'île de Nantes) et Roland Castro, architecte renommé."¹

- les vitrines hors de Nantes :

- . le 3^{ème} Forum des projets urbains à Paris (4 novembre 2003) accompagné de son guide à 100 euros (2 pages de publicité pour la Communauté urbaine de Nantes, seule agglomération ainsi représentée)
- . un stand d'exposition à la foire internationale : "Exposition - L'île de Nantes et le projet Malakoff Pré-Gauchet ancrés au coeur du grand palais [lors de la foire internationale]. On ne peut pas ne pas le voir, le stand de la ville de Nantes, planté qu'il est au beau milieu du grand palais. (...) l'exposition se veut la plus complète possible afin de bien mettre en valeur, avec clarté et attractivité, ce grand projet urbain."²
- . le MAPIC (Marché international professionnel de l'implantation commerciale et de la distribution),
- . le MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) à Cannes (visibilité pour cette édition de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, bien que présente au salon pour la 11^{ème} fois ; présentation des projets à travers des plans maquettes - cf. *infra* chap 3, au sujet de l'analyseur "Euronantes")
- . voyage de J.-M. Ayrault à Bilbao en mars 2003 à l'occasion de la Folle journée
- . intégration début 2004 de Nantes Métropole dans le programme européen REVIT (pour revitalisation) avec les villes de Medway et Torfaen (Grande-Bretagne), Tilburg et Hengelo (Pays-Bas) et Stuttgart (Allemagne). "La présentation de la délégation nantaise s'est organisée autour du projet 'Île de Nantes' qui a été retenu dans le cadre de REVIT"³
- . dans le numéro de mars 2004 du journal municipal, *Nantes Passion*, sous la rubrique "Promotion", quelques lignes font état de la présence active de la métropole Nantes/Saint-Nazaire à de nombreuses manifestations professionnelles programmées dans l'année : De San Francisco (salon des biotechnologies) à Farnborough (aéronautique), en passant par Paris (alimentation, nautisme), Marseille (biotechnologies de nouveau) ou Cannes.

Outre ces nombreux moments, des personnalités nantaises se trouvent également investies d'un rôle de porte-parole : d'associations (Laurent Théry, directeur de la SAMOA et président de l'association française pour la promotion des projets urbains), de fédérations (Albert Mahé, président de la fédération des SEM). On peut y voir la reconnaissance d'un rôle sur les sujets en

¹ *Ouest-France*, 30 avril 2004

² *Presse-Océan*, 9 avril 2003

³ *Presse-Océan*, 11 février 2004

question, ce que tendrait aussi à confirmer la présence du directeur général de la SAMOA sur la liste des lauréats potentiels du grand prix de l'urbanisme en 2004¹. L'exportation du local se joue aussi par ce biais.

Cette liste de scènes ne cesse évidemment de s'accroître, avec une démultiplication des scènes du marketing urbain et une circulation accrue de modèles et de personnels. Ainsi notera-t-on encore, pour ce qui concerne particulièrement l'île de Nantes :

- . l'instauration de "Nantes, nouvelle escale des croisières"²
- . l'apparition des deux chaînes de télévision locale en décembre 2004, Télé Nantes et Nantes 7, installées dans la halle 5 d'Alstom, sur l'île. Plusieurs émissions ont abordé les politiques urbaines nantaises, notamment sur Télénantes avec l'émission-débat mensuelle "Transbordeur".
- . la récente exposition parisienne, "D'île en île", à la Cité de l'architecture et du patrimoine³, présentant conjointement (mais pas comparativement comme le rappelleront studieusement tous les articles à ce sujet) les projets de l'île de Nantes et de l'île Seguin comme "deux stratégies de reconquête urbaine".

Ajoutons ici quelques éléments qui, s'ils ne s'attachent pas directement à la promotion du projet d'aménagement urbain "central" de l'agglomération nantaise, ne contribuent pas moins à valoriser l'image de cette dernière via la question du projet urbain, abordée sous divers angles, en différents lieux et moments, qu'ils soient locaux, européens voire internationaux. Ainsi de :

- . la biographie du député-maire, *Jean-Marc Ayrault, une ambition nantaise*⁴, parue en 2004
- . la mise en place par Nantes métropole d'un observatoire du tourisme⁵
- . la déclaration de *Time Magazine* consacrant Nantes "ville la plus agréable d'Europe" en août 2004
- . la vraie-fausse "exportation" de l'image nantaise à travers les numéros spéciaux de magazines hebdomadaires comme *Le Point* ou *L'Express*, dont les couvertures spécifiques sur l'agglomération ou le département peuvent faire croire aux locaux qu'ils sont pointés au niveau national, alors qu'une diffusion locale permet un mode similaire et simultané sur les autres villes de province⁶ ;
- . l'organisation à Nantes de la 5^{ème} assemblée générale de la conférence des 37 villes de l'Arc Atlantique, en juillet 2004 ;
- . l'accueil en octobre 2004 du 19^{ème} congrès Cobaty, "association internationale de bâtisseurs-humanistes (...). 700 ingénieurs, architectes, urbanistes, banquiers... venus de France et de l'étranger, échangent sur les rapports de cinq villes d'estuaire européennes à l'eau"⁷ ;
- . "Nantes citée en exemple à Pékin"⁸, à travers une exposition de l'Institut de la ville en mouvement présentant notamment l'aménagement du cours des 50-Otages ;

¹ Aux côtés des architectes-urbanistes Roland Castro, Xavier de Geyter et Christian de Portzamparc, lauréat.

² *Ouest-France*, 10 mai 2004.

³ Du 29 juin au 11 septembre 2005.

⁴ Ecrite par le journaliste Alain Besson et publiée par le libraire-éditeur nantais Coiffard.

⁵ *Ouest-France*, 22 juillet 2004.

⁶ Voir à ce sujet l'introduction au numéro 8 de *Lieux communs, les cahiers du LAUA*, « Les échos du local... Echos d'un appel à articles », L. Devisme, E. Pasquier, juin 2005.

⁷ *Ouest-France*, 2-3 octobre 2004.

⁸ *Ouest-France*, 26 octobre 2004.

- . l'admission de Nantes Métropole au "cercle très envié du comité exécutif d'Eurocités"¹, réseau de villes européennes, en novembre 2004 ;
- . l'après-riche, colloque international portant sur les friches portuaires, projets culturels, développement urbain, en mars 2005 (organisation Ville de Nantes, animation Pierre Gras);
- . la Folle Journée aujourd'hui exportée à Lisbonne, Bilbao et même Tokyo depuis la fin avril 2005² ;
- . les voyages d'étude proposés par Nantes Métropole (Copenhague en 2005)
- . le "Marketing event des friches", à venir en février 2006, dans le cadre du programme REVIT

Si un seul de ces faits et gestes communicationnels en tous genres devait illustrer de façon signifiante l'ampleur de ce déploiement médiatique, peut-être s'agirait-il de la page d'éditorial de Jean-Marc Ayrault introduisant le numéro d'avril 2005 du magazine municipal, et exclusivement consacrée à l'adoption par la ville de Nantes d'une nouvelle charte graphique et d'un nouveau logo. Si c'est alors certes l'occasion pour lui d'insister sur une démarche longue et concertée, il n'en reste pas moins qu'elle épouse parfaitement une logique de marketing : "même s'il a plutôt bien résisté à l'épreuve du temps, il ne semble plus aujourd'hui à même de symboliser le formidable dynamisme de Nantes, d'être l'emblème de l'inventivité, de la capacité d'innovation et d'impulsion qui sont aujourd'hui reconnues à notre cité. (...) C'est avec ce nouveau logo que nous allons toujours mieux faire connaître Nantes à l'extérieur." ³

Pour aborder la question des supports électroniques, notons que, si ces technologies de l'information et de la communication ne sont désormais plus, en 2005, si "nouvelles", les problèmes qu'engendrent ce type de diffusion de l'information et sa mise à jour ne semblent toujours pas complètement réglés, engendrant d'un côté des juxtapositions malheureuses, sous couvert de performances technologiques immédiatement transférables dans le domaine public ou encore des écarts de temporalités en termes de communication du projet. Deux sites Internet illustrent ces propos.

Le premier est euronantes.com, dédié au centre d'affaires international, qui, tout en présentant force SHON ou temps de trajets "by plane" et se parant des qualificatifs "ouvert, animé, attractif et fonctionnel", n'hésite pas à faire avoisiner deux vidéos très différentes l'une de l'autre : la première commençant par la simulation d'une vision satellitaire de l'Europe, la seconde affichant un spectacle de destruction, la démolition d'un immeuble, le Tripode, sis jusqu'en février 2005 sur l'un des terrains de ce quartier d'affaires. Cet immeuble était la figure de proue de la modernité nantaise dans les années 1970, abritant un service important du ministère des affaires étrangères, déconcentré à Nantes. Il s'est révélé amiante dans les années 1990 et, après un long et coûteux désamiantage et l'expression nourrie de points de vue différents sur son avenir, il fut "abattu" en février 2005.

¹ In *Ouest-France*, 17 novembre 2004.

² Si à Nantes les concerts programmés dans ce cadre n'ont aucun rapport avec l'île de Nantes, la dynamique engendrée par la vente de ce « produit » à l'étranger provoque bien un rapprochement entre les villes sur la question des projets urbains qu'illustrent notamment les voyages du député-maire dans ces villes « partenaires » et leurs commentaires dans la presse. 3 articles relatèrent par exemple le voyage en Galice, illustrés de 2 photos du musée Guggenheim, 3 photos de chantiers, 1 de la cité des congrès et de la musique et 1 autre du métro. L'un des paragraphes insista même sur une ressemblance apparemment criante entre un quartier de Bilbao et l'île de Nantes : « Abandoibarra : comme une île de Nantes. Comme l'île de Nantes, Abandoibarra est une ancienne friche industrielle (...). Comme l'île a sa grue jaune Titan, elle a sa grue, rouge, la Carolla (...). Comme les prémices à Nantes, elle offre un début de promenade... ». *Ouest-France*, 11 mars 2003.

³ Editorial, *Nantes Passion*, avril 2005, p.3



La nouvelle identité graphique de Nantes

COMMUNICATION La Ville de Nantes adopte une nouvelle identité graphique. L'actuel logo de la ville de Nantes avait été créé en 1985. Or en vingt ans, Nantes a changé. Il ne s'agit plus aujourd'hui de marquer l'empreinte de l'institution ville avec une représentation épurée de ses caractéristiques géographiques - l'estuaire de la Loire, le positionnement de Nantes au confluent de plusieurs cours d'eau - mais bien d'en exprimer sinon l'esprit du moins la caractéristique la plus saillante. À l'issue d'un appel d'offres qui a reçu vingt-sept candidatures, puis d'un concours qui en regroupé quatre, c'est la proposition de l'agence *Dragon Rouge* qui a été retenue.

Dans un graphisme très simple, elle dit l'essentiel : Nantes est une ville en mouvement, une ville

prête à relever les défis du temps : positionnement européen comme renforcement du lien social. On notera la permanence du bleu comme couleur de base, mais également la possibilité de le décliner en six couleurs complémentaires. On notera également la disparition de la mention "Nantes Mairie" au profit de la formulation "Ville de Nantes", plus apte à s'approprier collectivement. Cette nouvelle signature, que les Nantais ont pu découvrir à travers une campagne d'affichage en ville, a vocation à marquer l'ensemble des documents émis par la mairie, la signalétique des lieux, des événements municipaux, les véhicules de service. Par souci de bonne gestion, ce marquage sera très progressif. On ne s'étonnera donc pas de voir coexister les deux logos pendant un certain temps.

[Avril 2005]

Source : *Nantes passion*, Avril 2005, p.27.



Photos Laurent Devisme et Ville de Nantes.

L'implosion eut lieu un dimanche matin, mobilisant une forte affluence nantaise. On voit sur la deuxième photo une tente VIP installée sur le pont faisant face à l'immeuble, balcon proposé aux personnalités pour assister à la destruction de l'immeuble. La troisième vue correspond au premier temps de l'effondrement.

Le second site Internet, iledenantes.com, est longtemps resté inerte mais toujours relayé, en l'état, par le site de Nantes Métropole. Une "visite" impromptue nous y avait emmenés en avril 2004, expérience que nous avons reconduite plusieurs fois par la suite sans constater de changements jusqu'à la fin de l'été 2005. La première mouture livrait donc, à quelques détails actualisés près, les mêmes informations que celles du plan guide paru sous forme de livre en 1999. Le calendrier des "actions" présentées concernait la période 2003-2007, terme concordant alors avec le mandat municipal. En septembre 2005 le lien vers ce site n'était enfin plus activé depuis le site de Nantes Métropole sans que toutefois le nouveau ne soit relayé. Ce n'est qu'en octobre que nous avons découvert la dernière mouture, les nouveaux codes graphiques, les nouvelles échéances (2002-2008).

Que dire alors de la diffusion des informations par Internet, donnant l'illusion du "toujours actuel" mais qui, combinée au projet "en train de se faire", et donc à ses aléas de calendrier (comme l'illustre, entre autres, le projet d'école d'architecture dont l'ouverture était encore tout récemment annoncée sur le site pour fin 2006 tandis que les travaux commenceraient au mieux en avril de la même année), aboutit au paradoxe d'une information finalement très flottante donnant peu prise au débat hormis dans les creux (les gouffres ?) qu'elle induit, lors de la fameuse "actualisation" des données.

Exemple : jusqu'à l'été 2005 le visiteur du site pouvait apprendre qu'un "pôle de musiques actuelles" serait installé dans l'ancienne fabrique à glace présente sur l'île. Un mois plus tard, la même démarche lui révèle, s'il est vraiment curieux et obstiné, qu'un projet de "fabrique artistique contemporaine" investira les neufs Dubigeon. Quel lien faire entre les deux projets ? Les musiques actuelles ont disparu, la fabrique à glace aussi, on parle alors de "projets à vocation touristique et culturelle"... Les codes semblent embrouillés.

Même imbroglio si l'on choisit d'analyser les informations passant le canal municipal et non plus communautaire : on ne trouvera en effet nulle indication concernant le projet urbain de l'île sur le site de la Ville de Nantes à la rubrique "quartiers" par exemple, du moins jusqu'à la tenue de "Nantes demain, l'expo"¹, nouvel outil de communication mis en place pour présenter les projets urbains nantais de 2005 à 2010. Depuis le projet est référencé depuis le site de la Ville, ainsi que le site Internet qui s'y rapporte². Physiquement parlant, c'est une exposition qui a lieu dans l'une des halles Alstom (et non pas au Hangar 32 qui reste lui un lieu d'exposition de Nantes Métropole, lieu permanent d'exposition du projet), des halles qui se sont avérées très sollicitées pour la représentation du dynamisme en cours et/ou à venir de l'île de Nantes³.

Une approche "médiologique" du projet de l'île de Nantes, débordant à l'occasion sur la politique globale de communication de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole nous renseigne, d'autre part, sur la variété des lieux et scènes où l'on parle des démarches menées à Nantes. Le registre propre au marketing n'est certes pas toujours dominant, quelques forums d'échanges d'idées possèdent d'autres dimensions. On est toutefois marqué par une inflation pouvant tendre à une forme d'épuisement des discours, des présentations ou à certaines contradictions ou superpositions incongrues. Nous retrouverons cette caractéristique au sujet d'une certaine rhétorique du plan-guide (cf. 2.2). Le projet urbain est pris dans des logiques de faire-valoir multi-pistes. Sa mise à l'épreuve relève assez logiquement en effet d'une confrontation des idées et volontés initiales aux valeurs d'échange. Le projet urbain, pour l'une de ses "facettes" d'existence, est bien un produit sur un marché.

1.2 Médiatisations locales

Dans le vaste ensemble que nous venons d'identifier, il convient de préciser le rôle des médiatisations locales, décisives pour l'information locale du projet et pour que son concernement se mette en place (qu'il s'agisse de chercheurs, d'associations ou de citoyens s'en emparant).

1.2.1 La presse locale : une autre facette du travail de terrain

Systematisée à partir de septembre 2002, une lecture attentive du quotidien régional *Ouest-France* a contribué à nourrir, pendant trois ans, notre analyse de l'île de Nantes. Envisagé comme un mode d'enquête en tant que tel, le relevé assidu de toute information ayant trait, de près ou de loin, à ce territoire⁴, constitue aujourd'hui un matériau relativement dense qui nous permet d'une part d'interroger le caractère de relais institutionnel (notamment par comparaison avec les articles parus, de septembre 2003 à septembre 2005 dans *Nantes Passion*, le magazine de la municipalité) revêtu par ladite presse locale et d'autre part d'examiner les caractères du projet urbain mis en avant à travers elle.

¹ Du 7 octobre au 15 décembre 2005.

² <http://www.projets-urbains.nantes.fr>

³ Cf. *infra*, chapitre 4 : "des effets de la mise en attente"

⁴ De l'article en pages régionales au courrier des lecteurs, en passant par la 1ère ou 4e de couverture avec photographies couleur, les trois lignes de compte-rendu de conseil municipal ou le calendrier des animations sur l'île, soit 419 coupures de presse retenues, hors parution du dimanche.

Des "références paresseuses"¹ et de ce qu'elles accentuent

Nous retiendrons pour exemple introductif une simple question de vocabulaire, illustrant selon nous, une certaine étanchéité à la mise en débat des idées et des concepts. Certes, le cas évoqué n'a peut-être pas un caractère de gravité majeur qui aurait appelé une investigation plus circonstanciée, néanmoins il nous paraît refléter le lien très direct existant entre l'information telle que la délivrent les services de communication de la municipalité et le traitement qu'en fait, parallèlement - ensuite ? - la presse indépendante locale, par reconduction tacite de modèles.

"Les bâtiments libérés du boulevard Vincent-Gâche, délabrés, peu homogènes et ne présentant donc pas d'intérêt patrimonial, seront détruits en ce début décembre." annonçait *Nantes Passion* en décembre 2001, à propos d'une ancienne fonderie de l'île de Nantes. Si quelques mois plus tard l'auteur d'un article de *Ouest-France* traitant le sujet rappelle que des voix se sont élevées contre l'idée de la tabula rasa, sans concertation, il reprend toutefois le même argument qualitatif sans en dire davantage : "La démolition du bâtiment, jugé vétuste et peu intéressant sur le plan patrimonial, a démarré en décembre 2001"². De même, les plans et objets industriels laissés par ladite fonderie à la Communauté urbaine de Nantes après sa fermeture accédaient au statut de "collection" dans le magazine municipal, et voilà que le terme réapparaît, entériné, dans le sous-titre "collection de sculptures".

Un coup d'œil jeté de temps à autre au journal quotidien voisin et néanmoins concurrent (jusqu'à présent³), *Presse-Océan*, confirme cette tendance à la similitude du traitement de l'information. La parution d'articles consacrés aux mêmes sujets, aux mêmes dates et relatant les informations quasiment, voire strictement, dans les mêmes termes ne laisse guère de doute sur le caractère "descendant" de l'information : reflet de la transmission de dossiers de presse (souvent copiés mots pour mot) et de l'organisation de conférences de presse. (cf articles reproduits pages 14 et 15)

Des journalistes immergés : ménagement de la confiance des interlocuteurs ou dépendance ?

Nous nous engageons ici sur la même voie que le sociologue Eric Neveu analysant le journalisme de presse locale en ces termes : il "relève de logiques particulières qui se traduisent par des mécanismes très puissants de dépendance des journalistes à l'égard des sources et rendent particulièrement difficile une forme de journalisme critique ou d' "opinion", où s'exprimeraient des jugements et commentaires explicitement critiques sur les événements locaux"⁴. Si son propos est soutenu par un intérêt particulier porté à la manière dont sont relayés divers mouvements sociaux par la presse locale, tandis que le fait que nous rapportons ci-après n'est pas tout à fait du même ordre, la question de cet étroit rapport aux sources (ici politiques) ne nous paraît pas étrangère à nos observations.

C'est en effet ce qu'illustre en partie la manière dont a été traité le choix de l'équipement touristique et culturel par la municipalité nantaise, préfiguré dans le plan guide d'Alexandre Chemetoff à la fois par l'appellation "parc de la mémoire", sur le site de la Prairie au Duc et la proposition de musée de la Marine⁵. Si *Ouest-France* s'était bien fait le relais, fin 2001, de l'information relative à l'étude, par un cabinet spécialisé, de diverses propositions concernant cet

¹ Nous empruntons l'expression à Eric NEVEU, "Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social", in CEFAI Daniel, PASQUIER Dominique (sous la direction de), *Les sens du public. Publics politiques et publics médiatiques*, CURAPP, PUF, 2003, p.444.

² *Ouest-France*. 20 mai 2002.

³ Interviewé (dans *Ouest-France*) sur le rachat de *Presse-Océan* par *Ouest-France*, Jean-Marc Ayrault a indiqué que "le projet de reprise du groupe *Ouest-France* apportait les meilleures garanties pour l'avenir de *Presse-Océan*, pour ses emplois et pour le maintien du pluralisme" (23, 24 septembre 2005). On peut trouver cocasse une telle déclaration sur le pluralisme quand il ne reste plus qu'un seul groupe !

⁴ In Eric NEVEU, *op.cit.*, p.444.

⁵ In *L'île de Nantes, le plan guide en projet*, Bureau des paysages, Nantes, éd. Memo, 1999, pp.38-39.

Une exposition quai des Antilles pour tout savoir sur le projet de l'île de Nantes

L'île de Nantes s'étire sur 5 km de long et 1 km de large. Ce territoire recèle de grandes friches ou des bâtiments industriels vides. Nantes métropole a le projet et l'ambition d'aménager et de transformer ce site véritable d'agglomération. C'est ce projet que décrit l'exposition visible, quai des Antilles, dans le hangar 32. Plusieurs décennies seront nécessaires à l'élaboration de ce grand projet qui doit permettre à l'agglomération nantaise de figurer parmi les grands centres urbains européens.

Les premiers chantiers de transformations des espaces publics en bord de Loire ont débuté en octobre 2002. Le projet est désormais lancé.

Pratique. Entrée libre, visite commentée, au 32 quai des Antilles (pointe ouest de l'île). Site des anciens chantiers navals. Ouvert le vendredi, de 10 h à 17 h ; le samedi, de 14 h à 19 h, et le dimanche, de 14 h à 18 h. Ouvert en juillet. Fermé en août. Renseignements : tél. 02 40 35 95 21.

source : *Ouest-France*, 10-11 juillet 2004

Le programme « Habiter les quais » commercialisé pour décembre

Les premières habitations sur l'île

Ils vont donner le ton de l'île de Nantes. Le groupe ING Real estate development lance la commercialisation de « Habiter les quais » pour décembre, premier programme d'habitations de l'île. Du bord de Loire qui s'annonce cher. Et somme toute, à première vue, assez ordinaire.

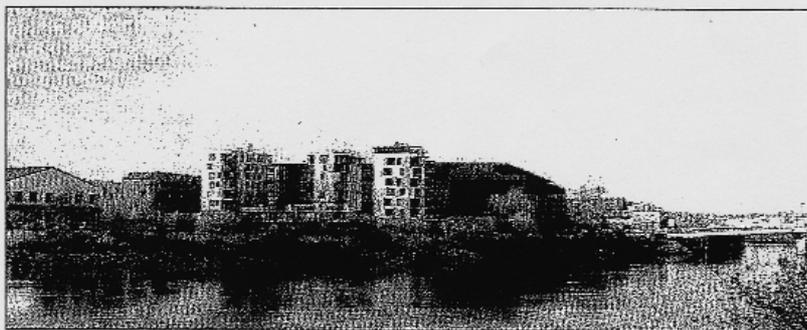
Trois immeubles revêtus d'aluminium mat, de sept étages, sur un socle en béton sablé gris rouge. Un jardin paysager où se mêlent minéral, plantes sauvages et essences rares. Quatre maisons de ville dotées de toitures terrasses. Un jardin public. Et surtout la Loire. Que l'on verra de la majorité des appartements.

« Habiter les quais » est le premier programme d'habitations sur le site de l'île de Nantes. Situé entre les ponts Anne-de-Bretagne et l'Audaudine, tout près du palais de Justice et de la passerelle Schœlcher. Sur 8 200 m² environ (hors parking), 1 800 m² seront consacrés à des locaux d'activité (dont sûrement un restaurant) et 1 700 m² pour 18 logements sociaux gérés par Nantes Habitat. Le reste : 50 logements de standing, appartements et duplex avec terrasses du T1 au T5.

3 000 € le mètre carré

Le standing ? Grand balcon prolongeant l'espace intérieur, la possibilité de faire évoluer les espaces, du parquet en bois exotique, un système d'eau chaude en électro-solaire, des matériaux de grandes qualités, un solarium pour les grands appartements du dernier étage... Et une attention toute particulière apportée à la lumière et à l'ensoleillement. « Les appartements ont deux, voire trois orientations », souligne Michel Delplace, architecte du cabinet Nicolas Micholin. Toutes les pièces de vie bénéficieront de la lumière du jour. Même les salles de bain. » Du côté des locatifs, la plupart des appartements seront des duplex avec terrasse ou jardin privatif.

La réalisation de l'opération a été confiée par la Samoa (Société d'amé-



Immeubles en quinconce autour d'un jardin pour multiplier les occasions de bénéficier de vue sur la Loire et profiter d'un ensoleillement maximum. Et une façade assez classique pour une architecture qui renoue avec la hauteur.

nagement métropole ouest Atlantique, qui gère le projet île de Nantes) à ING Real estate, groupe hollandais international de gestion d'assurances, d'opérations bancaires et d'investissements. Pas la première fois d'ailleurs qu'ING répond à ce type d'appel d'offres. Opération de réhabilitations au Havre, aménagement urbain autour du port de Rotterdam sur une friche industrielle... « On travaille autant les bureaux que les centres commerciaux », souligne Frédérique Morjanel, responsable de projet chez ING. On aime bien les projets mixtes un peu complexes. » Un challenge aussi pour le cabinet d'architecte parisien (1) choisi par la Samoa et ING, qui se frotte pour la première fois à la construction de logements.

Le chantier d'« Habiter les quais » devrait démarrer en décembre-janvier pour une livraison en septembre 2006. Trois logements sont déjà commercialisés. Des petits, achetés par des investisseurs. « Mais on veut de la diversité », précise Nicolas Binet de la Samoa. Le cahier des charges précisera à chaque fois qu'il faut une diversité des propositions, avec une part importante de grands logements pour des familles, et pas seulement des logements destinés aux investisseurs. »

Reste qu'à 3 000 € le m², l'île de Nantes risque fort de n'accueillir qu'une population de privilégiés. « Sur les 1 800 logements de la première tranche, il y aura un tiers de logements sociaux », assure Nicolas Binet. Certains seront imbriqués dans des immeubles de standing, d'autres dans des bâtiments autonomes. » Quant au choix du promoteur, « on n'a pas voulu retenir le plus offrant. Il y en avait qui proposait des prix 20 % au-dessus d'ING ».

Au total, d'ici 2007, 1 800 logements devraient être construits sur

l'île de Nantes. Pas forcément tous à 3 000 € le m². Et, c'est en tout cas ce qui est actuellement souhaité par la Samoa, de tous profils : grand standing, locatif, accession à la propriété.

Yasmine TIGOË.

(1) Le cabinet d'architecte Nicolas Michelin a réalisé la couverture des arènes de Nîmes, le théâtre de Tours, le développement de la Zac de l'amphithéâtre à Metz...

Commercialisation « Habiter les quais », tél. 06 61 19 86 89.

source : *Ouest-France*, 9 juillet 2004

Tout l'été, l'office du tourisme de Nantes organise des visites guidées

Voyage au centre du palais de justice

« Pureté, clarté et admiration » pour les uns. « Rigidité, froideur et incompréhension » pour les autres. Inauguré en 2000, le nouveau palais de justice de Nantes n'en finit pas de diviser. Tout l'été, les visites guidées de l'office du tourisme permettent d'affûter ses arguments.

« Moi, je le trouve fantastique ce palais de justice. Ils sont une vingtaine à avoir répondu à la visite organisée par l'office de tourisme de Nantes. Bien sûr, tous n'ont pas l'enthousiasme de Nicole. Mais tous sont pressés d'en savoir plus sur un bâtiment qui continue de diviser. Quai François-Mitterrand, sa silhouette monumentale et sombre ne passe pas inaperçue et laisse peu de monde indifférent. « Effrayant de loin, il est terriblement attirant de près », estime Michèle.

15 000 tonnes d'acier

Ceuvre de l'architecte Jean Nouvel, l'immense édifice entend concilier les attributs de la justice avec l'histoire d'un site industriel. Ses 15 000 tonnes d'acier, sa couleur obscure, et jusqu'à sa grande cheminée située côté sud, tout semble témoigner de la mémoire des lieux et du passé de la ville. Bâti à la place des anciennes usines Delafoy, le nouveau palais de justice n'en garde pas moins les signes visibles du pouvoir de l'État. Sa grandeur, ses colonnes, symbole de la loi, sa position 4,5 mètres au-dessus du quai, lui donnent une allure à la fois sereine, solennelle et austère.

À l'intérieur, la couleur rouge des salles d'audience sans fenêtre et coupées du monde est l'expression d'une dramatisation du procès. On ne badine pas avec la loi ! « Les sièges sont raidés comme la justice », remarque même Véronique, étudiante à l'école d'architecture de Lyon et fan de Jean Nouvel. Les jardins suspendus donnent néanmoins une certaine convivialité à l'ensemble. « Il existe une vraie qua-



Pascal Cassin, guide conférencier de l'office de tourisme a révélé pendant près de deux heures, aux visiteurs présents, les secrets du palais de justice. Un monument qui est loin de faire l'unanimité dans la cité des Ducs.

lité architecturale du bâtiment, explique Pascal Cassin, le guide conférencier. **C'est pourquoi il restera dans le temps.** » Pas de l'avis de tous. Lors de certaines grosses averses, les bureaux sont en effet inondés et les magistrats condamnés à éponger. Sans compter les nombreuses dégradations déjà rapportées depuis 2000, date de son ouverture.

Un palais de justice presque « lugubre »

« Moi, je crois surtout que l'ar-

chitecte s'est fait plaisir et n'a pas vraiment pensé à l'aspect pratique. Le granit noir et poli de la salle des pas perdus est un véritable miroir. Toujours sale et pas très commode pour les femmes qui portent des jupes », avance ironiquement Christine.

Mais c'est surtout sa couleur qui fédère la plupart des mécontents. « C'est trop sombre, trop noir, presque lugubre », témoignent Yvan et Réjane. « Nous, on aime bien l'architecture Nouvel. Et puis ce projet s'inscrit vraiment dans une évolution passionnante de la ville »,

tempèrent Françoise et Michel, à Nantes depuis 30 ans.

On l'a bien compris, le débat a largement embrasé le cœur des Nantais. Les visites guidées organisées par l'office du tourisme sont l'occasion de le prolonger tout l'été.

Joachim CORMIER.

□ **Pratique.** Les visites guidées du palais de justice. Les mercredis 28 juillet ; 4, 11, 18 et 25 août ; 8 et 22 septembre à partir de 14 h 30. Renseignements à l'office de tourisme de Nantes, tél. 02 40 20 60 00.

source : Ouest-France, 28 juillet 2004

équipement¹, distillant ensuite quelques informations à cet égard, au hasard d'articles centrés sur d'autres sujets², le quotidien ne fit ensuite guère état de cette question jusqu'à la parution d'un article, en octobre 2002, mettant en avant un projet soutenu par un élu nantais, mais dont on soulignait que "[c'était] le citoyen Yannick Guin qui [parlait], et non l'adjoint à la culture"³ qui le présentait. Précision identique dans le quotidien Presse-Océan qui relatait le même jour : "Mettant dans sa poche son étiquette d'élu, c'est en tant que "simple enseignant" et "militant de la culture" que Yannick Guin a présenté, hier, son "grand projet culturel" pour la métropole Nantes/Saint-Nazaire". Deux articles d'un quart de page avec photographie⁴, parus le même jour et signés chacun par un journaliste⁵ ayant répondu présent à l'invitation, au Centre de communication de l'Ouest (CCO), de ce citoyen pas tout à fait lambda, sans que les colonnes des jours précédents ou suivants n'aient offert le même examen des autres projets, courtoisement cités par Y. Guin lui-même : "les uns défendent l'idée d'un centre d'art contemporain, d'autres un musée de l'esclavage ; certains mettent au premier plan un musée du patrimoine industriel, quelques-uns en pincent pour un musée de la marine. Quelques-uns souhaitent un site consacré au tourisme fluvial, quelques autres un espace de sauvegarde du patrimoine maritime"⁶.

S'il paraît indispensable aux journalistes d'entretenir des relations de confiance avec un ensemble de personnalités locales diverses (élus, responsables syndicaux, représentants d'associations, gendarmerie, police...), nous constatons ici combien cette posture peut engendrer de difficiles conciliations entre immersion et distanciation, au risque extrême de tronquer l'information et de ne pas même en rendre compte de façon strictement factuelle.

Nous relèverons pour conclure que les possibilités de questionner ce projet, sans remise en cause nécessaire de cette pratique incorporée de ménagement des susceptibilités, ne manquaient et ne manquent toujours pas. Pour exemple, l'analyse des sujets mis à l'ordre du jour du comité consultatif de quartier concernant l'île de Nantes, instance publique s'il en est, révèle une différence de traitement des projets d'ordre culturel qui pourrait notamment se mesurer à l'aune d'un caractère présumé de "proximité"⁷.

Vers le consensus

Le 24 février 2005, nous avons assisté à une émission débat de la récente chaîne locale TV Nantes qui portait sur le projet Île de Nantes. Parmi les invités se trouvaient les concepteurs du projet des

¹ 6 *Ouest-France*, décembre 2001 : "Un grand 'équipement phare', à la fois culturel et touristique, est projeté sur l'île de Nantes. Un site est envisagé derrière les Ateliers et Chantiers de Nantes [...] La communauté a confié au cabinet Cultura, installé au Québec, le soin d'élaborer ce projet.[...] Le coût total de ce projet d'envergure est estimé entre 30,4 et 45,7 millions d'euros. Le chantier devrait démarrer en 2005 ou 2006."

² "L'Ardepa et l'association entreprise et patrimoine industriel [...] ont à l'oeil un certain nombre de **dossiers chauds** comme la première usine électrique de Nantes, rue Sully, les trois nefs des chantiers Dubigeon...", *Ouest-France* "Architectures en quête d'une seconde vie", 17 avril 2002

Toujours à propos des nefs de la Prairie au Duc : « Nous avons obtenu de haute lutte leur sauvegarde [...]. Or, voilà que nous apprenons par la bande que Manaus, un atelier d'artistes, s'y installerait pour construire des manèges implantés par la suite sur l'île Beaulieu ou sur le fleuve », le collectif des associations du patrimoine industriel, maritime et portuaire, dénonçant, le manque de concertation sur le projet "île de Nantes", *Ouest-France*, "Île de Nantes : 'Et la concertation'", 27 septembre 2002.

³ *Ouest-France*, "Pour une mise en scène des savoirs" 18 octobre 2002, .

⁴ Une mise en page très apparentée au traitement d'un autre type d'informations délivrées à chaque rentrée par ce même élu à propos des orientations de la municipalité en matière de politique culturelle (voir *Ouest-France*, 13 octobre 2004, 23 septembre 2005).

⁵ Seuls signent les articles les journalistes titulaires d'une carte de presse. Le reste des articles est écrit par des correspondants locaux exerçant cette activité en parallèle d'une activité principale.

⁶ Ceci peut être nuancé si l'on tient compte d'un article du 22 mai 2002 rendant compte d'une proposition de débat sur le fleuve lancée par le collectif des associations du patrimoine. Cependant, nul lien n'était alors établi entre cette proposition réflexive et une possible concrétisation de certains des axes ainsi dégagés.

⁷ Cf *infra* 1.3

“Machines” et dans le public un membre de l'association “Histoire de la navale”, détracteur du projet et non moins invité d'ailleurs. Quand le projet de l'éléphant fut abordé, chacun eut certes la parole mais la journaliste finit par interrompre le détracteur en laissant entendre que ce projet ne pouvait être contesté au regard de ce qu'il pourrait apporter en terme d'image à la ville de Nantes. Ces propos rejoignent par ailleurs ceux de Jean-Marc Ayrault, dans *Ouest-France* du 11 octobre 2004, dans sa réponse à une élue de l'opposition qui contestait ces mêmes projets : il parle d'un “projet déterminant pour le rayonnement de notre métropole”. Ce levier incontestable renvoie directement les défenseurs du patrimoine industriel et populaire de la ville de Nantes au rang des réactionnaires et des conservateurs.

Un projet urbain avant tout culturel et spectaculaire

Au cours de ces trois ans d'informations passées au crible, deux d'entre elles concernant l'île de Nantes nous paraissent avoir été traitées de façon singulière, mettant l'accent sur un caractère du projet urbain non évoqué dans le plan-guide : la dimension spectaculaire.

Nous rapprochons ici le traitement réservé à l'exposition “Le Grand répertoire, machines de spectacles” installée deux mois durant (sept.-oct. 2004) dans deux halles de l'ancienne usine Alstom de celui accordé à la chronique d'un immeuble de grande hauteur baptisé Tripode¹, chacun de ses deux “événements” ayant bénéficié d'une couverture médiatique intensive débordant largement les colonnes réservées à Nantes Métropole pour atteindre la dernière page, voire la première à deux reprises pour le Tripode. Quatre journalistes différents se sont ainsi relayés à la plume des 5 articles parus en deux mois - illustrés et représentant un quart de page minimum chacun - à propos de l'exposition orchestrée par François Delarozière, concepteur du projet “Les machines de l'île de Nantes”. Les informations concernant le Tripode s'évaluent quant à elles au long de 22 articles² publiés entre 2003 et début 2005.

De manière générale beaucoup d'éléments semblent être analysés ou du moins observés selon ce que nous pourrions appeler un registre culturel. Qu'il s'agisse de projets ponctuels comme la conservation de certains éléments des Fonderies (un ensemble hétéroclite de pièces de métal accède au statut de sculptures³) ou d'une exposition aussi globale que “Nantes demain” faisant état des principaux chantiers publics de la ville à l'horizon 2010 mais dans un premier temps résumée à cette annonce : “En 2007 auront lieu l'ouverture du zénith, du château des Ducs, des machines de Royal de Luxe et de la fabrique artistique. Une année riche en événements avec le projet Estuaire de Jean Blaise”⁴, on assiste à une valorisation, de fait, de toute information ou avancée du projet urbain pouvant ressortir à cette question culturelle. Ainsi des annonces ou comptes-rendus de visites architecturales du palais de justice (13 août 2002, 28 juillet 2004 cf. *supra* p.23) ou plus récemment d' “expéditions urbaines” organisées dans le cadre de l'exposition Nantes demain (24 oct.2005).

Ce constat de dépendance de la presse locale n'est pas nouveau ; c'est une caractéristique de la PQR en France, probablement atténuée par une certaine qualité relative du quotidien en question. Il est important de prendre conscience des effets de cette situation en termes de manque d'un journalisme d'investigation et aussi, pour ce qui nous concerne, en termes de renforcement de la symbolique du projet de l'île de Nantes. Il semble que les seules occasions de critique, de débat, se déroulent sous les auspices de “Nantes forum”, une rubrique de courrier des lecteurs du

¹ Détruit le 27 février 2005.

² 4 articles en 2003, 6 en 2004 et 12 en 2005 (11 en janvier et février, 1 en mars, après démolition), ainsi que 3 relevés d'informations de conseil communautaire (juin et oct. 2004, janv. 2005) et 16 courriers de lecteurs publiés dans le “forum”.

³ « “Nous nous sommes rendus compte que l'ensemble devenait une collection de sculptures, tout en étant des objets industriels”, note Jean-Louis Kerouanton », *Ouest-France*, 29 mai 2002.

⁴ *Ouest-France*, 9 septembre 2005.

quotidien, récemment thématisée, la rédaction appelant les lecteurs à intervenir sur certains sujets (l'éléphant, les déplacements...). En guise de journal d'opinion, c'est probablement insuffisant.

1.2.2 La médiatisation des "mises en publics" du projet.

Faire un détour, dans l'analyse des "mises en publics" du projet, par leur médiatisation va nous permettre d'aborder un des préalables nécessaires à celles-ci : la diffusion des informations les concernant. Si l'accès aux Comités Consultatifs de Quartier (CCQ) n'est plus depuis 2002 réservé aux seules associations, comment d'autres publics peuvent-ils être informés de ces "mises en publics", des conditions d'accès à ces instances (inscription auprès de l'équipe de quartier) ou directement des lieux et dates des réunions ? Ce préalable informationnel relève ainsi tout autant de la diffusion de l'information sur le fonctionnement de ces "mises en publics", leur lieu et date que sur leur contenu. Cette dernière forme de médiatisation permettrait à certains publics de capitaliser une participation discontinuée et donc d'élargir les types d'engagements et les profils des publics participants.

Il est possible de relever certains articles de la presse locale qui remplissent, même sommairement, un rôle d'explicitation du rôle et du fonctionnement des CCQ. Par exemple, dans le *Ouest-France* et le *Presse-Océan* du 09 octobre 2002, deux articles informent les lecteurs à propos des groupes de travail du CCQ Île de Nantes, dédiés au projet, et donnent les coordonnées de l'équipe de quartier auprès de laquelle les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour y participer. Ces deux articles relatent la réunion publique du 07 octobre de la même année lors de laquelle Jean-Marc Ayrault et Patrick Rimbart pour les élus de l'équipe municipale et Alexandre Chemetoff pour la maîtrise d'oeuvre présentaient les aménagements et les projets programmés pour la période 2002- 2007 sur l'Île de Nantes. Ces annonces relatives au fonctionnement des CCQ ne sont en fait que le prolongement des propos des élus ou du maître d'oeuvre qui ont insisté, à cette occasion, sur l'importance de l'expression habitante dans l'élaboration du projet à travers la mise en place de groupes de travail spécifiques au projet Île de Nantes. Cette intention est par ailleurs réaffirmée par les propos du député maire lors de ces vœux aux nantais du quartier Île de Nantes en janvier 2003 : "De nombreuses autres réunions de concertation seront organisées à l'avenir (concernant le projet urbain Île de Nantes), que ce soit dans le cadre du comité consultatif de quartier ou avec les groupes de travail créés (Tripode, aménagements autour du centre commercial, etc.)". L'article du *Ouest-France* du 18 janvier 2003, qui relate ces paroles, s'achève sur le rappel des coordonnées de l'équipe de quartier. La presse locale, tout en communiquant ainsi parfois les conditions pratiques de participation à ces instances, semble se contenter de relayer les propos des élus quand ils s'expriment sur les intentions et les modalités de la concertation.

Seules cinq "mises en publics" ont fait l'objet d'une annonce. Quasiment inexistante, cette médiatisation préalable des lieux et dates des réunions, se penche presque exclusivement sur les projets de transformation urbaine : la régularisation de la papeterie OTOR (groupe de travail "aménagement et cadre de vie" du 8 janvier 2002), le projet île de Nantes (réunion publique du 07 octobre 2002), les aménagements des espaces publics du secteur du boulevard du Général De Gaulle (aménagement et cadre de vie, 1er juillet 2003), les franchissements de Loire (réunion publique du 30 juin 2004), la démolition du Tripode (réunion intergroupe ouverte au public du 26 janvier 2005). Ce type de médiatisation semble en fait répondre à une autre logique que le seul intérêt pour les projets urbains. Il serait plus pertinent, nous semble-t-il, d'évoquer ce que nous pourrions appeler des événements médiatiques localisés relatifs au projet île de Nantes. Lorsque les sujets mis à l'ordre du jour des réunions ont largement défrayé la chronique locale, soit par les polémiques et les oppositions qu'ils ont pu susciter chez les associations et les habitants (c'est le cas des nouveaux franchissements de Loire et de la papeterie OTOR), soit par l'événement qu'ils peuvent représenter dans la vie de la ville (la démolition du Tripode), les réunions les concernant sont alors et seulement annoncées dans la presse.

Lorsque nous croisons l'analyse des types d'interaction sollicités dans les invitations des CCQ¹ et les réunions médiatisées (compte rendu dans la presse locale), nous pouvons constater un élément récurrent : la presque totalité de ces réunions correspond à une invitation à une information descendante. Il existe de rares exceptions comme celle de la réunion du 31 août 2001 qui invite à débattre avec Alexandre Chemetoff sur le projet Île de Nantes. Mais pour ces exceptions, les articles semblent s'affairer essentiellement à la communication des informations concernant les projets urbains et diffusées dans ces instances par les élus et les porteurs des projets. Ils prennent rarement en considération les interventions des publics présents, la nature des échanges, les oppositions, etc. Il existe souvent par ailleurs une confusion ou peut-être seulement une omission, sur le statut de ces réunions : les réunions publiques relevant d'une obligation légale, les réunions publiques en amont de celles-ci, les différents groupes de travail, les réunions "intergroupes" ou groupes de travail élargis aux riverains... Les représentants de la presse semblent utiliser les réunions des instances et les réunions publiques comme autant de sources d'information. Ils ne témoignent pas de la réalité sociale et politique qu'elles représentent. Ainsi, ces réunions viennent compléter les rendez-vous officiels avec la presse de l'équipe municipale et des porteurs du projet (SAMOA, atelier Île de Nantes...).

Le caractère exceptionnel des groupes de travail relatifs au projet Île de Nantes (groupe "aménagement et cadre de vie" et "Projet")² souligné par les élus lors de la réunion publique du 07 octobre 2002 peut expliquer en partie la différence de médiatisation entre les groupes de travail relatifs à ce projet et les autres au sein même du CCQ Île de Nantes. En effet, les groupes de travail "civisme et éducation" et "animation et vie de quartier" ne font l'objet d'aucun article. Une seule exception est constatée à propos d'une édition de l'opération "L'île était une fois" : un article publié suite à un entretien avec les porteurs institutionnels de cette opération évoque la dernière réunion de programmation de cette édition. Il ne précise néanmoins pas le statut de cette réunion (groupe de travail "animation et vie de quartier"). Notons également en aparté que le caractère "exceptionnel" du projet Île de Nantes tant vanté par les élus tend à différencier l'instance de ce quartier des autres CCQ nantais : les réunions des autres CCQ sur des projets urbains ne font que très rarement l'objet d'articles dans la presse locale.

Cette entrée analytique sur le projet Île de Nantes renvoie ainsi également au caractère évènementiel ou spectaculaire d'une communication municipale du projet, tous azimuts certes mais néanmoins sélective et fortement relayée par une presse locale connivente. Reste à savoir si les "mises en publics" soumettent quant à elles le projet à une épreuve de la discussion, publique et contradictoire.

1.3 Le Comité Consultatif de Quartier pour quelles "mises en publics" du projet Île de Nantes?

Mise en perspective historique et théorie de la démocratie du public

Le contexte français offre une structuration du politique et de la chose publique qui repose sur un cadre normatif (juridique, politique et institutionnel) centralisé produisant des effets dialogiques : Etat / pouvoirs locaux ; principes républicains / diversité des groupes sociaux et culturels, etc. Ce mécanisme de centralisation des normes de régulation tend à "confisquer" la

¹ Voir *infra*, 1.3 "Le Comité Consultatif de Quartier pour quelles 'mises en publics' du projet Île de Nantes ?".

² En octobre 2002 viennent s'ajouter aux groupes de travail de l'île de Nantes, des groupes de travail spécifiques formulés alors de la manière suivante : "ZAC Beaulieu - extension du centre commercial et espaces publics" ; "Tripodé-ligne 4" ; "Équipements culturels et touristiques, patrimoine, équipements nautiques" ; "Axe grande Biesse - Petite Biesse, secteur fonderies Boulevard Vincent Gâche, quai Hoche" ; "Développement durable et environnement".

construction de la chose publique au profit d'une élite (élus, hautes administrations, corps techniques). Un ensemble d'éléments (affaiblissement de l'Etat nation, transformations socioéconomiques, interdépendances entre les Etats, évolution des moyens de communication, etc.) tend toutefois à affaiblir depuis une vingtaine d'années les représentations et les valeurs historiquement constituées sur lesquelles reposaient cette centralisation et cette confiscation. Il conduit notamment à un processus de décentralisation de certaines compétences et de certains pouvoirs du centre vers la périphérie, à un processus de démocratisation des institutions politiques (revendication des droits des élus minoritaires, transparence des décisions et des politiques publiques notamment en ce qui concerne les budgets, droit à l'information, etc.). Ce qui se joue alors est certes de l'ordre d'une recomposition des pouvoirs entre les différents niveaux des institutions représentatives mais aussi d'une reconsidération de l'intervention des citoyens dans la chose publique. C'est ce qu'il est communément admis d'appeler l'impératif délibératif¹ ou encore l'idéologie participative².

Cet impératif délibératif permettrait de dépasser les seuls cadres institutionnels de la délibération (les assemblées élues) pour ouvrir la réflexion et la discussion sur les politiques publiques à l'ensemble de la société. Il est par ailleurs souvent associé à ce que de nombreux observateurs qualifient de crise de la démocratie représentative (croissance de l'abstention, méfiance à l'égard de la classe politique, montée des extrêmes, etc.). Il en est à la fois le révélateur, quand cet impératif vient de la base revendiquant un accroissement de la place des citoyens dans les choix publics, et le remède, quand il est porté par la classe politique pour renforcer sa légitimité. Alors que l'association entre l'impératif délibératif et la "crise" de la représentation semble incontournable, on peut s'interroger sur sa nature et plus largement sur l'existence même de cette "crise".

L'institutionnalisation progressive depuis la révolution de 1789 de ce que nous appelons aujourd'hui la démocratie représentative repose sur deux principes constituants et parfois concurrentiels : la souveraineté du peuple et le principe représentatif. Alors que la première est perçue peu à peu comme le moyen d'intégration unique et égalitaire de l'ensemble des citoyens et de la réalisation de leur pouvoir politique, le second permettrait sa gouvernabilité. Mais comment mettre en place un gouvernement représentatif qui soit l'expression et le moyen de cette souveraineté ? En fait le gouvernement représentatif s'appuierait sur la réalisation symbolique de cette souveraineté et produirait de manière concomitante la limitation de sa réalisation effective en ne considérant qu'un peuple invisible. L'idée d'une crise de la démocratie représentative serait ainsi inhérente à ces apories du fondement même de notre régime politique moderne³ et elle n'aurait de cesse d'être reformulée et recontextualisée. Ainsi, depuis quelques décennies, la représentation et les seuls temps électoraux ne seraient plus perçus et vécus comme pouvant être suffisants à la réalisation de la souveraineté du peuple. C'est en ce sens que l'essor du mode délibératif est associé à cette idée d'une crise de la démocratie car il pourrait pallier un système représentatif qui ne peut de fait représenter le peuple dans sa réalité et sa multiplicité sociales. Cependant, cet impératif délibératif peut également être analysé a contrario comme le révélateur d'une évolution du système représentatif, le passage d'une démocratie de partis à ce que Bernard Manin appelle une démocratie du public⁴. Cet auteur précise toutefois que cette publicisation des formes de la représentation n'implique pas pour autant une atténuation de la dimension oligarchique, intrinsèque au principe électif, au profit de sa dimension démocratique. Elle produit un élargissement de la démocratie et non pas forcément son approfondissement.

Dans Ces deux interprétations, l'impératif délibératif interroge les principes sur lesquels repose notre régime politique (la souveraineté et les conditions de sa réalisation ainsi que le lien de

¹ Loïc Blondiaux, Yves Sintomer, "L'impératif délibératif", *Politix*, volume 15, n° 47, 2002, p.79-102.

² Cécile Blatrix, *La démocratie participative, de mai 1968 aux mobilisations anti-TGV, processus de consolidation d'institutions émergentes*, Thèse de Science politique, Paris I, 2000, 612p.

³ Pierre Rosanvallon, *La démocratie inachevée*, Gallimard, Paris, 2000, 440p

⁴ Bernard Manin, *Les principes du gouvernement représentatif*, Calman Levy, Paris, 1995; Flammarion, Paris, 1996, 319p.

représentation). Plus encore, cet impératif délibératif (ou participatif) contribuerait à un niveau infra national au renouvellement de la démocratie locale, c'est-à-dire à un processus de démocratisation de l'exercice du pouvoir local. Ce renouvellement n'est pas sans emprunter lui aussi la rhétorique de la "crise" de la représentation : le local serait le lieu par excellence d'un approfondissement démocratique, c'est-à-dire à la fois d'un rapprochement entre élus et citoyens, entre administrations et administrés et d'une implication des citoyens dans les affaires publiques.

Les mises en débat des politiques publiques locales relèvent bien de cet impératif délibératif (et du renouvellement de la démocratie locale) qui semble ainsi réaliser l'unanimité sur ses vertus salvatrices au service d'un régime politique dont le fonctionnement et les principes seraient épuisés face aux évolutions multiples que rencontrent depuis quelques décennies tout à la fois la société elle-même, les modes d'exercices du gouvernement (national et local) et la définition de l'organisation et des missions de l'administration publique. Dans ce double mouvement (renouvellement de la démocratie locale et impératif délibératif), des municipalités françaises institutionnalisent, depuis les années 1990, des dispositifs de participation qui tendent à formaliser la confrontation des logiques particulières (individuelles ou collectives) et la publicisation des politiques publiques, que nous pouvons comprendre comme les modes de régulation du partage de l'espace public, comme les modes de construction et de redistribution des services publics. Ces dispositifs peuvent se former sur une base territoriale, ils sont alors appelés communément comités ou conseils de quartier. Ils sont mis en place par les municipalités (participation octroyée) sur l'ensemble du territoire de leur commune (mesure de droit commun). Ils semblent également s'appuyer sur des visions performatives de la participation (renforcement de la cohésion sociale, approfondissement démocratique, "modernisation" des politiques publiques). Ces dispositifs de participation territorialisée, comme les Comités Consultatifs de Quartier (CCQ) à Nantes, s'appuient sur une double logique contradictoire positionnant les élus comme les garants de l'intérêt général (voire de l'universalisme républicain), au centre d'un processus de publicisation, et s'appuyant néanmoins sur des communautés de proximité ancrées sur des territoires spécifiques (les quartiers). Cette double logique revendique à la fois une fragmentation territoriale de la chose publique publicisée et la centralisation dans les mains des élus de la régulation du partage entre ces territoires, voire de leur transcendance quand l'intérêt dépasse ces territoires (intérêt pour la ville ou pour l'agglomération).

Le projet de l'île de Nantes dans la démocratie locale nantaise

Ainsi posé le contexte sociopolitique de nouvelles instances délibératives locales, il s'agit désormais de développer la nature des "mises en publics" dont fait l'objet le projet Île de Nantes au sein du CCQ de ce quartier.

Chacun des CCQ nantais est composé de différents types de réunion qui représentent des cercles de public et des centres d'intérêts différents : les groupes de travail (civisme et éducation, animation et vie de quartier, culture, aménagement et cadre de vie, projet, etc.), les intergroupes, les séances plénières. Chacun de ces temps fait l'objet d'une invitation personnalisée des individus inscrits auprès de l'équipe de quartier qui est chargée de l'organisation de ces comités. S'ajoutent à ces temps les réunions publiques. Elles ne s'adressent certes pas exclusivement à ces individus inscrits mais ces derniers sont néanmoins invités la plupart du temps à y participer. Notons toutefois qu'ils n'ont pas été invités aux réunions publiques pour la révision du PLU qui ont eu lieu en 2003 sur l'île de Nantes ou encore la réunion publique de janvier 2002 suite à l'agitation autour de l'enquête publique concernant la régularisation de la papeterie du groupe OTOR qui a donné lieu à deux réunions du groupe de travail "aménagement et cadre de vie". Si certaines de ces réunions publiques font partie des obligations légales de concertation relative aux projets de transformation de l'espace urbain (enquête publique et concertation préalable), d'autres envisagent quant à elles l'information d'un plus large public sur des projets urbains en cours, comme la réunion publique du 07 octobre 2002 relative au plan d'actions 2002-2007 du projet Île de Nantes. Parmi ces réunions

publiques, nous avons inventorié les invitations à des événements publics tels que l'inauguration de l'exposition "une île en ville, une ville en l'île" sur le projet Île de Nantes et celle du quai François-Mitterrand, première étape d'aménagement des espaces publics du même quartier.

Ce sont généralement les équipes de quartier et les élus référents qui établissent les ordres du jour : il n'existe pas à Nantes de procédure d'élaboration partagée de ces derniers. Cependant cela ne signifie pas pour autant que cette élaboration soit détachée des demandes qui émergent des participants ou plus globalement du contexte de l'opinion publique locale du moment. Citons pour exemple le sujet des nuisances et des risques industriels mis à l'ordre du jour de deux réunions du groupe "aménagement et cadre de vie " du CCQ Île de Nantes en janvier et février 2002. La lecture de la presse locale des mois qui précèdent révèle une importante agitation du quartier Île de Nantes amorcée par l'enquête publique relative à la régularisation de la papeterie du groupe OTOR qui se déroule du 10 décembre 2001 au 10 janvier 2002. Les mobilisations collectives relatives au quartier peuvent ainsi influencer l'élaboration des ordres du jour, mais toutes les mobilisations ne sont pas pour autant prises en compte au sein de l'instance de quartier. Par exemple la mobilisation contre le démontage de la grue Titan du collectif d'associations pour la préservation de patrimoine industriel nantais, a certes obtenu gain de cause mais sa revendication n'a jamais été mise à l'ordre du jour du CCQ Île de Nantes. On comprend ainsi que l'instance de quartier est loin d'être un passage obligé des mobilisations locales et leur mise à l'ordre du jour n'est pas par ailleurs un gage de réussite.

Tableau de répartition des réunions médiatisées selon les publics sollicités

CCQ Île de Nantes	civisme et éducation	animation et vie de quartier (AVQ)	aménagement et cadre de vie (ACV)	AVQ/ ACV	projet IDN	inter- groupe	séance plénière	réunion publique	nombre total
Nombre de réunions médiatisées suivant les publics sollicités	0	1	4	1	2	4	2	4	18
Nombres de réunions proposées suivant les publics sollicités	19	23	12	3	4	12	2	5	80

Lorsqu'on considère, à la suite de ce tableau, le partage des quatre vingt invitations inventoriées entre groupes restreints, intergroupes, séances plénières et réunions publiques, la répartition est donc la suivante : 61 pour les groupes restreints, 12 pour les intergroupes, 2 en séances plénières et 5 pour les réunions publiques. Cette comptabilité devient intéressante lorsqu'elle nous permet de croiser les "cercles de publics" sollicités, les thèmes abordés et leur fréquence, ainsi que les types d'interaction sollicités avec ces publics.

Les grandes lignes de la politique municipale (intentions, enjeux, stratégies, etc.), celles relatives notamment au projet de l'île de Nantes, sont rarement mises à l'ordre du jour de l'instance de quartier. Quand certains aspects de la politique municipale sont inscrits à l'ordre du jour, ils donnent lieu généralement à une information descendante (cf. le bilan de l'agenda 21 du 06 juin 2005). Ce sont plutôt les petits ajustements (place de stationnement, revêtement de sol, etc.), la mise en œuvre du projet ou encore les conditions des chantiers qui sont mis en publics. Ainsi, les projets de

transformations urbaines tels que les aménagements des espaces publics (voirie, place, parc, aire de jeux, stationnement) et les projets de construction et de démolition dominent largement l'ordre du jour des réunions. Ils sont mis 34 fois à l'ordre du jour des réunions du CCQ Île de Nantes (22 fois abordés en groupes de travail, 4 fois en intergroupe et 7 fois en réunions publiques ou plénières). Un autre sujet est souvent abordé, relatif aux événements tels les opérations festives, culturelles ou sportives, abordées 25 fois dans le CCQ Île de Nantes. Ces événements sont principalement évoqués en groupes restreints mais ils peuvent être par ailleurs cités pour une information générale lors des séances plénières. Les sujets de ces réunions sont ainsi principalement relatifs à des "objets", tels que des projets d'aménagement, des temps festifs, etc. De la même façon, lorsque ces réunions abordent, même si elles le font rarement, des thèmes plus généraux tels que l'emploi, l'insertion, la vie associative, elles considèrent également des "objets" : un forum de l'emploi organisé par le Groupe Local Emploi, une association d'insertion, un forum associatif, un guide associatif, etc.

Alors que les intitulés d'invitation peuvent être très succincts, ils tendent néanmoins, pour la majeure partie d'entre eux, à différencier différents types d'interaction que veulent mobiliser les élus et/ ou l'équipe de quartier. Il n'est certes pas évident par leur seul intitulé de répartir clairement les invitations selon le type d'interaction qu'elles semblent solliciter. D'après le vocabulaire emprunté, nous avons néanmoins relevé cinq types formulés et envisagés d'interaction :

- l'information descendante relevant généralement de la présentation (par exemple réunion du 26 janvier 2005 sur l'implosion du Tripode),
- l'exposition (par exemple la visite guidée de l'exposition "une île en ville, une ville en l'île" du 22 avril 2004) et la visite qui sont très proches du registre de l'information descendante comme par exemple la visite commentée des travaux d'aménagement du quai François-Mitterrand du 29 avril 2004,
- l'information ascendante par laquelle les élus, les services et/ ou les bureaux d'étude ou les maîtres d'oeuvre désirent recueillir des avis sur le sujet mis à l'ordre du jour (1 fois le 08 janvier 2003 à l'occasion de la concertation préalable sur l'aménagement du secteur 8 autour du centre commercial Beaulieu),
- les propositions de collaboration (18 occurrences),
- et enfin le débat, la discussion (15 occurrences).

Notons que si seulement une invitation pour l'ensemble des réunions du CCQ énonce une volonté de l'équipe municipale de récolter une information ascendante (remarques, opinions, etc.), les réunions réservent souvent un temps de questions/ réponses entre les participants, les élus et les services. Ainsi, alors que l'information descendante semble dominer les formes d'interaction proposées dans les formulations des invitations, d'autres formes apparaissent cependant. En effet, les "propositions de collaboration", par lesquelles les élus et les services envisagent d'intégrer les participants à un projet, sont faites principalement au groupe de travail "animation et vie de quartier" à propos de l'opération "L'île était une fois..." dont l'organisation et les propositions d'animation sont largement partagées avec les associations participantes.

Pour chaque édition annuelle de cette opération, des réunions de lancement, de préparation, de programmation et de bilan sont organisées. En quelques années cet événement, qui au départ était l'équivalent d'une fête de quartier mobilisant essentiellement les associations "locales", est devenu une opération de plus grande envergure et regroupant de plus en plus des associations culturelles et artistiques nantaises. L'inauguration de chacune de ses éditions donne certes lieu à un discours du maire. Mais relevons que si, en 2001 elle se déroulait au centre socioculturel Les Ponts où était installée une exposition très hétéroclite et "bricolée", celle de 2004 commençait par une balade avec le maire sur le quai des Antilles et dans les hangars où étaient exposées des installations et des projections d'artistes.

Extrait d'un texte anonyme écrit à la suite de l'inauguration de l'édition de 2004

Une promenade avec le prince...

Nous marchons dans le noir. Nous suivons les mouvements des torches à travers cette forêt métallique laissée en jachère. En sera-t-elle pour autant plus féconde après, Dieu seul le sait, ou peut-être aussi le prince! Une fine guirlande lumineuse rouge se dessine sur l'une des caravanes d'un village improvisé. Dans l'une d'elles j'aperçois des ombres qui semblent dîner dans le noir. La foule dispersée se laisse guidée, une faible rumeur émerge et s'interroge. Nous nous abandonnons cependant à nos guides, aux valets de notre prince.

- Mais pourquoi tu les a fait passer par-là, la passerelle c'était plus simple, scande une femme en long manteau blanc en direction de l'un deux.

Nous arrivons là où nous devons certainement être conviés. Les gens s'interrogent, il fait froid, il fait noir, et pourtant nous sommes là. Des petits groupes se forment et certains content leurs exploits.

- Nous avons réussi, maintenant il pourra seulement dire qu'il s'est plié à notre volonté, les grues vont rester... plaisante un homme au visage buriné, marqué par l'histoire d'un lieu dont on tente aujourd'hui de travestir les heures de gloire.

Je déambule d'un groupe à l'autre, quand soudain le carrosse du prince arrive dans la plaine goudronnée, les portes s'ouvrent, il est là. C'est à sa rencontre que nous sommes venus semble-t-il. Quelques néons hésitent et finissent par éclairer les visages de leur pâle lumière. Il serre des mains, salue quelques roturiers méritants. Et là commence la farandole des paillettes, celles qui pour moi ce soir ne brillent pas. La foule suit son prince. Un valet s'agite, court à droite, à gauche. Il parcourt la foule d'un regard à la recherche de quelqu'un quand soudain il se dirige hâtivement vers un des troubadours.

- Accompagne le, raconte lui !

Le troubadour se glisse près du prince qui prend la tête de cette étrange farandole. Il parle avec les mains et tente de trouver grâce à ses yeux. Il mime la ligne du port, le fleuve, l'espace, tout ce qui pour lui légitime ce phare de Loire... Derrière moi, une femme demande à son fils de lui raconter ce qu'il voit, ce qu'il y a à voir. Un peu embarrassé, sans trop de conviction, il lui décrit l'endroit et puis le phare.

- Mais quel est le sens ? Qu'est-ce que ça produit ? Cela ressemble vraiment à un phare ?

- ...la lumière tourne, répond-il hésitant.

Le chevalier préféré du prince arrive. Un sourire, une poignée de mains, et la farandole se glisse vers une autre attraction, un bouquet de miroirs perchés. Une troubadour s'approche à pas de loup au côté du prince pour l'initier à ce jeu de miroirs. Au milieu d'eux, ils se parlent, se sourient. Ces miroirs semblent vouloir donner à voir un territoire à l'abandon, une ville éclairée dans la nuit, l'obscurité d'un fleuve, des visages songeurs ou sceptiques, des bouts de sol, des coques, des caravanes... Les uns se superposent aux autres aux hasards des reflets... Autant de prismes pour qu'enfin le prince ouvre les yeux. Mais, soudain il se place devant l'un deux et se regarde, il remet en place sa mèche folle. Narcisse lui joue un drôle de tour, voit-il ces caravanes qui s'élèvent derrière lui ?

Il continue sa promenade vers une projection hésitante sur des coques, vestiges d'un port qui tend à n'exister que par son nom, même les cales n'en sont plus ou presque... Un valet le précède pour écarter de son chemin les fils électriques nécessaires aux projections, aux sons. Je pense à ces ombres que j'ai entraperçues en train de dîner dans le noir. Le prince est là dans son grand manteau noir, il sourit, peut-être pense-t-il à la chaleur de sa couche, à l'eau chaude de son bain... La foule le suit. Parmi elle certains visages satisfaits s'illuminent, d'autres, plus dubitatifs se jouent de la situation. Certains cherchent du sens, d'autres n'en trouvent pas... La farandole s'essouffle pour prendre, à la suite du prince, le chemin de la salle de bal, où il tentera de trouver les mots doux pour nous faire oublier ce qu'il ne veut pas voir, pour nous faire oublier qu'il veut désespérément donner du sens où il y en a déjà...

Il est également possible de remarquer en ce sens que l'intitulé des invitations relatives à cet événement évolue au fil des années : en février 2002, "L'île était une fois" est un projet ; en décembre 2002, il devient une manifestation ; en septembre 2004 une manifestation culturelle et depuis novembre 2004 il est désormais un festival, nommé "festival culturel" dans l'intitulé de l'invitation à la réunion du 3 mars 2005.

Le poids symbolique et politique (mais aussi social et économique) du projet de renouvellement urbain envisagé sur ce quartier de l'Île de Nantes n'est nous semble-t-il pas étranger à cette évolution. Relevons par ailleurs que l'analyse des sujets mis à l'ordre du jour du CCQ Île de Nantes révèle une différenciation des politiques culturelles locales : quand les opérations "L'île était une fois", "le printemps des voisins" sont soumis à l'instance de quartier, d'autres ne le sont pas. On notera parmi ces dernières le projet de "fabrique artistique" qui deviendrait "un pôle de culture vivante dédié aux musiques actuelles, aux arts visuels et numériques, et pratiques émergentes"¹ ou encore la mise en place des "Machines" de François Delarozière et de l'association Manaus, qui devraient venir "animer" l'île de Nantes. Ainsi quand certains événements culturels de quartier peuvent être largement partagés avec les habitants et les associations au sein de l'instance de quartier, les projets phares, qui relèvent de choix politiques affirmés et qui impliquent dans les exemples cités des budgets importants², ne sont pas soumis à une "mise en publics", même pour une information descendante. Précisons néanmoins qu'ils sont cités lors de la réunion publique du 07 octobre 2002 par Jean-Marc Ayrault qui évoque un "projet d'activité culturelle sur les musiques vivantes" et "une réflexion avec l'équipe de François Delarozière sur la mise en oeuvre d'un projet, sur la pointe est de l'île, de constructions ludiques et esthétiques"³. Alors que ces projets sont l'objet de nombreuses polémiques médiatisées dans la rubrique forum de *Ouest-France*, ils semblent cependant parfois faire l'objet d'un consensus troublant.

Revenons aux types d'interaction envisagés dans la formulation des invitations aux réunions des CCQ. Mis à part les douze débats organisés par l'association "Jardin d'enfants / maison de parents" sur le thème de la parentalité, deux invitations à débattre concernent le projet Île de Nantes. La première est relative à une réunion du groupe de travail "Projet Île de Nantes" du 31 août 2001 sur un point d'avancement du projet, elle propose aux participants un débat avec Alexandre Chemetoff. La seconde invitation concerne un "débat public" organisé le 13 janvier 2005 au Forum de la FNAC à l'occasion de la sortie de l'ouvrage *Nantes, la Loire dessine le projet* sur le projet île de Nantes en présence du maire Jean-Marc Ayrault, de Patrick Rimbart, le premier adjoint délégué aux grands projets, d'Alexandre Chemetoff, Laurent Théry, directeur de la SAMOA, et d'Ariella Masbounji qui a dirigé la publication de cet ouvrage. Une troisième invitation à débattre sollicite un rendez-vous du groupe de travail "animation et vie de quartier" le 3 février 2005 sur les thèmes aussi divers que le forum pour l'emploi, l'opération printemps des voisins, la randonnée Ouest France et le festival "L'île était une fois".

Pour avoir assisté à certaines de ces réunions auxquelles les participants étaient invités à débattre, nous avons pu remarquer que la nature de l'interaction n'était pas différente d'autres réunions dont les invitations conviaient les participants à une information descendante et/ou ascendante. Notons en complément néanmoins que le "débat" du 13 janvier 2005 sur le projet Île de Nantes semble avoir donné lieu à moins d'échanges avec la salle que les réunions des CCQ sur le même sujet. Ce n'était pas une invitation à débattre mais une invitation à écouter un débat entre différents acteurs du projet. Si l'on considère le débat, l'épreuve de la discussion, comme un échange

¹ *Nantes Passion*, n° 156, été 2005, p.20.

² 7,7 millions d'euros pour l'éléphant, un atelier-galerie, des éléments du « monde marin » et de « l'arbre aux oiseaux » (dossier de presse de Nantes Métropole, 18 juin 2004) et 18 millions pour la Fabrique (*Nantes Passion*, été 2005).

³ D'après nos notes de retranscription de la réunion.

d'opinions contradictoires permettant de remporter l'adhésion d'une majorité sur une position consensuelle entre les différentes positions exprimées, ou une des positions si elle remporte elle-même l'adhésion d'une majorité, ce débat n'en était pas un. L'échange lui-même était consensuel puisque tous les protagonistes du "débat" étaient dans des "rapports de connivence" pour vanter les mérites et les qualités du projet. Ils étaient dans une surenchère élogieuse de la "méthode nantaise" du projet urbain. A défaut d'être un débat, ce temps a participé nous semble-t-il à la "mise en publics" d'une reconstruction a posteriori de l'histoire du projet Île de Nantes et de l'enchaînement des choix politiques.

Le 13 janvier 2005 : une journée sur l'île de Nantes - Notes croisées :

- 11 heure : Forum FNAC sur le projet Île de Nantes.

Jean-Marc Ayrault :

Intervention consistant principalement à retracer des séquences et à construire le caractère d'événement à l'inauguration du quai François-Mitterrand.

Evoque une période de "creux", avec une fausse voie, puis la nécessité de "se donner du temps" ce qui n'est pas simple pour une ville qui est impatiente, notamment après la fermeture des chantiers navals. Evoque le fait que le projet Île de Nantes soit un projet très important parce qu'il pose la question de la "refonte urbaine de la ville", de la "construction d'une nouvelle centralité" et que "c'est une chance formidable pour penser à la fois à l'urbanisme et à la question du déplacement". Evoque un moment de débat qui a eu lieu au sujet de la Halle, le fait qu'on ne voyait plus la Loire dans un projet qui va être abandonné mais au moins que le débat a eu lieu à cette occasion. "On a donc lancé un concours international et j'ai demandé à Dominique Perrault s'il pouvait nous aider à organiser un concours international et d'avoir dans le jury des personnes qui viennent de près ou de loin, parce qu'il est important aussi qu'on fasse appel à d'autres qui sont un peu extérieurs et pas seulement au local. Il y a eu un débat public, il y a des archives vidéo, et il y a eu la production d'une analyse et d'une approche pragmatique. L'approche pragmatique, ça veut dire qu'on ne fait pas tout de manière linéaire, mais qu'on met un pied devant l'autre, on avance à petits pas, on consulte, on débat, donc ça c'est important aussi, cette démarche."

Une grande carte sur laquelle Jean-Marc Ayrault s'appuie et trouve les ressources de son propos. La question du Palais de Justice a été une occasion de "bras de fer" avec l'Etat pour sa localisation. Pointe le fait que le vote, à bulletin secret ait à l'unanimité choisi le projet de Jean Nouvel comme le plus à même de s'inscrire dans l'île. Présente à plusieurs reprises le quai comme une étape (temporalisation des politiques urbaines et des pratiques urbanistiques, qui créent de l'origine et des séquences temporelles de repérage). Le présentateur finit par lui couper la parole.

Ariella Masbounji :

"L'île de Nantes est un très beau projet parce qu'il est un objet qui permet précisément d'illustrer les "villes créatives". Alors, une ville créative, c'est un concept que j'ai découvert récemment dans mes lectures, d'un sociologue canadien qui s'appelle Richard Florida, et la ville créative, c'est une ville qui est ouverte à l'innovation. Or, ce qui nous intéresse, nous, avec ces démarches d'ateliers de projets urbains, c'est à la fois de mener une réflexion sur les moyens de développer et de conserver l'essence de la ville européenne, sous tous ses aspects. En particulier on est très attentifs et on encourage beaucoup toutes les pratiques qui visent à reconstruire, à composer avec de l'existant. On pourrait penser que c'est du "dix-neuviémisme" mais en fait, cette démarche a pour objectif de permettre la mutabilité dans un contexte de développement durable. C'est aussi du patrimoine, parce que tout est patrimoine, aujourd'hui, et c'est donc une esthétique d'avenir qui est l'esthétique de l'hétérogénéité."

"Alors notre intérêt pour Nantes et c'est pour cela que je suis très heureuse d'avoir connu Jean-Marc Ayrault, c'est que les villes créatives, ce sont des villes-gouvernements, qui prennent leur destin en main. Ce n'est pas du dirigisme, c'est une méthode pragmatique qui fabrique la ville de demain et cette démarche pragmatique, qui consiste à avancer avec prudence, et en même temps une personnalité forte, c'est cela qui nous a beaucoup intéressé de pouvoir trouver à Nantes."

Alexandre Chemetoff :

"L'ambition de ce projet ne se mesure pas sur la taille, mais sur l'ambition, et moi, c'est ça qui m'intéresse : c'est un projet pour la ville. Ce n'est pas un semblant de planification, mais une vraie réflexion sur le comment fait-on pour construire quelque chose de la ville. C'est pour cela que ce qui se passe sur le quai François-Mitterrand, ce qui se passe sur l'île de Nantes, sur le site,

c'est une démarche qui place la forme de la ville au coeur, ça consiste à construire des bureaux, ça consiste à construire des espaces publics, à accompagner des projets privés, et à penser tout ça ensemble ! C'est cette idée-là qui est une idée difficile à bâtir, comment fait-on 'oeuvre' avec quelque chose qui ne nous appartient pas, parce qu'on est dans quelque chose qui n'est pas seulement de l'espace public, mais qui est du domaine public. C'est aussi la question de l'héritage qui est dans le projet, et ça a un lien aussi j'en suis persuadé avec l'art contemporain, avec un questionnement sur la créativité, comment cette expression-là de la créativité peut prendre forme dans l'espace urbain, comment on permet à cette invention d'y être présente."

Laurent Théry :

Propos rapides : "pour un grand projet, il faut se doter d'une structure et d'un fonctionnement spécifique, une maîtrise d'ouvrage, un dispositif technique..."

Puis, quelques questions posées à Ariella Masboungi sur son livre, comment elle l'a écrit, pourquoi elle a choisi ce registre, qu'il est très accessible à n'importe qui, etc. Fin de séance après deux trois questions.

• 12h 30 inauguration du quai François-Mitterrand et promenade commentée par Alexandre Chemetoff et Jean-Marc Ayrault.

De nombreux architectes présents...

S'il était facile de suivre la promenade, il était beaucoup moins aisé d'entendre les commentaires de A. Chemetoff et de J.-M. Ayrault, qui, au milieu de la foule s'adressaient en particulier aux journalistes présents (France 3 Ouest, Radio France Loire Océan notamment).

Certains points mis en valeur, entendus par bribes : les percées et les vues (par exemple vue de la maison des syndicats du quai de la Fosse, cela crée de la proximité) ; plantation des angéliques de Loire ; le mobilier urbain reprenant des thèmes du site notamment par la taule rouillée ;



Inauguration du quai François-Mitterrand - Photo X. Fouquet

économie du projet, certains revêtements de sol n'ayant pas été refaits ; à côté du palais de justice, un square le long d'un mur conservé (square de l'île Mabon) et une promotion immobilière dont les vues se partageront entre la Loire et le square ; des plaques en faïence précisent le nom des arbres et leur date de plantation ou rappellent un moment d'histoire lié aux intentions du projet.

Cette balade se clôt par un discours de Jean-Marc Ayrault sur le quai, dont on peut résumer l'essentiel par les mots suivants : cette île nous offre un espace qui nous permet d'appréhender l'avenir avec confiance (...) nous aurions pu faire un choix il y a quinze ans mais nous avons choisi de prendre le temps... Le projet se construit dans le débat et par le débat, avec les habitants, avec les institutions partenaires (région, département) et les désaccords et les résistances ne sont que le versant démocratique de la construction de ce projet." Il cite notamment l'épisode de la grue Titan.

• 18h 30 : les vœux de Jean-Marc Ayrault pour les habitants du quartier Île de Nantes.

Devant le FJT, une énorme banderole et un collectif distribuant un tract revendiquant la régularisation des sans papiers.

Dans la salle du FJT, une rumeur s'installe, la salle est trop petite par rapport au nombre de personnes présentes (environ 200). Certains hésitent à repartir, ils finissent par trouver une chaise ou se glissent contre un mur pour ne pas fatiguer pendant le discours. Une élue de l'opposition passe discrètement dans la foule, se présente et tente de discuter avec les personnes présentes : "vous habitez où (...) ah j'ai fait du porte à porte dans ce quartier aux dernières élections" " ah bon et bien vous n'êtes pas venue chez nous!"

L'assemblée semble plus populaire que celle des vœux du centre ville et aussi plus âgée. Il fait très chaud et l'ambiance est bon enfant. La chorale des "chants de coton" crée une ambiance festive par ses chants de gospel. Jean-Marc Ayrault est dans la salle ; il se glisse vers l'estrade, félicite les chanteurs et les présente (chorale créée en 1994), ainsi que l'exposition de graphes des jeunes de l'ACCOORD du centre Beaulieu, et le diaporama "île de Nantes en chantier, en mutation" réalisé par un membre de la "Station Mobile", collectif d'artistes, qui est projeté dans la salle de la cafétéria et qui avait été projeté d'ailleurs pendant "île était une fois". Il remercie la directrice du FJT pour son accueil et présente les élus de quartier présents: Alain Robert, Pascale Chiron, Ariane Henry, Michel Marjolet, et la deuxième adjointe présente également Marie France Clergeau.

Ce rendez-vous clôt une journée consacrée à l'île de Nantes commencée par un débat riche (quelle vision fantasmée !) au forum de la FNAC et prolongée par l'inauguration du quai François-Mitterrand. Cette île c'est 350 hectares au coeur de la ville pour lui assurer son avenir mais c'est aussi des quartiers où il y a des habitants, Beaulieu, Grande Biesse /petite Biesse, la république/ les ponts. L'île c'est une symbolique pour la ville mais aussi pour l'agglomération. "Et penser l'avenir de notre ville c'est prendre nos responsabilités pour la croissance économique, pour la formation élémentaire et supérieure, pour la recherche, etc. Cette croissance doit passer par les projets urbains, c'est notre ambition. Mais cette île c'est aussi la vie quotidienne de ses habitants."

"Avant d'aller plus avant sur ce sujet j'aimerais aborder un sujet qui nous touche profondément, les événements qui sont survenus en Asie du Sud est le 26 décembre 2004. (...) Lors d'un prochain conseil municipal et puis d'un prochain conseil communautaire chacun votera une subvention de 150 000 euros pour aider les pays qui ont souffert de ces événements, cet argent servira à une aide dans l'urgence mais aussi et surtout à une aide à la reconstruction comme nous avons déjà pu le faire après le tremblement de terre en Turquie et en Algérie, nous avons notamment construit une école. Nous avons d'ailleurs placé à l'entrée de la salle une urne où vous pouvez déposer vos dons. C'est notre contribution à la construction d'un nouveau rapport nord/sud."

"Et puis il y a la politique ne l'oublions pas. Si lors de cette année 2005 il n'y aura pas d'élection, vous serez néanmoins amenés à vous exprimer pour l'Europe. Je pense que les français doivent avoir confiance, il faut que nous nous unissions autour de valeurs. (...) Il est important de se retrouver dans des valeurs et les désaccords sont nécessaires à la démocratie. Nous célébrerons d'ailleurs en 2005 les 100 ans de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat, et les 60 ans de la fin de la seconde guerre mondiale, 60 ans pendant laquelle l'Europe s'est construite progressivement. Ces célébrations seront l'occasion de faire réfléchir les jeunes sur les combats à tenir en s'appuyant sur l'histoire. Le 8 mai nous inaugurerons une statue d'Aristide Briand qui était le rapporteur de la loi de 1905."

"Nous pouvons parler aussi du quartier et de l'inauguration des travaux de l'espace public du secteur 1. Travailler sur l'espace public c'est travailler sur ce qu'il y a de commun à tout le monde, c'est travailler sur le lieu où l'on se croise, il doit être agréable mais aussi sécurisé pour faciliter les modes de circulations deux roues et piétons. Le projet de l'île de Nantes est un projet stratégique qui concerne tous les Nantais, mais vous aussi et en tant qu'habitants du quartier vous devez être les premiers informés grâce au CCQ, même s'il est vrai qu'il y a encore des progrès à faire en

terme d'information. Ce projet c'est l'aménagement du quai F. Mitterrand, celui de la place François II, celui du Bd Charles De Gaulle dans le cadre de son déclassement en boulevard urbain et l'assainissement du quartier Mangin, l'implosion du Tripode le 27 février 2005. Il y a d'ailleurs une réunion d'information le 26 janvier à 18h 30. J'aurais bien aimé garder cette architecture, cette forme assez belle et aussi un bâtiment public qui a accueilli à Nantes des administrations d'Etat. Toutes les études ont été menées à terme et on aurait pu se dire qu'une fois le désamiantage achevé nous aurions pu le réutiliser or c'est impossible car la structure même du bâtiment contient de l'amiante et puis les travaux de désamiantage ont énormément fragilisé le bâtiment. Après l'implosion du Tripode nous aurons à disposition un important espace foncier sur lequel est lancée une étude pour un quartier d'affaires qui fera du lien avec ce qui existe de l'autre côté de la Loire dans le grand projet de Malakoff/ Pré Gauchet. Ce projet est important si l'on veut conforter la dynamique pour l'emploi à Nantes."

"Et puis il y a les projets de tramway avec la ligne 4 qui doit relier le centre ville à Vertou et traverser du nord au sud l'île de Nantes et la ligne 5 qui sera une ligne transversale sur l'île. La ligne 4 qui devait donc être une ligne de tramway en site propre sera en fait une ligne de bus sur plateforme non accessible aux automobiles avec une fréquence de 5 à 6 minutes etc. Ce sera du confort, de la rapidité et de la régularité. Cette ligne ce sera aussi l'occasion du réaménagement du boulevard Charles de Gaulle qui viendra contribuer aussi, au niveau du Clos Toreau, au projet urbain engagé sur ce quartier. Il faut trouver un vrai complément à l'automobile, c'est pourquoi il y aura tout au long de cette ligne des parcs relais. C'est un vrai projet urbain de travail sur l'espace public qui accompagne la construction des transports publics. Par exemple la ligne entre Nantes et Vertou [le tram-train] marche très bien, c'est plus rapide (11 minutes), moins cher et moins fatiguant que la voiture. Autrement en septembre 2005 le tramway ira jusqu'à Bouguenais et en 2007 la ligne 3 ira jusqu'à Pirmil. Demain (le 14 janvier) nous signerons d'ailleurs un contrat avec RFF et la SNCF pour l'acquisition progressive de leurs propriétés foncières sur l'île de Nantes. Mais ce développement des transports publics se fait aussi sur la métropole avec la construction d'un maillage du territoire, d'une étoile ferroviaire, c'est le développement d'un RER à la Nantaise."

"Il y a des villes qui n'ont pas la chance d'avoir un tel espace, nous, nous l'avons cette chance. Par exemple sur la première tranche les opérations immobilières accueilleront 25% de logement social en front de Loire. Mais nous devons aussi répondre à la croissance de ceux qui ont décidé d'aller habiter plus loin, il faut donc développer des solutions alternatives de transports publics en collaboration avec Jacques Auxiette, le nouveau président du conseil de région."

"Mais cela ne suffit pas il faut aussi, pour être heureux d'habiter Nantes développer des équipements de quartier. En ce sens le projet rejoint la vie quotidienne des habitants des quartiers. Depuis 1989 nous avons augmenté de 60% les places en crèches, il y a eu d'ailleurs sur le quartier l'ouverture de la crèche la lanterne magique. Il y a aussi la poursuite des aménagements du CRAPA, avec un parcours botanique accessible aux non-voyants, et une aire de jeux pour les enfants. Remarquons aussi le développement de la vie associative sur l'île, en 2004 vous avez organisé un forum des métiers qui a accueilli 400 participants, vous avez organisé le printemps des voisins et puis bien sûr le festival "Île était une fois". Notons d'ailleurs que le CCQ s'est associé aux marches Ouest France pour que le 6 novembre 2005, une grande marche parcoure l'île. Il y a aussi la transformation de l'école du quai Hoche en centre social en 2005 et l'installation fin 2004 des TV nantaises dans les locaux de Alstom, TV 7 est une chaîne privée et Télé Nantes est une chaîne associative financée par la mairie pour que les Nantais aient la parole."

"2005 c'est aussi l'année Jules Verne, je ne vous donnerai pas l'ensemble du programme de ces grands moments mais ce sera une occasion de parler d'espace public. Et puis aussi la première du prochain spectacle de Royal de Luxe qui sera créé à Amiens, l'autre ville de Jules Verne aussi, se fera à Nantes. Nous avons besoin de rêver, mais cela ne veut pas dire s'éloigner de la réalité mais stimuler notre énergie. Rêver pour donner un autre souffle, car il faut de l'envie, du désir et du plaisir pour innover (référence à la ville idéale de Jules Verne). Il y a 20 ans nous avons innové avec le tramway, vraiment nommé désir à Nantes. Il y a aussi maintenant la navette fluviale entre Trentemoult et la gare maritime, qui est un élément de plus dans notre système de transports publics."

"Il n'est pas question sur l'île de Nantes d'oublier son histoire industrielle. Il y a eu des débats et des résistances par rapport à la grue Titan qui sera finalement préservée. L'importance c'est de donner du sens, ce n'est pas garder pour garder. Et ce n'est pas seulement garder les vieilles pierres, c'est conserver les aires naturelles et paysagères, les berges de Loire, c'est aussi conserver le patrimoine industriel auquel il faut donner une nouvelle vie. Le patrimoine n'a de sens que dans celui de l'héritage, celui qu'on nous a donné, celui que nous avons choisi [même discours qu'à l'inauguration du festival "Île était une fois" 2004]. C'est aussi le futur projet d'un musée de l'histoire de Nantes qui ouvrira en 2007."

Vœux et fin d'une journée dense sur l'île de Nantes... Présentation d'une démarche au travers d'un livre, inauguration d'un quai, vœux aux habitants, le maire à la fois baptise, entérine, confirme et projette la ville.

L'intitulé des invitations au CCQ ne suffit certes pas à produire l'interaction qu'elle sollicite. Une invitation au débat ne suffit pas à produire du débat. Et inversement une invitation à une information descendante ne suffit pas à produire une seule posture d'écoute auprès des participants. Si l'intitulé des invitations ne peut nous renseigner sur la réalité effective de ces interactions pendant les réunions (nous y reviendrons ultérieurement), ils nous renseignent cependant sur les types d'interactions envisagés par les élus et les équipes de quartier.

1.4 Des “mises en publics” ou la restriction de l'épreuve de la discussion : situations informationnelles, réseaux de connivence et évitement du débat.

Parce que le dispositif de participation nantais semble reposer, tout du moins depuis son ouverture aux publics en 2002, sur la volonté des élus de donner la parole à tous, les situations de "mises en publics" auraient pu par ailleurs contribuer à la valorisation des expressions, quels que soient leur forme et leur contenu, quels que soient leur ton et leur langage. Or, l'observation en situation nous a permis de percevoir l'énonciation, explicite et implicite, de codes structurant l'échange par les organisateurs de ces "mises en publics". Ces codes relèvent certes en partie du bon sens : respect de la parole de l'autre, distribution de celle-ci, etc. Mais ils semblent être détournés par les pratiques des organisateurs et de certains publics participants vers une sélection des expressions prises en compte. Pour illustrer ce thème, tentons de faire le récit de la réunion publique du 07 octobre 2002 sur le projet Île de Nantes. Cette dernière a lieu dans un contexte de polémique qui s'est développé dans la presse locale : des associations reprochent à la municipalité l'absence de concertation et une évolution du projet qui ne correspond plus au plan guide présenté en 2001, notamment sur la question des quais d'accostage des paquebots. Certaines personnes rencontrées lors d'entretiens nous prédisaient, au début de cette réunion, qu'elle serait houleuse et explosive. Mais il n'en fut rien.

La réunion commence, la salle est pleine. Des membres du cabinet du maire, des journalistes, des acteurs institutionnels et de nombreux habitants sont présents. La presse locale évoquera le lendemain la présence de trois cents personnes. Jean-Marc Ayrault commence son intervention en ré-explicant les principes du projet (mixité, éco-quartier, etc.) et en précisant que si le programme n'est pas figé puisqu'il va se développer sur vingt ou vingt-cinq ans, il est néanmoins nécessaire de programmer les interventions sur l'espace public. Il prolonge en ces termes "Qu'est-ce que la concertation ? Certains ont eu l'impression qu'elle n'était pas à la hauteur de ce qu'ils attendaient. On ne parle pas assez de l'Île de Nantes. C'est vrai mais parler pour parler c'est le contraire de la concertation. Maintenant, à partir d'un projet plus clair, on peut se lancer dans une discussion sans réserve. Il est indispensable que les habitants soient consultés mais l'île n'appartient à personne. Aujourd'hui tous les Nantais sont invités, cela explique le monde. Ce projet représente des enjeux stratégiques pour la ville de Nantes et le fil des débats est l'intérêt commun. [explication sur la création de groupes de travail spécifiques sur le projet Île de Nantes] Il faut pour bien dialoguer respecter les règles. Nous sommes là pour discuter mais à une condition, que cela ne dérive pas vers des actions de groupes de pression. Des désaccords il y en aura et le débat public même s'il peut être agité c'est son but que les opinions soient exprimées pour qu'il aboutisse à un projet qui concerne tous les Nantais"¹. Le maire continue sur ce que doit être le projet, Alexandre Chemetoff explicite son idée du projet en termes de "culture du lieu" et "du génie de transformation du lieu", Patrick Rimbart, premier adjoint délégué aux grands projets urbains, précise, en s'aidant d'un plan de l'île, l'aménagement connu des espaces publics et ceux dont on ne connaît pas encore la forme, les opérations maîtrisées par la collectivité et les opérations privées. Après une heure de présentation détaillée, la parole est donnée à la salle : les problèmes des nuisances des industries du site (Beghin Say et OTOR), l'aménagement de la place François II et la nouvelle école

¹ Propos retranscrits grâce à nos notes personnelles.

d'architecture, le stationnement et les parkings, l'activité du MIN et du port, les groupes scolaires, le musée des civilisations et de l'esclavage, l'itinéraire de la ligne 5, le Tripode, etc. Tous ces sujets sont abordés par des questions du public, énoncées calmement et auxquels les élus, Alexandre Chemetoff et Laurent Théry alors directeur des services de la communauté urbaine répondent tout aussi calmement jusqu'à une intervention un peu plus virulente. "Quand va-t-on travailler dans ces groupes de travail qui ont été prévus il y a deux ans et puis ça a échoué, il y a un an et ça a échoué. Alors allons au bout de la démocratie et dépassons ces grandes messes. Faisons avancer le projet"¹. Jean-Marc Ayrault donne le numéro de l'équipe de quartier et redonne la parole à la salle : aménagement du quai Wilson, le problème d'envasement de la Loire, etc.

Notons l'ambivalence des propos du maire. Il valorise l'intérêt du débat et de l'échange sur le projet Île de Nantes mais il explicite "ses" règles de l'échange. Il limite la légitimité des paroles qui pourraient s'exprimer. Il est essentiel d'après lui que les habitants du quartier soient consultés, mais l'intérêt du projet dépasse la seule dimension de proximité. Cette première limitation est une limitation par extériorité : il existe des facteurs extérieurs ou des expressions extérieures qui pourront limiter les réponses aux problèmes ou aux questions soulevées par les habitants du quartier. C'est par ailleurs de consultation dont il est question, les élus et les porteurs du projet conservant ainsi entièrement leur pouvoir de décision quels que soient la nature et le contenu des "mises en publics". Les élus préservent également le pouvoir de la connaissance et de la maîtrise technique des choix. S'il y a donc une écoute des opinions "individuelles, inorganisées et profanes", le maire refuse toute dérive vers des "actions de groupes de pression".

Le récit de cette réunion publique illustre en outre certaines hypothèses que Jacques Defrance émet à propos de l'étude d'une audition publique organisée pour l'aménagement d'un tronçon routier à Nancy². D'une part, comme nous venons de le soulever à travers l'analyse des propos du maire, les organisateurs tendent à réduire l'échange à une situation informationnelle. Ils donnent un ensemble de données aux publics, mais celles-ci doivent leur permettre de partager le positionnement et l'évolution du projet, développés par les élus et les porteurs du projet et non de contribuer à l'élaboration de celui-ci. D'autre part, une intervention remet en question non pas le projet mais le cadre de sa "mise en publics". Elle est émise par l'un des membres du collectif pour la protection du patrimoine industriel et maritime et elle fait écho à la polémique médiatique sur l'absence de concertation sur l'Île de Nantes. Alors que celle-ci aurait pu être le déclencheur d'un échange sur les conditions d'une élaboration partagée du projet, par ailleurs largement énoncée par les élus avant cette réunion et pendant celle-ci, le maire répond par un numéro de téléphone et passe à une autre question. Au-delà de cette seule réunion, les "mises en publics" de ce projet reposant sur des enjeux politiques, économiques et sociaux importants conduisent paradoxalement non pas au débat tant annoncé par les élus mais à l'évitement de celui-ci. Elles impliquent seulement un échange d'informations.

Le poids normatif de ces situations d'échange tend à conduire à une valorisation des expressions policées et à une dévalorisation, voire une mise à l'écart de celles qui ne correspondraient pas à ces codes de bonne conduite. Intégrer les règles de l'échange ou peut-être plus justement vider toute prise de parole de charges affectives (colère, virulence, violence, peur, nostalgie, etc.) permet à ces participants de pouvoir s'exprimer ou tout du moins de ne pas être exclus de l'échange. Les interventions du public se doivent ainsi d'être raisonnées, pacifiées, voire structurées et argumentées. Ces "valeurs" partagées ne sont cependant pas portées par l'ensemble des acteurs de ces réunions. Seul ce que l'on pourrait appeler le "groupe dominant", formé des élus, de certains acteurs institutionnels et de certains participants contribuent explicitement et implicitement à leur énonciation. Ces valeurs reposent tout à la fois sur la forme des prises de

¹ *Ibid.*

² Jacques Defrance, "Donner la parole, la construction d'une relation d'échange", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 73, juin 1988.

parole et sur le fond. Les interventions ne relevant que d'intérêts très spécifiques et très particuliers ou a contrario les interventions qui dépassent le sujet de la réunion, les interventions extrêmement virulentes, sont autant de prises de parole qui peuvent être ainsi fortement contestées tout autant par les organisateurs des réunions que par certains participants.

Lors d'une réunion du CCQ Île de Nantes, un jeune homme intervient très vivement contre la non prise en compte des populations, dont des personnes sans papier, résidant sur l'île de Nantes dans des conditions très précaires : "Il ne faut pas les oublier car le projet risque de les déloger. Que deviendront-ils ?" Le chargé de quartier, un peu agacé par le ton de cette intervention, le prie de se taire car ce n'est pas le sujet de cette réunion. Celle-ci se poursuit avec d'autres questions et le jeune homme ne cesse de marquer avec virulence son mécontentement et ne se prive pas de faire des critiques. Cette mise sur la touche illustre ces jugements "formatés" que partagent les organisateurs des réunions et certains participants, et la nécessité de leur apprentissage pour pouvoir s'exprimer et être écoutés.

Cet apprentissage est cependant différemment intégré par les participants. Certains publics participants vont rester dans une posture silencieuse, notamment parce qu'ils perçoivent l'existence de ces codes sans les maîtriser. D'autres vont les adopter pour pouvoir s'exprimer. Le partage de ces codes et de ces valeurs structurant l'échange va constituer des réseaux de connivences entre des élus, des acteurs institutionnels et certains participants. Ces réseaux de connivences se révèlent de manière relativement directe dans certaines réunions publiques nantaises pendant lesquelles des interventions de participants, structurées et policées, sont alimentées de sous-entendus, de sourires en direction des interlocuteurs (élus, services, etc.). Ces expressions peuvent soulever des points de conflit ou de contestation, mais la forme de l'échange n'est pas pour autant conflictuelle. Ce brouillage des informations échangées induit par de telles attitudes semble freiner l'élargissement des expressions car une partie de ce qui peut se jouer dans ces réunions peut alors demeurer hermétique à une grande partie des participants. Ces connivences sont le produit d'une élaboration progressive de valeurs partagées ou encore le produit d'un "apprivoisement" réciproque de certains acteurs. Elles ne sous-entendent pas néanmoins des desseins communs : quand les élus ont intérêt à ces constructions partagées pour maîtriser un tant soit peu les "mises en publics" au regard du danger politique potentiel qu'elles peuvent représenter, les associatifs peuvent envisager de telles postures pour faciliter l'aboutissement de leurs actions spécifiques. Tout semble reposer dans la rhétorique des acteurs de ces "mises en publics" sur une forme d'altruisme : écoute de l'autre, prise en compte de l'autre, etc. et ce, alors que l'analyse de ces situations dévoile des modes de sélection des expressions et la codification de celles-ci.

Cependant, alors que l'intégration et l'acceptation des valeurs et des normes structurant l'échange contribuent donc à l'apparition, en situation de "mise en publics", de clivages entre les différents publics présents, un autre facteur influe sur la différenciation des positionnements d'un même individu ou d'un même groupe dans l'échange : la variabilité de la configuration des publics présents. Cette dernière semble produire une différenciation des types de clivages, d'alliances et de connivences, perçus et sollicités par les participants eux-mêmes selon les situations. Cependant ces derniers sont diversement sollicités par leurs protagonistes selon le contexte des réunions. En groupes restreints ou dans des échanges informels entre ces protagonistes, les conflits et les sources de désaccords ne seront pas évacués, mais discutés jusqu'à la production d'un consensus quand celui-ci est possible. Pourront alors apparaître des clivages entre participants d'un côté et organisateurs des réunions de l'autre. Quand les réunions sont ouvertes aux publics, un tout autre clivage peut alors apparaître. En effet peuvent alors s'opposer d'un côté les organisateurs des réunions associés à des participants permanents et de l'autre des participants que l'on pourrait qualifier de dilettantes ou de spectateurs. Précisons que les clivages sollicités ne partagent pas parfaitement l'ensemble des individus présents, seuls certains d'entre eux les mobilisent et s'y positionnent. Les exemples cités précédemment illustrent ces situations de recomposition des champs d'acteurs (élus, services, habitants) selon ces connivences. Gardons-nous cependant de considérer qu'il existerait un seul réseau de connivences alliant de manière homogène et indifférenciée, élus, services et

permanents. Au regard de certains entretiens et certains échanges informels avec des permanents, nous pouvons faire l'hypothèse que, derrière l'apparente alliance publique, se dissimule en fait une pluralité de réseaux basés sur des relations interpersonnelles différenciées : nul complot, nulle conspiration !

L'apprentissage des codes de l'échange peut ainsi permettre aux participants de pouvoir s'exprimer sans être exclu. Il existe cependant des alternatives. L'intervention virulente d'un membre du collectif de protection du patrimoine industriel à la réunion du 07 octobre 2002 n'est pas un fait isolé. Leur position de résistance dans les "mises en publics" est quasiment systématique. Elle ne produit certes pas de débat mais elle ne soulève pas, contrairement à d'autres interventions virulentes, le désaccord ou la contestation des autres participants et des élus. Dans des contextes moins tendus que celui de la réunion citée, ces derniers peuvent même parfois sourire, y répondre avec humour, etc. Si des participants peuvent se permettre de tels "écarts", c'est qu'ils possèdent d'autres ressources que ces seules "mises en publics" pour s'exprimer et se faire entendre. Ces ressources s'appuient sur un apprentissage de l'action collective par le monde associatif et syndical et une capacité de mobilisation. Le capital de reconnaissance et de mobilisation du collectif de protection du patrimoine industriel, composé en partie d'anciens ouvriers des chantiers navals, repose certes sur la valeur affective dans l'histoire sociale nantaise des chantiers navals, mais aussi sur leur capacité à mobiliser une formation syndicale à d'autres fins que les conflits sociaux opposant ouvriers et patrons. Quand Jean-Marc Ayrault refuse le 07 octobre 2002 les dérives vers des actions de groupes de pression, c'est à ce collectif notamment qu'il semble faire allusion. Mais la suite ne lui donne pas raison. Le démontage prévu de la grue Titan grise sur le quai Wilson, une des grues encore présentes sur l'île, rencontre en octobre 2004 l'opposition de ce collectif et d'autres associations, opposition relayée dans la presse locale. Si dans un premier temps la municipalité appuie cette décision du Port Autonome alors propriétaire de la grue, la mobilisation de ce collectif et sa médiatisation engage celle-ci vers une autre voie. Elle finit par appuyer la demande de ce collectif d'associations d'un classement de celle-ci au patrimoine historique, appui adressé à la préfecture. Cette procédure permettrait alors à la mairie de partager avec l'Etat à la hauteur de 40% le coût du rachat et de l'entretien de la grue. En février 2005, le classement accepté par la préfecture est validé par le conseil supérieur des bâtiments historiques. Cette mobilisation se déploie hors du CCQ Île de Nantes et appuie notre hypothèse selon laquelle certains conflits semblent être relégués à l'extérieur de l'instance de quartier.

En conclusion, on notera donc le décalage entre une rhétorique politique de concertation permanente autour du projet Île de Nantes et la réalité de sa "mise en publics". En effet si le projet est l'objet d'un intense travail de communication (ouvrage, expositions, entretiens dans la presse, etc.), la communication municipale ne se penche qu'en de rares exceptions sur ses "mises en publics" et leurs conditions d'accès. La presse locale n'en fait pas plus écho, elle concentre son attention sur ce que nous avons appelé les événements médiatiques localisés du projet et sur des temps d'information descendante. Les situations de "mises en publics" elles-mêmes privilégient les situations informationnelles. Seuls les participants pouvant faire l'apprentissage des codes structurants les échanges (pacification, argumentation, intérêt général, etc.) semblent pouvoir au moins être écoutés et au plus accéder à des négociations sur des objets localisés (sens de circulation d'une rue, locaux associatifs, fête de quartier, etc.). Une politisation "acculturée et pacifiée", privilégiant paradoxalement la seule proximité du champ politique, tend donc à se développer en groupes élargis, en réunions publiques. Le conflit semble, quant à lui, être en général réservé par les participants qui maîtrisent cette proximité du champ politique, dans des groupes restreints ou informels quand le sujet du conflit est extrêmement localisé et vidé d'enjeux stratégiques et politiques. Au contraire quand la source du conflit concerne de tels enjeux, il peut être développé hors des instances de quartier par des participants ayant d'autres ressources de mobilisation que ces seules instances.

Ainsi, alors que la rhétorique politique nantaise prétend depuis 2002 à un élargissement des publics

des instances de quartier, l'étude du CCQ Île de Nantes dévoile une réalité sociale et politique qui tend à privilégier l'expression des individus et des groupes placés dans un processus d'acculturation, ou déjà largement acculturés au champ politique. Si les "mises en publics" peuvent contribuer à ce processus d'acculturation, cela ne semble concerner qu'un nombre limité d'individus qui au final pourront seulement acquérir une influence sur les décisions relatives à des objets localisés et relevant de faibles enjeux urbains. En ce sens si le projet Île de Nantes est mis en publics, il n'est pas pour autant soumis à une épreuve de la discussion qui engagerait un processus de construction partagée du projet.

2. Les chefs d'orchestre et leurs instruments

Le premier chapitre a permis de documenter les versants communicationnels et informatifs du projet de l'île de Nantes. Le matériau travaillé n'était certes pas difficile à constituer, mais il a mobilisé du temps, de l'énergie afin d'être le plus exhaustif possible quant au renseignement des "mises en public" du projet. Parallèlement, nous avons cherché à connaître le fonctionnement ordinaire de ce vaste projet de renouvellement urbain : il est bien sûr présenté comme exceptionnel dans son contenu et ses ambitions, mais il ne manque pas de passer par l'épreuve du quotidien et de l'articulation avec l'ensemble des autres actions spatiales, qu'elles soient ou non publiques. Et cette fois, une connaissance fine de ce que véhiculent les différents médias était insuffisante, notamment parce que, donnée structurelle du journalisme, "on ne parle pas des trains qui partent à l'heure".

C'est bien l'expérience du projet qui nous intéresse et qui mobilise les deux chapitres à venir : quelle est l'organisation de ce projet d'une part (chap 2) et quelles compositions de cultures amène-t-il à réaliser d'autre part (chap 3) ? Ce double questionnement ne peut être abordé sans une analyse impliquée qui requiert d'approcher, comme on dit, "les lieux où cela se passe ». Cette phase est d'autant plus nécessaire que l'organisation elle-même s'est fortement transformée depuis 2003.

Précisons d'emblée le sens de cette phrase de sens commun : "les lieux où cela se passe ». Elle peut laisser entendre une conception proche des théories du complot ou entretenir une vision très répandue au fil des "marronniers" de quelques hebdomadaires généralistes dont les décrochages locaux font de réguliers points sur "les dix qui font la ville », "les réseaux souterrains", "les francs-maçons"... A cette version journalistique¹ correspondent quelques versions "scientifiques" demi-habiles, consistant soit à rappeler que telle recherche n'a pas eu accès à telle coulisse pourtant décisive, à tel témoignage ou telle confiance d'un acteur important très peu disponible... Une recherche se doit d'abord de spécifier le versant d'analyse butiné, qui n'est jamais exhaustif. Ensuite, même dans notre approche où nous avons pluralisé les "fenêtres », l'équipe n'a pu être présente partout. Nous pouvons nous faire une représentation de l'ensemble des lieux de décision sans pour autant avoir nécessairement éprouvé cet ensemble. On ne voit pas bien pourquoi toutes les portes seraient ouvertes d'ailleurs ! Il serait faux, cela dit, d'entretenir une vision de lieux de pouvoirs cachés, occultes. Que les capacités d'intervention dans le cadre du projet soient inégales, c'est en revanche avéré et ce qui légitime que nous soyons attentifs à leur distribution dans un cadre particulier d'une maîtrise d'ouvrage ayant connu plusieurs modifications importantes.

¹ Cf. pour approfondir cette critique et son rapport au champ local, L.Devisme et E.Pasquier, « Les échos du local... Echos d'un appel à articles », *Lieux communs, les cahiers du LAUA*, n°8, EA Nantes, 2005, pp. 9-26.

Dans ce chapitre, nous ne cherchons pas à seulement analyser des différentiels de pouvoir mais aussi à suivre les instruments, concepts et autres outils de pensée servant à la mise en oeuvre du projet.

2.1 Configuration des pouvoirs d'ordonnement

Quel est le "portage" du projet ? Par portage, nous entendons un ensemble de fonctions et attributions qui sont organisées pour concrétiser le projet de transformation spatiale, c'est-à-dire de le transporter¹. Cet ensemble est de nature politique (le projet a été lancé par la Ville de Nantes et revient ensuite à être suivi par la Communauté Urbaine qui se crée en 2001, remplaçant le District et qui se substitue fin 2003 à la Ville pour le suivi du marché de maîtrise d'oeuvre conclu en 2000 entre la Ville et l'Atelier de l'île de Nantes) et se repère par des associations technico-politiques.

La Communauté Urbaine de Nantes assure la maîtrise d'ouvrage d'ensemble et intervient pour :

- définir les objectifs politiques du projet,
- arrêter le contenu de ses programmes,
- définir ses échéances,
- arrêter les budgets globaux et annuels,
- désigner les opérateurs d'aménagement et contrôler leurs interventions
- mener la politique de communication.

Ses compétences relèvent de la mise en place du PLU, de la création de ZAC et de réserves foncières communautaires, de l'organisation des transports urbains, de l'aménagement et de l'entretien de voirie et de stationnement et de dispositifs contractuels de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville.

Cet état des compétences semble clair mais il comporte des incertitudes notamment relatives à "l'intérêt communautaire". C'est de fait une donne depuis le départ que la maîtrise d'ouvrage est en réalité partagée avec la Ville de Nantes, celle-ci ayant gardé un certain nombre de propriétés foncières et menant des opérations sur le territoire de l'île, dans le cadre d'autres compétences comme la culture par exemple.

2.1.1 La mission "île de Nantes, rives de Loire" de la Communauté urbaine et les études stratégiques

A la suite du marché de définition, la Communauté Urbaine s'est mise en place et une mission a été créée, la mission "île de Nantes - Rives de Loire", rattachée à la direction des projets². Transversale aux différents services fonctionnels, constituée d'une petite équipe animée par N.Binet, elle lance quelques études et "accompagne" la mise en place de la maîtrise d'oeuvre des espaces publics qui fait l'objet d'un contrat inédit pour le Bureau des paysages. En quoi consiste ce marché passé entre A.Chemetoff et la Ville de Nantes ? Il vise la "réalisation du projet de renouvellement urbain de l'île de Nantes" avec quatre points principaux confiés à l'Atelier de l'île de Nantes :

- les avants-projets de l'ensemble des espaces publics à créer ou à restaurer dans l'île de Nantes,
- la maîtrise d'oeuvre de la réalisation des espaces publics majeurs significatifs de l'île de Nantes,
- la conception générale du "plan-guide" des espaces publics de l'île dont l'objet est d'organiser la cohérence de la restructuration urbaine de cet espace central de l'agglomération,
- l'assistance et le suivi auprès du maître d'ouvrage de la mise en oeuvre sur le moyen terme des orientations d'aménagement issues de la conception générale du projet.

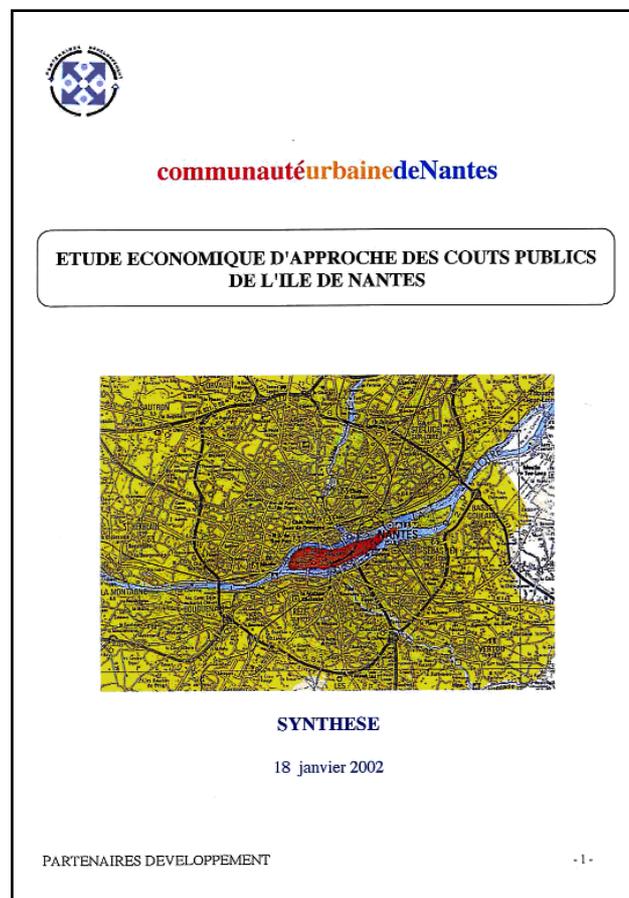
¹ Signalons que le portage, dans le domaine maritime, évoque un endroit où une pièce frotte sur une autre : belle métaphore que l'on peut appliquer à notre objet.

² La direction générale des projets est alors l'une des cinq grandes directions (à côté de celles des services fonctionnels, des services urbains, du développement urbain et de la proximité). Elle chapeaute deux directions (l'espace public et les études techniques) et trois missions que sont les missions conduite de projets, île de Nantes - rives de Loire et grand projet de ville (Malakoff - Pré Gauchet).

Mentionnons que des espaces publics est exclue, dans le cadre de ce marché, la réalisation de réseaux souterrains primaires. Le document-programme du marché est le plan-guide publié (cf. *infra* 2.2.1 à propos de sa "philosophie"). Le marché se présente avec une première tranche ferme de 6,6 millions d'euros et de 7 tranches conditionnelles d'un montant de 7,2 millions d'euros. Le mandataire est l'atelier de l'île de Nantes, SARL en cours de formation en 2000, associant l'architecte nantais Jean-Louis Berthomieu. Précisons que le taux de rémunération est de 10% pour les missions de conception et de maîtrise d'oeuvre opérationnelle. Enfin, le marché est passé pour une durée de 9 ans. L'ensemble de ces caractéristiques a été longuement discuté, le maître d'oeuvre s'étant adjoint les conseils d'un avocat spécialisé en urbanisme, Pierre Liochon.

A la mission "île de Nantes - Rives de Loire", des études ont rapidement été confiées à des prestataires extérieurs. Il est important de s'y attarder, d'une part parce qu'elles renseignent sur des éléments techniques décisifs, d'autre part parce qu'elles donnent à voir des rapports entre acteurs. Avec les entretiens et les observations de réunion, elles constituent un matériau privilégié. Nous mentionnerons en particulier celles qui traduisent les orientations urbanistiques en chiffres (où le découpage spatial prend une autre importance que celle, suggestive, du plan-guide - cf. *infra* 2.2) et qui concernent l'ingénierie de la conduite opérationnelle, tout en déroulant l'évolution de la maîtrise d'ouvrage, ses inflexions étant issues, en partie, de telles expertises. Il faut garder à l'esprit qu'elles interviennent après la passation du marché entre la Ville et le maître d'oeuvre, estimant parfois des coûts et budgets dont on aurait pu imaginer la nécessité de leur prise en compte avant le marché de maîtrise d'oeuvre...

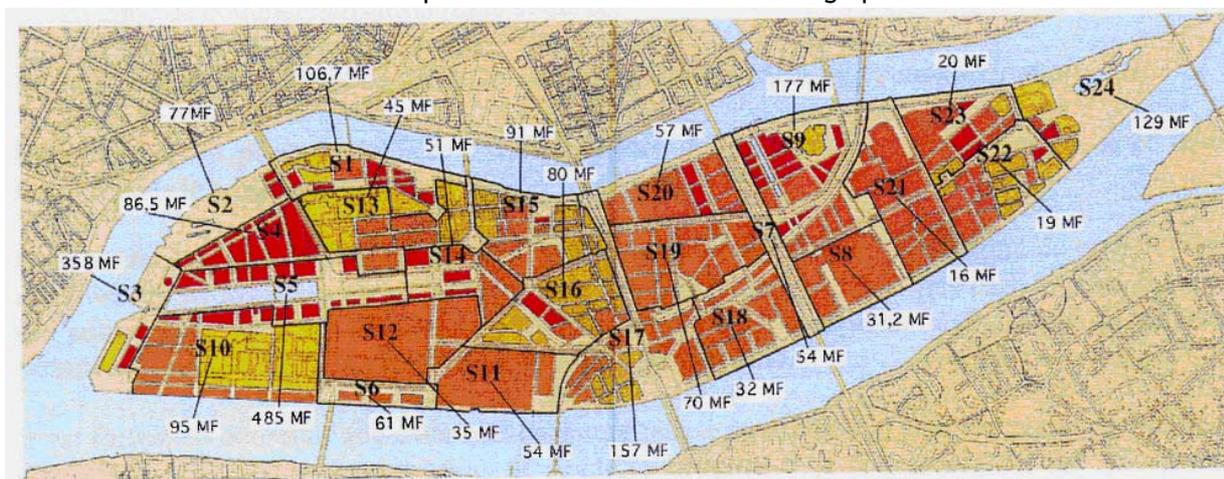
Une étude confiée à Partenaires Développement / SETEC pour une approche des coûts publics de l'île de Nantes doit être mentionnée. Un rapport final est remis en février 2001 et une synthèse produite en Janvier 2002.



Cette étude chiffre pour chacun des 24 sous-projets urbains (définis par Chemetoff - cf. *infra* 2.2) les coûts d'aménagement et la SHON commercialisable. Elle vise à mesurer la rentabilité économique du projet. On rencontre dans cette étude une difficulté de chiffrage liée à l'absence du fichier informatique relatif au découpage de Chemetoff. Une meilleure approche est attendue suite à une mission de photographie aérienne lancée en février 2001 par la mission¹. Quant à la valorisation des charges foncières, il est fait état de quelques réunions avec Nantes Aménagement, aménageur local, afin d'estimer le prix moyen. Concernant les coûts d'infrastructures, des incertitudes demeurent au sujet de la dépollution sauf pour l'ancien site des chantiers navals mieux connu. Les estimations relatives aux ouvrages d'art et bâtiments publics concernent notamment:

- le stationnement, avec une prédominance de parkings silo sur les parkings enterrés vu les problèmes de fondation sur l'île.
- un projet de pôle loisirs / tourisme d'une capacité de 500.000 à 1 million de visiteurs par an avec une variation saisonnière des visiteurs estimée à partir du cas du Mont Saint-Michel !
- Le traitement de quais et darses et l'accostage de paquebots à envisager.

Chacun des secteurs est détaillé par fiche et l'ensemble est cartographié :



Source : carte SETEC in rapport de synthèse, Janvier 2002.

On peut retenir de cette étude de grandes différences d'appréciation dans les coûts publics du projet entre les consultants et le maître d'oeuvre du projet. La synthèse évoque un coût de 3,3 milliards de francs d'un côté (SETEC) et de 1,25 milliards de l'autre (Chemetoff). La ventilation par postes selon la SETEC est la suivante :

- 35% substructures et superstructures,
- 30% Voirie, Réseaux, Divers (VRD),
- 18% tramway,
- 9% aménagements paysagers,
- 8% préparation du site.

Une simulation est enfin proposée sur la base de la SHON commercialisable, de la répartition des coûts d'aménagement et d'hypothèses de phasage des travaux et des ventes de charge foncière.

¹ On rencontre également une autre insatisfaction à propos du chiffrage des infrastructures primaires et structurantes : "le plan guide Chemetoff n'explique pas les 'transformations' envisagées sur les ponts" p.15. Quelques indications sont fournies en réunion : coût de construction d'un pont pour le tramway doublant le pont Anne de Bretagne.

**ILE DE NANTES
ETUDE ECONOMIQUE D'APPROCHE DES COUTS PUBLICS**

ESTIMATION PAR POSTE - SECTEUR S3

SURFACE TOTALE DU SECTEUR (m²) = 82 090

LOT	POSTE	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Observations
	400	<u>PREPARATION DU SITE</u>					
	420	Démontage ou démolition immeuble (m² de plancher)	m²	23 580	150	3 537 000	
	421	Démolition de voirie ou surfaces dallées	m²	11 250	200	2 250 000	
	422	Démolition ouvrages d'art	Ft	0	pm	0	sans objet
	440	Dépollution	m²	4 105	600	2 462 700	
	441	Désamiantage	Ft	0	25 000 000	0	
		Total poste 400				8 249 700	
	500	<u>VRD</u>					
	511	Voirie primaire nouvelle	m²	59 570	800	47 656 000	
	512	Voirie secondaire ou aménagement existant	m²	610	600	366 000	
	521	Adduction d'eau					
		- collecteur ø 300	ml	670	3 000	2 010 000	
		- réseau primaire (ø 150)	ml	550	1 500	825 000	
		- réseau secondaire (ø 60)	ml	140	750	105 000	
	522	Eaux usées - linéaire					
		- réseau primaire neuf	ml	1 120	5 000	5 600 000	
		- réseau secondaire neuf	ml	170	3 000	510 000	
		- réhabilitation réseau existant	ml	0	2 000	0	
	523	Eaux usées - relèvement	Ft	0	0	0	
	524	Eaux pluviales - linéaire					
		- réseau primaire neuf	ml	820	4 000	3 280 000	
		- réseau secondaire neuf	ml	180	3 000	540 000	
		- réhabilitation réseau unitaire existant	ml	530	3 000	1 590 000	
		- réhabilitation réseau existant	ml	0	1 000	0	
		- ovoïdes	ml	0	15 000	0	
	525	Eaux pluviales - traitement avant rejet	Ft	0	0	0	
	530	Alimentation électrique	ml	0	0	0	
	540	Télécommunications	ml	0	0	0	
		Total poste 500				62 482 000	
	600	<u>AMENAGEMENT PAYSAGERS</u>					
	610	Parcs et espaces verts	m²	7 650	600	4 590 000	
		Total poste 600				4 590 000	
	700	<u>SUBSTRUCTURES - SUPERSTRUCTURES</u>					
1		Parking silo	place	66	60 000	3 940 320	y/c 2000 places pôle loisir
2		Parking enterré	place	16	150 000	2 462 700	
3		Darse, Ecluse	m³	2 900	2 000	5 800 000	
4		Cale - rénovation	m²	0	3 000	0	
5		Cale -neuf	m²	0	5 000	0	
6		Rampe	m²	0	8 000	0	
7		Quai - réhabilitation légère	ml	0	15 000	0	
		Quai - réhabilitation légère différée	ml	0	15 000	0	
8		Quai - réhabilitation lourde					
		- création d'estacade, réhabilitation, perrés	ml	0	25 000	0	
		- réhabilitation lourde, réfection de quai	ml	915	100 000	91 500 000	
9		Ouvrage d'art					Duc d'Albe
		- Duc d'Albe	Ft	1	15 000 000	15 000 000	
		- Ouvrage d'art courant	m²	0	12 000	0	
		Total poste 700				118 703 020	
TOTAL						194 024 720	

Dans le prolongement de cette étude, le cabinet G3A livre en Octobre 2002 une expertise sur le dispositif opérationnel. G3A fait partie de la société C3D, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts et Consignations et holding d'un groupe d'entreprises d'ingénierie et de services. C3D intervient dans le consulting certes mais aussi dans l'immobilier (ICADE), les transports urbains (TRANSDEV), l'ingénierie des infrastructures...

Cette étude est poussée. Elle mentionne une étude du CINA¹ sur l'évolution des coûts de construction depuis 5 ans au travers de 32 programmes immobiliers représentant 1751 logements sur l'agglomération afin d'estimer la valeur du foncier. On peut alors lire "que la valeur semble en hausse au cours de ces dernières années et de rappeler que les premières acquisitions publiques créeront des références qu'il convient donc de maîtriser. Un portage public du foncier à un prix trop important peut remettre en cause la faisabilité financière de l'opération. Par ailleurs la valorisation de ce foncier dépendra des procédures mises en place, de l'investissement public (espace public, transports en commun, équipements...) mais aussi du choix des produits immobiliers, surtout en début d'opération. L'étude réalisée par Etude immobilier et Territoire conseil pour la CUN en février 2002 souligne la hausse du prix du foncier non aménagé." (p.10)

L'étude estime les parcelles consommables par les promoteurs entre 110 et 170 euros/m² de terrain et critique au passage l'évaluation de Partenaires développement / SETEC qui était à 30 euros/m². On pressent dans cette étude la montée en régime du projet.

"Rythme de commercialisation proposé pour l'île de Nantes : du fait de l'achèvement des ZAC Beaulieu et Madeleine Champ de Mars et de l'actuelle absence de projet concurrent sur le même segment de marché, il est proposé de retenir le rythme cumulé historiquement sur ces deux ZAC et sur le reste du territoire de l'île de Nantes soit environ 250 à 350 logements par an. Cela correspond à un doublement du rythme actuellement constaté sur l'île de Nantes." (p.18)

G3A réévalue le bilan financier d'ensemble de Partenaires Développement : pour résumer, le prix d'acquisition du foncier est largement réévalué et la surface à commercialiser diminuée. "Certaines constructibilités dégagées dans le projet urbain seront particulièrement délicates à mettre en oeuvre, notamment lors des phases de concertation avec le public (à titre d'exemple, construction au pied de copropriétés ou sur des espaces libres). Toute diminution du volume des constructibilités aura un fort impact négatif, soit sur le bilan financier pour les opérations d'initiative publique soit sur les retombées économiques du projet pour les secteurs laissés à l'initiative privée."(p.24). Un phasage est ensuite proposé. Avant de détailler par fiches les opérations de restructuration d'espace public, d'aménagement et les projets immobiliers d'initiative publique, les auteurs de l'étude disent l'importance de ne pas considérer le site comme une île ("île = isola = isolée" lit-on) mais comme un lieu de convergence de plusieurs actions d'aménagement, dont quelques unes sont en cours. Ce n'est donc pas une opération mais un ensemble d'opérations à prolonger. Dans cet esprit "il est essentiel que l'organisation mise en place soit en mesure de suivre en permanence ces facteurs, de suivre le bilan détaillé des opérations, d'anticiper et de mettre en place les mesures adaptées à l'évolution des paramètres." (p.28).

On arrive alors au point important du pilotage du projet urbain et G3A fait 4 propositions :

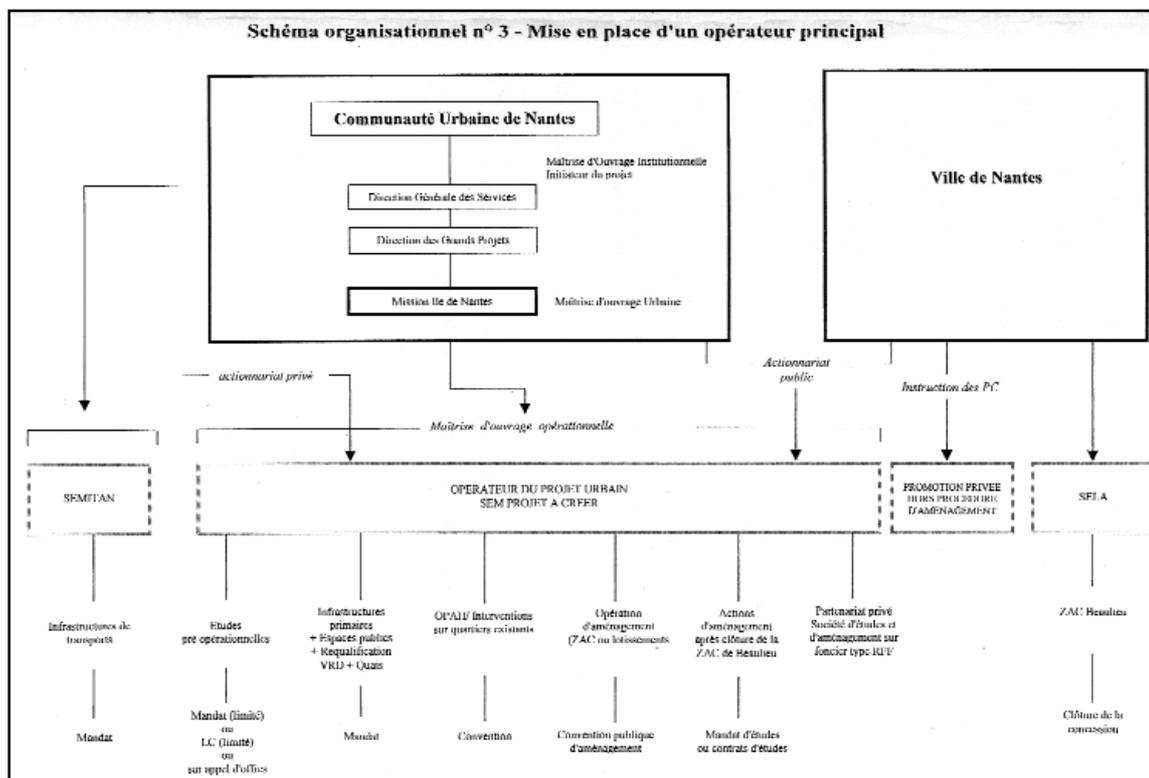
- la première consiste en un pilotage en régie par la mission dont l'analyse pointe la difficulté de coordonner l'ensemble des actions avec un risque d'amoindrir l'impact du projet global et de le rendre moins lisible.
- la deuxième propose un pilotage partagé entre la Mission (pour la réalisation des espaces et équipements publics) et une SEM existante. Se présente un risque d'incohérence et de conflit d'intérêt entre les deux opérateurs.
- la troisième crée un opérateur principal du projet urbain facilitant l'identification du projet

¹ Club Immobilier Nantes Atlantique, associant une centaine d'acteurs de l'immobilier dans la région. Il a été créé en 1992, soutenu par la CCI Nantes - Saint-Nazaire et réfléchit depuis aux questions touchant à l'immobilier et l'urbanisme en métropole.

à une structure. Ce pourrait être un établissement public d'aménagement (lourd et peu adapté) ou bien une SEM projet dont sont esquissés les honoraires éventuels. La mission île de Nantes garderait les fonctions de promotion et développement du projet, d'animation et pilotage de l'opérateur principal, de mise en place des financements publics et de suivi des schémas directeurs.

- La quatrième, enfin, propose la transformation de la mission île de Nantes en structure publique autonome qui peut être un syndicat mixte (associant au moins deux collectivités) ou bien une régie personnalisée encore peu usitée mais détaillée dans le rapport.

Un tableau comparatif explicite les différences entre chaque structure. C'est au final la troisième option qui sera retenue, légèrement infléchie par la quatrième puisque la décision de créer une SEM dédiée au projet s'est accompagnée de la décision de fermer la Mission et de transférer dans la SEM certains de ses salariés dont le directeur.



Source : expertise G3A, 2002, p.76.

L'ancien directeur de cette Mission, devenu chargé de mission dans la SEM, est un pragmatique convaincu. Le rôle d'une connaissance expérimentale est dans cette optique décisif. Il sait, en ce sens, que le privé ne vient que s'il y a un sens et une sécurité nécessaires, ce que seul l'acteur public peut garantir. Il rappelle volontiers qu'un seul portage public est en revanche nocif. L'essentiel des dépenses des dix dernières années serait selon lui surtout consacré à réparer les interventions à 100% publiques de l'âge d'or de l'aménagement... Il sait aussi les risques de lourdeur issus des procédures, du code des marchés publics mais aussi de la culture des grandes administrations en France. On comprend alors ce qu'il privilégie entre SAEML (Société Anonyme d'Economie Mixte) et EPA (Établissement Public d'Aménagement). La première permet de "rassembler autour d'une table" quand le deuxième organise autour de l'acteur étatique.

2.1.2 La création de la SAMOA et le repositionnement de la Communauté Urbaine

Cette décision intervient à l'été 2003 et inaugure une période délicate du côté de la Communauté Urbaine, dans la mise en place d'un suivi et d'un pilotage du projet. Une raison principale à cette difficulté tient à des questions de personnel, principalement au fait que le nouveau directeur de la SEM n'est autre que le directeur général des services de la Communauté Urbaine qui quitte alors ses fonctions pour se recentrer sur des questions urbaines et urbanistiques. Il constitue une équipe restreinte mais reconnue avec d'abord deux chargés de mission, l'un ancien directeur de la mission Île de Nantes - Rives de Loire, l'autre ancienne directrice de la DDRN (Délégation au Développement de la Région Nazairienne), rejoints par une chargée de communication issue du cabinet du maire. En 2004-2005, ces "seniors" sont rejoints par trois "juniors", l'un au profil d'ingénieur, l'autre au profil d'économiste public, un autre compétent sur les questions du développement métropolitain et consacrant l'essentiel de son temps aux enjeux du SCOT en voie d'élaboration (cf. *infra*, 2.2. Les usages du plan-guide à ce propos). Equipe restreinte donc, mobilisée sur la mise en oeuvre de la convention publique d'aménagement (CPA) organisant les missions de la SEM. Le fait que la présidence de cette SEM revienne au député-maire, président de l'intercommunalité, renforce le binôme président - directeur. Son nom, la SAMOA, outre une connotation exotique qui renvoie à une caractéristique insulaire (au sein de l'archipel polynésien), porte l'ambition d'un changement d'échelle territoriale : Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique.

Avec cette création, Nantes rejoint les grandes villes recourant à ce type de dispositif (Lyon pour le projet Lyon-Confluence, Lille pour Euralille). Ce sont du reste ces exemples qui sont à l'occasion convoqués lors d'entretiens. Porté directement par la CUN, le projet "patinait (...) il avait du mal à vivre le niveau de pertinence économique dont il avait besoin" (entretien L.Théry, directeur de la Samoa, le 03/02/04). C'est bien le constat d'un manque d'ampleur qui a motivé l'idée de lancer l'étude G3A, via un interlocuteur particulier, Jean-Louis Subileau¹, rencontré par L.Théry dans le cadre des ateliers projet urbain pilotés par Ariella Masboungi. Il n'y avait pas préméditation du dispositif de SEM dédiée. L'idée était de créer "un lieu de rassemblement des partenaires du projet et un lieu d'expression. (...) Parce que j'étais très ancré à l'idée que la conduite depuis le maître d'ouvrage le plus politique, la Ville, était de mon point de vue la meilleure façon de s'assurer de la globalité d'un projet aussi vivant que celui-ci. Mais globalement ça fait des années que je me bats pour essayer de faire monter le rôle de maître d'ouvrage." (L.Théry, *op.cit.*).

Le capital du nouvel opérateur associe la Communauté Urbaine de Nantes, la Ville de Nantes, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération de la région de Saint-Nazaire, le Conseil Général de Loire Atlantique, les C.C.I. de Nantes et de Saint-Nazaire, le Port autonome et six banques mutualistes. La convention publique d'aménagement entre la collectivité locale et la SEM porte sur une durée de 20 ans et précise le cadre et les attendus du contrat. Le montant global est de 300 millions d'euros, avec une participation de la collectivité estimée à 182 millions. Son préambule donne une bonne idée du registre des justifications :

Le projet de renouvellement urbain de l'Île de Nantes constitue un enjeu majeur pour le développement de la métropole NANTES-SAINT NAZAIRE au cours des 20 prochaines années. Offrant, tout à la fois, une façade sur l'eau et une position centrale, à l'articulation entre un fleuve remarquable et un estuaire maritime, l'île de Nantes permet en effet de décliner les arguments que proposent les grandes métropoles internationales pour attirer entrepreneurs, investisseurs, et nouveaux habitants.

¹ Jean-Louis Subileau a reçu le grand prix de l'urbanisme 2001, un an après Chemetoff. Il est directeur général délégué de la SAEM Euralille, directeur général de la SEM Val de Seine - Aménagement. La tenue de l'exposition "d'île en île" à l'IFA à l'été 2005 est un autre écho des rapports entre les directeurs des deux SEM, évoquant les projets d'urbanisation de l'île Seguin et de l'île de Nantes.

Ce territoire de 350 hectares est une opportunité rare qui permet à la fois de maîtriser un développement urbain durable, de construire un cœur d'agglomération ouvert sur le fleuve, d'accueillir des fonctions métropolitaines supérieures, notamment tertiaires, et de faire reconnaître l'identité de la Métropole Nantes Saint-Nazaire au niveau national et européen.

Le Projet Île de Nantes va ainsi contribuer par la diversité de ces atouts à renforcer l'attractivité de l'agglomération nantaise et à dynamiser son rayonnement européen face à la concurrence.

Ce projet global de renouvellement urbain vise à reconstruire la ville sur elle-même et à développer sur ce territoire disparate toutes les composantes de centre d'agglomération dans un souci de développement durable et dans une démarche d'éco-quartier.

La démarche repose sur une meilleure intégration du quartier dans la ville, sur l'amélioration du cadre de vie, la préservation et la valorisation de son patrimoine. Il s'agit de fabriquer la ville contemporaine sur l'île en respectant ce qui fait l'originalité de son paysage, de sa tradition portuaire et industrielle, en portant une attention particulière à la mixité des fonctions et usages et au respect de l'environnement.

Les principaux enjeux du projet d'aménagement sont les suivants :

- * Contribuer au développement économique de l'île en renforçant l'attractivité et l'identité de l'agglomération nantaise,*
- * Constituer une alternative à l'étalement urbain, en offrant une capacité d'accueil pour l'ensemble des fonctions urbaines, résidentielle notamment, au centre de l'agglomération,*
- * Renouer les relations d'une ville avec son fleuve en revalorisant quais, berges et rives, et en revitalisant l'usage même de ce fleuve,*
- * Requalifier l'espace public et favoriser un nouvel équilibre entre l'ensemble des modes de déplacement.*

Pour atteindre ces objectifs, le projet Île de Nantes s'appuie et se coordonne avec l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération (Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Programmes Rives de Loire, Politique d'Accueil d'activités tertiaires et notamment technologiques...).

La transformation des espaces publics est un levier essentiel du projet pour impulser la modification du territoire de l'île de Nantes, accompagner ses mutations et préparer l'évolution des fonctions, renouer le dialogue entre la ville et son fleuve à travers la restitution et la valorisation des quais, berges et rives tout en revitalisant l'usage de la Loire.

L'action dans la durée est une composante majeure de ce projet d'aménagement. Les objectifs en sont clairement identifiés et définis, une première phase est engagée, mais le projet n'est pas figé : il évoluera nécessairement, enrichi des transformations de son environnement socio-économique et territorial.

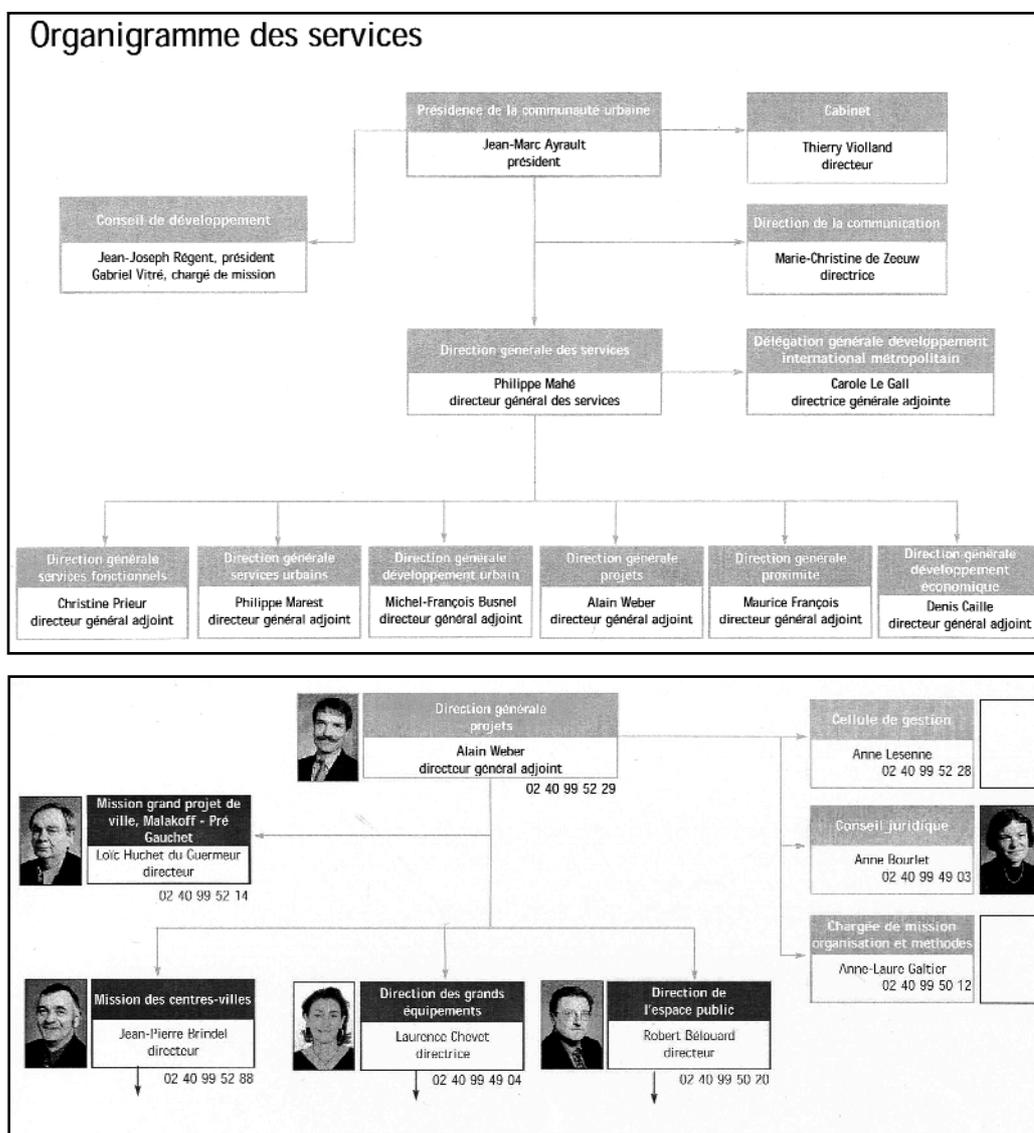
(Source : Convention Publique d'Aménagement, opération de renouvellement urbain de l'île de Nantes, entérinée au Conseil de Communauté le 10 octobre 2003)

La CPA précise l'édification à terme de 85 hectares de nouveaux espaces publics (et 75 hectares d'espaces publics réaménagés), la construction de 350.000m² de SHON de locaux d'activité et de 450.000m² de SHON de logements. 18 points organisent concrètement les missions de l'aménageur (cf. annexe) qui est doté du droit de préemption, de la possibilité de solliciter directement à son profit la déclaration d'utilité publique. La collectivité est associée à l'élaboration de l'ensemble des études, elle est présente dans les commissions d'appel d'offre.

Le financement de l'opération est précisé dans le document. Les charges de l'aménageur sont essentiellement couvertes par les produits à provenir des cessions, des concessions d'usage et locations de terrain ou immeubles bâtis, des participations des propriétaires ou des constructeurs, ainsi que par les produits financiers, les subventions et la participation de Nantes Métropole (182 millions d'euros HT).

On retrouve dans l'esprit des acteurs de la SEM l'idée d'un urbanisme stratégique qui module les outils nécessaires. Tout l'inverse de projets devant se plier aux logiques codifiées de l'urbanisme opérationnel. Aussi bien les normes, les procédures que les outils sont considérés comme des structures d'opportunité utilisées par les différents intervenants et agencés entre eux pour produire des montages plus ou moins originaux. Simplification des dispositifs pour certains, prédominance à la forme contractuelle pour d'autres, faisant apparaître de nouvelles ambiguïtés. Parmi les vertus de la SEM, l'idée d'une structure légère, à la fois d'étude et opérationnelle, permet d'éviter a priori les logiques d'institution, d'établissement, de direction. D'emblée, outre le territoire insulaire, le niveau politique a souhaité l'inscription d'une mission sur la métropole et l'estuaire (cf. *infra*). D'où la possibilité d'études ponctuelles sur le SCOT de Nantes-Saint-Nazaire en préparation. D'où le prolongement de réflexions sur l'investissement des berges de Loire entre les deux pôles urbains de la métropole.

La Communauté Urbaine a vu depuis sa création son organigramme changer très fréquemment. Il se stabilise à peu près sous cette forme de l'été 2003 à l'été 2005.



Source : organigramme Nantes Métropole, décembre 2004.

A l'occasion de son départ de Nantes Métropole à l'été 2005, nous avons pu faire retour avec Alain Weber sur l'organisation de la direction générale des projets et son évolution. A ce moment, la direction générale des projets cesse d'exister et va être remplacée par la direction générale au renouvellement urbain. Cette évolution lui semble logique, insistant davantage sur les politiques publiques portées par l'intercommunalité, sur la production de logements et de logements sociaux notamment. Jusqu'alors, la DG projets se saisissait essentiellement des productions de la direction générale du développement urbain et de celle du développement économique qui avaient la responsabilité de dessiner les grandes orientations, les grands schémas "et puis on les pouponnait quand on avait identifié des opérations, on les menait à bien à l'issue de quoi on les remettait à leur gestionnaire exploitant [aux qualités organisatrices] que sont les pôles de proximité pour l'essentiel et pour partie également les directions de service" (A.Weber, entretien le 29/06/05). La Communauté urbaine a selon lui fait ses preuves sur l'organisation de projets et passe désormais dans une phase d'adolescence. En examinant les points plus délicats, problématiques, en rapport avec le projet urbain majeur nantais, il apparaît globalement que les rapports avec la ville - centre ne sont pas simples ; en allant vers les prochaines échéances électorales, l'échelon communal risque, selon notre interlocuteur, de reprendre de l'importance. Sur les opérations du projet de l'île de Nantes, des frictions ont pu exister entre ville et agglomération à propos du phasage des programmations, au sujet du passage de la ligne 4 de busway sur le boulevard du Général De Gaulle. Le tracé de la ligne 4 qui avait été longuement débattu a pu, dans les premiers mois de 2005, très tardivement donc, être en partie modifié par un comité très restreint, avec un terminus passant de la place du Bouffay à celle du Maréchal Foch. La question du phasage (des temporalités donc) est généralement - et c'est loin d'être propre à la situation locale - source de conflits ou de tensions. En ce qui concerne le lancement des différents îlots du quartier Euronantes (cf. *infra*, chapitre 3) une course de vitesse entre les deux opérateurs que sont la Samoa sur le secteur du Tripode et Nantes Aménagement sur le Pré Gauchet du côté de la gare a pu s'observer dans la mesure où la coordination des aménageurs ne concernait que l'image et non l'arbitrage des îlots à construire. Dans un contexte immobilier plus morose ou incertain, il en irait tout autrement et cela tendrait fortement les relations entre aménageurs et collectivité locale.

Qu'en est-il du gouvernement du projet de l'île de Nantes ? Trois interlocuteurs doivent être cités : la Samoa, Nantes Métropole et la Ville de Nantes, avec plusieurs instances "à la Nantaise, un peu éclatées, pas formalisées" (A.Weber). Plusieurs décisions se font en effet hors des cadres formels, à l'initiative d'élus dont les services ont ensuite à récupérer et réorienter les manières de faire. Sur les deux années de fonctionnement de la Samoa, les effets de ces manières sur la DG projets ont été importants. Le plus gros projet stratégique de l'agglomération n'est en vérité plus piloté depuis la maîtrise d'ouvrage directe mais par une structure dédiée. Pourtant, plusieurs acteurs politiques et techniques ne cessaient de prôner une maîtrise d'ouvrage forte de la collectivité locale, mais "la réalité des choses, honnêtement, deux ans après c'est que non, pas du tout, la maîtrise d'ouvrage n'est plus à la collectivité locale. La collectivité locale, moi-même, mes collègues... notre rôle est plus d'assurer l'insertion de ce que fait la Samoa dans les politiques publiques dont nous avons la responsabilité : dans les politiques publiques de l'habitat, dans les politiques publiques du développement économique, des transports en commun, de la culture... On intervient beaucoup avec la ville aussi, l'espace public évidemment... Il s'agit plus d'assurer la cohérence de ce que mène la Samoa dans ces politiques publiques que réellement assurer une maîtrise d'ouvrage forte. La maîtrise d'ouvrage est à la Samoa" (A.Weber, *idem*). Reconnaisant cet état de fait, la "gouvernance au quotidien" est passée par des réunions bimensuelles entre le directeur de la Samoa, le DGS de Nantes Métropole et le DG projets, histoire d'être "le plus possible sur la même longueur d'ondes" (A.Weber, *idem*), associant parfois le DG du développement urbain sur des questions de foncier en particulier : "C'est une instance qui n'a aucune existence dans aucun dispositif que ce soit mais c'est une instance qui, de mon point de vue, est vraiment le bidon d'huile, qui arrive tous les 15 jours, et qui permet au moteur de tourner. Je crois que s'il n'y avait pas ce bidon d'huile le moteur se... bloquerait... comme je crois qu'il est bloqué entre la Samoa et la Ville" (*idem*).

On retrouverait ce constat à propos de la Ville dans une autre instance qu'est la "réunion mensuelle des élus" se tenant à la Samoa, à laquelle sont la plupart du temps absents les directeurs de la Ville (le directeur des services de Nantes n'y était, semble-t-il, pas favorable). Cette instance sur laquelle nous revenons plus loin (3.1) est plutôt un lieu d'informations et de débats autour du projet.

Enfin, il faut mentionner toutes les réunions, plus ponctuelles, thématiques, plus opérationnelles (associant de manière hebdomadaire les acteurs opérationnels, dans le cadre de deux groupes - cf. *infra*). Des réunions techniques sur le projet se tiennent ainsi tous les jeudi matin à la Samoa. Elles sont souvent les lieux où se posent des questions cruciales, pas nécessairement abordées de manière plus stratégique auparavant. L'une des questions délicates en 2005 a concerné la question des réseaux dont la Communauté Urbaine a gardé la maîtrise d'ouvrage, dérogeant ainsi au droit commun de la ZAC disant qu'elle revient à l'aménageur. Une telle décision dépend :

- d'une analyse de la localisation des compétences "réseaux" (la Samoa n'en a pas contrairement aux SEM que sont la SELA ou la SEM Nantes Aménagement intégrant des compétences de pilotage d'entreprises de réseaux et d'assainissement) et Nantes Métropole est forte sur cet aspect avec une régie de l'eau compétente sur le territoire communautaire.
- du fait que l'on est en zone de renouvellement urbain, avec un existant à remettre à niveau plus qu'une création ex nihilo comme dans d'autres ZAC périphériques. Cet état géographique s'accompagnant d'un dispositif financier qui va de pair : l'eau et l'assainissement existant déjà sur le territoire, on ne peut imputer un prix de vente aux acquéreurs intégrant la création de réseaux : « donc on est obligé de tenir compte du fait qu'on est à 80% sur de l'existant et que donc on ne va pas renchérir le prix de vente avec le prix de réseaux comme on le fait quand on crée ces réseaux" (A.Weber, *idem*).

Ce sont plutôt dans quelques relations directes, dans quelques tête-à-tête, que se prennent des décisions stratégiques, ainsi que dans des réunions dites de coordination se tenant les lundi matins. Autre exemple, une réunion un samedi matin à la Samoa avec A.Chemetoff, le directeur de la Samoa, le maire de Nantes et son premier adjoint fut un lieu et un moment informel assurément mais très important pour la consolidation de certains accords et pour la réaffirmation de délégations au sein de "structures de confiance".

Bien que le maire de Nantes soit aussi le président de la Communauté Urbaine et le président de la SEM, on observe des différences de politique d'organisation assez importantes. Ainsi de la question du foncier : la Ville cherche plutôt à valoriser son patrimoine et donc à vendre à l'aménageur les terrains qu'elle possède, alors que Nantes Métropole lui fait des apports en nature.

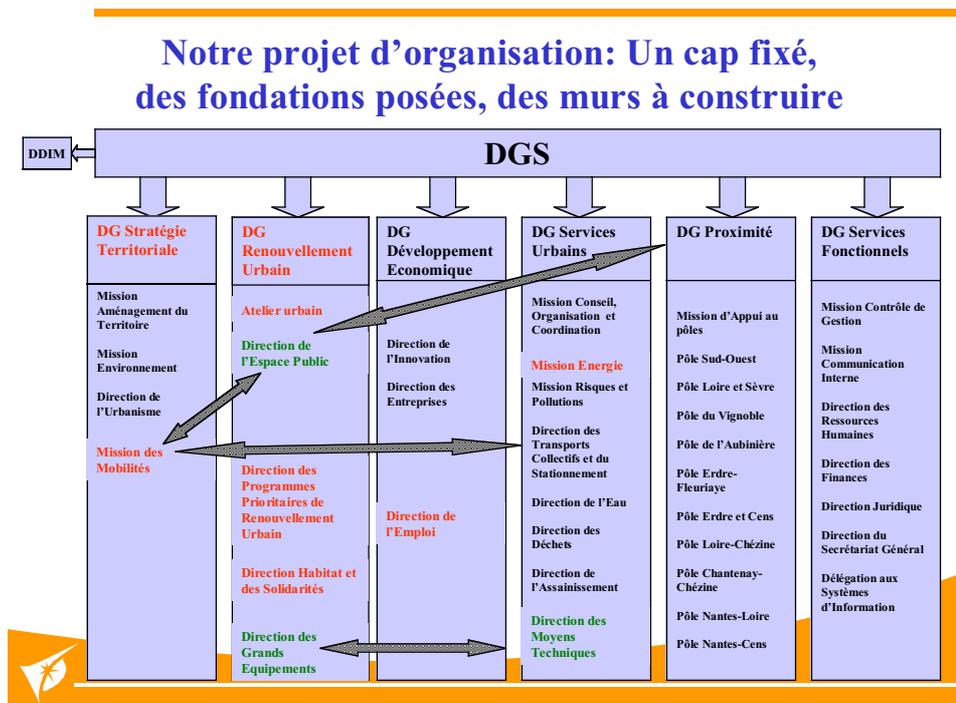
L'absence d'interface générale formalisée (pas de comité de pilotage du projet au niveau de la communauté urbaine par exemple) tient beaucoup aux personnes "tenant" la Samoa, ce qui n'empêche évidemment pas des coordinations projet par projet avec surtout le souci, déjà énoncé, de mise en cohérence avec les politiques publiques.

Pour résumer sur les instances quelque peu formalisées et spécifiques au projet, on peut distinguer :

- le comité stratégique piloté par le directeur général des services, bimensuel, associant L.Théry et le directeur général du renouvellement urbain (le "bidon d'huile" évoqué plus haut) - lieu d'information et de validation des orientations stratégiques.
- La réunion mensuelle des élus - partage d'informations, débat sur les orientations.
- Le groupe maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre se réunissant de manière hebdomadaire et appliquant le contrat de maîtrise d'œuvre et modifiant les avant-projets.
- La réunion des acteurs opérationnels du projet qui se tient trois jeudi sur quatre et vise l'information et la coordination des différents acteurs opérationnels.
- La commission mensuelle sur les permis de construire (le jeudi restant), pilotée par la Samoa

et associant la Ville, compétente pour la délivrance des permis de construire et les personnes consultées dans le cadre de cette procédure. L'atelier de l'île de Nantes est également présent dans le cadre des attributions de la CPA.

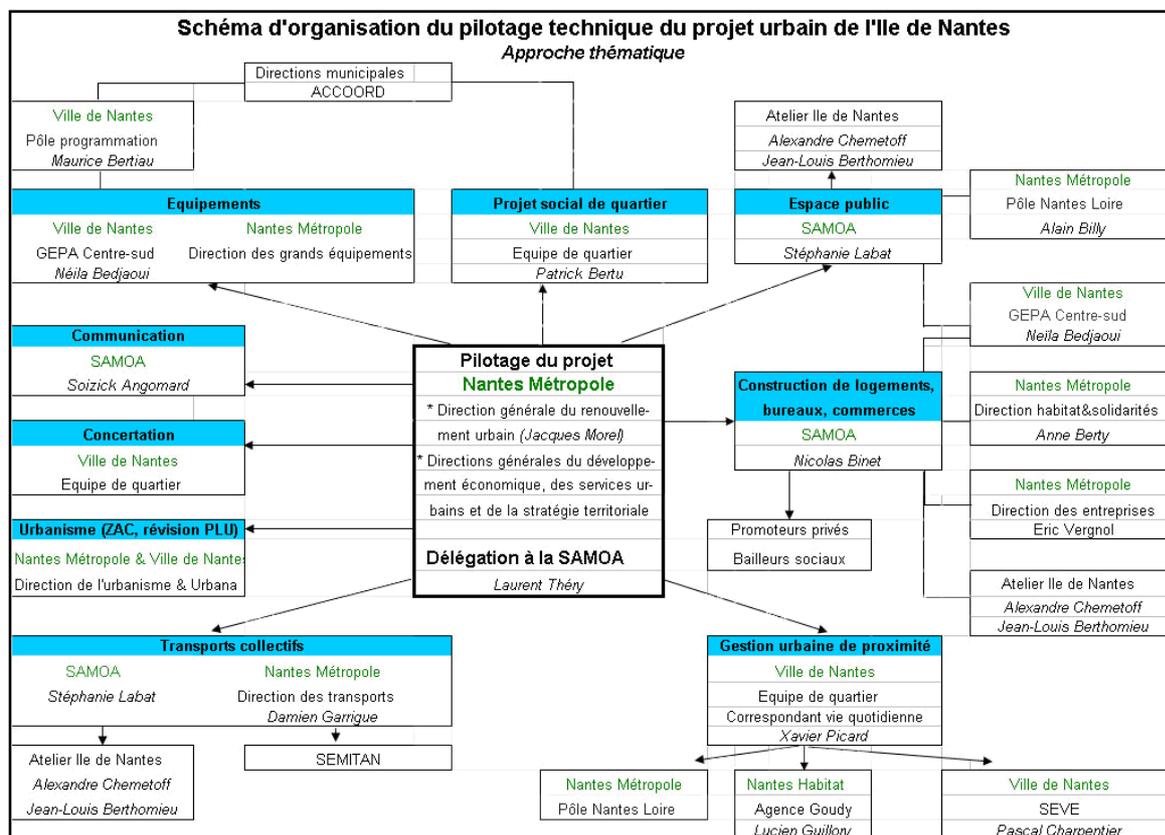
Un nouveau projet d'organisation de l'instance communautaire s'est mis en place au printemps 2005 dont les principaux changements apparaissent dans l'organigramme suivant. L'argumentaire parle de lisibilité de l'organisation et d'évolution nécessaire après 5 ans d'existence. Il s'agit aussi de développer une "nouvelle culture », celle du projet managérial en l'occurrence. En 2004, une délégation métropolitaine au développement international a été mise en place, signe d'une volonté d'existence à plusieurs niveaux et échelles, permettant à la fois le renforcement du marketing urbain, de certains partenariats et la mobilisation autour d'actions européennes et internationales¹. Mentionnons enfin une inversion de tendance du côté opérationnel, à savoir une voirie qui, en bonne partie, se re-communalise après une communautarisation poussée ayant probablement négligé une dimension de proximité fondamentale pour ce domaine.



Source : Nantes Métropole, document interne, Juillet 2005

¹ Ainsi du pilotage de programmes européens concernant Nantes : Civitas et le projet Vivaldi (promotion de modes de développement alternatifs), Eurocities (réseau de 120 villes européennes développant des actions de coopération, d'échanges et dont le siège situé à Bruxelles, se trouve porte-parole auprès des institutions européennes - Nantes Métropole se trouve dans le comité exécutif), Revit (programme d'échanges sur la question de la reconversion des friches), Concerto (politiques énergétiques innovantes). Ainsi du soutien à des manifestations et colloques de portée internationale. Ainsi enfin de la contribution à des actions de solidarité internationale (un institut d'études avancé, le premier en France, est en projet sur la question des rapports Nord - Sud).

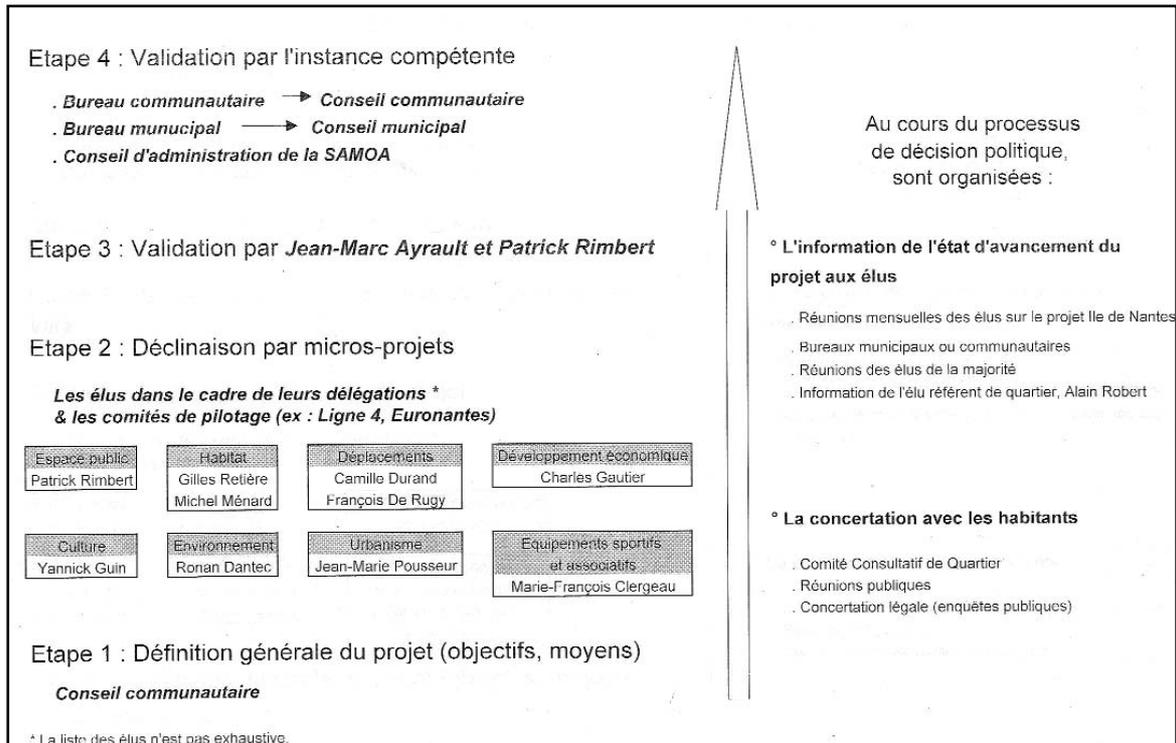
En nous focalisant sur la maîtrise d'ouvrage du projet de l'Île de Nantes et en considérant deux niveaux (les pilotages techniques et politiques à la fin 2005), nous pouvons proposer les deux schémas suivants.



Source : d'après document de C.Poitral, DESS villes et territoires, rapport de stage en cours d'élaboration.

Ce premier niveau identifie de manière thématique les interlocuteurs impliqués dans le projet. Il est intéressant de le mettre en regard du schéma du pilotage politique dont une forme peut être la suivante qui, de bas en haut, décline le projet depuis sa direction générale jusqu'à sa validation, en parallèle de deux processus que sont l'information et la concertation. Les pratiques de concertation ont été évoquées au cours du chapitre précédent et nous aurons l'occasion de revenir sur l'un des moments "d'information" (3.1) en nous focalisant sur les rapports entre cultures politiques et managériales.

Voici donc comment il est possible de présenter "l'ingénierie" de la conduite du projet et son évolution récente. Emargeant plutôt à une sociologie des organisations, l'analyse se situe loin des présentations usuelles d'un projet urbain et sont pourtant plus fidèles à ce qui se passe concrètement, c'est-à-dire à l'association d'acteurs mobilisés pour le mener à bien. Les réunions et groupes objectifs sont en eux-mêmes des outils, une partie de cette ingénierie. Il est un autre registre d'outil non abordé et qu'il faut prendre au sérieux parce qu'il est souvent présenté comme l'originalité de la démarche projectuelle sur l'île de Nantes ; il s'agit cette fois d'un outil proposé par le lauréat du marché de définition : le plan-guide de l'île de Nantes.



D'après schéma de C.Poitral, rapport de stage en cours de rédaction, présentant les deux projets urbains île de Nantes et Nantes Sud.

2.2 Le plan-guide et ses ramifications

A propos de la recherche et de la cartographie projectuelle

On peut partir de l'optique démythificatrice de la recherche (et plus généralement de déconstruction) qui reste fondamentale. Rappelons sa direction puisque la confusion entre raison pratique et raison graphique reste répandue et source de bien des malentendus. Ce que dit Bourdieu à propos de la culture peut tout à fait s'appliquer dans le cas présent :

"Il est significatif que l'on décrive parfois la 'culture' comme une carte, comparaison d'étranger qui, devant s'orienter dans un pays inconnu, supplée au défaut de la maîtrise pratique appartenant au seul indigène grâce à un modèle de tous les itinéraires possibles : la distance entre cet espace virtuel et abstrait, parce que dépourvu de toute orientation et de tout centre privilégiés - à la façon des généalogies, avec leur ego aussi irréel que l'origine dans un espace cartésien -, et l'espace pratique des parcours réellement effectués ou, mieux, du parcours en train de s'effectuer se mesure à la difficulté que l'on a à reconnaître des itinéraires familiers sur un plan ou une carte aussi longtemps que l'on n'est pas parvenu à faire coïncider les axes du champ virtuel et ce 'système d'axes invariablement liés à notre corps, que nous transportons partout avec nous', comme dit Poincaré, et qui structure l'espace pratique en droite et gauche, haut et bas, devant et derrière. C'est dire que l'anthropologie ne doit pas seulement rompre avec l'expérience indigène et la représentation indigène de cette expérience ; par une seconde rupture il lui faut mettre en question les présupposés inhérents à la position d'observateur étranger qui, préoccupé d'interpréter des pratiques, incline à importer dans l'objet les principes de sa relation à l'objet, comme en témoigne le privilège qu'il accorde aux fonctions de communication et de connaissance (qu'il s'agisse de langage, de mythe ou de mariage)." ¹

¹ P.Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, p.228.

La recherche cartographique se doit pareillement de mettre en suspens le point de vue cartographique, de démystifier les cartes en somme, en rappelant que leur fonction cognitive ne saurait dépasser les limites d'un langage non séquentiel. Les cartes font partie de la pensée figurative ou raison graphique. Les inscriptions de l'urbanisme (cartes, plans, schémas...) servent essentiellement à faire venir le monde en certains points qui deviennent alors des centres ou des points de passage obligés ; ces inscriptions opèrent une sélection d'éléments du réel, une réduction qui n'est pas seulement d'échelle.

Mais la critique de la cartographie projectuelle ne peut se contenter de ce dessillement, précisément parce qu'elle doit être attentive à ce qu'elle permet en termes de transformations d'espaces. Certes les inscriptions graphiques s'insèrent dans une histoire qui, comme l'a montré B.Latour, s'insère dans celle plus large des sciences et des techniques qui est pour une large part celle des ruses permettant d'amener le monde sur une surface de papier. L'esprit alors le domine et le voit¹. Cet esprit augmente son appareillage de conviction, au prix d'une réduction des objets, alors aplatis et homogénéisés. C'est la force de cet appareillage qui est ici en question. L'optique de recherche ne peut donc être ni thuriféraire, ni caustique.

A l'évocation du terme de "plan-guide », tout un chacun pense à ces plans du commerce, plans de poche "Blay-Foldex" aux finalités de repérage des noms de rue de la ville-centre et des principales villes alentour. Le plan-guide de l'île de Nantes n'est pas de ceux-là : on n'y voit guère de noms de rue et il n'aborde pas les espaces alentours. Mais parmi ses finalités, l'atelier de l'île de Nantes, en charge de sa régulière actualisation (trimestrielle), signale volontiers le repérage (à la fois de ce qui existe et de ce qui se profile). S'il nous semble important de nous attarder sur le plan-guide, c'est qu'il est fréquemment érigé au statut de méthode et que l'originalité de la démarche nantaise est fréquemment ramenée à lui. Explorer cette affirmation consiste certes à le décrire comme tel, mais surtout à qualifier ses usages et les productions visuelles qui l'accompagnent. Entre production du projet et médiatisation, où se situe-t-il ?

Dans la conclusion de son livre, *Des images pour agir. Le visuel en urbanisme*, O.Soderström explicite un circuit du visuel passant par l'articulation de quatre maillons que sont :

- le contexte d'élaboration (de quelle conception de l'espace et de la connaissance les dispositifs visuels élaborés sont-ils la forme symbolique ?)
- les pratiques de production des représentations visuelles (que sélectionne-t-on ? Quel est le point de vue adopté ?)
- l'usage social du visuel (comment les images sont lues ? quelle intelligibilité du territoire permettent-elles ?)
- la matérialisation de l'ordre visuel.

Ces maillons sont co-construits ; ils participent d'une production qui est véritablement une technologie intellectuelle spécifique. Cherchons à les documenter.

2.2.1 Contexte d'élaboration du plan-guide et qualification du point de vue incarné

Il convient d'abord de décrire le document initial de l'équipe retenue à l'occasion du marché de définition. Nous partirons de cette présentation documentaire pour situer rapidement le document dans l'histoire des cartes et plans et dans l'ensemble des documents de planification et de projection s'appliquant à l'espace de l'île de Nantes.

¹ Cf. B.Latour (1985), "Les vues de l'esprit. Une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques", in *Culture technique* n° 14, pp4-29. Latour développe la thèse selon laquelle la dynamique de la science serait liée à l'idée qu'il faut ramener des objets pour convaincre : ces objets doivent être mobiles, immuables, présentables, lisibles et combinables.

Une première lecture du document

Synthèse de l'analyse faite en 2001 et présentée dans *Centralité émergente : la fonction miroir de l'île de Nantes*, pp102 et suivantes (L.Devisme et al., 2001, ed VRD, EA Versailles).

L'équipe lauréate du marché de définition en 1999 a publié, dans une parfaite logique du "juste à temps" un plan guide chez un éditeur local, *L'île de Nantes, le plan-guide en projet*¹, objet qui n'était pas étranger au choix de la municipalité. Ce document se voulait être une "première pierre pour l'île de Nantes (...) Il ne s'agit pas d'un projet définitif mais de l'énoncé illustré des thèmes et des méthodes qui permettront de mettre en œuvre un projet pour l'île de Nantes."² La maîtrise du développement passait selon les lauréats par un plan, un atlas et des opérations construites exemplaires.

La première partie intitulée "le plan" consiste en une série de cartes, notamment des espaces publics, des îlots, des tracés, avec une estimation quantitative de chacun de ces espaces. Une carte nommée "du site au programme" résume la plupart des propositions concrètes avec de nouvelles appellations : principalement le "parc de la mémoire", "la ville la nuit", "la terrasse des cinémas", "le chemin des facultés", "le bassin de la Loire maritime" et "le bassin de la Loire fluviale". Ces deux dernières propositions soulignent la partition de l'île en au moins deux sites³.

Le document, essentiellement graphique, fournit toutefois des parties textuelles, notamment pour introduire le guide atlas : "Les tracés du projet s'inscrivent à partir de ce qui existe (...) Depuis le centre de l'île, on ouvre la ville sur les berges et sur les rives de Loire. Le site comme le territoire transformé permettent de définir une géographie programmatique, qui n'est pas un programme plaqué définitivement sur telle ou telle partie du site. (...) On vient 'teinter' le plan en fonction des orientations programmatiques qui définissent des sites d'implantations préférentiels pour de nouveaux programmes. A partir de l'état des lieux, nous proposons de mettre en place un plan de ville qui en fixe la forme, qui définit les conditions d'un partage et qui inscrit ce projet sur une grande échelle et dans un temps long."⁴

Chaque thème est décliné par un petit texte, une carte d'état des lieux et une carte de projet, une quantification des m² à aménager et un ou deux croquis.

Vient ensuite le catalogue des situations construites : "Définir des situations construites suppose de s'intéresser non seulement à chaque élément qui compose un morceau de ville mais aux relations qui les unissent. Certains considèrent que l'urbanisme est une science, nous croyons au contraire que c'est un art qui nécessite d'être exercé. (...) La forme des villes a trop souffert des pensées dissociées, des savoir-faire morcelés, des compétences fragmentaires. La maîtrise de situations construites permet de repenser l'association des compétences, de fixer les conditions d'un nouveau partage, de mettre le plan à l'épreuve de la réalité, de pouvoir l'adapter et de lui donner la dimension d'un engagement sur le site."⁵

Parmi ces situations, proposition est faite "d'instaurer de nouvelles promenades architecturales avec l'ambition de réussir à associer tous les styles, tous les genres et peut-être d'approcher la question de la singularité d'un lieu."⁶ La ville à construire est donc celle de la libre association, concernant une évolution non figée des îlots avec plusieurs stratifications possibles (on ne se situe pas loin des conceptions de l'îlot ouvert développées par C.De Portzamparc). L'île est vue comme un archipel d'îlots et un réseau d'espaces publics. "Ce qui fonde la qualité et la spécificité du site de l'île, c'est peut-être sa capacité à accueillir une grande diversité de formes et de fonctions. Nous croyons que la forme de la ville résultant de la transformation raisonnée d'un territoire peut aider à la détermination d'un programme. La ville plus libre, c'est aussi la ville plus ouverte, plus accueillante à de nouveaux comportements, où l'on peut profiter au cœur de l'agglomération de proximité avec l'environnement naturel et culturel. Un nouveau partage du temps et de l'espace."⁷ L'emprise des îlots est ainsi arrêtée dans le plan mais

¹ Nantes, Ed MeMo, 95p, 2000.

² *Le plan-guide en projet*, p.2.

³ L'ensemble de ces appellations va rapidement ne plus être usité dans les différents lieux d'élaboration du projet.

⁴ *Le plan-guide en projet*, p.31.

⁵ *Le plan-guide en projet*, p.65. Nous verrons plus loin que cette assertion se trouve concrétisée par une importance du maître d'œuvre des espaces publics face à la maîtrise d'ouvrage, occasionnant régulièrement des échanges longs sur différents niveaux techniques (éclairage, mobilier...).

⁶ *Le plan-guide en projet*, p.76.

⁷ Id. *ibid*, pp 82-83.

non leur volumétrie ou l'implantation des constructions "qui pourront se préciser dans le temps." (cf. *infra* à propos des expérimentations préalables à la révision du PLU). En guise de conclusion, le lecteur se voit proposer un mode d'emploi du projet : "Du bon usage ou les enjeux du projet" assez énigmatique puisqu'il y est question de point de vue paradoxal, érigé en méthode qui à la fois conserve l'esprit des lieux et bouleverse l'organisation de l'espace : "L'île est un territoire déjà façonné. La transformation d'un territoire habité comme projet fixe la mesure d'une ambition, celle qui consiste à concilier l'exigence du nouveau avec l'attention portée aux choses existantes. Les mutations des villes se sont souvent produites à la suite de destructions massives (bombardements, incendies, tremblements de terre). Ce que nous proposons sur l'île, c'est une stratégie d'aménagement qui allie la volonté de bouleversements radicaux avec l'attention portée à ce qui existe. L'ambition du changement alliée à l'attachement aux lieux (et à leur dimension patrimoniale). C'est à partir de ce point de vue paradoxal que nous avons élaboré notre méthode de travail et notre projet, c'est ce que nous appelons le nouveau partage. Ce passage de l'état des lieux au projet, cette mise en situation des initiatives, c'est notre méthode."(p.91).

Les fondements de ce nouveau partage sont assez flous et c'est précisément la qualité que le maître d'ouvrage en attend. Plus concrètement en effet, le texte précise : "(cette méthode) présente quelques avantages opérationnels. Le fait de faire coïncider la trame parcellaire nouvelle à la forme urbaine existante permet d'entreprendre des opérations morceau par morceau. La démolition d'un bâtiment, dans la mesure où elle n'est pas rendue nécessaire par une nouvelle disposition parcellaire, peut être envisagée sans a priori. Ce que nous proposons ici n'est pas à proprement parler un projet, ni un cahier des charges, c'est une manière d'établir pour nos actions à venir, une méthode, des objectifs et un niveau d'exigence pour la transformation d'un territoire."(p.91)

Il en va donc bien de la maîtrise du paysage de l'île de Nantes, qui passe par un style, par une maîtrise d'œuvre cohérente plutôt que par un "plan d'aménagement". L'équipe propose ainsi des missions, répondant à la proposition faite par le maître d'ouvrage au début du marché de définition de confier une mission d'urbaniste conseil au lauréat. Cette stratégie s'est avérée payante puisque l'équipe fut retenue début Octobre 2000 pour le marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure du projet présenté par elle (cf. *supra* 2.1) : "Un essai parfaitement transformé" comme l'annonçait le *Moniteur* du 13 octobre 2000...

Quelques références sont présentes dans le petit livre, chacune appuyant une idée ou un thème :

- des références extérieures au site : l'extension du Musée de la Marine de Rotterdam sur le quai appuie la proposition du site du musée de la marine ; le parc de Duisburg dans la Ruhr en Allemagne désigne comment la mémoire peut être porteuse d'une esthétique de l'aménagement¹ ; l'Exposition de Paris de 1937 montre la possibilité de construire sur les quais.
- des références propres au site ou à la ville de Nantes : une vue aérienne des chantiers Dubigeon en 1961 vient appuyer la nécessité d'un parc de la Mémoire ; le pont transbordeur encore présent dans les années 1950 signale que la ville était capable de peaufiner ses liaisons alors que les ponts sont aujourd'hui inachevés.

Ces éléments sont cohérents avec la posture générale de l'urbaniste, telle qu'elle a pu être synthétisée à l'occasion de la remise du grand prix de l'urbanisme en 2000. Celui qui se présente volontiers comme un cantonnier insiste régulièrement sur la déambulation-promenade et sur l'arpentage : il est d'abord évoqué le repérage des signes d'une centralité, à l'inverse de pratiques directrices qui en définissaient le contenu, abstraction faite de tout lieu, de toute singularité. Ce regard lié à la pratique de la déambulation tend aussi à esthétiser l'île et les panoramas que l'on découvre depuis elle. Pour autant, l'arpenteur découpe et livre une version territoriale opérationnelle. La mission qui lui est confiée relève à la fois d'un contrat de conseil urbanistique à la maîtrise d'ouvrage et d'un contrat de maîtrise d'œuvre urbaine formalisé et précis.

¹ Voir à cet égard le n°21 de la revue *Projet Urbain* (septembre 2000) consacré à "Emscher Park, un anti-modèle" où l'on apprend notamment comment l'on relance aujourd'hui l'économie par la culture et le paysage.

Si l'on considère l'évolution des plans, cartes et schémas de projet, comment s'insère le plan-guide ? On peut tout d'abord lui trouver quelque familiarité avec l'ensemble des plans d'embellissement, ces plans de ville souvent inachevés qui ont plus ou moins de précision, ne serait-ce que par le type de dessin produit par le Bureau des paysages. Ces plans du XIX^{ème} siècle étaient distincts des plans d'alignement qui devaient être réalisés au 500^{ème} et qui définissaient très précisément les tracés du domaine public et impliquaient essentiellement les projets que sont les redressements, percements, places. Ils étaient aussi différents des plans cadastraux, institués en 1807, devant être réalisés au 1000^{ème} et permettant la délimitation des parcelles, le bâti et le non-bâti. Aussi bien le plan cadastral que le plan d'alignement visaient à éviter les arrangements et négociations entre privés ; outils de la puissance publique, ils ont acquis une valeur de référence, d'étalon.

Quant à l'idée d'une régulière actualisation (cf. *infra* à propos des usages du visuel), pointons les velléités de créer en 1876 à Nantes un service du plan régulièrement actualisé, rattaché au service de la voirie. Cette idée ne fut pas concrétisée.

Si les documents graphiques réglementaires évoqués s'inscrivent dans un souci de maîtrise et de clôture provisoire des décisions¹, le plan-guide ne se situe pas au même niveau : il est sans valeur réglementaire et vient plutôt susciter des négociations : il doit par exemple contribuer à "donner envie" à des acteurs immobiliers ou d'autres, les amenant à se positionner dans des consultations notamment (cas de la partie Euronantes - Tripode par exemple).

Au vu de ces caractéristiques rappelées, pointons que le plan-guide mobilise ensemble deux compétences chez le lecteur : celle qui est engagée dans la lecture d'une carte pour se repérer (ce qui se passe avec une carte routière par exemple) et celle qui consiste à traquer des intentions que des concepteurs ont "traduit" - comme on dit - graphiquement².

Avec la première compétence, la production graphique est vue comme reflet fidèle de l'espace dans lequel on cherche à s'orienter ; la production graphique est considérée alors comme un outil de visualisation de données spatiales. Avec la seconde, elle est passée au crible d'un doute interrogeant les raisons du choix d'une telle mise en forme. Le fait que ces deux compétences se trouvent nouées fait du projet cartographié une épiphanie au sens étymologique de "manifestation ». C'est un monde figuré et dans le cas nantais, cet univers métaphorique autour de l'île est décisif. Elle est en effet le support d'une grande partie de l'imaginaire de la ville avec le port de Nantes, véritable mythe ambigu pour la ville. Les productions graphiques sur l'île ont changé du tout au tout en trente ans : alors que la partie Ouest était figée comme territoire réservé, alors que chaque grande institution (le port autonome, l'OREAM, la DDE, le MIN, la SNCF) avec ses logiques d'action propres produisait sa cartographie d'ordre réglementaire - des cartes à lire, à respecter et à appliquer, plus proches de l'esprit des cartes d'Etat-Major que des fictions graphiques contemporaines -, aujourd'hui est recherché un plan-guide consensuel rassemblant ces acteurs derrière l'idée d'un centre d'agglomération voire d'estuaire, autant dire une abstraction qu'il faut pouvoir signifier par des objets plus tangibles. Les cartes qu'il propose se partagent entre un "guide-atlas" qui relève bien de la projection en dépit des termes utilisés et d'un "catalogue des situations construites" ; elles reviennent à une présentation "souple" des aménagements à réaliser et à une esthétisation de l'espace.

¹ Une histoire de la cadastration reste sûrement à livrer. La planimétrie moderne s'est inscrite dans un long développement des différents modes d'inscription de la propriété. Elle s'est progressivement publicisée au Moyen Age, passant de l'oral à l'écrit, puis au plan levé à vue d'œil ; ce dernier s'est perfectionné dès la fin du 17^{ème} siècle par le développement des techniques d'arpentage. Comme Söderström a pu le rappeler, outre le fait de produire une image précise de la structure immobilière, ces représentations ont eu un effet immédiat sur l'urbanisme puisqu'elles ont permis la systématisation du prélèvement de l'impôt foncier, accumulant ainsi des sommes pouvant être investies dans l'aménagement urbain (Söderström, 2000 ; Gaudin, 1985).

² L'idée de traduction graphique induit bien souvent en erreur, laissant croire qu'une pensée préexiste et qu'il ne reste plus qu'à lui donner forme. L'architecture comme l'urbanisme ne traduisent pas une pensée antérieure en figurant, ils ouvrent l'espace. Aussi leurs cartes ne sont-elles pas illustratives. Elles sont des objets pouvant devenir des actants, des figures pouvant devenir des figurants.

Cette esthétisation répond-elle à une nouvelle culture visuelle ? Alors que la quantification cartographique et l'utilisation des agrégats avaient plutôt pour effet de clore les débats, il s'agit ici d'en susciter et de les orienter. Du dispositif permettant de rendre comparable (la quantification), nous passons à des dispositifs créant et accentuant des spécificités voire des singularités. Aussi dans la cartographie de projet utilise-t-on de plus en plus des catégories endogènes et au premier chef la toponymie ou des types d'appellation. Les textes dans le plan-guide ne font que commenter les cartes et images et sont parsemés d'évocations (estacades, vôtues, bassins...).

Les documents iconographiques utilisés ont pour fonction d'instituer ou ré-instituer de l'imaginaire, dans le cadre d'une politique avant tout culturelle. Ils se rapprochent du travail artistique, nettement dominés par l'esquisse et le dessin d'urbanisme, reléguant apparemment ce classique outil qu'est le plan-masse (pourtant également présent dans le document analysé). Ils alternent en réalité entre ontologie et ontogonie. L'ontologie part d'une référence originaire du sens et l'action ontologique en urbanisme reviendrait à tirer son intelligibilité d'une figure antérieure, d'un mythe (et le mythe aurait alors à devenir événement, ce qu'incarnent la plupart des festivals). Au contraire, l'ontogonie, comme création d'univers sémantique, reviendrait en urbanisme au travail, à partir d'événements, d'une grammaire à venir¹. Chemetoff crée un univers sémantique (les simples titres des chapitres de son ouvrage le soulignent) mais il ne fait qu'insister sur des notions d'attention et de révélation. Il intègre en cela des attentes, construisant des référents pour l'action qui semblent s'imposer comme révélation.

Il convient au demeurant de ne pas interpréter cette tendance comme étant celle de la fin du caractère scientifique (et surtout instrumental) de la référence des projets de transformation des espaces urbains. Il convient à cet égard de rappeler l'existence et la permanence d'un autre univers urbanistique dont la production cartographique est notamment faite de cartes "juridiques", opposables aux tiers. Leur auteur est collectif, délégué, se situant dans l'urbanisme opérationnel. Il lui revient notamment d'attester de différences de régime (de propriété, cas du cadastre ; d'utilisation des sols, cas du POS devenu PLU ; d'urbanisation projetée, cas du schéma directeur ; tous ces documents devant être conformes ou compatibles entre eux). Quant à la cartographie de projet, il lui revient de produire des fictions qui ont à "prendre", c'est à dire qui ont à convaincre et à faire avancer les transformations spatiales. Il serait insuffisant cela dit d'opposer deux univers, l'un juridique, l'autre projectuel ; l'un garanti par les pouvoirs publics (protégeant différents droits consignés dans plusieurs juridictions), l'autre suscité par des concepteurs travaillant en libéral. Ces deux univers ont à se composer. Du reste, la cartographie de projet permet la construction de références communes. Du moins est-ce déclaré à propos du plan-guide.

Il est alors temps de le suivre dans ses usages et de tenter de raconter son "utilisation" depuis 5 ans, entendue comme frottement avec d'autres instruments et avec différents lecteurs.

2.2.2 Les usages du plan-guide

Nous glissant dans les recommandations pragmatistes d'O.Söderström, il nous semble désormais incontournable de procéder à une analyse des "usages" de ce visuel particulier qu'est le plan-guide. Cette analyse n'a de sens que dans une perspective interactionniste ; elle doit nous rendre attentifs à ce que cet usage permet de faire, cet usage étant lui-même lié à quelques stratégies.

Nous avons mentionné ce qui relève du contexte d'élaboration du plan-guide, ainsi que sa première "sortie en public". Qu'est-il advenu de cette première publicisation en 1999 ? Tout d'abord, si l'idée de l'actualisation régulière était annoncée, elle s'est bien concrétisée, avec une vitesse de croisière trimestrielle. Mais, en dehors du cadre professionnel nantais, cet aspect est peu connu.

¹ Pour approfondir la différence entre ces deux notions, voir le texte de François Rastier (1999), "Action et récit", *Raisons pratiques*, n° 10, pp.173-198, qui discute la théorie du récit de Ricoeur.

Si le plan-guide initial fut publié par un éditeur local avec l'idée d'une suite, celle-ci s'est révélée défailtante. En somme, une fois les contrats passés, l'actualisation régulière du plan-guide n'a plus concerné que le monde professionnel en charge de la transformation des espaces. La mise au point d'un manuscrit pour une large publication ne fut donc éprouvée qu'une fois. D'autres supports ont pu faire office d'actualisation depuis le premier coup, qu'il s'agisse de la publication *La Loire des-sine le projet* ou de plaquettes éditées par la Samoa (cf. le chapitre 1 à ce sujet).

Le marché de maîtrise d'œuvre confié à Chemetoff, marché négocié passé fin 2000 par la Ville de Nantes, explicite parmi les 4 missions principales, l'élaboration et le suivi du plan-guide :

- l'élaboration vise la cohérence de la restructuration urbaine et doit fixer l'image du projet abouti et mettre en évidence le nouveau paysage de l'île. Elle doit résulter d'une démarche partagée permettant de vérifier la compatibilité et la faisabilité de la solution retenue avec les contraintes du site, les autres opérations engagées et les politiques publiques concernant le territoire. Le document final est attendu pour mi-2002, constituant alors le cadre à l'action publique de long terme sur l'île. Cette démarche d'élaboration revient à environ 850.000 euros (d'après une estimation au m² !).
- le suivi du plan-guide court de début 2003 à fin 2009 ; c'est une mission "qui permet de gérer d'une manière réaliste et vivante cette interaction entre les projets particuliers et le projet d'ensemble" (mairie de Nantes, marché de maîtrise d'œuvre île de Nantes, synthèse des missions par fiches). L'actualisation trimestrielle est précisée. Cette mission revient à 600.000 euros.

Le marché évoque également un cahier des recommandations architecturales dont le plan-guide tiendra lieu en fait, une assistance pour la cohérence des constructions (avis donnés sur tous les permis de construire) puis la conception, la réalisation et le suivi de maîtrise d'œuvre d'espaces publics. On rencontre enfin une mission d'assistance pour la mise en œuvre de "l'équipement majeur" (équipement touristique qui va vite perdre une telle qualification pour se transformer en projet de l'éléphant, machine fantasmagorique évoquée en détail au prochain chapitre).

Lorsque le projet passe par des phases balisées de l'urbanisme opérationnel, toujours jugées comme secondaires par les acteurs principaux du projet, on reprend toujours, comme un écho, les propos généraux évoqués. Ainsi du dossier de création de ZAC qui relate :

"L'élaboration d'un Plan Guide pour le projet Île de Nantes constitue l'élément principal et emblématique de la démarche engagée par l'Atelier de l'île de Nantes en charge de la maîtrise d'œuvre du projet.

Le Plan guide est la carte de l'île en état futur d'achèvement, représentant avec le même soin l'état des lieux et la projection de l'avenir à une date donnée.

Le Plan Guide est l'outil évolutif de la fabrication urbaine. Plus qu'une représentation du projet, c'est un élément de sa méthode. Il figure l'ensemble des îlots, occupés ou disponibles, fixe l'ambition et en détermine les contraintes.

Tout y est dessiné avec une égale précision, ce qui existe, les hypothèses probables, les idées plus prospectives, c'est un document évolutif qui n'a pas la rigidité d'une règle ou d'une procédure.

C'est un document de référence, il guide l'action à court terme, dans le cadre d'une vision du territoire à long terme.

Il prend en compte l'ensemble des politiques sectorielles de la Ville et de l'agglomération, et définit le cadre de toutes les actions entreprises.

Le Plan guide révèle les cohérences d'un territoire complexe, en proposant d'associer l'ancien et le nouveau, ce qui existe et ce qui est créé.

Sur l'île de Nantes, le territoire est un patrimoine commun à partir duquel s'élaborent les projets et ses programmes." (Dossier de création de ZAC, 2005, p.36).

L'étude d'impact du dossier de création de ZAC reprend telle quelle cette description et ajoute une qualité au plan-guide : "Ni règle, ni procédure, il s'adaptera aux initiatives qui y trouveront place." (p.27). Cette phrase relève en apparence d'un pragmatisme total (adaptation aux initiatives) ; cela dit

elle reste ambiguë puisque l'adaptation vaut pour les initiatives "qui y trouveront place". Et quels moyens pour prendre place dans un cadre si ce n'est que de s'y conformer ?

Le plan-guide comme élément de méthode ? Voici comment A. Chemetoff commente cette question du plan :

"Le véritable plan est celui qu'à la fin on trace sur le sol de la ville à l'échelle 1. Et c'est de ce plan dont je vais vous parler.

Il s'agit de la mise en œuvre d'une stratégie et non de la projection au sol d'un dessin. L'écriture du projet, c'est sa réalisation.

(...)

Comme si le plan qui figure un état projeté était en quelque sorte ce qui existe et un état des lieux d'avant la bataille. Le plan n'est qu'une préparation avant une bataille particulière, se livrant dans le chantier, entre une stratégie et un site.

(...)

On ne nous demande pas de faire le tri, mais de donner la possibilité de porter un deuxième regard. Remettre en confrontation. Introduire la dimension critique dans la ville elle-même.

Le projet urbain n'est pas un processus, c'est une œuvre portant sur la ville dans son ensemble. Cette œuvre accueille le point de vue des autres, c'est une œuvre relative. Le site est considéré comme lieu de ressource et d'inspiration, comme le support de l'invention du programme.

(...)

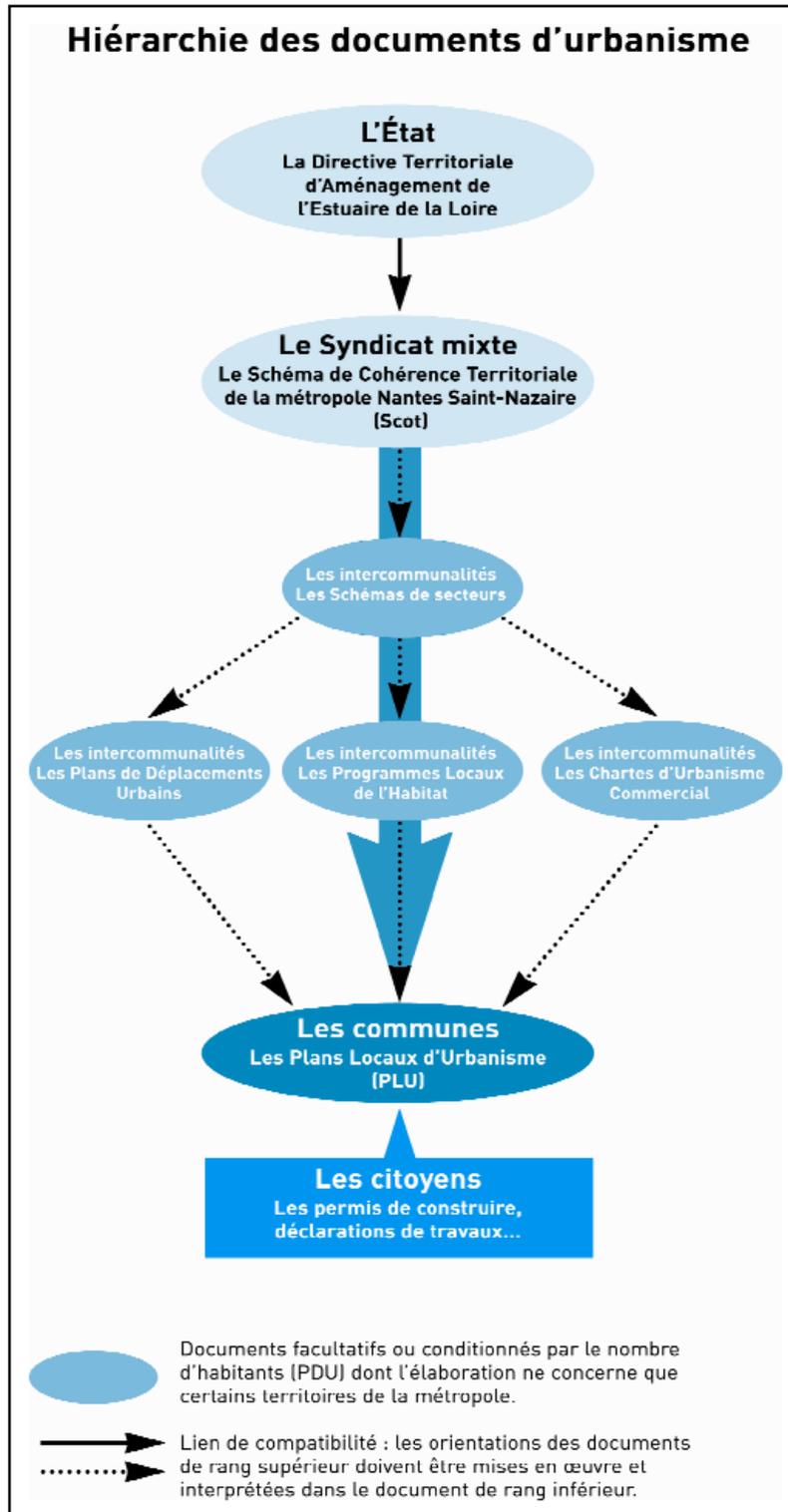
Qu'est ce qui permettrait de construire autant de choses différentes dans le projet, comment les assembler ? Quelle est la règle permettant de construire une rue aussi singulière que celle-ci ?"

Extraits de la conférence donnée à l'Ecole d'Architecture de Nantes, novembre 2004.

Il convient de s'attarder sur ces "qualités". Tout d'abord revient l'idée de la contestation de la planification et le soupçon à l'égard de la règle urbaine. La notion de planification serait caduque à cette échelle et les idées d'ouverture, de flexibilité, de négociation viennent prendre la place d'un régime d'intentions figées dans un plan de zone. L'ouverture est associée à l'idée d'îlot ouvert (et à la libre association comme style), la flexibilité à des programmes évolutifs (on peut songer en particulier à l'accueil d'un important programme du CHU qui n'était pas envisagé au départ), la négociation est appliquée au gabarit des constructions. Chemetoff voit régulièrement l'existant comme exception à la règle et s'appuie sur ce caractère exceptionnel : ainsi du Tripode, bâtiment démoli que l'on peut remettre dans une dynamique, ainsi des bâtiments des "proues" que l'on pourrait inscrire dans le patrimoine nantais. Certes on trouve les mêmes à "Créteil Soleil" mais leur inscription dans ce site les rend particulières, dans un rapport au paysage singulier. Chez les maîtres d'œuvre, la règle tend à être vue comme un "système d'épuration culturelle" (Chemetoff). Aussi le passage au PLU s'est-il fait après un temps expérimental assez long sur les premiers îlots engagés dans la transformation (cf. *infra*).

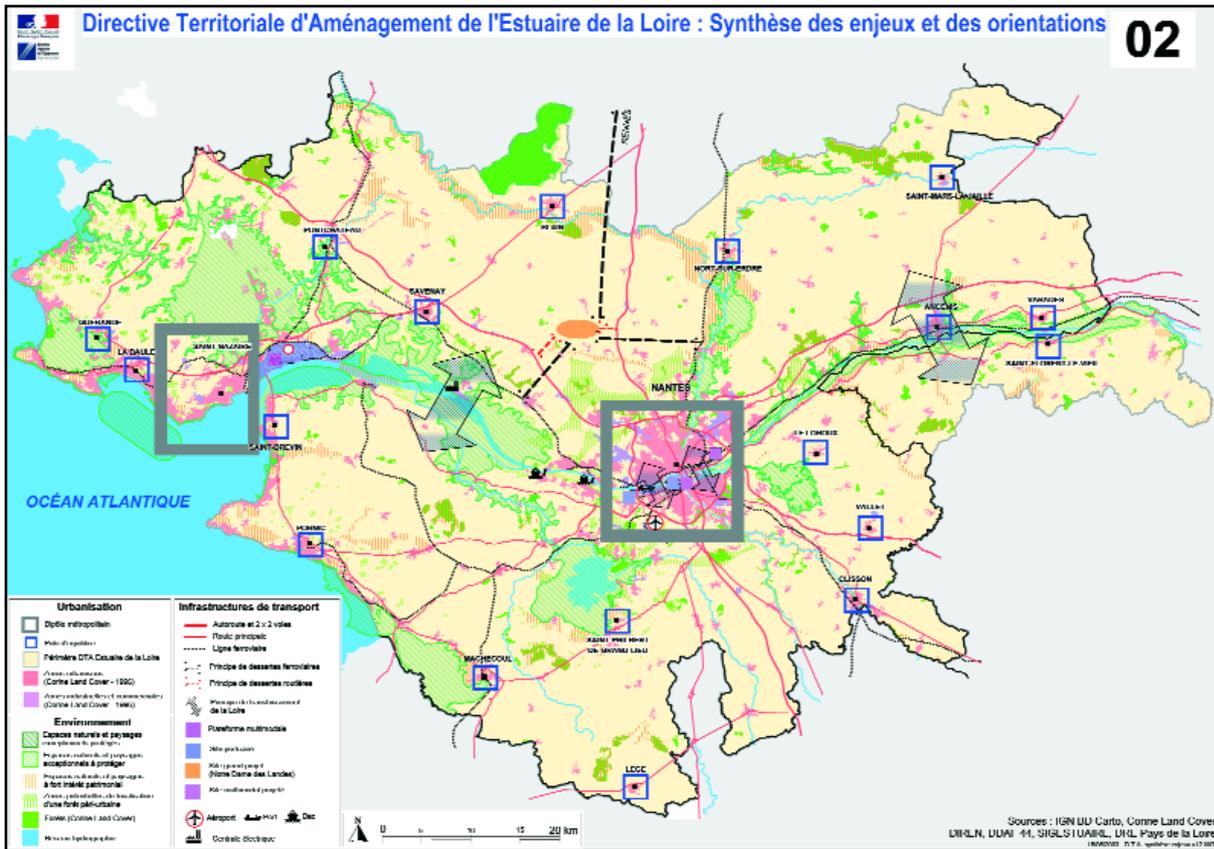
Le plan-guide sert d'appui au discours de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il n'est cela dit pas la seule figuration relative au projet et il faut faire le point à cet égard, notamment en réimpliquant d'autres échelles que celle de l'agglomération et de son pouvoir politique. Nous verrons alors pointer quelques autres questions relatives à l'aménagement de ce territoire. Du côté réglementaire, on peut mentionner un ensemble de documents aux prégnances variées à l'égard du projet, dépendant notamment de la hiérarchie en vigueur des documents d'urbanisme. (Cf. illustration ci-contre)

Dans le registre des normes supérieures aux documents d'urbanisme, la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire de Décembre 2000 concerne en son extrémité Est le territoire de l'île. C'est lui qui sert de pivot à l'un des trois objectifs de l'Etat, à savoir l'affirmation de la métropole Nantes / Saint-Nazaire (les deux autres objectifs visant la protection et la valorisation des espaces naturels et le "développement équilibré"). Bien que située en haut du schéma, la DTA relève d'une démarche expérimentale dont la "philosophie" est bien différente des documents de planification des années 1960, 70. (Cf. illustration p.66)



Cette représentation est intéressante en ce qu'elle n'implique pas la cartographie de projet, non réglementaire. Il est frappant de constater l'absence d'intermédiaires entre "les citoyens" et "les communes" dans le bas du diagramme.

Source : document support d'une intervention dans le cadre pédagogique à l'ENSA Nantes du directeur de la SAMOA.



Le Schéma de Cohérence Territoriale de Nantes-Saint-Nazaire est en cours d'élaboration. Ses objectifs de densification des constructions, de réutilisation de l'existant, de développement de la mixité sociale et de valorisation de l'environnement sont convergents avec les intentions du projet de l'île de Nantes. Mentionnons que plusieurs études commanditées par le syndicat mixte d'élaboration du SCOT ont été passées à la Samoa, signe de l'engagement de cette SEM sur des questions dépassant largement le territoire îlien. Ces missions relèvent de la construction d'une culture partagée, de l'identification des facteurs de métropolisation (d'où la commande passée à Laurent Davezies et Pierre Veltz dans le cadre de la première conférence métropolitaine¹) de l'animation des rencontres de la métropole, de l'énonciation d'une stratégie dans une démarche de projet. Alors que les agences d'urbanisme de Nantes et Saint-Nazaire produisent un nombre important d'analyses, la Samoa apparaît ici comme "think tank" de la métropole.

Un plan de prévention des risques est en attente de validation, préparé par l'atlas des zones inondables. Il ne comporte pas d'incidences problématiques pour l'île de Nantes, dans la mesure où seule l'extrémité Est de l'île est inondable, espace naturel à la destination non remise en question.

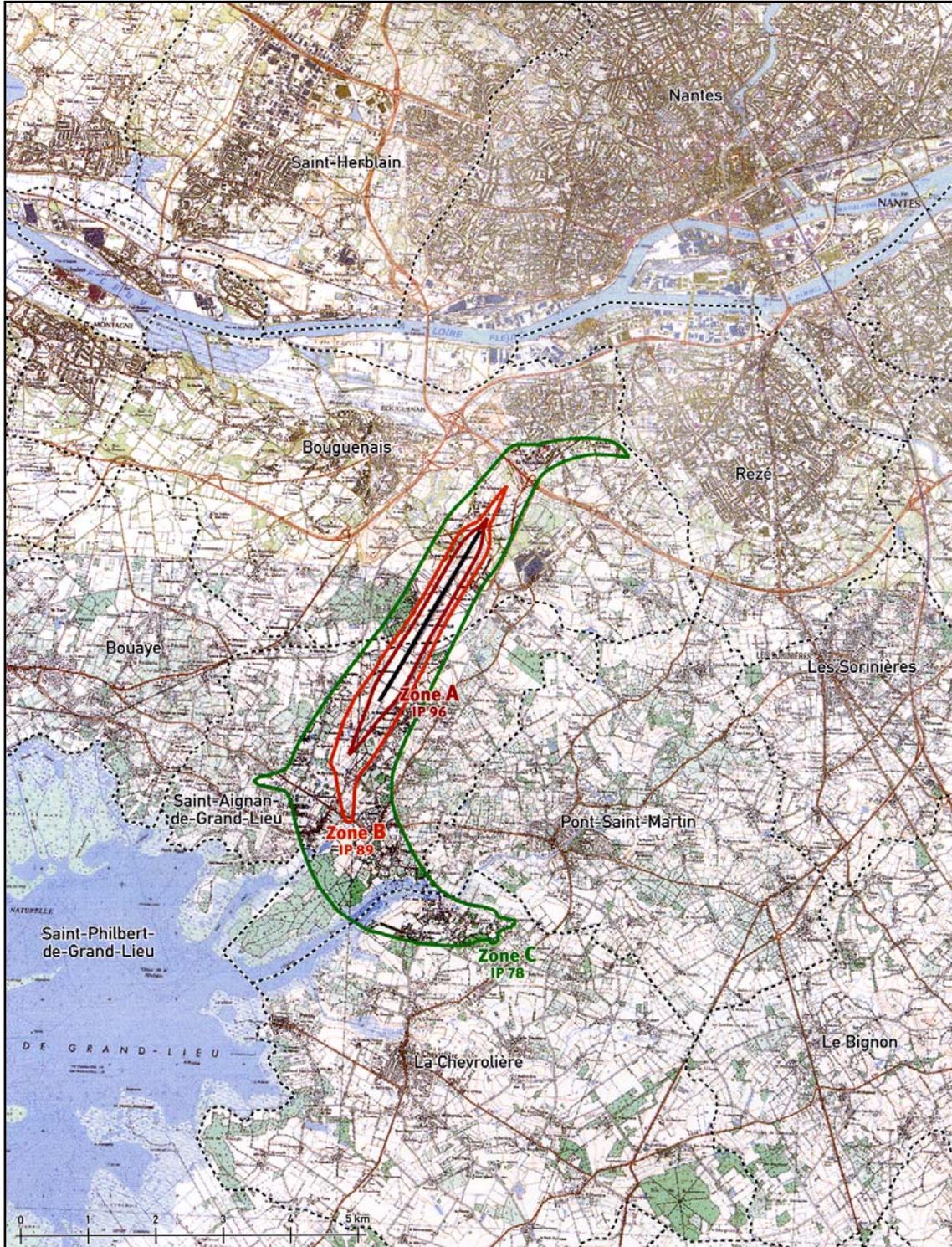
Surtout, le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Nantes Atlantique a été mis en révision en 2002 et un nouveau périmètre s'applique par anticipation avec une surface six fois plus importante que celle en vigueur depuis 1993. Le présent PEB se base sur le trafic prévisionnel de 2010 et il concerne une partie du territoire de l'île (cf. les deux cartes pp.68-69) zonée en catégorie D. Les 4 zones définies par les PEB correspondent à des indices de gêne sonore, les 3 premières (A, B et C) entraînant l'impossibilité de développer l'urbanisation ou sa forte contrainte. La zone D n'entraîne pas de limitation à la construction mais oblige à l'isolation phonique des habitations, ce qui n'apparaît pas - semble-t-il - dans les contraintes de construction pour les nouveaux programmes (est-ce parce que le PEB anticipé n'est toujours pas approuvé ? Est-ce aussi parce qu'il semble que tous les feux soient passés au vert pour la construction d'un nouvel aéroport à Notre-Dame des Landes ?). Pour plusieurs acteurs opposés au nouveau projet aéroportuaire, l'explication du transfert qui se baserait sur des prévisions très exagérées serait liée au fait que le projet de l'île de Nantes serait fortement remis en cause dans les conditions du PEB. Cette position extrême, dans une posture de soupçon, ne renvoie pas la complexité des enjeux de transformation spatiale, elle porte cependant une part de vérité et doit être mentionnée, de toutes façons, dans tout ce qui relève des atours du projet.

Enfin, à l'échelle de l'agglomération, un Plan Local de l'Habitat et un Plan de Déplacements Urbains sont en vigueur, le premier visant la mixité sociale et la diversification des opérations de logements, le deuxième pointant l'enjeu du territoire central de l'agglomération. Un Plan d'Aménagement et de Développement Durable se traduit sur chaque commune, élément obligatoire des Plans Locaux d'Urbanisme remplaçant les Plans d'Occupation des Sols.

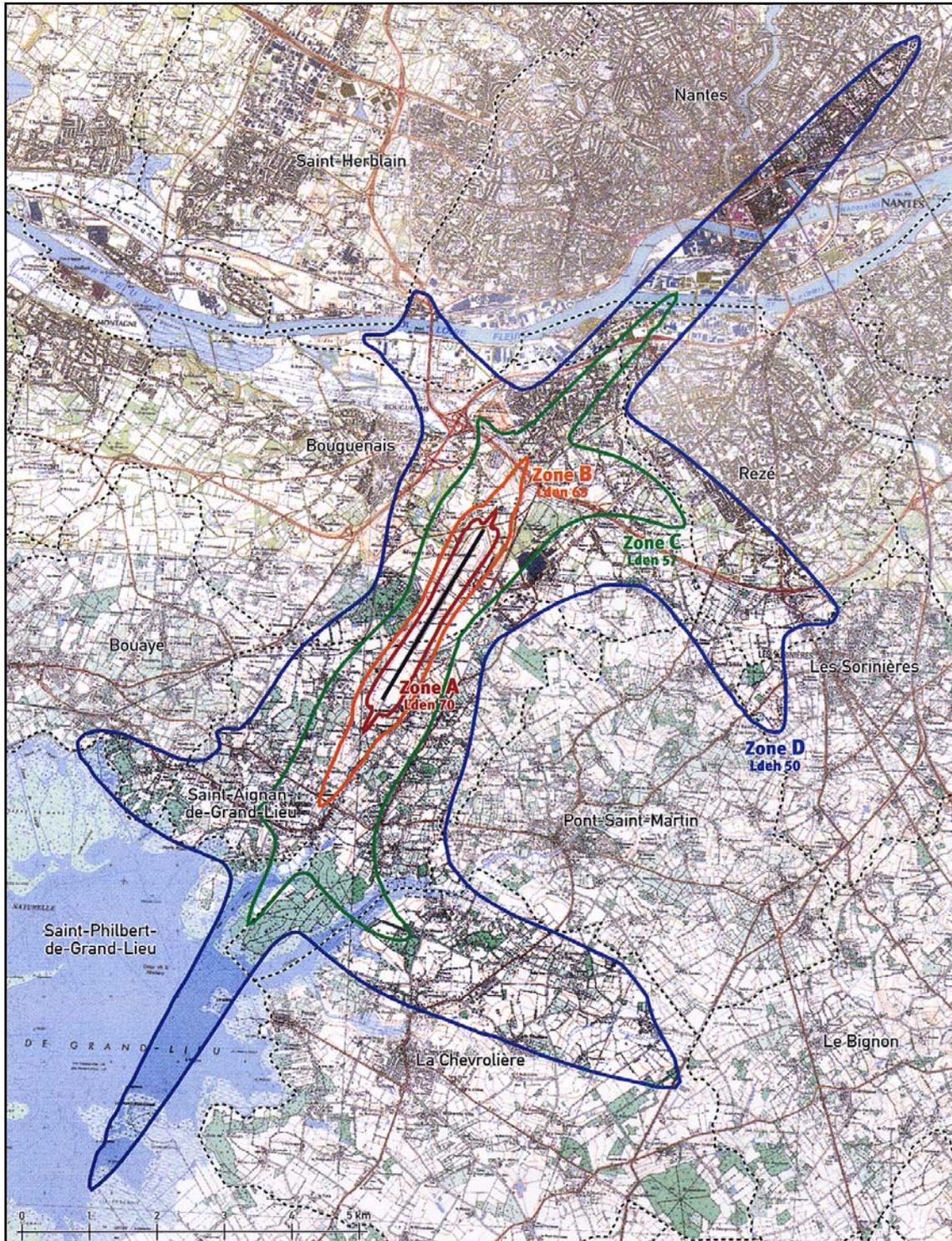
Vers l'urbanisme opérationnel, il faut maintenant considérer la question du PLU communautaire remplaçant le POS des différentes villes de l'agglomération. La question se pose en 2002 du rapport du plan-guide au PLU. Le plan-guide définit l'organisation urbaine de l'île à partir des voies de communication dont le tracé ne tient pas compte, dans certains cas, de l'état de la propriété foncière existante ; sa réalisation supposerait de remettre en cause non seulement des voiries existantes mais aussi des espaces privés voire des immeubles bâtis. Peut-on alors l'incorporer sous forme de contrainte réglementaire ou bien à titre indicatif ? L'étude déjà mentionnée de G3A ("expertise sur le dispositif opérationnel") posait la question en annexe et répondait de cette manière :

¹ Cf. pour plus de détails sur cette journée :

<<http://www.scot-metropole-nantes-saint-nazaire.com/web/menu2regardsdexperts.do>>, consulté le 18 avril 2006.



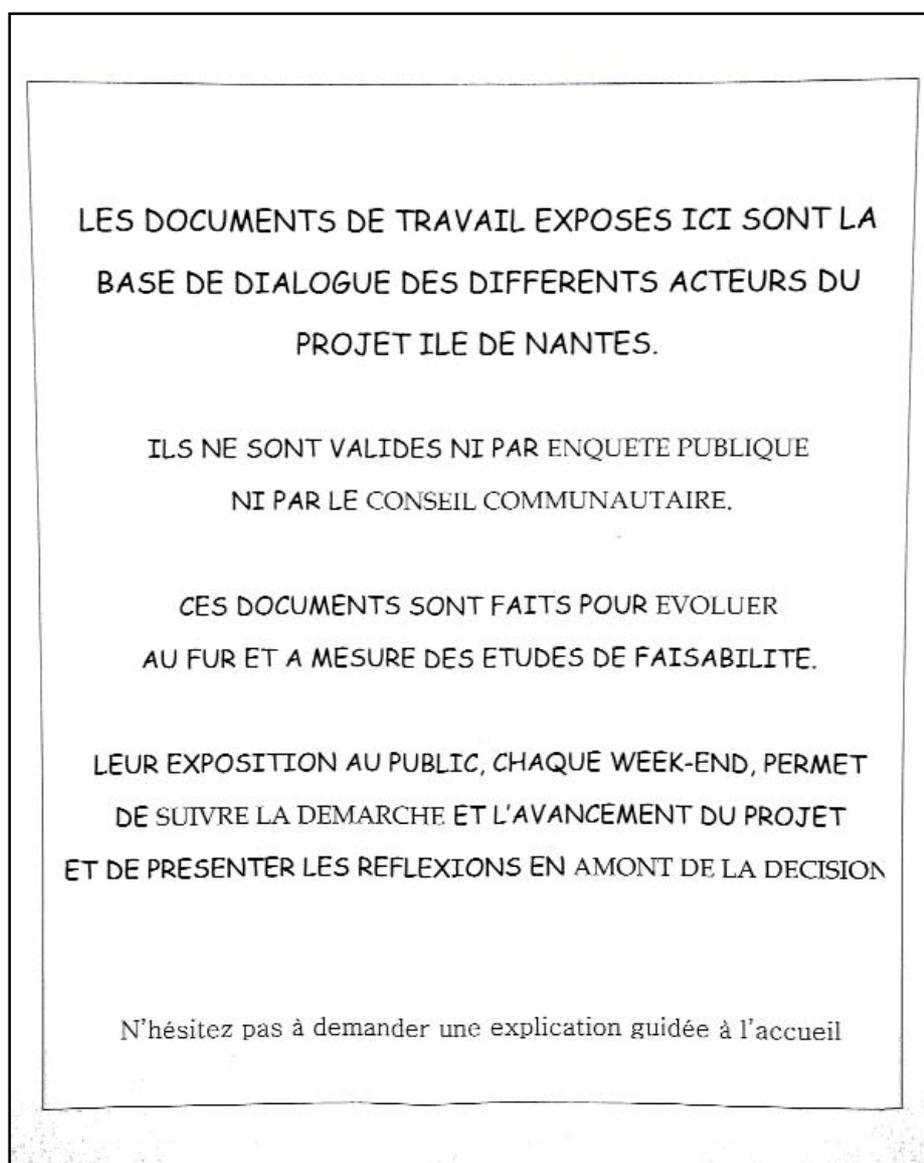
Le périmètre du PEB en vigueur depuis 1993. Source DDE44, STBA.



Périmètre du nouveau projet de PEB, s'appuyant sur de nouveaux indices de calcul préconisés par l'autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA) fixés par un décret du 26 Avril 2002.

“Le degré d’opposabilité aux tiers du schéma de voirie figurant dans le plan-guide sera fonction de la qualification qui lui sera donnée, soit “orientation”, soit “prescription” : dans le premier cas, le plan-guide ne sera transcrit que dans le PADD ; le positionnement de la voirie et ses dimensions ne seront pas figés par rapport aux limites foncières ; dans le second cas, le plan-guide sera transcrit à la fois dans le PADD et dans le règlement ; les propriétaires fonciers devront s’y conformer. Mais cette distinction est quelque peu théorique : le tracé des voiries, s’il est indicatif, ne pourra évoluer en fonction des contraintes de chaque projet de construction ; ce type de tracé n’est envisageable qu’en ZAC, lorsque l’aménageur maîtrise les divisions foncières. A l’inverse, on doit souligner la difficulté de concevoir et d’appliquer un schéma de voirie impératif, non-conforme au parcellaire, sur un espace aussi important ; plus la mesure est précise et donc contraignante, plus le territoire sur laquelle elle est applicable doit être réduit. (...) Il serait possible de hiérarchiser l’opposabilité du plan-guide en le rendant impératif pour la voirie Est-Ouest, destinée à accueillir le transport collectif en site propre.” p.87

Comme on le sait maintenant, il n’en a rien été, le plan-guide est resté indicatif.



A l'entrée de l'étage du Hangar 32, une affichette sur la porte précise le statut des documents consultables...

La révision simplifiée du PLU, même si elle ne mentionne pas le plan-guide, est toutefois en conformité avec son esprit, permettant la poursuite de la mise en œuvre du projet de l'île. Il s'agissait, pour la révision simplifiée actée en conseil communautaire du 14 Octobre 2005, d'adapter les règles aux "besoins du projet". Le commentaire du dossier de réalisation de la ZAC (Octobre 05) précise :

"En assouplissant les conditions d'implantations sur les parcelles, en autorisant les échanges de hauteur entre les bâtiments d'une même propriété, et en adaptant la règle de stationnement aux particularités du site et à sa future desserte en transports en commun, la nouvelle règle permet ainsi d'organiser une plus grande diversité des constructions existantes et à venir sur l'île. Expérimentée sur une partie restreinte de l'île de Nantes, la zone UPa est étendue à l'ensemble du périmètre de la ZAC, à l'exception de quelques terrains situés à proximité de Béghin-Say. Pour chaque îlot, une hauteur de référence a été déterminée en cohérence avec le projet Île de Nantes."

Ce zonage UPa avait pour enjeu de permettre le déploiement des conceptions de l'espace définies par l'atelier de l'île. Cette zone n'existe que sur l'île, permettant "l'accueil de logements, activités et équipements participant du développement du centre d'une agglomération de 500.000 habitants, capitale régionale et cœur d'une métropole européenne." (dispositions de la zone UPa - caractère général). Ses originalités résident :

- dans le repérage "d'éléments caractéristiques du paysage de l'île de Nantes" (en complément d'éléments du patrimoine nantais ne pouvant être détruits) qui, annexés dans un plan, exigent, lorsque des opérations portent sur eux, "un respect et la prise en compte des éléments caractéristiques des volumes, de leur implantation ou des détails architectoniques (balcons, coursives, matériaux, modénatures...) et de leur rapport avec l'environnement" (article UPa11).
- dans une grande liberté d'implantation de la façade (jusqu'à 80% de profondeur de la parcelle support du projet),
- dans un principe d'échanges de hauteur (article UPa10) : une hauteur maximale est identifiée ainsi qu'une hauteur de référence. La hauteur d'un projet de construction doit être inférieure ou égale à la hauteur de référence fixée au document graphique d'épannelage, chaque élément du projet pris isolément pouvant ainsi dépasser la hauteur de référence (mais pas la hauteur maximale) à condition que la moyenne s'y tienne. Dans le même état d'esprit que cette règle, le COS n'est pas limité.
- dans la nécessité, pour chaque construction de prévoir un stationnement deux roues dans un volume construit.
- dans l'obligation de doter tous les espaces non construits d'aménagements paysagers. Plus précisément, les espaces communs sur dalles accessibles devront être aménagés en jardins avec une épaisseur moyenne de terre végétale de 40cm et les espaces sur dalles non accessibles hors travaux de maintenance devront être "végétalisés".

Enfin (article UPa11) "en référence à l'article R11-21 du Code de l'Urbanisme, la situation des constructions soumises à permis de construire, leur architecture, leurs dimensions, leur aspect extérieur seront adaptés 'au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales'." Cette déclaration sur l'aspect extérieur engage l'assistant à la maîtrise d'ouvrage dans sa compétence à juger de ce caractère "adapté".

Enfin, la ZAC intervient tardivement sur ce projet. Elle n'est pas un cadre permettant le projet mais intervient dans un second temps. Le territoire englobé est de 197 hectares, celui de la convention publique d'aménagement organisant les missions de la SEM étant de 340 hectares. On voit ici que sont exclus du périmètre le secteur industriel autour du MIN et plusieurs parties au sud de l'île correspondant à des zones résidentielles considérées comme achevées (partie Sud de l'ex ZAC Beaulieu).

L'analyse pragmatique d'un projet urbain

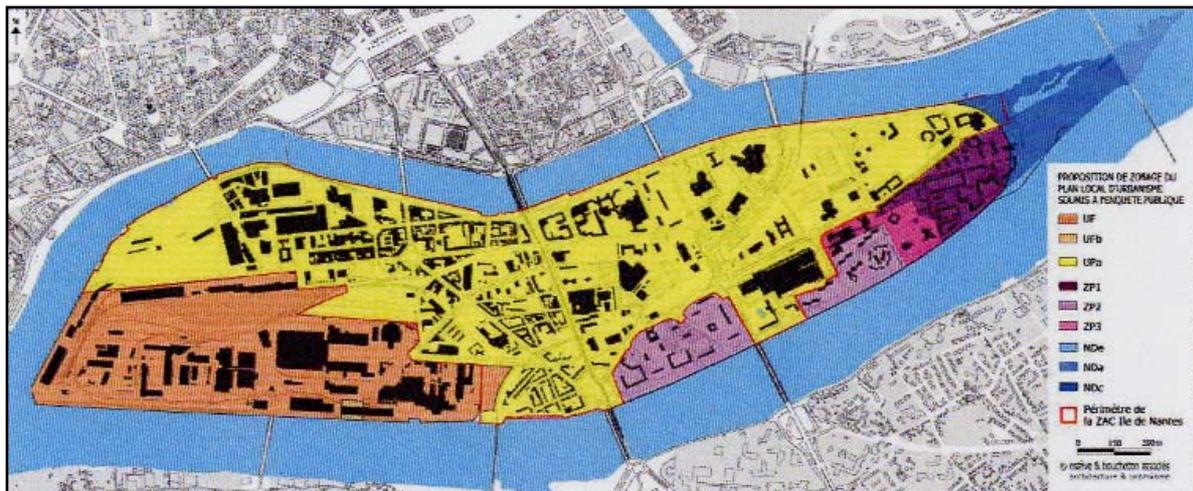
La hauteur du projet de construction est calculée de la façon suivante :

$$H = \frac{V_1 + V_2 + \dots + V_n}{S_0 + S_1 + S_2 + \dots + S_n}$$

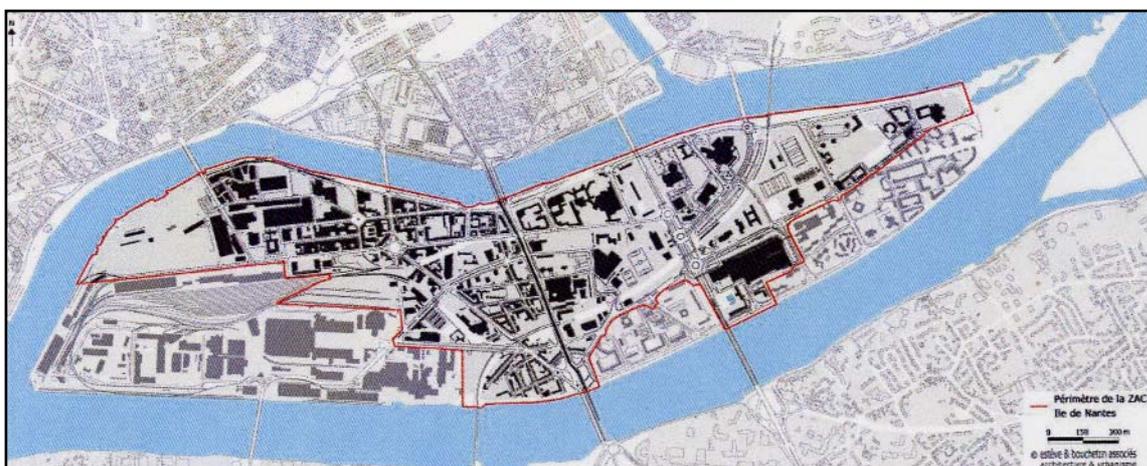
V_1, \dots, V_n étant les différents volumes des constructions existantes ou projetées sur l'unité foncière considérée, les hauteurs h_1, \dots, h_n , prises en compte pour le calcul de ces volumes résultant de l'application de la définition donnée ci-dessus.
 S_1, \dots, S_n étant les emprises au sol des différents volumes, émergeant de plus de 0.6 m du terrain naturel, S_0 étant la surface entièrement constituée de pleine terre, sans construction en sous-sol, hors aires de stationnement et accès automobile.

La hauteur H , précédemment calculée, doit être inférieure ou égale à la hauteur de référence fixée au document graphique d'épannelage et chaque hauteur h_1 à h_n , de chacun des volumes doit être inférieure ou égale à la hauteur maximale également fixée par le document graphique d'épannelage.

Source : PLU - révision simplifiée, Octobre 2005 - 3- règlement zone UPa



Le PLU révisé. Source : dossier de réalisation de la ZAC île de Nantes, Ville de Nantes.



Le périmètre de la ZAC. Source : dossier de réalisation de la ZAC île de Nantes, Ville de Nantes.

La programmation affinée de la SHON globale parvient à 576.000 m². Le bilan chiffré se monte à 199.398.000 euros avec une participation de la collectivité en fin d'exercice de 107.403.000 euros. Des compléments à l'étude d'impact, livrés dans la deuxième phase réglementaire précisent les projets de nouveaux franchissements. On peut lire à cette occasion, à propos des effets du franchissement du bras de la Madeleine sur le projet : "la conception et les caractéristiques de l'ouvrage devront prendre en considération et servir les objectifs du projet urbain "île de Nantes" qui a anticipé l'arrivée de ce pont" (compléments à l'étude d'impact - SCE, p.8). On perçoit ici encore, au détour d'une phrase d'un document d'ordre plutôt technique, des rapports de force qui ont découlé de la mise en place des acteurs spécifiques à ce projet urbain.

Les visuels propres à l'urbanisme réglementaire n'appartiennent pas à un univers qui serait spécifique au projet de l'île de Nantes. On reconnaît en effet une cartographie propre à une démarche analytique dans les productions de l'agence d'urbanisme et une cartographie utilisant des fonds de plan identiques pour délimiter des zones.

En ce qui concerne le PLU, nous avons identifié la manière dont il s'est rendu convergent avec le projet de l'atelier de l'île de Nantes, via la zone UPa en particulier. Le planning suivant (cf. "Planning de la révision simplifiée du PLU..." reproduit p.74) donne idée de l'ensemble des phases identifiées en février 05 par la Samoa pour "tenir" entre elles les différentes temporalités. C'est une réelle difficulté pour les différents acteurs de lier entre eux les temps :

- de l'urbanisme réglementaire avec ses temps imposés de concertation,
- du marketing des espaces promis au changement économique,
- des acteurs de la promotion - construction,
- des mandats politiques.

A l'extrémité des petites échelles, on trouve le plan cadastral dont des extraits circulent régulièrement entre Samoa, Ville (URBANA - Direction Générale Urbanisme et Aménagement), Nantes Métropole (Direction Générale des Projets, Direction de l'espace public notamment) et acteurs de la construction. Ils permettent de localiser des échanges de terrain, de spécifier des charges foncières en rapport à des négociations menées... (Cf. extrait cadastral reproduit p.74)

L'ultime zonage impliqué par ce document définit les limites de parcelle, indexant par ailleurs la nature des différentes propriétés. Notons que l'un des programmes immobiliers en cours de construction a pris pour nom "DY25" redoublant le nom de parcelle cadastrale.

Qu'en est-il maintenant des productions visuelles spécifiques, produites par la maîtrise d'oeuvre ? Le plan-guide de 1999 a été la base de l'élaboration du plan de maîtrise d'oeuvre des espaces publics attribuée à l'équipe de l'atelier de l'île de Nantes. Celui-ci découpe l'espace en 24 secteurs ayant servi initialement à quantifier les espaces publics.(Cf. illustration p.75)

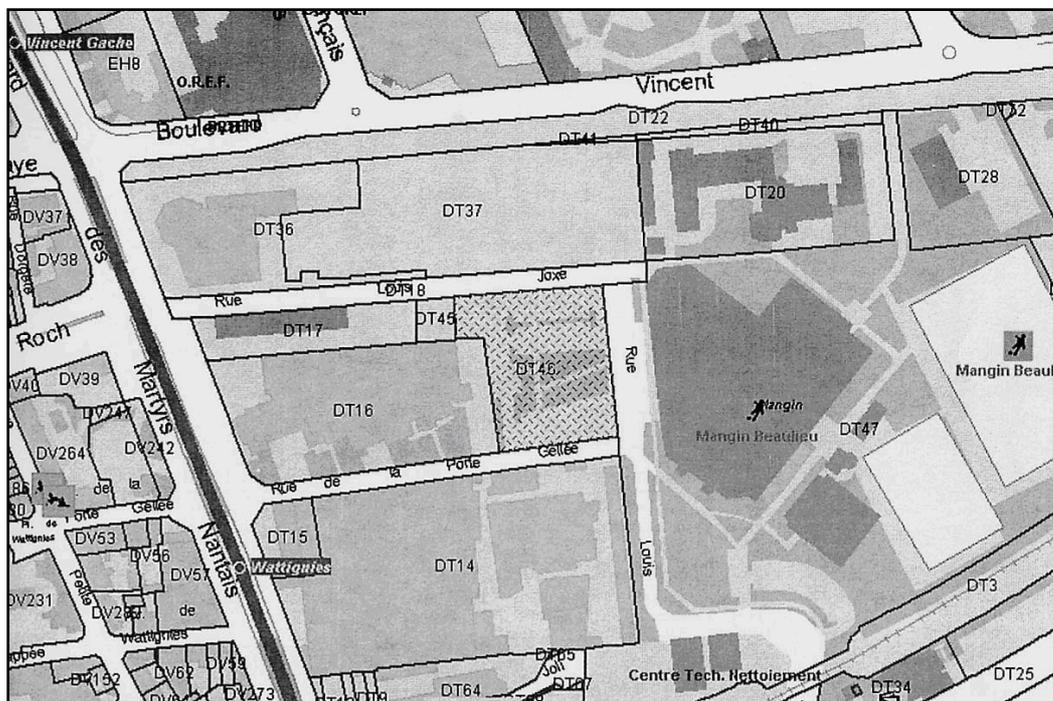
Ce découpage est très présent dans l'avancée du projet, avec un phasage concernant chaque secteur et un nombre important de réunions techniques formatées sur cette partition : avancement des AVP, finalisation des dossiers PRO...

L'atelier de l'île de Nantes produit un certain nombre d'études de faisabilité dans le cadre de ses missions : à propos de l'extension du CHU, à propos de la définition de l'avenir du site du tripode... Dans ces cas, l'atelier transfère à la SAMOA des éléments de réflexion.

Ainsi d'un document nommé "île de Nantes, un hôpital en ville. Implantation du CHU. Catalogue des situations construites et cohérence des constructions" (Juillet 04). Ce document de 21 pages est une succession de planches avec, en partie gauche, des éléments graphiques et en partie droite

Planning de la révision simplifiée du PLU, nécessaire à l'approbation de la réalisation de la ZAC	
date	ZAC et PLU – Révision simplifiée
Décembre 04	Bilan de l'utilisation de la règle UP sur les zones tests : difficultés rencontrées, améliorations à apporter (NM, URBANA, ain, samoa) / réunion 16 décembre
Janvier 05	Etudes de faisabilité sur des sites de morphologies différentes : Tripode, Gendarmes, grande Blesse, Beauleu (en cours AIN) pour la délimitation des zonages Mesure des capacités induites par la règle et des risques (en cours DU)
Février 05	Préparation Expo concertation
Mars 05	Réunion publique concertation
Avril 05	Saisine du Tribunal Administratif / projet de PLU révisé : Zonage, règle et espaces réservés (15 avril)
Mai 05	Transmission dossier aux PPA (1 ^{er} mai) y compris SNCF / RFF Réunion PPA (15 mai)
Juin 05	Enquête publique (12 juin- 12 juillet)
Juillet 05	Réponse du Commissaire enquêteur (12 août)
Août 05	Prise en considération des remarques de l'enquête
Septembre 05	Etablissement du dossier final
Octobre 05	Conseil communautaire : Bilan de la concertation Prise en compte des résultats de l'enquête publique Approbation du PLU révisé Approbation du programme des équipements publics et du dossier de réalisation de la ZAC

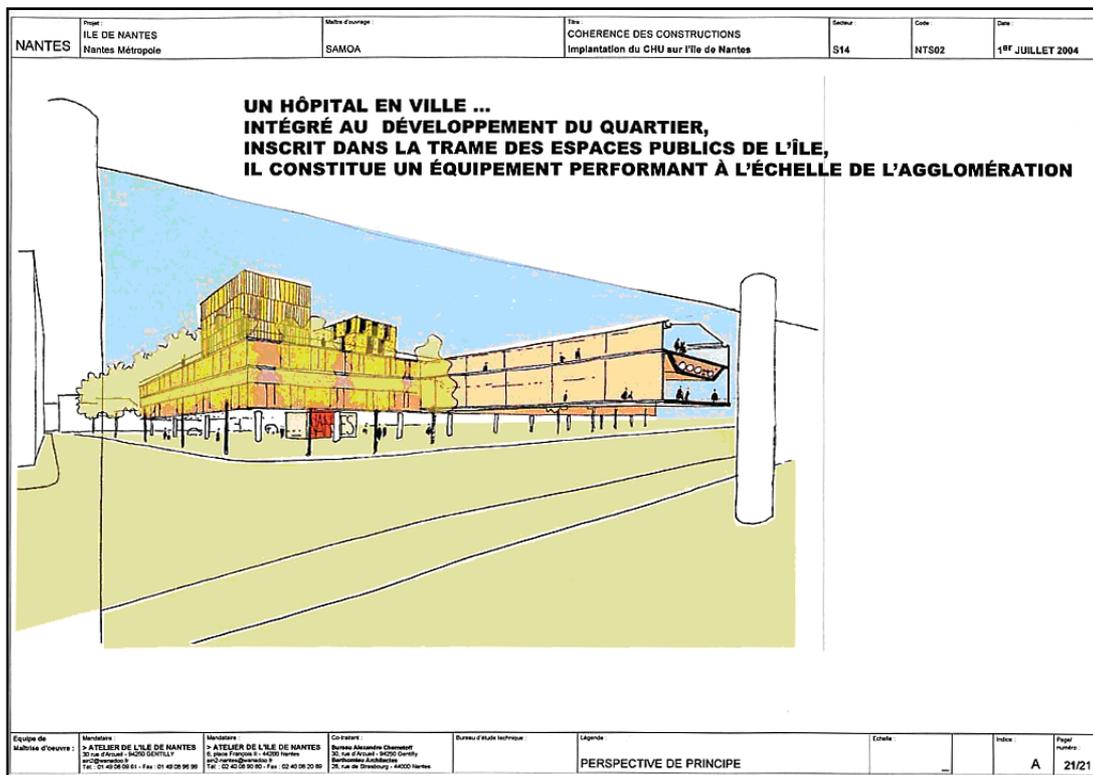
Document de travail, Samoa, février 2005.



Un extrait cadastral, à l'occasion d'un transfert de propriété



En grisé sur le plan, les secteurs dont la maîtrise d'oeuvre des espaces publics est confiée à l'atelier de l'île de Nantes
Source : Atelier Île de Nantes



“Île de Nantes, un hôpital en ville. Implantation du CHU. Catalogue des situations construites et cohérence des constructions », Atelier de l'île de Nantes, Juillet 2004, p.21.

des éléments explicatifs. Les différentes légendes donnent idée de ce qui est travaillé :

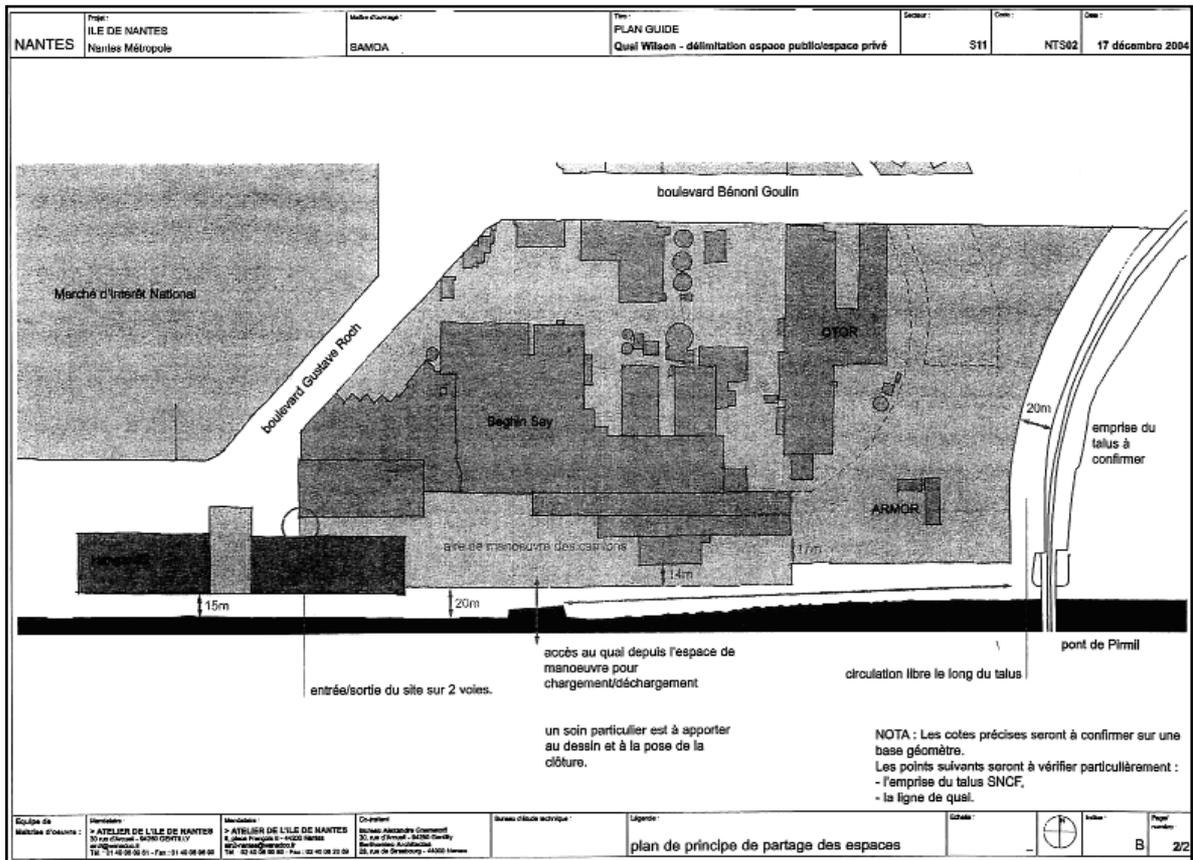
- une trame d'espaces publics,
- les deux sites en liaison,
- la diversité des cheminements et la proximité des équipements,
- le principe de développement,
- les espaces publics qui déterminent les îlots,
- une première trame d'espaces publics,
- une seconde trame d'espaces publics,
- découpage et phasage (l'emprise de chaque îlot est calculée),
- le principe de mise en relation des îlots,
- les principes d'occupation des sols (où l'on trouve l'idée importante de constructibilité des îlots à 100% afin d'optimiser les contraintes de fondations liées à la nature des sols et la présence de la nappe phréatique),
- les coupes de principe relatives à la stratification du bâtiment, au stationnement et à l'éclairage, aux liaisons entre îlots,
- un principe de composition et de superposition des fonctions,
- une référence (Hospital des mar, Barcelone, architectes Manuel Brullet et Albert de Pineda) montrant les espaces d'accueil, d'attente, l'éclairage naturel et le hall regroupant les différentes fonctions.
- la dernière planche est une "perspective de principe" (Cf. illustration p.75).

Le document, présenté lors d'une réunion mensuelle des élus à la SAMOA est d'abord commenté par son directeur et les chargés de mission. Il est issu de plusieurs échanges assez longs entre la direction de l'hôpital, la SAMOA et l'Atelier de l'île. Il pose le problème difficile de l'articulation entre ville et hôpital : comment notamment contourner le caractère de forteresse du CHU (l'hôtel Dieu actuel), permettre une meilleure articulation des espaces publics avec les espaces hospitaliers, sans pour autant nuire aux performances médicales et exigences de continuité propres à un tel établissement. La référence barcelonaise est discutée, deux des élus connaissant bien la ville. Plusieurs regrettent l'absence de Chemetoff, invité à la séance suivante afin de désamorcer toute critique possible relative à une fonction "édredon" de la maîtrise d'ouvrage déléguée, entre les élus et le maître d'oeuvre des espaces publics.

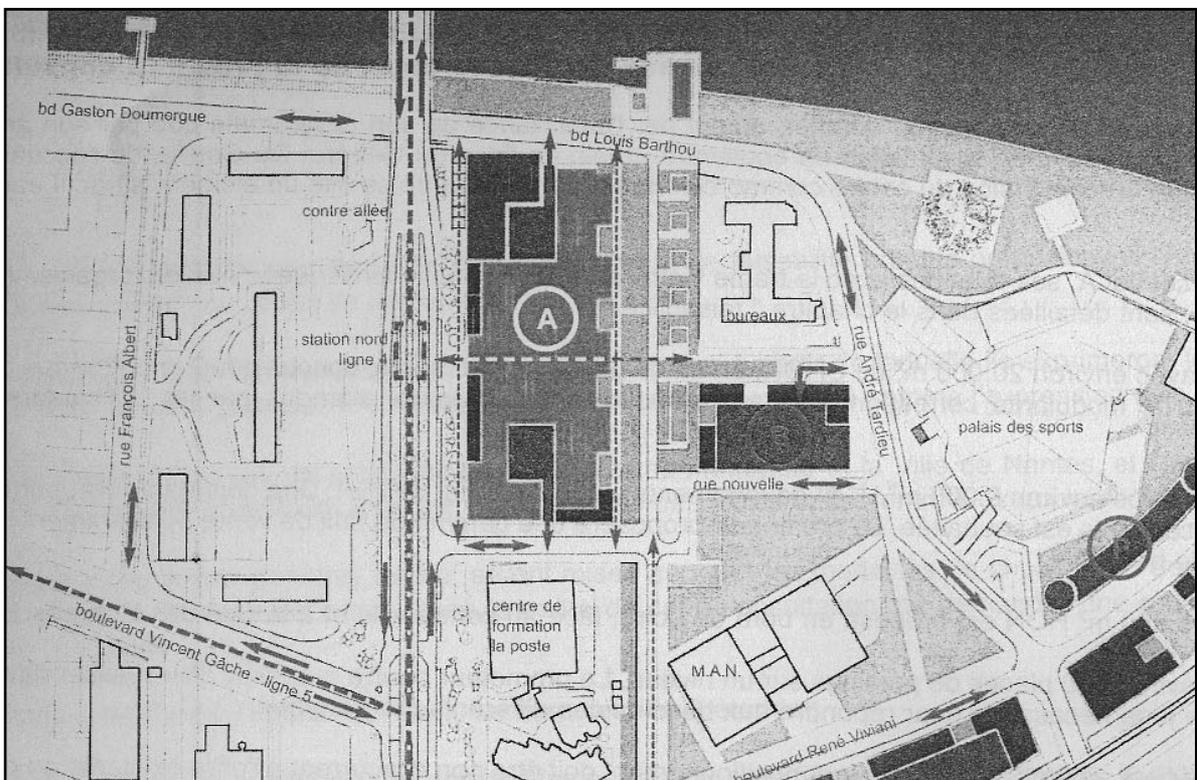
Autre exemple, un plan proposant le partage entre espaces publics et privés autour des usines Beghin Say et Otor au Sud de l'île, l'enjeu étant de clarifier les passages possibles vers la Loire et d'accentuer les continuités piétonnes et cyclables sur le pourtour de l'île.(Cf. illustration p.77)

Enfin, le document de consultation des promoteurs-investisseurs pour le site du Tripode est également réalisé par l'atelier de l'île. Ce document de 45 pages résume la programmation envisagée (élaborée pendant plusieurs mois à partir d'une étude faite par un consultant dans le domaine des affaires, CBRichardEllis, commanditée par la direction générale du développement économique de Nantes Métropole, mais aussi issue de plusieurs rencontres plus ou moins formelles avec des acteurs de l'immobilier - CINA au niveau local, MIPIM au niveau global - cf. *infra*, chapitre 3.2). Il définit également un calendrier de commercialisation, les principaux objectifs de la faisabilité et la réponse attendue des promoteurs / investisseurs.

Le visuel passe des plans de situation, au plan guide dans son intégralité (entre état existant et état projeté datant de mars 2005) à des plans de masse à la fois descriptifs et programmatiques. La description du plan-guide reprend toujours les mêmes phrases (cf. *supra* à l'occasion de la ZAC par exemple). On trouve également un croquis et des photo-montages donnant à voir le gabarit des



Quai Wilson, délimitation espace public/espace privé - Plan de principe de partage des espaces, Atelier Île de Nantes, décembre 2004



Le nouveau maillage des espaces publics, proposé sur le site du tripode (p.37). Source : dossier de consultation de promoteurs / investisseurs, Atelier de l'île de Nantes, Juin 2005.

constructions envisagées. Les éléments non graphiques quantifient la SHON, précisent le calendrier et la méthode envisagée. Il est précisé que le dossier "constitue une esquisse de programme et de faisabilité urbaine préparée avec l'atelier de l'île de Nantes, qui assure la maîtrise d'oeuvre urbaine du projet île de Nantes. C'est une base pour le travail des professionnels de l'immobilier à partir de laquelle ils exprimeront leur réponse et leurs propositions. Ce dossier est donc un outil pour ouvrir un dialogue, et ne peut être considéré comme l'expression d'un projet figé. La SAMOA, maître d'ouvrage du projet urbain, avec Nantes Métropole et la Ville de Nantes, et l'expertise de l'atelier de l'île de Nantes, procédera au choix des opérateurs à l'issue d'une analyse des offres et des entrevues qui lui feront suite. Avec l'opérateur (ou le groupement) retenu, seront mises au point des modalités de choix du ou des architectes qui seront sollicités pour réaliser ce projet. Il ne s'agit donc pas, dans le cadre de cette consultation, de demander une réponse 'promoteur / architecte' et une production 'd'images'." (p.23).

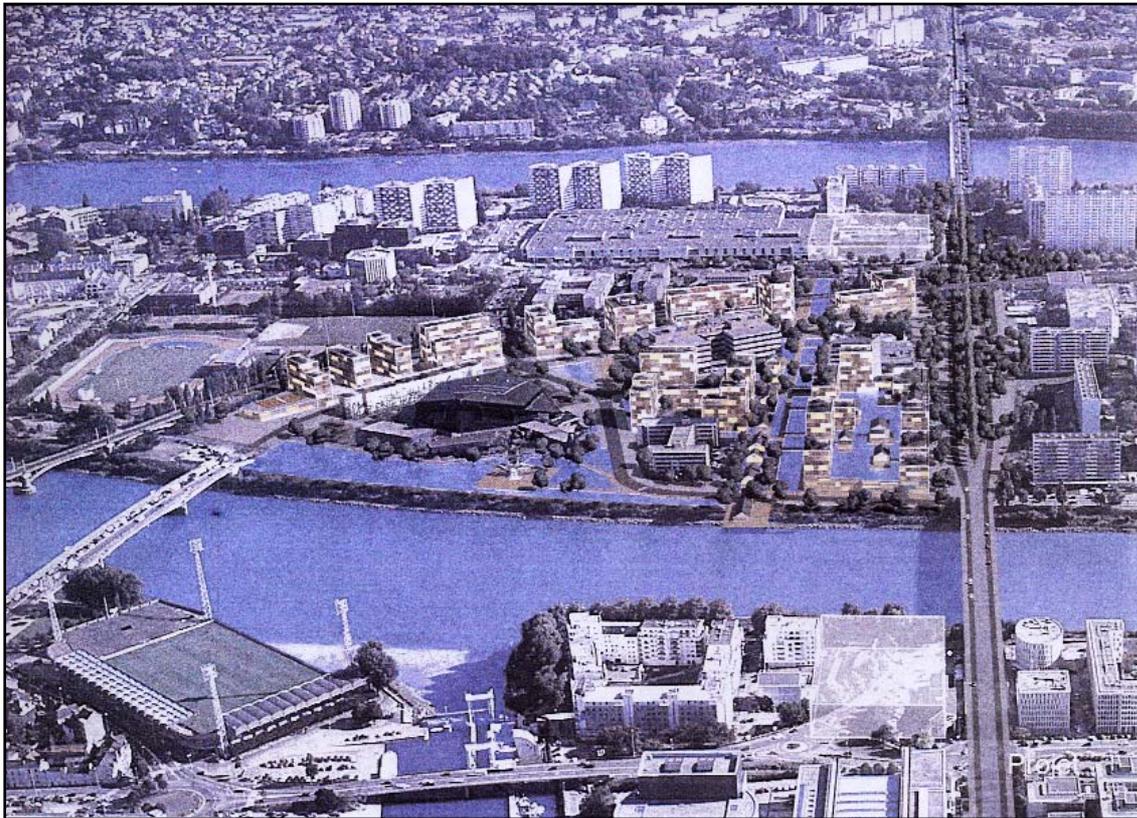


Photo-montage. On devine devant le palais des sports la machine de l'arbre aux hérons. On aperçoit le centre commercial Beaulieu au fond. Source : dossier de consultation, de promoteurs / investisseurs, Atelier de l'île de Nantes, Juin 2005.

Il ne s'agit donc pas de produire des "images" pour les promoteurs - investisseurs. Il leur est dit en même temps que le visuel impliqué est un outil pour ouvrir le dialogue. Il se joue ici un rapport ambiguë : s'agit-il de réinterpréter les visuels pour les promoteurs, d'y coller le plus possible, de s'en imprégner afin de mettre des atouts de son côté ? Ou bien y a-t-il moyen d'engager une franche discussion sur le skyline proposé ? Cette indétermination est précisément ce qui donne du pouvoir, des marges de négociation, à la fois à la maîtrise d'ouvrage déléguée et à la maîtrise d'oeuvre.

On voit dans ces différents moments du projet que le plan-guide se décline par des visuels aux agencements variés. La "philosophie" évoquée plus haut n'est pas pour autant démentie. Mais elle

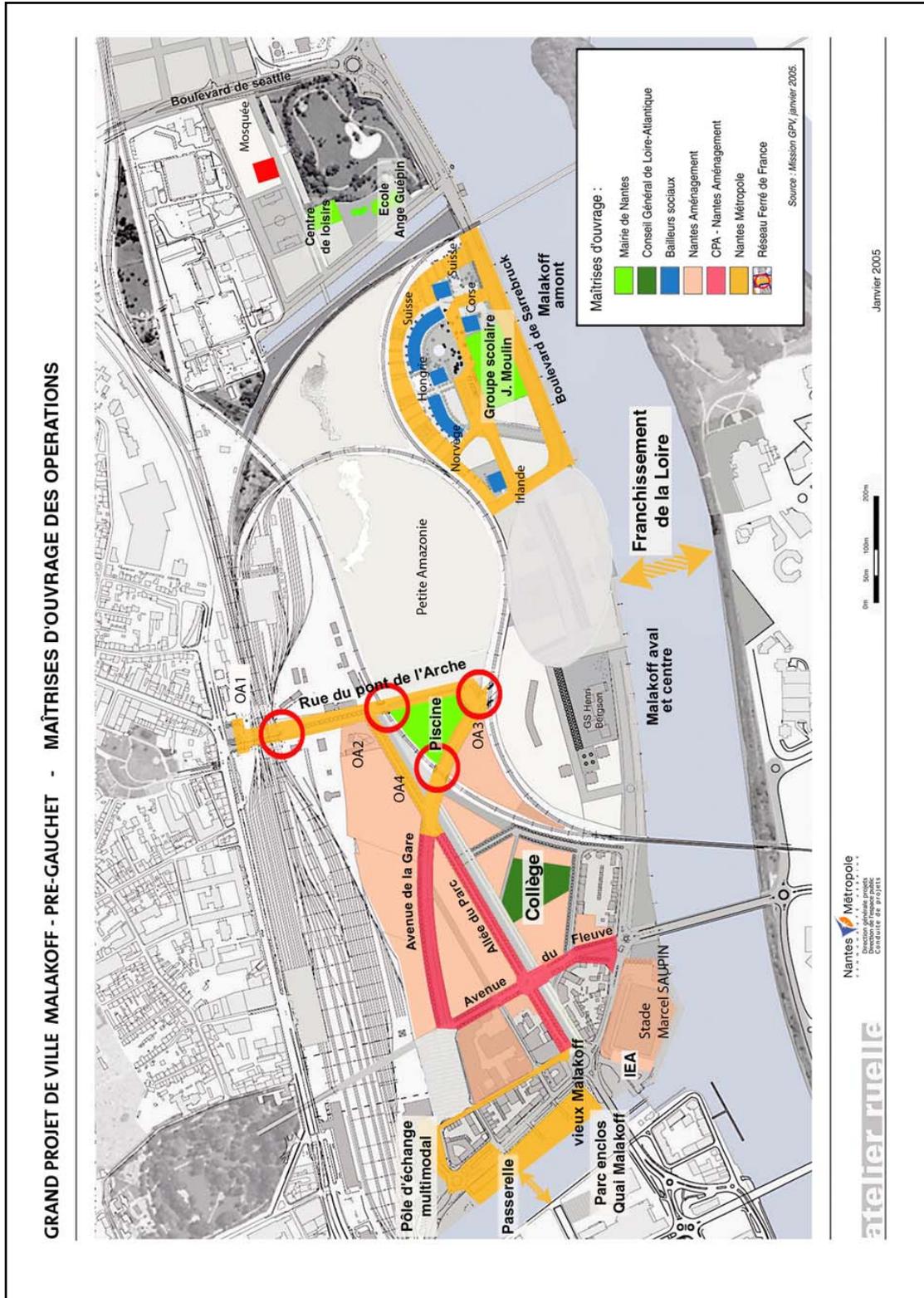
s'altère et se banalise d'une certaine manière, ce qui est parfaitement compréhensible eu égard à l'importance de "rencontrer le monde" pour construire la ville. Cela dit, les différents moments qui viennent d'être relatés ne sont pas évoqués lorsque est mobilisée la "méthode" du plan-guide. On se trouve en vérité face à un phénomène qui n'est pas tant spécifique. Il semble bien, en effet, que tout projet urbain d'envergure soit évalué et se cale à l'aune d'un plan général initial, passage obligé que l'on peut appeler - pourquoi pas ? - "acte fondateur" !

Acte fondateur certes mais aussi révélateur, comme nous l'écrivions. Le maître d'oeuvre des espaces publics tend cela dit, dans cette posture, à être l'un des seuls (le seul ?) à avoir voix légitime à dire le sens des lieux. Tant et si bien que le plan-guide est avant tout une matrice (plutôt que des "cases ») que ses auteurs font évoluer régulièrement, gardant ainsi la main sur le "génie des lieux". La notion de "méthode" pour le plan-guide n'est pas des plus appropriées tout compte fait. Si cette posture renvoyait à l'originalité de la publicisation initiale (un plan programme rendu public), nous avons vu le déclin de cette volonté. Par ailleurs, dans la définition des missions qui lui sont attribuées, on peut lire l'une des caractéristiques des pouvoirs urbains contemporains confrontés à la paradoxale épreuve de l'imputabilité qui, à la fois les amène à s'identifier aux actes urbanistiques surtout lorsque ceux-ci prennent (ou ont pris jusqu'à une certaine période) la forme du "geste", et en même temps une sorte d'effroi face au risque d'échec ou de remise en cause qui les mène à un retrait derrière une figure revigorée de la maîtrise d'oeuvre des espaces publics. Suggérer cette fuite de l'imputabilité revient peut-être aussi à douter de certaines vertus de la gouvernance comme nouveau mode de gouvernement...

Nous avons pointé dans une recherche antérieure combien la méthode de sélection de la maîtrise d'oeuvre du projet urbain de l'île de Nantes avait pu inspirer d'autres projets nantais. En particulier, le marché de définition a été acté pour le projet Malakoff - Pré Gauchet. Depuis, ce dernier projet a fortement progressé, sans cet outil - méthode qu'est le plan-guide. Que donne à lire, en miroir, l'absence de cet objet sur ce grand territoire d'habitat social jouxtant la gare ? Le projet Malakoff Pré Gauchet reste gouverné depuis Nantes Métropole, dans une petite mission (en termes de personnel) qui en assure le pilotage, avec l'atelier Ruelle comme interlocuteur du côté de la maîtrise d'oeuvre. Sur une partie du territoire, une CPA a été conclue avec un autre aménageur nantais, en l'occurrence la SEM Nantes Aménagement.

L'ordonnancement des opérations (plannings et fiches financières) se réalise via un ensemble très précis mais peu spatialisé, dont l'essentiel provient d'une méthodologie proposée par l'expert SETEC Organisation. Quatre secteurs de coordination ont été définis (Pré Gauchet, secteur Pont de l'Arche, Malakoff amont, Malakoff centre et aval). Pour chacun de ces secteurs sont définis un planning général, un planning des travaux, des fiches projet (avec les rubriques suivantes : organisation de l'opération, budget, avancement - analyse et arbitrage, analyse de la situation / risques, événements clés). Ce document de travail est très technique (parfois nommé la "bible SETEC" par quelques interlocuteurs) et ne se prête pas à la communication. Il est en revanche décisif dans la coordination des opérations, dans la maîtrise du financement, dans le travail au quotidien des acteurs publics de cet aménagement. Un avis très important est apposé au début du document : "Il est susceptible de modifications permanentes en fonction de l'avancement des projets ; de ce fait, il ne constitue pas un engagement des maîtres d'ouvrages. Les utilisateurs sont invités à s'assurer de la validité des informations auprès des chefs de projet. »

Ce document n'est pas un équivalent du plan-guide. Il donne à voir une organisation essentiellement diachronique du projet quand, du côté de l'île de Nantes, se réactualise un plan-guide venant tous les trois mois "écraser" la mémoire. Il semble nettement plus précis dans l'activité de coordination des acteurs, donnant l'impression que tout y est consigné, alors que du côté de l'île de Nantes, la dimension visuelle plus forte ne donne pas à voir cette activité de composition. Cette différence se donne à voir au fur et à mesure de l'avancement des projets, elle n'est en rien préméditée. Surtout, elle amène les acteurs de ces projets à renvoyer régulièrement les qualités



Source : Nantes Métropole, Mission GPV, janvier 2005

et inconvénients des deux caractéristiques, infléchissant par conséquent les spécificités de chacun¹.

Aussi les documents SETEC articulent-ils des processus, procédures, dans un souci de verbalisation poussé. Le plan-guide est plus proche d'une table d'orientation dont la légende collerait tout le temps au projet en cours. Son utilité est très différente comme en témoigne cet épisode de réception d'une nouvelle version.

A chaque version, la légende est augmentée, signe de définition et de complexité croissantes. En contrepartie, et c'est probablement la raison principale pour laquelle il soit consacré si peu de temps à cette actualisation, le plan-guide devient presque illisible et l'absence des versions antérieures ou de dispositifs de type "fondu-enchaîné" rend impossible la discussion des nouvelles versions dont d'aucuns s'accordent pourtant à dire qu'elles sont "chic et élégantes"...

On peut alors conclure sur l'idée que l'évolution du plan-guide est simultanée à un changement de nature, qu'il tend à devenir une oeuvre lorsque l'on considère seulement le plan, oeuvre non plus tant soumise à l'épreuve du public qu'à une attitude contemplative d'un travail qui avance².

Sur un autre niveau en effet, pour les professionnels au travail, le fond de plan actualisé sert de support, de prise. On y recourt fréquemment pour situer les opérations, pour articuler les lignes de déplacement en commun en chantier aux opérations immobilières. On se retrouve devant lui en début ou en fin de séance de travail, paysage intérieur pour les lieux de réunion, support de débat entre initiés.

Au final, le plan-guide ainsi mis en musique par les acteurs (Atelier de l'île de Nantes et SAMOA principalement) permet de résumer une attitude, une posture plutôt qu'une méthode. Il revient à un carroyage de l'espace à partir duquel s'engagent plusieurs dialogues et relations. On peut l'envisager comme une matrice, ce "moule qui, après avoir reçu une empreinte particulière en creux et en relief, permet de reproduire cette empreinte sur un objet soumis à son action" (Nouveau Petit Robert, 1993). Il ne s'agit pas dans ce récit de destituer son caractère magique, savamment entretenu dans plusieurs situations de communication, mais plutôt d'accéder au niveau de ses pratiques, en lien avec d'autres plans et procédures.

Ce chapitre nous a permis de documenter l'évolution en cinq ans du gouvernement d'un "grand projet urbain". L'art de gouverner est ici compris dans un rapport étroit au pouvoir local, fait de plusieurs régulations qui ont eu tendance à se stabiliser. Ces régulations renvoient à :

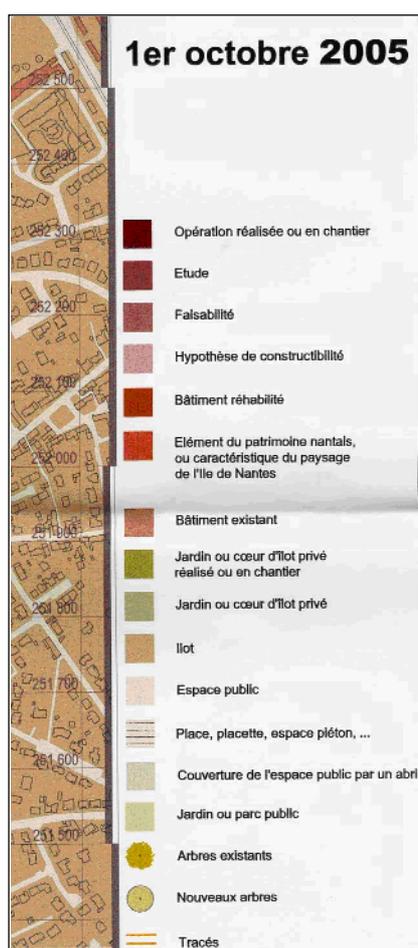
- un mode de coordination d'activités dont nous avons suivi l'évolution et qui est indissociable de toute une série d'inscriptions, instruments, outils permettant une stabilisation des rapports de force et l'avancement des transformations spatiales. Cette stabilisation est indispensable au vu des temporalités assez longues qui séparent les différentes phases du projet.
- une allocation de ressources en lien avec ces activités : c'est l'enjeu de documents comme la convention publique d'aménagement, le marché de maîtrise d'oeuvre des espaces publics.

¹ Par exemple, au cours de l'année 2005, G. Penot, de l'atelier Ruelle, a passé contrat avec un DAO proposant des scénarios virtuels actualisés en temps réels. Une modélisation de l'ensemble du GPV a été faite, et, avec une animation vidéo, on se "promène" dans le GPV et on visualise en 3D instantanément (après mise à jour des graphistes), l'évolution du projet. Un tel outil a pu susciter l'engouement de la chargée de quartier dans l'optique de s'en servir comme mode de diffusion du projet afin de l'utiliser lors des ateliers de concertation à venir. L'effet de réel de la 3D possède alors une plus-value assez nette, « doublant » en quelque sorte la dimension graphique du projet de l'île de Nantes.

² On retrouve aussi les caractéristiques médiatiques évoquées dans le premier chapitre. Mentionnons que sur le site internet du programme européen REVIT, on peut accéder à une dizaine de photographies présentant des éléments de l'île de Nantes dont l'une est titrée : "Nantes, area map". On y découvre une photo... du plan-guide dans son état projeté, avec notamment le canal de la Loire maritime ! Vue aérienne si l'on veut, vue prospective avant tout !

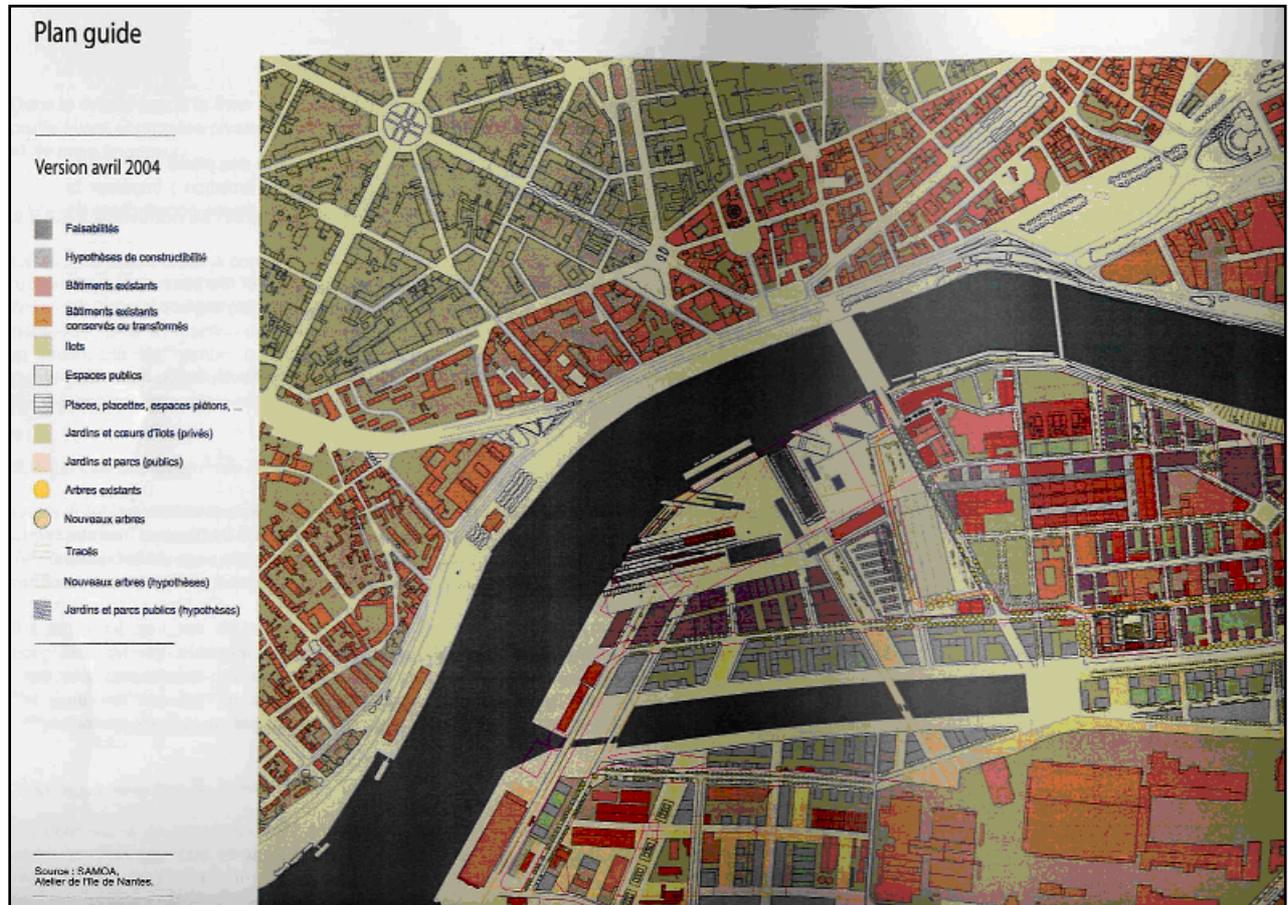
Cet enjeu est rarement complètement codifié et nous avons mentionné combien la question financière court tout au long du projet, occasionnant de multiples avenants aux documents évoqués, ainsi que des réunions spécifiques pour trancher des responsabilités et mieux identifier les acteurs précisément concernés.

- une structuration des conflits qui revient plus dans ce cas à une anticipation et à un "déminage" des problèmes possibles. Dans la conjoncture économique très favorable que connaît Nantes, nous n'avons pas rencontré beaucoup de conflits.



Lors d'une réunion des élus à la Samoa en Octobre 2005, une nouvelle version du plan guide est proposée - au 5000^{ème} toujours. Cette nouvelle version est l'un des quatre points à l'ordre du jour et, sur un temps de réunion de deux heures environ, il n'occupe les participants que deux minutes. Il est d'abord commenté par le directeur rappelant que le document n'a pas de force réglementaire et disant qu'il est de plus en plus fidèle, qu'il n'est plus en mouvement sur certains lieux (cela se consolide donc). Il commente l'apparition de nouvelles couleurs avec une légende très précise dont le problème provient de la gamme de couleurs utilisée : celle-ci, entre prune et orange foncé, définit et précise des niveaux d'avancement des projets et opérations (réalisée ou en chantier, à l'étude, en faisabilité, hypothèse de constructibilité, bâtiment réhabilité). Apparaît aussi une couleur spécifiant des éléments caractéristiques du paysage de l'île de Nantes: nouvelle strate patrimoniale si l'on veut.

Plusieurs travaux dans le monde anglo-saxon ont pu souligner un passage du "local government" à "l'urban governance", passage non étranger à la floraison et à la dispersion du vocable de la gouvernance dans le champ de l'aménagement urbain. Nos observations ne renvoient pas nécessairement à la pertinence d'un tel passage. On retrouve bien les marques d'un gouvernement local, aux prises avec des phénomènes parfois difficiles à organiser, du moins sur des projets d'une telle envergure. Mais nous avons aussi pu nous rendre attentifs à plusieurs articulations entre mondes différents, entre cultures professionnelles différentes. L'activité de projet à l'échelle de l'agglomération renvoie à des compositions de pratiques de même qu'elle rentre en rapport avec "l'invention politique" de l'agglomération. Il eut été malheureux de négliger ce prisme, d'autant qu'il est très convergent avec notre démarche attentive aux associations entre opérateurs, humains et non humains.



Source : *Plan-guide de l'île de Nantes*, avril 2004, Samoa, Atelier île de Nantes

3. Compositions et confrontations de cultures

“On trie des imbroglios de science, d'administration et de politique.” B.Latour in *Un monde pluriel mais commun*, Paris, L'Aube, 2003, p.55.

La mise en place du projet de l'île de Nantes nous met en rapport avec cette phrase de Latour évoquant son travail d'imagination des institutions capables de se lier entre elles. Le précédent chapitre nous l'a déjà montré à propos des acteurs et de leurs outils mais on voudrait désormais qualifier les confrontations, frictions, compositions par des objets et des moments qui nous les montrent.

La notion de confrontation n'est pas ici chargée de valeur : elle est parfois de l'ordre du conflit, est souvent source d'apprentissages, suppose des temps de réajustement. Il en va de même pour les frictions, qui donnent idée de frottements entre univers parfois peu convergents sans être pour autant totalement étrangers les uns aux autres. Ces termes relèvent d'une catégorie plus large qui est celle de la composition, entendue comme constitution dans l'action, en contexte et pas nécessairement harmonieuse, ce dont le sens académique pourrait faire croire (il fut un temps où l'on composait plutôt que l'on dissertait !). Certes nous allons pouvoir témoigner de cultures professionnelles contrastées historiquement constituées, certes nous avons cerné des habitus ne relevant pas de mêmes champs¹, mais nous verrons que les analyseurs retenus (qui sont souvent des objets ayant “surgi” dans le cadre de notre enquête) donnent à voir des arrangements qui révèlent les nécessités de composer, de faire avec, dans le régime du projet.

Il a fallu, là aussi, trier, tant les fenêtres sur le projet sont nombreuses, parfois peu stabilisées, parfois en cours de fixation. Nous avons choisi de documenter plus particulièrement quatre d'entre elles afin de qualifier les confrontations entre cultures occasionnées par le projet :

- L'analyseur du protocole mis en place entre Nantes Métropole, RFF et la SNCF sur l'implication des acteurs ferroviaires dans les projets urbains métropolitains permet de qualifier certaines confrontations, montrant l'importance de la dimension infrastructurelle dans ce projet.

¹ Rappelons cette définition de P.Bourdieu : “(...) Chacun sait par expérience que ce qui fait courir le haut fonctionnaire peut laisser le chercheur indifférent et que les investissements de l'artiste restent inintelligibles pour le banquier. C'est dire qu'un champ ne peut fonctionner que s'il trouve des individus socialement prédisposés à se comporter en agents responsables, à risquer leur argent, leur temps, parfois leur honneur ou leur vie, pour poursuivre les enjeux et obtenir les profits qu'il propose et qui, vus d'un autre point de vue, peuvent paraître illusoire, ce qu'ils sont toujours aussi puisqu'ils reposent sur la relation de complicité ontologique entre l'habitus et le champ qui est au principe de l'entrée dans le jeu, de l'adhésion au jeu, de l'illusion.” (*Leçon sur la leçon*, p.47) Certes il y a autant d'intérêts qu'il y a de champs, comme espaces de jeu historiquement constitués avec leurs institutions spécifiques et leurs lois de fonctionnement propres, mais dans le cadre de nos observations, le domaine du projet spatial fait se croiser des champs, tout en générant un champ spécifique.

- L'analyseur "Euronantes" revient à cerner la place de l'immobilier d'entreprises dans la programmation urbaine de l'île et à voir comment les logiques économiques s'accomplissent dans le projet. Il est "apparu" comme objet de discours début 2004 et devrait voir de premiers immeubles l'incarnant en 2009, ce qui représente tout compte fait un intervalle très court. La figure du quartier d'affaires a certes déjà existé à Nantes mais cette apparition fut quelque peu surprenante dans la mesure où elle venait s'ajouter à un projet déjà ambitieux. Notre analyse portera incidemment sur les rapports entre projet urbain et dimension économique.
- L'analyseur de "l'éléphant", machine fantasmagorique de l'île programmée pour 2007, est celui qui permet de voir les articulations entre mondes artistiques, culturels et du projet urbain. Le projet des machines de l'île émerge vers 2001 et s'inscrit, par ses auteurs, dans la filiation d'arts de la rue qui se sont signalés à Nantes par les spectacles de la compagnie Royal de Luxe. La concrétisation de ce projet constitue une épreuve de composition intéressante à "suivre à la trace".
- L'analyseur de "la réunion mensuelle des élus" à la SAMOA, suivie sans exception depuis octobre 2004, permet de questionner les rapports entre cultures politiques et cultures professionnelles. Cette réunion, n'étant pas de l'ordre de la décision à proprement parler, est probablement l'un des lieux importants où s'élaborent des préparatifs et des retours sur actions.

Avant même d'entrer par ces fenêtres, il est utile d'examiner, sur un peu moins de deux années, la teneur des correspondances qui sont parties de - et sont arrivées à - la Communauté Urbaine et la SAMOA depuis / vers des personnes et institutions du "reste du monde". La négociation de cette entrée suppose évidemment d'anonymiser toute information. Ces données pourraient faire l'objet d'analyses comme celles relatives aux économies de la grandeur, aux travaux sur la justification en général. Nous ne nous y employons pas ici et, plus modestement, cherchons à donner idée de ce qui arrive dans les boîtes aux lettres et des traitements que l'on y réserve... Assurément, cet analyseur donne idée des compétences de traduction, de médiation que nécessitent aujourd'hui les occupations relevant de l'urbanisme.

3.1 Le "tout-venant" épistolaire et ce que l'on peut en faire

Cette correspondance n'est pas exhaustive. Elle correspond à l'archivage des courriers relatifs au projet île de Nantes (classés comme tels) à la DG Projets de Nantes Métropole à partir de l'automne 2003, soit au moment de mise en place de la SAMOA. Nous avons vu que c'est une période d'incertitude quant au pilotage depuis la communauté urbaine, d'où la présence, probablement, de quelques courriers "égarés" et de plusieurs transmissions en interne, au sein des services communautaires, afin d'impliquer les personnes concernées.

Si l'on cherche à quantifier les courriers reçus suivant les émetteurs, vient d'abord la SEM, puis les associations (avec une place particulière à l'association "la cale 2 l'île" - association nantaise pour la sauvegarde du patrimoine maritime et fluvial regroupant quelques passionnés de bateaux anciens et occupant la cale n°2 des anciens chantiers Dubigeon), les groupes de promotion privée (répondant à des appels à promoteurs lancés par la Samoa), les associations professionnelles (depuis le Club Ville Aménagement jusqu'à l'ADEME, en passant par l'association Atlantique-Rhin-Rhône et la route des estuaires), les particuliers (deux ou trois professionnels - designer, photographe - proposant leurs services, deux ou trois particuliers exprimant un point de vue d'utilisateur), les avocats - suite à la sollicitation de consultations spécifiques, les entreprises - utilisateurs avérés ou potentiels, la préfecture, le port autonome puis d'autres institutions publiques ou parapubliques (Conseil Général, CCI, DRAC, CDC et ses filiales, service des domaines pour l'estimation d'un terrain).

Quant aux courriers envoyés, nettement moins nombreux, ils concernent presque exclusivement la Samoa, reflet d'une rapide prise en charge par la Sem de la plupart des aspects du projet.

Qu'est-ce qui ressort de la teneur de ces missives ?

L'outil dédié a un souci de suivi des actions, d'information de la maîtrise d'ouvrage et de mise en place de rapports de force avec certains services de la Communauté Urbaine.

Les associations ont des capacités de mobilisation et d'argumentation très contrastées. L'une, au cours de deux courts paragraphes laconiques, exprime la surprise de ne recevoir aucune invitation pour les réunions publiques ; deux autres, avec des présidents bons connaisseurs du milieu local, parviennent à impliquer plusieurs acteurs et à faire part de questionnements plus constructifs, quitte à mettre en avant les soutiens de telle personne rencontrée à tel moment. On lit dans l'un de ces courriers : "Il nous semble que les projets associatifs sont parfaitement compatibles avec la vision d'ensemble de M.Chemetoff, mais nous éprouvons cependant des difficultés à saisir l'articulation entre le programme d'aménagement et la réalisation des projets."

Les promoteurs soit répondent à des cahiers des charges pour l'aménagement, soit remercient la Samoa pour telle visite ou sollicitation : ils se trouvent plutôt en situation de courtiser le pouvoir local.

Les entreprises présentes sur le site signalent implicitement leurs "formes" respectives. Telle entreprise industrielle déplore les travaux en cours et les difficultés d'accès pour elle, nuisant gravement à son fonctionnement :

"Permettez-moi de vous rappeler notre vécu du projet de l'île de Nantes et leurs conséquences pour notre activité. En 2002 et début 2003, le discours tenu était que vous souhaitiez garder une activité économique spécifique à notre quartier. Une enquête a même été faite pour tenir compte de nos contraintes. Rassuré sur vos démarches et objectifs, c'est avec surprise et beaucoup trop tard que j'ai découvert en mars 2003 les dessins précis (faits par l'atelier de l'île) d'aménagements de la rue S. Ceux-ci ne tenaient pas compte de nos contraintes. Et pour cause : le résultat de l'enquête effectuée en 2002 n'était pas parvenu à l'atelier de l'île. (...) Conséquence : en plus de la perte de 10% du CA, d'une baisse de 20% de la fréquentation magasin sur 2003, il m'a fallu me décider à déménager rapidement avant l'asphyxie totale et une fin programmée. Solution : j'ai trouvé en toute hâte des locaux à Rezé (...). Problème : un bail commercial me lie à la rue S. (...) En position de force, mes propriétaires (...) attendent aujourd'hui la meilleure opération immobilière possible recevant régulièrement les loyers que je leur dois. Comment ne pas avoir le sentiment d'être pris en otage, entre la communauté urbaine qui s'est organisée pour nous faire partir et des propriétaires qui iront au bout de leur droit et mauvaise foi, pour tirer le maximum de profit de notre mise en péril." Le reste du courrier est très amer. Cette tonalité se retrouve pour plusieurs entreprises industrielles présentes sur l'île, avec des rencontres plus ou moins anticipées entre leurs dirigeants et les élus (cf. quelques détails en annexe 4). Nous avons rencontré des échanges au sujet du redéploiement de la sucrerie Beghin Say et concernant les nuisances de la Société Nationale des Engrais (SNRE). Dans le premier cas, vu les projets d'extension de la raffinerie, certains élus ont vite souhaité l'abandon du projet de l'établissement de diffusion des musiques actuelles en lieu et place de la fabrique de glace (de fait il s'est trouvé déplacé dans l'une des Nefs, jouxtant la gare du futur éléphant). Cela s'est traduit lors du conseil communautaire de décembre 2003, délibérant pour approuver la modification du PLU de la commune de Nantes : le PLU modifié permettant les deux affectations, le groupe communiste s'est abstenu lors du suffrage, essentiellement au motif d'un zonage insuffisamment protecteur pour l'activité industrielle. L'extrait suivant des débats lors de ce conseil montre la sensibilité de la question :

M.Bontemps (PCF) (...) (A propos de la SNE) "La pérennité de cette entreprise sur son site actuel conditionne son existence même. Tout départ entraînerait sa fermeture. Le risque serait alors que les engrais soient importés et non plus produits en France. Alors qu'actuellement, les produits sont déchargés juste en face de l'usine, quai Wilson. Le transfert vers Cheviré des installations portuaires permettant d'accueillir les bateaux de phosphate, de potasse, de sulfate d'ammonium et de granulés conduirait à mettre sur la route de Pornic, via le pont des Trois Continents, 5600 camions de 25 tonnes à l'aller et au retour.

Outre le fait que cela double le coût de la manutention pour l'entreprise, cela représente une dégradation très sensible des conditions de circulation et donc de sécurité dans cette zone. Nous voulons donc vivement que la Communauté urbaine examine les conditions dans lesquelles

l'usine pourrait être pérennisée sur le site actuel, en continuant à disposer de son poste de déchargement quai Wilson. Ce qui irait dans le sens de l'engagement qui a été pris par le Président de la Communauté urbaine, s'agissant du développement économique et industriel de l'île et du maintien des installations portuaires sur le quai Wilson.

Pour conclure, je veux souligner un autre élément. Par quelque côté que l'on prenne ce dossier, on voit bien qu'en terme de défense de l'emploi, de sécurité, d'environnement, le maintien de deux quais commerciaux à Wilson est de l'intérêt de notre Communauté urbaine. Il faut savoir que l'accueil des paquebots nécessite l'entretien des profondeurs à Wilson. Or, ce n'est pas le port qui finance le dragage, mais l'État. La disparition de l'activité commerciale à Wilson arrêterait de fait, le financement du dragage par l'État. Le maintien du projet d'accueil des paquebots supposerait alors que ce soit la Communauté urbaine qui finance le dragage, ce qui en terme de masse financière est impossible et à mon avis pas souhaitable. C'est la raison pour laquelle nous proposons que la Communauté urbaine défende vigoureusement ses intérêts dans ce domaine pour le maintien de deux quais à Wilson, auprès de la direction du port."

M. Rimbart (P.S.) : "L'intervention de Monsieur Bontemps n'est pas nouvelle et sur le fond, je partage sa préoccupation quant à l'avenir des entreprises implantées sur l'île de Nantes. Mais quelquefois, il est trop facile d'accuser le projet 'île de Nantes' pour expliquer ou justifier des évolutions dans ces entreprises. Nous avons même reçu des syndicats pour leur dire et leur démontrer, qu'en aucun cas, la volonté du projet 'île de Nantes' consistait à chasser les entreprises de ce lieu. D'ailleurs, avec Alstom, nous avons tout fait pour que les activités qui devaient partir en Vendée avec moult financements du Conseil Général de Vendée à la clé, soient maintenues. La Société Rineau qui est une grande entreprise nantaise est restée sur l'île de Nantes et nous avons réalisé les aménagements pour qu'elle se conforte. En aucun cas, le projet encourage les entreprises à partir. (...)

Enfin, je voudrais rappeler à Monsieur Bontemps, qui le sait déjà, que le Port autonome est indépendant. Pour notre part, nous souhaitons que les activités portuaires soient renforcées à Nantes, à Cheviré ou ailleurs. Au demeurant, nous aidons toujours le Port autonome, et Monsieur Bontemps le sait bien, pour qu'il puisse maintenir la place de Nantes dans le site portuaire de Nantes-Saint-Nazaire. Je voulais apporter ces quelques précisions. Cela ne doit pas empêcher malgré tout, de faire évoluer les règles pour permettre aux projets de se développer."

Nous retrouverons au chapitre suivant (4.1) la question des métamorphoses économiques du territoire.

D'autres entreprises, tertiaires cette fois, interviennent sur un autre registre, certaines se groupant et exprimant leurs volontés de mettre en place ou d'approfondir les plans de mobilité concernant leurs salariés.

La préfecture se signale, comme il se doit, dans un rôle régalién, d'assurance du respect de certaines règles. Soit que la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) a mis en garde la préfecture qui relaie l'avertissement sur des questions de pollution possible des sols dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du secteur 1 ; soit que l'analyse d'un marché révèle le manque de pièces complémentaires dont l'absence serait susceptible de conduire à une annulation par le juge administratif des offres retenues. L'Etat local se signale également par la notification d'enveloppes budgétaires dans le cadre de la politique européenne : pour le désamiantage du tripode ou plus globalement au titre de l'objectif 2 du FEDER (financement d'une partie de la ligne 4 de transports en commun).

Dans l'autre sens, le président-député-maire sollicite le préfet pour que se tienne une réunion, sous l'égide de l'Etat, permettant de cibler les modalités d'association et de participation de celui-ci au projet métropolitain. Il rappelle dans le même courrier l'importance de l'île de Nantes dans la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) en cours de finalisation... Il s'agit alors de ménager l'Etat d'une manière particulière : lui proposer de diriger une réunion afin notamment de comprendre comment il s'associe à un projet d'initiative locale... Mentionnons que les rapports avec l'Etat local sont régulièrement l'objet de commentaires et comparaisons. La compétence voire la virtuosité de certains acteurs locaux vient de leur connaissance des rouages supra-locaux. Ainsi d'un courrier interne dans lequel on peut lire : "j'avoue ne pas comprendre ce nouveau décalage alors qu'il suffit au maximum d'une heure pour obtenir l'aval de la préfecture qui permet la notification de ces transferts aux entreprises".

La place des "particuliers" est marginale. Elle peut concerner des personnes faisant valoir leurs

compétences, leurs qualités pour proposer leurs services : ainsi d'un photographe proposant une mission photographique, ainsi d'un designer qui a "le plaisir et l'honneur d'informer qu'il vient de prendre la décision de créer un concept de navigation et de réception de haut niveau" en lien avec la société des "yachts de Paris". Puis de rares particuliers, souvent retraités, font part d'un moment de leur vie professionnelle sur l'île, renseignant par exemple sur des usages antérieurs dans tel ou tel hangar¹.

Des organisations comme le Port Autonome ou bien SNCF-RFF ont à l'inverse une certaine importance, la plupart du temps parce qu'ils sont des propriétaires fonciers sur le territoire. En ce qui concerne le Port, il peut délivrer des titres d'occupation du domaine public portuaire (autorisations d'occupation temporaire) mais plus fondamentalement, compte tenu de la nature des aménagements sur l'île et du redéploiement de l'activité portuaire sur le site Cheviré (Nantes aval), le port s'est engagé dans un transfert de gestion d'une partie des espaces (quai Wilson et boulevard de la Prairie au duc). Début 2006, la concrétisation envisagée de certains événements dans le "hangar à bananes" (pour la manifestation Estuaire 2007) a relancé les échanges entre le port et l'aménageur. Les échanges de terrain entre la Ville et le Port à la fin des années 1990 n'avaient pas tout "régulé" en effet², comme en témoigne également le devenir de la grue Titan grise à l'extrémité du quai Wilson (cf. *infra*, chap 4.1.2).

En ce qui concerne le couple SNCF-RFF, on peut trouver trace, dans les copies des courriers, d'une lettre de la direction du patrimoine de RFF au directeur de la SAMOA d'une confirmation de disponibilité en vue de négociations, suite à un courrier antérieur du président de Nantes Métropole à Jean-Pierre Duport, président de RFF. La stratégie a consisté à Nantes en une coopération avec RFF, déclinant l'idée générale d'un "urbanisme négocié". Ce processus mérite que l'on s'y attarde, ce qui nous fait sortir de cette approche épistolaire multi acteurs (par définition !) et nous engage à nous saisir de quelques dossiers.

3.2 Monde ferroviaire, connexions dans le grand territoire et projet urbain³

"Ce qui est vécu par l'aménageur comme une friche ferroviaire ne l'est pas forcément pour RFF"⁴.

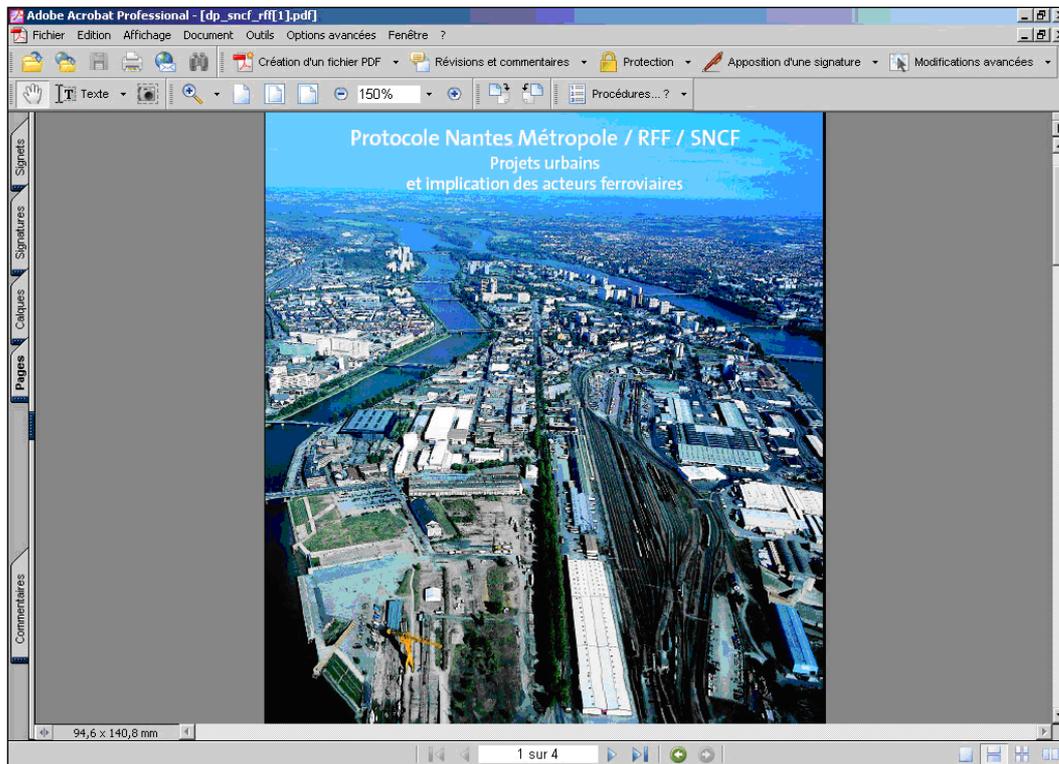
Selon le responsable de l'aménagement et de l'urbanisme à la direction du patrimoine de RFF, Olivier Danziger, ce portage au plus haut niveau, qui s'est concrétisé début 2005 par un protocole Nantes Métropole / RFF / SNCF concernant les projets urbains de la Métropole et l'implication des acteurs ferroviaires, a permis d'éviter un certain nombre de difficultés concernant le prix du foncier notamment. Cela dit, cette mise au clair a demandé du temps, elle est intervenue alors que le projet était déjà largement dessiné. Certes il n'y a pas de confrontation entre collectivité locale et acteurs ferroviaires (dans plusieurs villes, les élus s'estiment en situation de monopole légitime sur l'urbanisme et leurs projets de reconversion en particulier, cela dit, les acteurs ferroviaires peuvent bloquer les choses en jouant sur les protections du domaine public relevant de leurs biens) mais la composition des cultures ne se fait pas sans heurts... Cela n'est pas étranger à l'état des propriétés sur l'île : les acteurs ferroviaires (RFF+SNCF) y sont propriétaires de 38 hectares !

¹ Livrons également cette incongruité d'une habitante de la région parisienne qui envoie un courrier laconique dont le contenu tient en une phrase : "Je souhaite que la tour de l'INSEE dans l'île Beaulieu ne soit pas détruite" ! Une autre demande au maire de reconstruire le pont transbordeur démonté au milieu des années 1950.

² Cf. notre travail antérieur sur le territoire : L.Devisme et al. *Centralité émergente, la fonction-miroir de l'île de Nantes*, Versailles, VRD, 2001, pp87-88.

³ Cette partie doit plusieurs de ses informations au travail d'enquête mené par Arnaud Bertolotti dans le cadre de son TPFE à l'ENSA Nantes (dir. L.Devisme et P.Amphoux) et portant sur la question de la régénération urbaine et des emprises ferroviaires : "situations ferroviaires construites et projets urbains en cours. Nantes / Milan" (titre provisoire)

⁴ O.Danziger, RFF, Intervention dans le cadre des rencontres européennes des friches impulsées par Nantes Métropole dans le cadre du programme REVIT, atelier thématique, 02 février 2006.



Source : Nantes Métropole, dossier de presse sur le protocole ferroviaire

Le protocole, passé pour une durée de cinq ans, stipule que “les partenaires reconnaissent que le développement de la métropole nantaise est de leur intérêt commun, et qu’inversement, s’ils poursuivent chacun légitimement leurs propres objectifs, ceux-ci peuvent contribuer au développement de l’agglomération”. Ici, le tout est la somme des parties mais l’enjeu du document-cadre est bien d’énoncer qu’il existe un tout...¹ Les signataires mentionnent chacun leurs objectifs, en l’occurrence :

- Nantes Métropole reconnaît en général l’importance du transport en commun à toutes les échelles, ainsi que l’intérêt du transport ferroviaire de marchandises. Les enjeux rappelés de ses projets urbains relèvent du renforcement du rôle du centre de l’agglomération, de la valorisation des territoires, de l’exemplarité en terme de développement durable et de l’emblématisation des ambitions métropolitaines.
- RFF vise à la satisfaction des besoins du système de production ferroviaire sur les infrastructures de l’étoile nantaise et à la préservation de leurs possibilités de développement mais aussi favorise la mise sur le marché des emprises dont il est propriétaire et qui n’ont plus d’utilité ferroviaire.
- La SNCF, outre ses attributions qui en font un partenaire de la collectivité locale pour l’offre accrue de grandes lignes, s’engage à développer l’intermodalité, à préserver les espaces fonctionnels capables d’apporter une valeur ajoutée à la qualité de vie des futurs quartiers et à accompagner les projets de la collectivité (prise en compte des demandes de mutation de foncier).

Les acteurs ferroviaires interviennent comme propriétaires fonciers (de terrains “biens situés mais peu valorisables en l’absence de projets” mentionne le protocole-cadre), comme responsables et utilisateurs des voies ferrées, comme experts (sur le développement des transports publics périurbains) et comme responsables et utilisateurs de la gare de Nantes.

¹ Une série de protocoles particuliers décline ensuite un tel énoncé.

Concernant le projet de l'île de Nantes, le protocole-cadre précise la nécessité du déplacement de la gare de l'Etat (vers le site du grand Blottereau, Nantes nord-est), déjà mentionné au Contrat de Plan Etat-Région au titre des études et de premières interventions. Mais il précise aussi "l'intérêt de réfléchir avec l'Etat et la Région, autorité organisatrice, à l'évolution d'une desserte voyageurs dans le cadre d'un projet d'extension de l'étoile ferroviaire vers le sud-ouest de l'agglomération et l'implantation d'une station au carrefour des lignes 4 et 5 de transports en commun urbains. En matière de fret, le projet de l'île de Nantes entraîne le déménagement de la gare de triage au grand Blottereau, dans des conditions qui seront précisées au vu des conclusions des études. Les partenaires conviennent de l'intérêt d'étudier les conditions d'une reprise, à un terme non identifié aujourd'hui et à l'échelle de l'estuaire, d'un chantier de transport combiné. Ils conviennent également de l'intérêt d'études sur le fret ferroviaire urbain. En conséquence, pendant la durée du présent protocole, Nantes Métropole accepte d'examiner le maintien, dans le cadre du projet Ile de Nantes, de la possibilité d'un embranchement ferroviaire vers la pointe Ouest de l'île." (article 10). On voit bien ici l'enjeu des études dont les acteurs s'accordent à dire les sujets d'importance. En d'autres parties du texte, il s'agit d'entériner les conclusions de certaines études déjà réalisées ou bien d'autoriser la Communauté Urbaine à diligenter toute étude sur le périmètre des acteurs ferroviaires nécessaire au projet. De manière plus concrète, le monde du train s'engage à inscrire la mutation de certains terrains, précisés en annexe graphique. Le MIN, qui occupe une bonne partie du domaine public ferroviaire est mentionné comme devant faire l'objet, ultérieurement, d'un examen spécifique. Pour le reste, sont mentionnés des échanges de bons procédés : informations réciproques le plus en amont possible.

Les rapports d'échelles et de temporalités entre ces acteurs sont probablement exacerbés. Du côté des temporalités, l'aménageur tend à être pressé ; il a fait en sorte qu'un phasage soit possible pour que des mutations de terrain interviennent rapidement. Pour lui, les négociations menées avec les "grandes maisons" que sont la SNCF et RFF sont longues, fastidieuses, compliquées. D'une part les rapports entre les deux structures ne sont pas toujours très stabilisés : cela peut revenir à une incertitude sur la propriété effective de 1.500 m² sur les 14.000 m² vendus à la Samoa dans un premier temps, mais, plus ordinairement, cela se ramène à une complexité des rôles entre responsables de l'activité sur un site, responsables des transmissions, responsables de la sécurité... Ensuite il faut passer de raisonnements qui sont du type "5 ans d'études puis 5 ans de travaux" à un processus *in itinere* rappelant le pragmatisme déjà évoqué : "il y a des choses qui sont maîtrisables aujourd'hui, pour vous comme pour nous. Il y a des choses qui seront maîtrisables demain, d'autres après-demain : progressons et organisons des choses qui permettent de faire évoluer le territoire."¹ Les temps se trouvent également allongés en raison de procédures de déclassement du domaine public ferroviaire qui touchent un ensemble de schémas, y compris de signalisation sur l'ensemble des lignes.

La difficulté des rapports ne réside pas seulement entre aménageurs et acteurs ferroviaires. La situation entre SNCF et RFF fait de la deuxième structure, responsable du développement du patrimoine ferroviaire, un acteur quelque peu captif du premier qui, en tant qu'exploitant, est le seul à signifier ses besoins. En cas de cession, la SNCF peut demander à RFF des reconstitutions du domaine ferroviaire en étant seule à pouvoir réaliser les études. En somme, le dispositif est pour certains autobloquant : "c'est-à-dire que si vous supprimez un heurtoir ou x mètres de rail, il faut les reconstituer ailleurs. Le débat qui est toujours très compliqué c'est : reconstituer, oui, mais est-ce que ce sont vraiment des biens qui servent à quelque chose ? (...) RFF est propriétaire d'un certain nombre de choses mais n'a aucune capacité d'ingénierie qu'elle sous-traite à la SNCF. La SNCF est en même temps le client qui verse des redevances à RFF sur l'utilisation des voies et c'est la SNCF qui va décider si elle a encore besoin des voies ou pas." (*idem*). L'un des acteurs parle ainsi de nécessaire adaptation aux contraintes temporelles des différents morceaux du puzzle, euphémisme pour désigner des rapports tendus.

Une autre temporalité est incertaine pour tout le monde ; c'est celle de la planification, du long

¹ Entretien chargé de mission Samoa, Janvier 2006.

terme. Les acteurs ferroviaires ont conscience que toute cession est irréversible¹ ; or l'étoile ferroviaire nantaise est en train de connaître d'importantes mutations avec notamment le déploiement de lignes pour le périurbain. Dans ce contexte, la configuration géographique de l'île reste décisive : elle reste un passage obligé. "Comme on va être dans l'optique d'une gare saturée, la seule solution pour s'en sortir c'est de faire passer les trains ailleurs, enfin de les faire arriver ailleurs."² Aussi, sur certaines cartes des acteurs ferroviaires, on repère des potentialités comme un nouveau franchissement à l'aval du pont Anne de Bretagne permettant de faire passer des trains sur l'île, poursuivant ensuite vers Saint-Nazaire en se raccordant au niveau de Chantenay...

Les conflits de visions à long terme s'expriment peu en vérité mais structurent les réticences ou l'attentisme de certains acteurs d'une part et l'activisme voire la précipitation de quelques acteurs d'autre part. Cela n'est pas sans rapport avec des questions d'échelle territoriale qu'imbriquent les transports.

En effet, faisant rapidement retour sur la constitution même du réseau ferroviaire à Nantes, on peut comprendre cette question territoriale. Plusieurs compagnies étaient en concurrence au XIX^{ème} siècle : la compagnie de l'Ouest, la compagnie du Paris Orléans et de petites compagnies desservant notamment le sud de la Vendée. La compagnie de l'Ouest a développé la gare de l'Etat sur l'île (la gare est devenue Nantes Etat quand la compagnie a fait faillite) spécialisée dans le trafic de marchandises après la seconde guerre mondiale, le Paris-Orléans a développé la gare d'Orléans, gare voyageurs exclusive depuis cette époque. Cette histoire explique la particularité de certaines raquettes de raccordement entre les deux systèmes initiaux. Dans les années 1950 (la SNCF ayant été créée en 1938 et unifiant les différentes compagnies), d'importants travaux sur l'île ont consisté à surélever des voies pour faciliter les passages des autres unités véhiculaires et à permettre une liaison entre Pornic et la gare voyageurs (jusqu'alors, les pornicais débarquaient en effet à Nantes Etat). Cette structuration progressive est autant une question d'espaces que d'acteurs. La géographie reste déterminante aujourd'hui : à quelles échelles se joue l'accessibilité nantaise ? Assurément pas seulement à celle de l'agglomération, comme en témoigne cet extrait d'entretien :

"A un moment donné, il y avait des projets où il n'y avait plus du tout un rail là-dedans ! Il y a un bassin là, des tas de trucs, c'est très beau, mais on ne voit pas comment est la fluidité. On a un malheureux tramway là un peu tout seul... On est sur un schéma d'il y a vingt ans. Un schéma où le tramway est quelque chose d'innovant complètement pour des besoins intra-urbains ou intra-agglo. Or aujourd'hui on n'est plus du tout dans cette réalité là. Aujourd'hui, les gens ils vont habiter à Saint-Nazaire, Sainte-Pazanne, Clisson et ce n'est plus du tout la même chose."³ L'enjeu tram-train se profile derrière ces propos (permettant d'éviter les ruptures de charge dans le transport des personnes qui sont des obstacles déterminants au déploiement des transports urbains collectifs) et l'on voit ici se confronter une vision qui ne verrait dans l'île qu'un devenir proche de celui d'un centre-ville "classique" et une autre exprimant l'enjeu d'articulation d'autres types.

"Parce qu'aujourd'hui depuis Nantes Etat, on peut aller dans toutes les directions, vers Saint-Nazaire, Bordeaux, Paris, Angers, Tours et on peut aller vers Chateaubriant-Carquefou. De Blottereau, il y a deux trucs que l'on ne peut pas faire : c'est la direction Bordeaux et la direction Carquefou - Chateaubriant."⁴ Dans plusieurs cas, la question fonctionnelle rappelle la bonne position de la gare de Nantes Etat. A RFF, on peut à l'occasion pointer que la densification de l'île reposera des enjeux de desserte de fret urbaine ; à la SNCF, on peut songer à une nouvelle gare TGV en cette centralité géographique : "ça a du sens ; tout a du sens. Comme ça a du sens de dire que c'est une île qui a plus de vocation à être urbaine. Comme ça avait du sens à l'époque d'en faire

¹ Ainsi d'un propos enregistré à la SNCF : "On l'a dit d'ailleurs au maire de Nantes : faites attention à ce que vous faites parce que quand ce sera fait, ce sera fait. Quand vous aurez vendu à un promoteur immobilier de quoi vous construire quelques centaines de logements là où il aurait fallu faire passer un pont ferroviaire, ce sera fait".

² Entretien SNCF, Direction Régionale des Pays de la Loire.

³ Entretien Direction Régionale SNCF, Janvier 2006.

⁴ Entretien Direction Régionale RFF, Janvier 2006

une zone industrielle” (*idem*). A cette lecture plurielle renvoyant une complexité d'acteurs et de stratégies et historicisant les enjeux, les aménageurs peuvent souscrire, mais ils la font suivre d'un raisonnement pas toujours partagé : soit de dire que toute l'activité est morte, qu'il est curieux que la SNCF ait rapatrié une fonction de triage de train à Nantes Etat (qu'elle faisait auparavant au grand Blottereau) et que cette situation est de toutes façons désormais incongrue : “Nantes Etat est notoirement insuffisante en longueurs de voies, en organisation générale. Et de toute façon profondément inadaptée pour le développement d'une activité marchandises au-delà du simple triage des wagons. Aujourd'hui, on a un truc qui fonctionne replié sur lui-même, mais tous les transporteurs routiers fichent le camp de l'île de Nantes avant même qu'on leur demande. Tous sont partis sur des échangeurs, sur des pénétrantes.”¹

Bien entendu, les compositions et confrontations de cultures professionnelles se font également sur fond de formations et d'apprentissages différents, plus ou moins proches de domaines de l'ingénierie ou de la négociation, plus ou moins arrimés à des cultures techniques.

Notons pour finir que le maître d'œuvre des espaces publics a tendance à apparaître comme assez déconnecté des enjeux que nous venons d'évoquer. Pour les acteurs ferroviaires, le plan-guide apparaît comme la réponse d'un architecte-urbaniste à une commande de densification du cœur de la ville en faisant partir tout ce qui relève de l'industriel. On pourra cela dit rappeler qu'il n'y avait en 1998-99 pas de représentant régional de RFF qui était une petite structure naissante, pas d'interlocuteur possible pour A.Chemetoff en somme. Cela dit, on peut facilement entendre qu'il n'a pas dû être bien conseillé pour ce qui est relatif aux transports, qu'il a manqué de concertation par rapport à cet aspect. De fait, il peut sembler étonnant qu'un projet de gare TER par exemple, en lien avec la densification de l'île, n'ait pas été proposé, reliant des enjeux d'accessibilité à d'autres de développement durable, nouvel étendard de la plupart des actions aménageuses.

Alors que les cultures ici rencontrées viennent du territoire en quelque sorte et se déploient depuis l'histoire industrielle de l'île, les cultures professionnelles qui sont désormais sous notre loupe renvoient elles au monde tertiaire et à certains de ses référents.

3.3 Le monde des affaires, tout contre le projet urbain

“We offer the opportunity to invent the city of tomorrow together » J.-M. Ayrault et J. Batteux traduits dans la revue *Imagine, l'actualité de l'immobilier tertiaire de Nantes - Saint-Nazaire* - édition MIPIM 2006, p.2.

“Euronantes. Du projet à la réalité. Même l'esprit visionnaire de Jules Verne a ses limites. L'illustre écrivain n'avait pas anticipé le visage qu'afficherait sa bonne ville de Nantes en ce début de troisième millénaire.” *Idem*, p.7.

Euronantes, “pôle d'affaires atlantique”, a surgi en 2004 alors que les chercheurs de l'équipe ne s'y attendaient pas : survenance dans la presse à l'occasion du MIPIM 2004 (à Cannes) lors duquel la métropole Nantes - Saint-Nazaire fut fortement représentée. Plaquette luxueuse, maquette de l'île de Nantes, présence des deux premiers magistrats de la métropole bipolaire pendant une demi-journée pour échanger avec des investisseurs potentiels sur un “quartier d'affaires international”, voilà qui nous intriguait... Alors que le projet de l'île de Nantes est assumé comme le principal projet urbain de la maîtrise d'ouvrage nantaise, qu'une SEM dédiée est tout juste en place pour son pilotage, voici que le quartier d'affaires esquissé émerge spatialement à l'île, en englobant l'immeuble du tripode en cours de désamiantage (implosé en février 2005), longeant au nord le canal Saint-Felix, englobant la gare et une partie du Pré Gauchet qui est mis en tension dans le cadre d'un autre projet important, le GPV Malakoff-Pré Gauchet.

¹ Entretien chargé de mission, SAMOA, Janvier 2006.

Certes nous avons analysé, antérieurement, en quoi "l'île" était une invention et cela ne devrait guère nous surprendre qu'un projet émerge à des entités géographiques différentes, mais tout de même : qu'est-ce à dire ? Changement de priorité ? Signe que le projet urbain de l'île de Nantes ne marche pas comme on le voudrait en termes économiques ? Superposition non concertée de services et de prérogatives (l'urbain d'un côté, le social de l'autre, l'économique enfin) ? Nouvelle locomotive ciblée vers les investisseurs étrangers ? Ces questions nous interrogent et pointent l'actualité d'une figure pourtant déjà largement éprouvée, celle du quartier d'affaires. En outre, une dimension économique est déjà avérée pour l'île de Nantes avec la prévision de 250.000 m² de SHON d'activités et de bureaux - dont 100.000 projetés sur la période 2002 - 2007 et 100.000 m² d'équipements (cité des biotechnologies par exemple, mais aussi opérations en cours "Le Rhuys"- futur siège de Ouest France, "espace Loire"...). Une plaquette réalisée fin 2003 par la SAMOA et Nantes Métropole soulignait : "Demain : un cœur de métropole doté de toutes les fonctions urbaines. Un potentiel de 800.000 m² de SHON constructibles, répartis de façon équilibrée entre logements, activités et grands équipements. 6.500 logements et 350.000 m² d'activités économiques supplémentaires. La démarche : la collectivité met en œuvre un important programme de valorisation des espaces publics et suscite le développement d'investissements publics et privés. Un dialogue permanent entre acteurs publics et professionnels de l'immobilier permet de construire un projet ambitieux et réaliste."

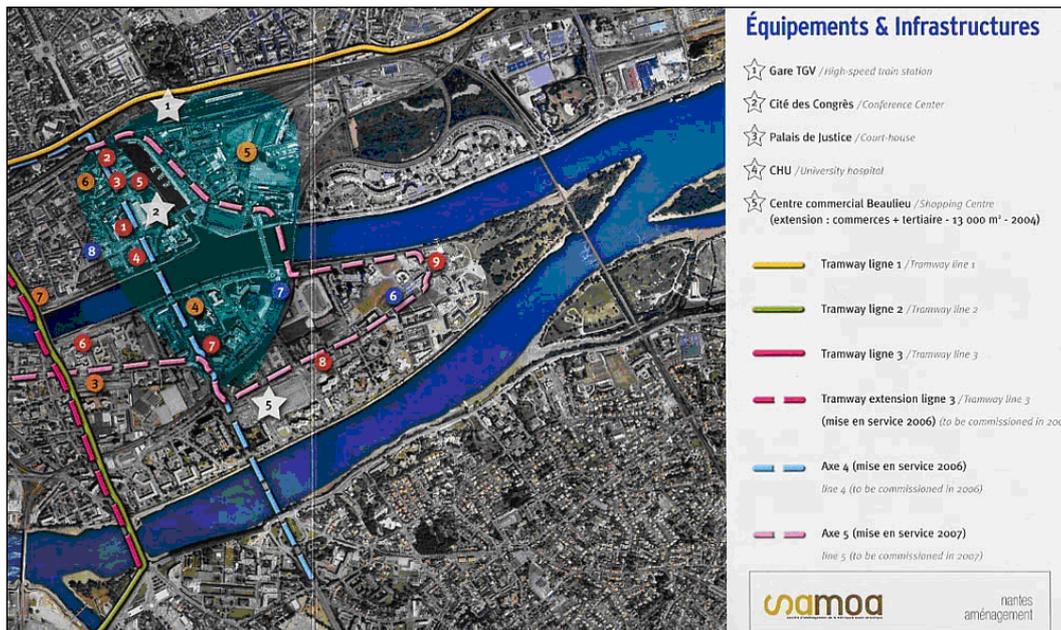
La forte médiatisation d'un nouveau quartier d'affaires interpelle, d'autant que d'autres actions comme la commande passée au grand cabinet de consultants CBRichardEllis (www.cbre-bourda.com), la préparation du MIPIM 2005, le travail conjoint de la maîtrise d'ouvrage avec les deux SEM impliquées dans les projets Malakoff et Ile de Nantes, donnent à penser qu'il ne s'agit pas que d'un "coup". Eternel retour du quartier d'affaires ? Alors qu'un projet de centre international des affaires sur la pointe Ouest de l'île avait été abandonné en 1989 et qu'il semblait exclu dans la décennie qui a suivi d'imaginer une telle figure d'urbanisation¹, le terme réapparaît depuis peu. Quelles forces sont sous-jacentes à ce projet ?

Donnons-lui d'abord sa configuration géographique. La formule spatiale développée s'inscrit dans le triangle gare T.G.V. - Champ de Mars - île de Nantes et mise sur une possibilité totale de 400.000 m² de bureaux (il s'agit en réalité d'un chiffrage qui intègre 200.000 m² existants, inclus "artificiellement" dans une opération de 400.000 m², niveau à partir duquel commence à se "singulariser" un tel projet). Elle associe ainsi un lieu-mouvement (cf. I. Joseph à propos des gares), un quartier réhabilité dans les années 1990 et le projet de futur centre d'agglomération. Ainsi se remet en route une "locomotive" dont plusieurs élus rappellent qu'il ne s'agit pas de reprendre les erreurs urbanistiques de quartiers mono fonctionnels. J.-M. Ayrault parle ainsi régulièrement "d'urbanisme à la nantaise" avec l'association de logements, commerces et espaces verts aux bureaux. Dans la lettre de l'agence de développement économique (A.D.E.A.N.), cela se traduit ainsi : "Outre son envergure, le quartier d'affaires international de la Métropole aura des arguments particulièrement convaincants. Sa localisation tout d'abord : il se situe en centre-ville et n'est donc pas relégué à la périphérie comme cela est souvent le cas sur d'autres métropoles. Il est également à deux pas de la gare T.G.V. et sur un plateau où cohabitent bureaux, logements, grands équipements, espaces verts, services urbains (transports collectifs, axes routiers, écoles, commerces...), centres culturels (Cité des Congrès et le Lieu Unique). Il s'agit donc bien d'une 'ville dans la ville' et non pas d'un centre d'affaires éloigné de tout. Dernier avantage de taille : ce territoire est 'irrigué' par le réseau de télécommunication à haut débit, O-méga. Si bien que les entreprises qui s'y implanteront pourront bénéficier d'une offre TIC très diversifiée : téléphonie sur IP, Wifi, Internet haut débit, hébergement dans les data-centers... tout est possible" (lettre de l'ADE.A.N., février 2004). On voit donc certes l'affirmation d'un centre d'affaires urbain avec cette expression quelque peu paradoxale (un quartier central nous dit-on d'abord, au cœur donc de la ville - puis une ville dans la ville donnant plutôt l'idée d'un isolat...) ; mais dans la mobilisation du domaine économique, le

¹ Cf. notre travail consigné dans "centralité émergente : la fonction - miroir de l'île de Nantes", rapport pour le PUCA dans le cadre du programme "Ville émergente".

technologisme est vite de retour, ainsi que l'entente cordiale entre secteurs public et privé¹. Les lieux de vie des hommes d'affaires doivent être liés aux autres lieux de vie, autre déclinaison de la mixité fonctionnelle et de cet "urbanisme nantais".

Un "triangle des affaires" sur fond vert, de part et d'autre du bras Nord de la Loire. Les numéros renvoient à des implantations réalisées ou en cours



Source : plaquette MIPIM 2004, lettre de la métropole Nantes Saint-Nazaire et du club immobilier Nantes Atlantique

Ce projet n'est pas étranger à la recherche du renforcement de la dimension touristique de la ville, notamment un tourisme d'affaires dont la présence permet aussi d'accueillir des congrès internationaux. Tourisme de luxe également qui se voit dopé par la possibilité d'ancrage au sud de l'île de paquebots de croisière. À cet effet, la recherche d'implantation d'un casino mobilise certains efforts. C'est un attribut type pour les clientèles en question. La possibilité d'un tel équipement est conditionnée par le label "station touristique" qu'il faudrait décrocher. Or, pour une telle labellisation, plusieurs critères entrent en ligne de compte dont celui de la présence d'hôtellerie de luxe. D'où quelques projets en cours d'examen de grand hôtel qui permettraient d'engager la mécanique qui a prévalu pour Lyon ayant désormais son casino. D'où le lien avec le site du Tripode, cet immeuble construit au début des années 1970 pour abriter des services du ministère des affaires étrangères, vide depuis plusieurs années pour cause d'amiantage et implosé en 2005 : "Pourquoi ne pas construire cet hôtel à l'emplacement du Tripode ? Face à la Loire et au château, il offrira une vue imprenable. À deux pas de la Cité des congrès..." disait le maire de Nantes au salon du MIPIM à Cannes en 2004... Il semble que depuis cette annonce, la localisation d'un tel hôtel soit davantage envisagée dans le centre historique de Nantes, au motif que si une clientèle d'affaires se trouve bien en hôtel 3 étoiles, une clientèle dite de luxe serait quelque peu déboussolée dans l'univers urbain des alentours du Tripode, aux allures d'Alphaville... En revanche, sur le site du

¹ La plaquette réalisée à l'occasion du MIPIM 2004 "Projets urbains. Les ambitions atlantiques" met d'abord en avant le dynamisme du marché de bureaux (en 2003, le stock a baissé de 43% sur l'agglomération) et le partenariat public-privé. Les maires de Nantes et Saint-Nazaire signent l'éditorial suivant après avoir souligné l'attractivité d'un territoire équilibré : "Quand un quartier d'affaires d'envergure internationale voit le jour à Nantes, quand Saint-Nazaire poursuit la réalisation d'une ambitieuse opération de reconquête d'une friche portuaire, quand les collectivités et les acteurs de l'immobilier réfléchissent et agissent de concert, c'est l'ensemble de la Métropole Atlantique qui s'affirme et se construit."

Tripode, la programmation d'hôtellerie est confirmée avec 5000 m² envisagés, portés par le groupement Nexity / Axa Reim retenu sur l'ensemble du site comme promoteur/investisseur en décembre 2005 à l'issue de la consultation organisée.

En quinze ans, et en passant du début du premier mandat de la gauche au milieu du troisième, le rapport du politique à la géographie des affaires a changé : alors qu'il s'agissait d'isoler ce monde, de ne pas l'impliquer dans la centralité nantaise alors convoquée autour du projet du Cours des Cinquante Otages, cette dimension fait retour, partie intégrante d'un développement urbain central. La critique des zones d'activités tertiaires périphériques a porté et le projet de centralité d'agglomération pouvait difficilement se passer de ce qui l'incarne si souvent (cf. Euroméditerranée).

En ce qui concerne ce projet de quartier d'affaires, l'hypothèse d'une place toute particulière de la prophétie auto-réalisatrice est à tester ...¹. Non qu'il s'agisse là de voir ce qui serait le seul poids des mots, mais que l'amplification propre à un événement spécifique et à une série d'autres décisions (un consultant international, une agence de publicité pour un "concept") est à même de porter au projet et au public une idée d'un nouveau quartier de 200.000 m² de bureaux voire davantage, engageant des révisions spécifiques du PLU et une réflexion sur un marquage spécifique du territoire. En outre, les consultants définissant le pôle tertiaire mobilisent très fréquemment un registre qui est celui de la connaissance du comportement des investisseurs et les attentes à leur égard relèvent notamment d'un "feeling", d'une connaissance par fréquentation de quelques grands capitalistes : "il faut sentir que l'équipe est déterminée", "les investisseurs ont envie de prendre des risques mais ont aussi besoin d'un certain nombre de garanties"²... On pourrait développer ici l'hexis corporelle à laquelle renvoient de telles connaissances : la prophétie est d'autant mieux reçue qu'on la sent portée par des acteurs qui... la sentent, la palpent voire l'incarnent³.

Sur une macro-échelle, un tel objet vise à valoriser le "centre serveur de l'Ouest" et passe impérativement par une action pour "frapper les esprits" (dixit un journaliste économique présent au MIPIM 2004). A propos d'Ouest d'ailleurs, le terme d'ouest régional est à proscrire selon la direction du développement économique (cette phase étant déjà franchie) : c'est l'Ouest européen qu'il faut viser ! Soit dit au passage, et alors qu'il est trop tôt pour voir le succès d'une telle incitation, pointons que l'aménagement du territoire est à nouveau favorable aux quartiers d'affaires. Lors du CIADT de décembre 2003, il était proposé des contrats d'agglomération avec des lignes spécifiques dont certaines liées aux centres d'affaires. Dans un dossier de presse du CIADT du 18 décembre 2003, un deuxième point fait état de la volonté d'améliorer le rayonnement des métropoles françaises :

"le gouvernement a fait du renforcement de l'attractivité de la France une de ses priorités d'action. Dans un contexte de compétition mondiale pour attirer les talents, localiser les investissements et les activités stratégiques, les métropoles françaises doivent pleinement jouer leur rôle de moteur pour la croissance et pour l'emploi et conforter leur place européenne en contribuant au développement de l'ensemble du tissu régional. C'est pourquoi le CIADT décide d'engager une stratégie nationale destinée à consolider le rayonnement des métropoles françaises au niveau européen. Elle s'appuie sur :

- un renforcement du rayonnement économique : création de nouveaux quartiers d'affaires, politique foncière volontariste, accueil de sièges sociaux, de congrès...
- un renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- un renforcement du rayonnement culturel et artistique
- la poursuite de l'implantation d'emplois publics dans les grandes métropoles
- une meilleure accessibilité."

¹ À propos du fonctionnement de la "self-fulfilling prophecy", cf. les travaux de J.-F. Staszack, notamment "Détruire Détroit. La crise urbaine comme produit culturel" in *Annales de géographie* n° 607, mai-juin 1999, pp. 277-300 et "Prophéties autoréalisatrices et géographie" in *L'espace géographique* n° 2, 1990, pp. 105-119.

² Propos tenus lors de la réunion du comité de pilotage du 29 octobre 2004.

³ Chez Bourdieu, l'hexis est une dimension importante de l'habitus. Elle renvoie aux postures et dispositions du corps, intériorisées par les individus au cours de leur histoire.

Plus concrètement, dans ce CIADT, Nantes était concernée par le nouvel aéroport et par le projet d'implantation d'un cyclotron. Au niveau national, on assiste à un retour de la figure héritée des Central Business Districts. A tel point que fin 2005 était réuni, pour la première fois un CIACT, actant le remplacement de la DATAR par la DIACT : Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la **Compétitivité** des Territoires.

Début novembre 2004, la réflexion opérationnelle se situait sur les deux points principaux de la définition économique du projet et de sa communication. A peine un mois avant, il s'agissait de travailler sur la programmation¹. Quant à l'étude passée au consultant, elle n'a été engagée que 6 mois auparavant.

Quels étaient les termes de la commande du marché d'étude portant sur "la structuration de l'offre tertiaire de centre d'agglomération et faisabilité d'un pôle tertiaire de dimension européenne" ? (CCP - Mars 04) ou plus précisément l'argumentaire d'un manque sur le bureau ?

"Cependant, le marché de bureaux nantais de centre-ville, quoi que bénéficiant d'une concentration importante de fonctions tertiaires, reste insuffisamment attractif et porteur d'images pour les entreprises et les investisseurs internationaux et ne dispose pas de la masse critique et de l'environnement nécessaires à l'émergence d'un pôle tertiaire de dimension européenne. Or la constitution d'une offre tertiaire puissante et qualifiée en cœur de ville est devenue un enjeu majeur d'attractivité et de compétitivité pour les grandes agglomérations européennes. (...)

Cependant, les démarches de renouvellement urbain en cours doivent prendre appui sur des stratégies fortes de développement de l'offre tertiaire de centre d'agglomération et atteindre un positionnement international de cette offre. Pour ce faire, il importe de valoriser les opportunités foncières et celles liées à la présence d'équipements structurants (gare TGV, pôle d'échanges multimodal voyageurs, réseau de tramway-bus, Cité des Congrès, CHU - Hôtel-Dieu,...) et les atouts induits par la mise en boucle de l'offre de bureaux existante et en projet sur les secteurs du Pré Gauchet, du Champ de Mars et de l'île de Nantes dans sa partie nord centrale (axes Vincent Gâche et Général de Gaulle notamment)." (CCP - Mars 04)

Attraction, renforcement de l'image sont recherchés : il s'agit de prolonger et d'attester (de) "l'effet côte ouest" - déjà analysé² - et concrétisé dans les années 1990 par un accroissement démographique très fort (2ème plus forte croissance démographique des grandes unités urbaines françaises - +70.000 habitants entre 1990 et 1999). Quant à la mise en boucle de bureaux, nous pourrions nous y arrêter, car elle renvoie aussi bien à des exigences de lisibilité spatiale que de cohérence au sein des interlocuteurs institutionnels³. A propos du territoire d'un tel quartier d'affaires, on peut dire que l'enjeu principal consiste à ménager les territorialités de projet déjà définies, d'où un certain nombre de discussions vives sur les limites envisagées à ce nouveau quartier, quant à ses qualités urbaines... En outre, certains des acteurs locaux ont pu pointer l'ambiguïté fondamentale des quartiers d'affaire en temps de mixité urbaine, de ville renouvelée : les promoteurs et investisseurs cherchent de leur côté des produits calibrés de centres d'affaires, avec des références standard (qui se déploient notamment dans la morphologie des bâtiments tertiaires avec une hauteur sous plafond réglée), ce qui induit une absence de mixité, préjudiciable aux objectifs politiques généraux. Densité affairiste (on connaît pourtant depuis longtemps la critique de la vie "9 to 5" des CBD) contre diversité urbaine : la localisation envisagée à Nantes est porteuse notamment de possibilités culturelles et distractives qui seront prisées par les hommes d'affaires, avec par exemple la proximité du Lieu Unique.

¹ La rapidité de l'étude dans la phase de la programmation tient notamment au fait que, pour les consultants, les pôles tertiaires de centre-ville ne relèvent pas d'une filière spécifique en général. Ils pointent toutefois une inadéquation entre les filières nantaises et un pôle tertiaire.

² Cf. L.Devisme, "Identité urbaine et concurrence territoriale : la fabrique de l'image de Nantes" in *Les cités atlantiques : villes périphériques ou métropoles de demain ? Diagnostics et politiques*, sous la direction de S. Farthing et J.P.Carrière, Publisud, janvier 2000, pp. 283-304.

³ Cf. aussi Marc Dumont et Laurent Devisme, "Les métamorphoses du marketing urbain.", *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 04.02.2006, <<http://espacestems.net/document1831.html>> (consulté le 13 mars 2006).



Source : <http://www.nantesmetropole.fr/html/euronantes/> (consulté le 13 mars 2006)

Comment la maîtrise d'ouvrage peut-elle voir la préfiguration d'un pôle tertiaire européen ? Sa demande, liée à la situation spatiale évoquée (île de Nantes et Malakoff) et à un contexte de grands projets d'aménagement, de renouvellement urbain, de revitalisation économique et de requalification paysagère relève, selon les consultants, d'une "problématique nodale", faisant passer le "centre d'agglomération" à un statut de "cœur de métropole". Les conditions de possibilité de cette transformation sont identifiées sur quatre échelles répondant chacune à des niveaux d'activation :

- l'échelle extra-locale renvoie aux conditions de création (Nantes dans l'armature européenne),
- l'échelle macro-locale renvoie aux conditions d'implantation (nécessitant l'analyse de données socio-économiques générales),
- l'échelle locale définit des conditions de faisabilité (« constat problématisé des caractéristiques urbaines structurantes », avec des volets d'accessibilité, d'attractivité, de rayonnement et de fonctionnement),
- l'échelle micro-locale enclenche des conditions de réalisation (données opérationnelles décisives dans la crédibilité, la lisibilité et la viabilité du projet tertiaire soit à propos de la taille, du phasage des opérations, des typologies et morphologies architecturales et urbaines...)

Lors d'une réunion locale en octobre 2004, on retrouve la tension entre ceux qui souhaitent calibrer le plus rapidement un "produit", avec un concept marketing recouvrant une délimitation spatiale simple et d'autres qui diffusent spatialement l'idée de quartier d'affaires et qui ne cessent de rappeler l'importance d'édifier des "lieux de vie à part entière", s'appuyant sur la Loire comme facteur de valorisation. Des arguments sont mobilisables de part et d'autre, selon qu'il y a urgence à ne pas faire retomber le soufflet du MIPIM 2004 (avec la perspective proche d'un "road show" pour les investisseurs) ou au contraire que la persuasion est suffisante d'un effet côte ouest qui n'en est qu'à ses débuts, cette tendance lourde ne devant pas précipiter la maîtrise d'ouvrage politique dans des décisions trop hâtives. Cette partition recouvre des compétences différentes (entre économie et urbanisme par exemple) ainsi qu'une variété des positions occupées (des acteurs de SEM penchent plutôt pour la deuxième option, ayant un certain nombre d'espaces à

faire valoir sur leurs espaces dédiés - île de Nantes pour la SAMOA et Malakoff - Pré Gauchet pour Nantes Aménagement).

L'anticipation sur les comportements des investisseurs occupe une bonne part des discussions lors de réunions entre collectivité, consultants et aménageurs : quel taux de capitalisation sur Lyon, quel prix l'investisseur étranger fait payer relativement à une localisation en province ? "On est ici dans le business" nous confie un interlocuteur, avisé du déplacement des enjeux que nous observons usuellement. On y est à tel point qu'il est proposé que des acteurs du privé participent aux réunions suivantes, au motif d'une perspicacité accrue.

Deux scénarios pour le marketing du projet étaient présentés, l'un global de centre ville - du type de celui d'Euralille - l'autre d'un pôle spécifique gare - tripode - Madeleine Champ de Mars. L'inconvénient du premier scénario est de neutraliser l'effet île de Nantes se retrouvant alors en seconde place, ce qui semble impossible ("l'île de Nantes est un concept qui n'est pas réductible" dit le directeur de la SAMOA). La question se déplace alors et devient celle de savoir quel concept est compatible avec celui, premier, de l'île de Nantes et comment il vient s'articuler avec lui et avec ce qui se passe ailleurs : l'île se doit de devenir un concentré, au sens culinaire, des qualités métropolitaines. Le "concept marketing" retenu n'apparaît pas comme très satisfaisant pour plusieurs acteurs¹ : il renverrait à quelque chose de trop générique justement. La construction de Nantes comme capitale européenne passe par le refus de projets génériques insuffisamment "digérés". La géographie symbolique passe en effet par des inventions d'échelles et de toponymes spécifiques : lorsque le Lieu Unique s'est imposé comme nom d'un nouvel espace culturel et festif à Nantes, c'était aussi dans l'affirmation d'une spécificité : un lieu non reproductible d'une part, ancré dans l'histoire d'autre part, via la réactivation de LU, Lefèvre-Utile, marque déposée de biscuits désormais fabriqués en périphérie nantaise (à la Haye-Fouassière au Sud de Nantes).

Avec ce nouveau projet, à l'articulation entre île de Nantes et GPV Malakoff - Pré Gauchet et tout contre la gare, nous pouvons voir se frotter "urbanisme à la nantaise" et "ville générique". Nous voyons les acteurs s'emparer du marketing urbain mais aussi rechercher dans la nouvelle géographie économique des villes les fondements d'un accueil possible d'activités tertiaires ne compromettant pas certaines qualités spatiales. Lorsque l'on déplace la focale vers les aménageurs, on constate, fin 2005, début 2006, une certaine frénésie, une course entre SEM (Nantes Aménagement pour Euronantes Gare et SAMOA pour Euronantes Tripode) pour "tirer le premier", c'est-à-dire vendre de la SHON potentielle à des groupements de promoteurs-investisseurs. Du côté d'autres instances, on observe parfois plus de réserves ou bien un souci de mieux singulariser les options retenues. Les élus, notamment le premier magistrat qui préside les deux SEM en question, ont alors un souci de coordination, avec parfois la crainte de trouver sur le marché au même moment un peu trop de m² de bureaux ne trouvant pas de preneurs ou utilisateurs...

Nous avons au cours du chapitre précédent pointé la difficulté d'articuler les temporalités du projet urbain et du projet économique (2.2.2) dans l'urbanisme opérationnel. Elles se trouvent évidemment ici, par exemple avec l'exigence d'un promoteur de pouvoir livrer un ensemble dès 2009 pour un utilisateur repéré (Veolia cherchant en l'occurrence à regrouper ses activités régionales). Les jeux d'échelles se trouvent aussi fortement impliqués avec une dimension internationale visée dans le développement affairiste, qui passe par l'échelon européen en l'occurrence ("euro") et dont les sens varient suivant les acteurs et leurs trajectoires². Mais les "résistances au générique" sur lesquelles nous avons insistées méritent que l'on considère de plus près les tendances à la spécification, voire à la singularisation, portées par des acteurs culturels et artistiques.

¹ Les autres propositions toponymiques faisaient état de... "Agoraffair" (trop connoté fin de XXème siècle), "Tertiopolis" (trop technopole), "Eurospot, Nantes créactive", "Euragora, demain Nantes", "Vasco de Gamma, euro-pôle tertiaire de Nantes", "Euratlantique, le futur de demain" (très drôle !).

² Une recherche spécifique pourrait concerner une approche comparative des dimensions internationales portées par les acteurs, avec le repérage des villes et régions exemplaires dans ce portage : Barcelone pour l'un, des villes-pilotes de programmes européens pour un autre, les villes génériques intertropicales pour encore un autre... Ce sont incidemment des « bonnes pratiques » ou des cas édifiants qui sont pointés et agissent de manière plus ou moins normative. Cf. aussi, 2.2.2, la convocation de l'exemple de l'hôpital de Barcelone par l'atelier de l'île de Nantes accompagnant des esquisses de l'extension du CHU de Nantes sur l'île.

3.4 Le monde fantastique des managers enchantés

L'analyseur "les machines de l'île", équipement à la fois culturel et touristique dont la première concrétisation objectale sera la réalisation d'un gigantesque éléphant sur la Prairie-au-Duc, permet de penser comment se lient et se tendent les rapports entre mondes culturels et acteurs "classiques" du projet urbain. L'éléphant, c'est-à-dire ses porte-paroles comme ses détracteurs, permet de revenir sur l'ensemble "urbanisme - communication - culture" qui a déjà pu mobiliser deux travaux antérieurs¹.

3.4.1 Cultures ingénieuristes et artistiques

Dans les premiers dossiers que nous avons pu consulter, écrits par Manaus en collaboration avec La Machine² et présentant ce projet de machines géantes pour l'île de Nantes, nous observons déjà une juxtaposition d'informations de natures extrêmement différentes, conférant à ces documents, entendus comme prospectifs, un caractère d'étrangeté au regard de ce que nous savons, par exemple, de documents remis par des architectes ou urbanistes en réponse à des appels d'offres de marchés publics³.

Là semblait s'inventer un nouveau genre de littérature grise où alternaient :

- des courts textes présentant, dans un registre de fiction romantique, chacune des 8 machines envisagées sur l'île (voir ci-dessous),
- des croquis aquarellés et annotés à la main que d'aucuns ont déjà inscrits dans une filiation italienne notoire⁴,
- des tableaux descriptifs mêlant des données sur les capacités d'accueil des structures, les dimensions, les matériaux, les dispositifs techniques, les idées artistiques (provoquant ainsi d'étonnantes contractions comme le passage du "diamètre de l'embase" aux "fauves et animaux à place unique" de la ligne suivante puis encore aux "structures et soupentes : singes à mouvement de montée-descente ou à renversement, paresseux et oiseaux mécaniques"),
- des graphiques illustrant les prévisions de fréquentation ou "[récapitulant les] recettes de billetterie",
- des calendriers prévisionnels.

"L'arbre aux oiseaux

L'arbre de 19m de haut et de 45m de diamètre est fait d'une architecture d'acier et de bois. On ressent au premier coup d'œil son énergie, sa ligne s'impose.

Il n'a ni feuilles ni écorce mais le végétal a envahi les branches et toute la frondaison de l'arbre est un incroyable jardin suspendu.

Il y a une circulation dans le tronc et sur les branches reliées entre elles par des ponts de singes et des plateformes. Des escaliers, droits, balancés ou en colimaçon permettent aux visiteurs d'atteindre en toute sécurité le sommet de l'arbre. De là, on découvre les jardins, la Loire et Nantes.

Deux hérons sont posés au sommet de l'arbre (...)

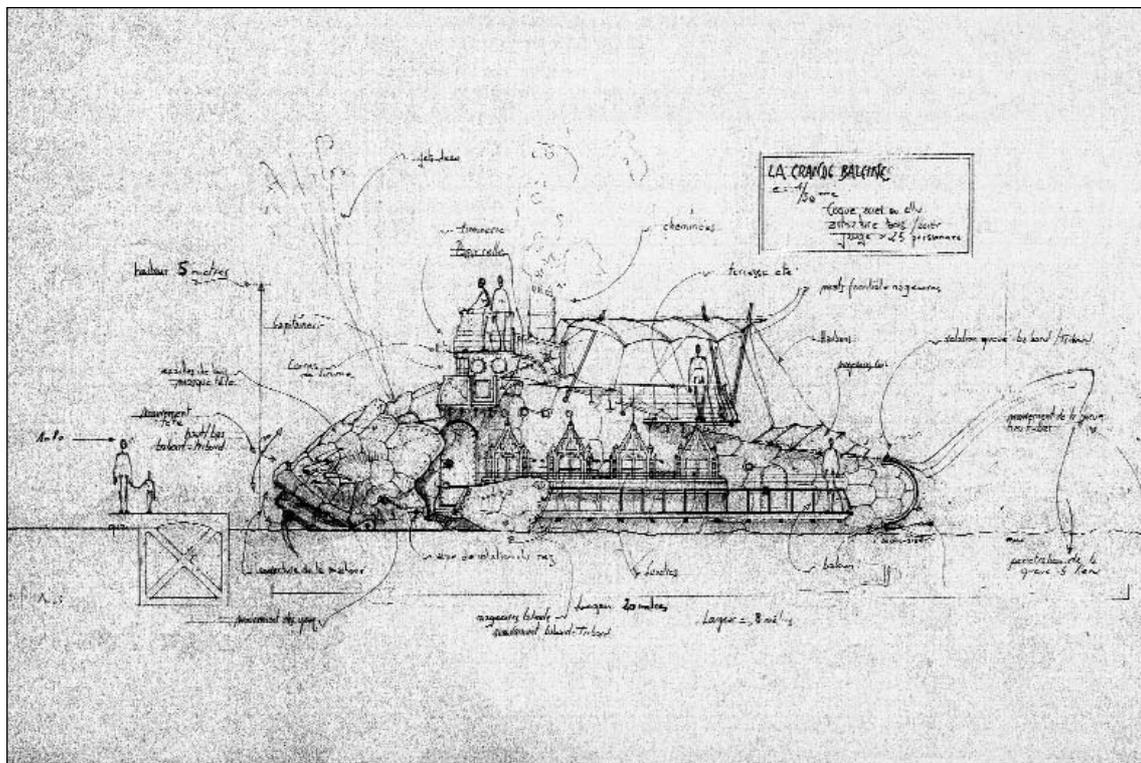
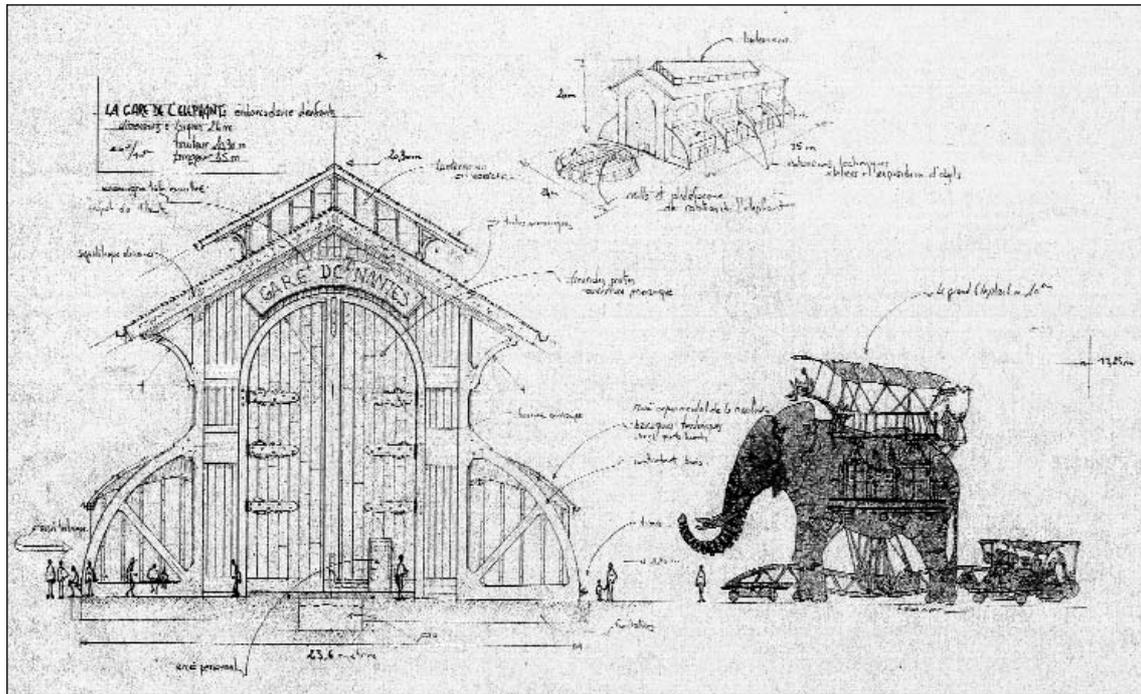
Cet arbre associe le vol sur le dos ou sous les ailes d'un oiseau, et la fascination du public pour le règne végétal. Il place le voyageur au sommet de ses rêves". (Cf. illustrations et graphiques pages suivantes)

¹ En l'occurrence L. Devisme et al. "Centralité émergente : la fonction-miroir de l'île de Nantes" rapport de recherche pour le PUCA, programme Ville émergente, janvier 2001 et E. Chérel et J.-Y. Petiteau, "L'émergence du récit comme révélateur du processus de renouvellement urbain", rapport de recherche pour le Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation aux arts plastiques, LAUA, 2004.

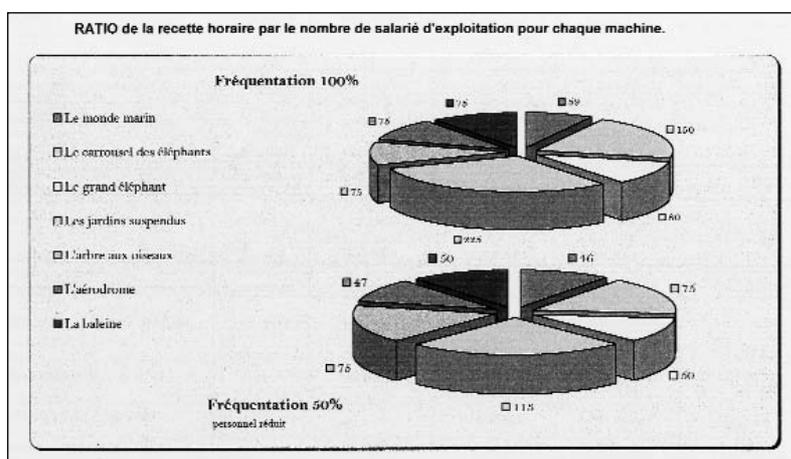
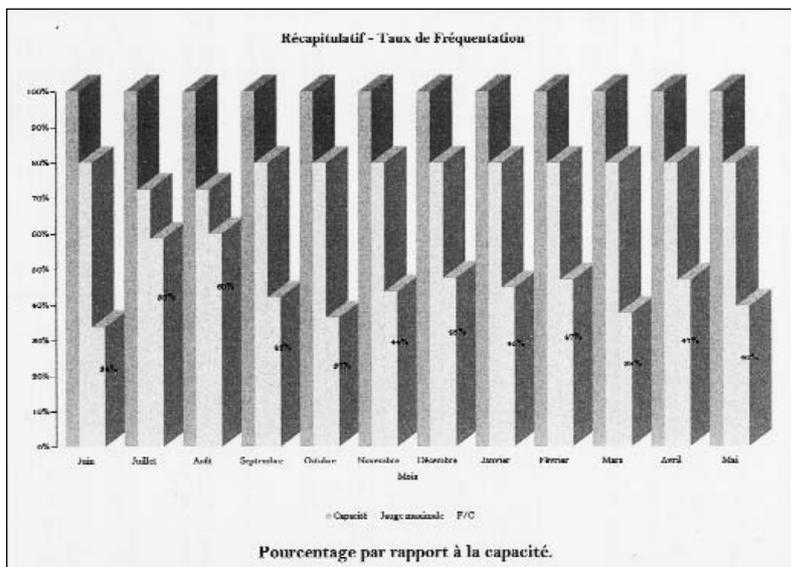
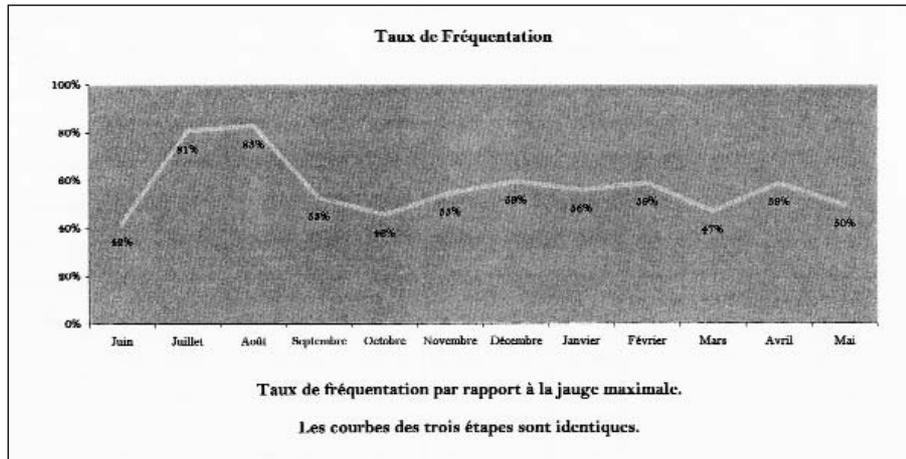
² Etude pour l'aménagement d'un équipement culturel et touristique, non datée, mais annotée "2001/2002" puis mise à jour en 2003 sous le titre Etude pour l'implantation d'un équipement culturel et touristique.

³ Nous nous permettons ce rapprochement avec ces deux champs puisque François Delarozzière lui-même s'est exprimé au sujet de ce projet en le présentant sous la bannière d' "architecture en mouvement" (cf. conférence donnée le 19 janvier 2005 à l'école d'architecture de Nantes ou notre entretien, le 15 février 2005).

⁴ "Déjà, leurs esquisses, dessinées à la manière de Léonard de Vinci, font rêver.", Dominique Luneau "Nantes reprend le large", in *Le Monde*, 7-8 décembre 2003.



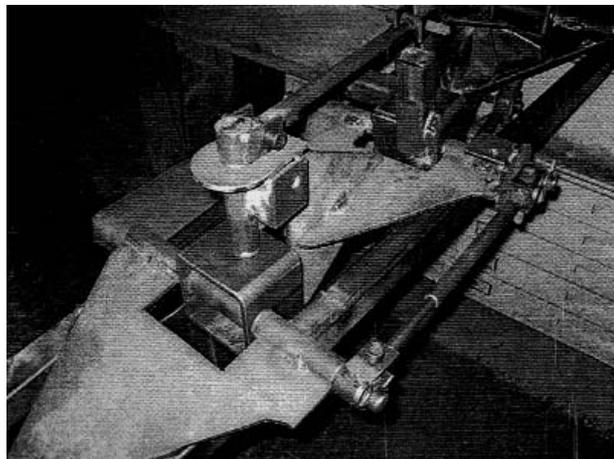
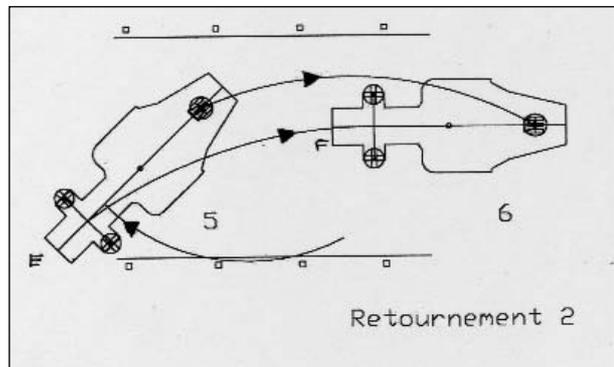
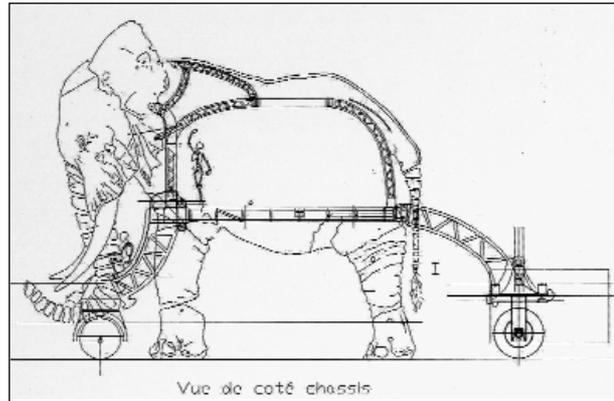
Source des illustrations : "L'île de Nantes" - projet - Etude pour l'aménagement d'un équipement culturel et touristique, Manaus et La Machine, p.30 et p.56



Source des illustrators : "L'île de Nantes" - projet - Etude pour l'aménagement d'un équipement culturel et touristique, Manas et La Machine, p.86,87et 116.

Une concentration de données hétéroclites que l'on a vu s'accroître ensuite, une fois le projet de l'éléphant voté et lancé, à travers les documents rendant compte de l'avancée des opérations¹. Sont alors apparues des photographies d'assemblages de pièces métalliques, d'autres formes de représentations de l'éléphant, des feuilles de calculs hydrauliques ou des schémas de puissance électrique...

Si l'on peut voir dans cet inventaire le reflet d'une hybridation des pratiques dont les différents membres de l'équipe, issus d'écoles d'art ou d'architecture, de sciences économiques ou politiques, ont déjà su brillamment tirer parti lors de travaux communs antérieurs² et si c'est précisément pour cette raison qu'ils ont été retenus pour le projet en cours, ce registre d'écriture nous donne tout de même à lire une certaine réticence à verser dans un langage plus strictement technique ou ingénieur. Bien que soulignant eux-mêmes les quatre différences notables³ qui creusent l'écart entre certaines de leurs réalisations antérieures destinées au spectacle de rue et les constructions semi-pérennes à venir, les auteurs du projet des machines n'entérinent pas complètement ce "passage forcé" du compte-rendu technique. S'il est probable que les machines conçues et réalisées pour la compagnie Royal de Luxe, par exemple, n'aient pas été soumises aux mêmes attentes réglementaires, les trois manèges construits entre 1994 et 1999 devaient quant à eux certainement répondre aux mêmes normes et contraintes. Ne peut-on entendre plutôt, dans ces velléités, un écho à leurs discours publics soulignant à l'envi des références nobles, lointaines - dans le temps comme l'espace - et uniques (la tour Eiffel, le parc Güell de Gaudí à Barcelone) et honnissant le rapprochement avec l'idée du parc d'attractions, symbole de la norme, de la reproductibilité et du profit ?



Source des illustrations : 1^{er} rendu trimestriel réalisé par les associations La Machine et Manaus dans le cadre du marché de réalisation et de conception des machines de l'île

¹ 1^{er} rendu trimestriel du groupement Les machines de l'île de Nantes, 30 mars 2005.

² Notamment autour du "Manège d'Andréa" réalisé en 1999.

³ "Il est destiné à transporter du public - Il doit être exploité - Il doit être validé par un bureau de contrôle - Il doit être conçu pour une durée de vie au moins égale à 10 ans."

3.4.2 Cultures du marché et de l'administration

Si la référence à l'œuvre unique, voire au chef-d'œuvre - qui plus est à but a priori non lucratif - est avancée sur le plan artistique, rendant ainsi plus manifeste la volonté de créer une attraction résolument nouvelle¹, cette même spécificité du hors-cadre semble affichée sur le plan plus réglementaire, si l'on songe aux propos d'une chef de projet² de la communauté urbaine chargée de faire "entrer" dans le cadre formel d'un marché public ce projet singulier de la machine de l'éléphant. C'est en effet à ce caractère d'unicité qu'il a fallu recourir pour que la Communauté Urbaine de Nantes, qui n'a pas compétence en matière d'affaires culturelles, puisse commander "l'éléphant" à Manaus et la Machine, sans appel d'offres ni mise en concurrence.

"Ce qu'on sentait venir c'est que les machines, ce serait acheté dans le cadre d'un marché public assez original, basé sur le fameux article 35."³

De même, le fait que le projet ait été classé dernier par le cabinet d'études québécois qui avait étudié les propositions émanant de différents collectifs nantais⁴ est alors réinterprété et avalisé comme gage de qualité. A des élus de l'opposition rappelant cette évaluation, Alexandre Mazzorana (PRG) rétorque, au moment du vote en conseil communautaire : "s'il fallait soutenir un projet dans une moyenne calculée par un cabinet d'études, eh bien nous aurions une ville moyenne !"⁵

"Les négociations ont été assez tendues sur un certain nombre de points avec les artistes, parce que, d'abord ils ont jamais travaillé comme ça, nous non plus d'ailleurs ! Et ils avaient vraiment l'impression que... ce qu'ils nous disaient tout le temps c'est : on vous vend pas un pot de yaourt ! En même temps, nous on est bien obligé de faire rentrer ça dans des cases de pots de yaourts et... en même temps ils avaient des manières de négocier qui étaient parfois assez proches du pot de yaourt ! Un artiste qui vous demande de l'argent sur des produits dérivés et tout ça, on est quand même sur des négociations qui sont très... financières, très... on est assez loin de l'histoire sur l'île de Nantes et tout ça... (...) Manaus qui veut... enfin des artistes qui veulent construire mais aussi exploiter donc on va... ils sortent par la porte mais il re-rentrent par la fenêtre pour l'exploitation, ils veulent construire, ils veulent tout faire : à un moment il faut aussi se calmer et prendre les procédures telles qu'elles sont. Désolés d'être Nantes Métropole, une collectivité locale avec un code des marchés publics, qui nous ennuie souvent mais c'est...qui aussi est là pour assurer" (V.Le Goff, *idem*).

Quant à l'aménageur, bien qu'il n'ait aucun mandat dans cette relation contractuelle entre collectivité et artiste, il est en vérité assez présent via son directeur favorable à l'implantation de telles machines sur le territoire îlien. Les artistes comprennent vite la place particulière qu'il occupe dans le dispositif et n'hésitent pas à se prévaloir de rencontres avec la SAMOA afin de contourner des difficultés vues comme procédurières avant tout.

"C'est un marché conclu entre Nantes Métropole et les artistes, la SAMOA n'est absolument pas mandatée pour travailler sur ce sujet là... Evidemment, Laurent Théry considère que c'est son projet... C'est pas évident (...) Ce qui nous a posé beaucoup de problèmes c'est que les artistes ont beaucoup joué de ça. Ils nous ont dit "attendez, on comprend plus rien". Et puis au moment de la négo qui a été quand même assez tendue... - ils ont beau être artistes ils savent très bien négocier ! - ils ont pu se prévaloir de négociations qu'ils avaient menées off avec la SAMOA, bien avant, sur lesquelles ils avaient l'impression qu'on revenait » (*idem*).

¹ Et même un concept, celui d'architecture en mouvement, qui ne nous semble pas si nouveau que cela au regard de ce que pouvaient offrir par exemple, dès le XVIIIe siècle, les promenades en ballons dirigeables ou autres montgolfières...

² Cf. notre entretien du 6 décembre 2004 avec Valérie Le Goff, alors chef de projet à la direction générale des grands équipements de Nantes Métropole.

³ "Si j'ai bien compris, ce qu'ils se sont dit c'est que fonctionner par un système classique d'attribution de subventions, vu l'importance de la somme, ça paraissait pas facile. En plus, à quel titre... Donc ils se sont dits : on va acheter ça. Et donc, pour être sûr de pas avoir à mettre en concurrence, ils se sont basés sur cet article 35 qui dit en gros qu'on peut acheter sans mise en concurrence préalable, si la chose qu'on achète ne peut être faite que par Monsieur X." Article 35 du *Nouveau code des marchés publics*, section 3 "procédures négociées": "III. - Peuvent être négociés sans publicité préalable et sans mise en concurrence : (...) 4° Les marchés qui ne peuvent être confiés qu'à un prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité."

⁴ "Ile de Nantes, équipement culturel et touristique", rapport d'évaluation des projets nantais, *Cultura*, octobre 2002.

⁵ In *Ouest-France*, 19-20 juin 2004.

On perçoit, sur le plan de la négociation, que l'opposition usuelle entre un monde artistique déconnecté de tout intéressement et un monde institutionnel qui serait avant tout préoccupé de gestion des affaires de la cité ne convient pas. D'une part, on peut avoir chez ces derniers un certain appétit artistique (repérable dans des accrochages en salle de réunion, à l'équipement du bureau de tel acteur) et une volonté d'implication réelle des dimensions artistiques et culturelles - d'autant que ces dimensions font partie du "quasi-personnage" de la ville de Nantes (cf. *infra*), avec l'emblème du Lieu Unique et de la programmation déployée depuis plus de quinze ans par Jean Blaise, directeur du CRDC. Les élus sont attentifs à la stabilisation de cette image. D'autre part, les créateurs des machines ne sont pas des "artistes incompris" qui seraient au ban de la société, mais pleinement acteurs des transformations spatiales, certes non rompus aux pratiques de l'aménagement mais plutôt avisés de leur place et de la défense de leurs intérêts.

3.4.3 L'exotisme rassurant de la machine de l'éléphant

"Est-ce qu'un tel projet aurait pu émerger dans une autre ville ?

François Delarozière : Non. Je pense que les autres villes en rêvent, mais je ne pense pas que ce projet puisse aller dans une autre ville, surtout à l'heure actuelle, dans l'économie actuelle, dans les conditions actuelles. Ce projet il est né à Nantes, je pense que les Nantais sont préparés, depuis 10, 15 ans, à recevoir comme ça un projet de cette... cette folie en fait, parce que c'est complètement absurde, c'est complètement idiot, incohérent, pas raisonnable de faire un projet comme ça. Mais en même temps c'est la p'tite folie que finalement les Nantais ont dans la tête. Donc, pour moi... j'sais pas... les Nantais sont habitués par exemple avec les Allumées, à envahir la rue, à aller dans les friches industrielles, pour voir des spectacles depuis ce qui s'est passé ; avec la restauration du Lieu unique à retrouver des lieux qui sont comme ça un petit peu hors norme (...), avec les grands spectacles de Royal de Luxe et ces animaux géants qui ont débarqué dans la ville et qui réunissent 60 ou 80 000 personnes, des fois 30 000 en un temps donné... Tout ça a mis la barre un petit peu haut en fait, à Nantes. Et donc je sais que créer un événement à Nantes, je crois que les Nantais attendent un certain niveau en fait. Je m'en suis rendu compte avec le Grand Répertoire, ou même d'autres événements. Donc je pense que les esprits sont préparés, l'équipe municipale, enfin Nantes, et régionale, parce que s'il s'agit de la communauté urbaine c'est tous les élus de la région, avec Nantes-Saint-Nazaire, sont préparés en fait à ça, je pense. Donc ça peut se faire là mais c'est... actuellement ça pourrait pas se faire à Marseille, parce que c'est trop d'antagonismes entre les différentes... institutions... et puis de toute façon, ce qui se passe à Nantes c'est que, apparemment, on arrive à se mettre un peu d'accord sur des gros projets et s'y tenir. Mais euh... voilà, ça naît de l'histoire de Nantes."¹

Cette mise en récit d'une longue préparation des Nantais au rapport ville, art et espace public, rapportée à la période des mandats de Jean-Marc Ayrault, donne clairement à comprendre le caractère institutionnel et fortement personnifié de cette contribution à la nouvelle mythologie nantaise. La mise en ordre des événements appuie l'idée de l'accoutumance à tel point qu'ils finissent par entrer dans les représentations collectives comme une succession évidente rendant même inconcevable toute critique formulée à l'égard du projet. Si l'on croise cette analyse avec le caractère inimitable des machines ayant prévalu au choix de l'équipe artistique, elle appuie selon nous cette idée de mythologie, à la différence d'une Tour Eiffel devenue certes un but de visite et une image qui représente, se reproduit, se décline à l'infini, mais née dans un autre contexte, assumant la fiction. A Nantes, au début du 21^{ème} siècle, l'éléphant sera-t-il un projet si atypique que cela au regard des diverses cautions qui l'encadrent et que sont : la notoriété internationale d'une compagnie de théâtre de rue installée à Nantes depuis seize ans, la récente mise en avant d'une figure, celle du constructeur, François Delarozière, autrefois confondu avec le collectif, le succès populaire de deux manifestations "test"², préfigurations grandeur nature et in situ de deux des projets portés par Manaus et La Machine ?

¹ Entretien, 15 février 2005.

² Il s'agit de l'exposition "Le grand Répertoire", sise à Nantes en septembre et octobre 2003, dans des halles de l'ancienne usine Alstom et de La visite du sultan des Indes sur son éléphant à voyager dans le temps, spectacle déambulatoire de Royal de Luxe présenté du 19 au 22 mai 2005 à Nantes.

Notre étonnement de ne trouver nulle mention dans la presse de cette question du “prototype”, sans remise en question de l'unicité de l'œuvre d'art qui devient pourtant ici reproductible sur le plan esthétique et formel rejoint nos interrogations précédentes sur les capacités de la presse locale à se saisir d'un tel dossier pour l'analyser sur un autre registre que celui de l'empathie¹. Sans aller jusqu'à cet examen critique du projet, relevons que l'idée de filiation n'est par exemple pas évoquée dans les quatre pages du magazine municipal de Nantes de mai 2005 annonçant “Le ‘voyage extraordinaire’ des géants avec Royal de Luxe”. Seul le nom de François Delarozière, concepteur des machines, est ici susceptible de témoigner du lien entre les deux projets, un auteur qui d'un côté tient à les distinguer absolument tout en reconnaissant le rôle déclencheur joué par le prototype auprès des élus comme de la population.

“Ce qui se passe c'est que personnellement mon histoire est intimement liée à celle du Royal de Luxe. (...) Donc il n'y a aucune relation d'économie entre les deux projets. C'est juste un coup de cœur, une envie et cette idée de trouver assez judicieux ou intéressant le fait que cet éléphant fasse un petit tour en Europe, qu'il soit... en temps que machine à remonter le temps et puis qui change de fonction et que tout à coup le public qui était à l'extérieur passe à l'intérieur et passe du spectacle extérieur au spectacle finalement de la machine elle-même. Mais qui sont deux histoires complètement différentes. Il y a une théâtralité qui est liée au spectacle vivant et une autre théâtralité qui est liée à la théâtralité de la machine et à la théâtralité de la ville. Donc c'est deux relations complètement différentes.” (*idem*)

Au-delà de ces différences, une similitude rapproche tout de même les deux jumeaux, chacun participant à la construction identitaire d'une ville de province qui cherche sa place en Europe. L'un est mobile et susceptible d'exporter physiquement le destin nantais (Royal de Luxe) quand le second vise, par sa dimension inimitable, à caractériser la ville au travers de ses représentations futures (F. Delarozière).

“Je pense que dans la tête de nos élus c'était plus facile pour eux de prendre la décision sur l'éléphant, à cause de ça, que sur l'arbre aux hérons qui était notre désir. On voulait commencer par l'arbre qui est un enjeu plus important à prendre et c'est plus délicat et c'est plus neuf et nouveau. Là dans... l'idée que cet éléphant fasse partie du spectacle, que les Nantais s'y habituent et après qu'on retrouve... ça permet... je pense ça rassure un peu les élus. Mais pour moi c'est pas la situation la plus audacieuse.” (*idem*)

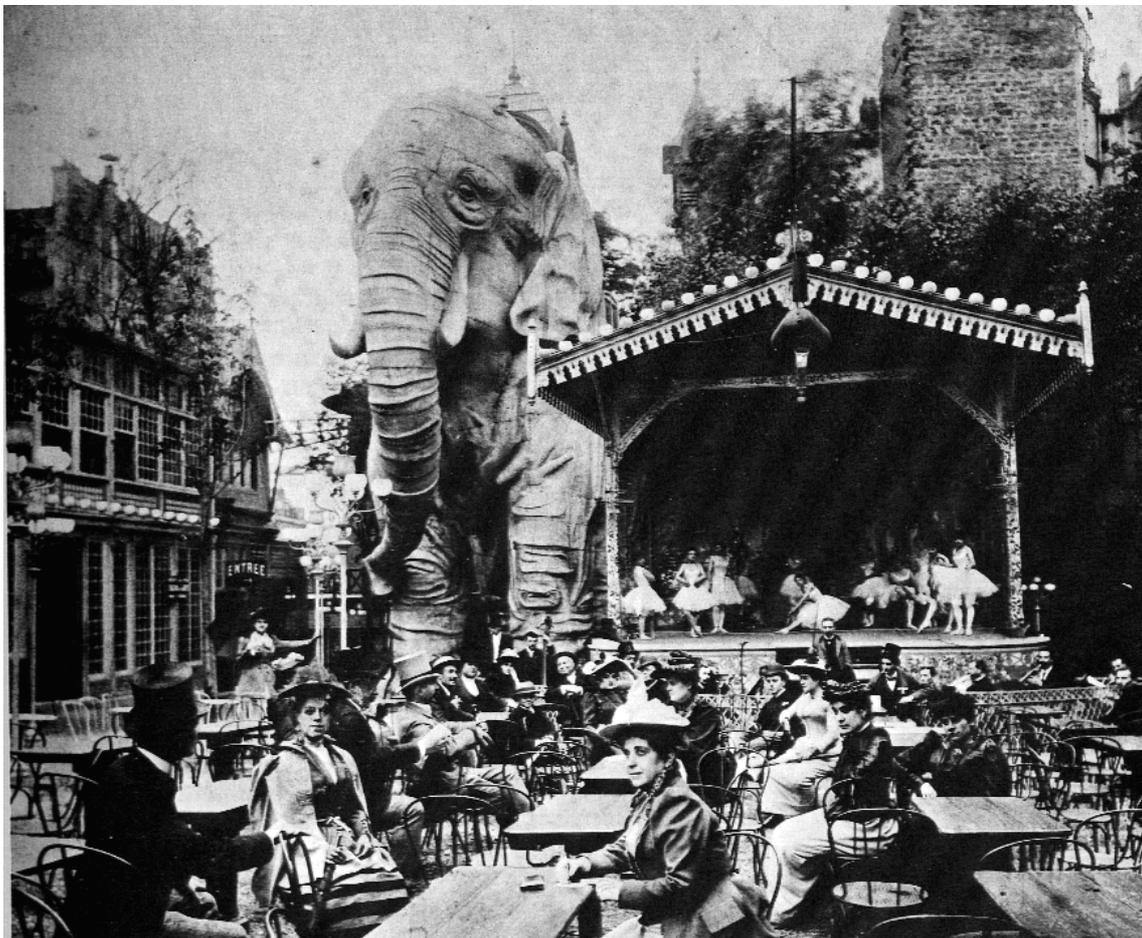
Pour filer l'un des vecteurs d'interprétation de ce chapitre, on retrouve ici une autre mise en tension de l'urbanisme à la nantaise : cette fois avec le monde artistique de l'avant-garde (ou supposée telle). L'idée de prendre le temps, de faire mûrir des actions motivant la sélection première du projet de l'éléphant dont un “double” a déjà circulé avec la compagnie Royal de Luxe, renvoie à la difficulté d'innover ou de prendre certains risques. Le concepteur des machines nous signifie ici que l'arbre aux hérons renvoie à une image ligérienne qui serait plus neuve que l'exotisme de cet éléphant. Cet objet, comme Euronantes sur une autre scène et avec (en partie) d'autres acteurs, désignerait une certaine forme de prudence des élus.

Si les montages financiers des projets de la compagnie de théâtre de rue et de la Machine sont dissemblables (subventions notamment de la ville de Nantes à la compagnie de théâtre pour le prototype, commande d'artiste passée par la communauté urbaine de Nantes pour l'éléphant semi-pérenne), la visibilité publique semble être tout autre, qui ne permet de déceler ni les différences techniques entre les deux machines, ni les différents statuts des auteurs du projet. Les courriers des lecteurs publiés par Ouest-France lors du spectacle de Royal de Luxe en mai 2005 abondent dans le sens de cette nouvelle mythologie nantaise, dont il importe, pour qu'elle relève justement de ces ressorts propres à la mythologie, que ce genre de détails ne soit pas directement lisibles et compréhensibles.

¹ Cf. premier chapitre. Voir également à ce sujet notre annexe dressant la chronologie des informations délivrées par la presse locale sur ce projet sans mise en question, par exemple, du mode d'élection de ce projet parmi d'autres au rang d'équipement touristique et culturel de la métropole nantaise.

“Le vrai enjeu il est dans la façon dont ça va dynamiser le territoire et l'image de la ville et la façon dont ça va capter comme ça un flux de gens qui vont venir du monde entier pour aller par exemple en Bretagne ils vont s'arrêter à Nantes ou de gens qui vont venir tout d'un coup voir cette ville qui va devenir une ville un peu particulière. C'est ça qui compte. Notre enjeu il est là.” (F. Delarozière, *idem*).

On voit ici se déployer une construction qui tient autant à l'emblématisation d'une ville qu'au marketing urbain : création d'un environnement “mytho-poétique” qui, pour “prendre”, doit relever de ce qui ressemble à une parole portée par le territoire, adressée au monde et pouvant prendre la force d'une opinion collective.



Un éléphant à Paris en 1889 : place Blanche, à l'occasion de l'ouverture du Moulin Rouge.
Source : G.Duby, *Histoire de la France Urbaine*, Tome IV.

Une troublante ressemblance, quand bien même, entre 1889 à Paris et 2007 à Nantes, on passe de l'éléphant emblème colonial à un objet ludique et touristique...

3.5 Professionnels et politiques en dialogue. Le prisme de la réunion mensuelle des élus

L'urbanisme, activité intentionnelle de transformation des espaces habités, engage tout le temps une dimension politique, couplée à des compétences techniques. La plupart des grands projets urbains sont l'occasion de la mise en place de comités de pilotage (comme les projets de nouvelle ligne de transports en commun), souvent doublés de comités techniques. La fonction de pilotage échoie à la maîtrise d'ouvrage qui associe les partenaires impliqués financièrement dans les opérations. Dans le cadre du projet de l'île de Nantes, un tel comité n'a pas été constitué. Pendant un temps, la mission "rives de Loire - île de Nantes", interne à la Communauté Urbaine, était en première ligne ; une fois la SAMOA créée (cf. chapitre 2 pour les détails), c'est elle qui a pris l'initiative de réunir des élus, une fois par mois, afin de les impliquer dans le projet. Comme nous l'avons déjà vu, cela n'a probablement pas facilité le travail de coordination au niveau de la Communauté Urbaine. Mais il convient d'explicitier le type de rapports qui se déploient dans cette réunion mensuelle, dans la mesure où s'y jouent des compositions de cultures et d'opinions¹.

La Samoa est puissance invitante, c'est elle qui établit les ordres du jour, les comptes-rendus et lance les invitations. Elle réunit un nombre limité de personnes. Au titre des élus, on trouve des élus communautaires qui sont tous des représentants de la ville-centre bien qu'il s'agisse d'un projet communautaire : reflet d'un marché de définition passé par la Ville d'une part et d'une île qui est une fraction du territoire de la ville-centre d'autre part. Du côté des techniciens, les quatre salariés présents dès la création de la Samoa² côtoient le directeur général des projets de Nantes Métropole (désormais le directeur général du renouvellement urbain), le chargé de mission du CCQ île de Nantes, l'instructrice des permis de construire concernée sur le secteur (service urbanisme de la Ville de Nantes - Urbana) et un membre du cabinet du président de Nantes Métropole. Ponctuellement, d'autres invités permettent d'aborder des points spécifiques : Alexandre Chemetoff et Patrick Henry de l'atelier de l'île de Nantes, des membres de la mission environnement de la Communauté Urbaine... Les comptes-rendus sont toujours diffusés à Jean-Marc Ayrault et au directeur général des services de Nantes Métropole.

Comme nous l'avons vu au cours du chapitre 2, les relations entre la plupart de ces acteurs sont facilitées par une antériorité des connaissances. Une certaine familiarité peut facilement poindre, qu'il s'agisse d'ironiser sur tel ou tel acteur présent ou d'anticiper sur les propos de tel ou tel élu (représentant écologiste de la majorité municipale ou élu référent de quartier...). Bref, on observe davantage de connivences que de distances (l'importance du tutoiement en serait une marque) et l'auto congratulation n'est pas rare. Pour ceux plus récemment invités à cette réunion, nouveaux venus dans l'organigramme, les buffets qui suivent la réunion permettent d'entrer plus rapidement dans le jeu et de traiter tout ce qui ne pouvait complètement s'explicitier dans la réunion ou qui méritait développement. L'objectif de ces rendez-vous réguliers est bien d'assurer la circulation de l'information sur les projets, de permettre des échanges entre techniciens et élus sur tous les aspects touchant l'île, souvent déjà abordés au cours de réunions plus thématiques ou techniques mais qui nécessitent un élargissement du "concernement". Articulations des propositions, déclarations, rappels, interpellations, peuvent s'observer dans ces moments d'un peu moins de deux heures en général. Il s'agit de reprendre des affaires en cours, de tenir le fil des opérations³. Si la réunion est plutôt présentée comme relevant d'informations et d'analyses partagées, elle s'accompagne néanmoins de relevés de décisions...

¹ Laurent Devisme a pu assister à ces réunions depuis Octobre 2004 en tant qu'observateur muet.

² Quatre personnes aux parcours significatifs : Laurent Théry, directeur, ancien directeur général des services à la Communauté Urbaine ; Soizick Angomard, en provenance du cabinet du maire de Nantes ; Nicolas Binet, ancien directeur de la mission "rives de Loire - île de Nantes" à la CUN ; Stéphanie Labat, ancienne directrice de la Délégation au Développement de la Région Nazairienne (DDRN).

³ Extrait, séance du 15/11/05 : "Élu : la ligne 4 sera livrée en septembre 2006. - Tech 1 : le chantier est très tendu mais tout le monde est mobilisé et ça marche. - Élu : la gestion du chantier est dure pour la partie centrale. - Tech 2 : mais il n'y a pas de dysfonctionnements constatés ? - Élu : non ça ne fonctionne pas, alors ça ne peut pas dysfonctionner (rires) - Tech 3 : des panneaux vont montrer les futures stations avec des photos de synthèse pour faire patienter les automobilistes bloqués."

Compte-rendu réalisé par Soledad Angomard
Tél. 02 51 89 72 54



Compte-rendu

Objet de la réunion : Réunion mensuelle 'ILE DE NANTES'

Date de la réunion : Mardi 7 Mars 2006

Participants : P. Rimbert, R. Lannuzel, J. Morel, R. Dantoc, P. Chiron, N. Bedjaoui, M. Guillard, J.L. Rambellomanana, P. Labbé, A.L. Gattler, P. Langenbach, L. Stéphane, L. Théry, S. Angomard, N. Binet, S. Labat, L. Devisme,

Excusés : A. Robert, JM. Pousseur, P. Bertu, S. Dauphin

Diffusion : Jean-Marc Ayrault, Jean-Luc Charles, Benoist Pavageau, Philippe Mahé présents et excusés

Relevé de décisions	Suivi
<p>ORDRE DU JOUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur les projets immobiliers - Tripode - Politique énergétique sur l'île de Nantes - Questions diverses <p>1. PROJETS IMMOBILIERS</p> <p>Aujourd'hui : plus de 200 000 m² engagés.</p> <p>Éléments nouveaux dans les tableaux des projets immobiliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de nouvelles opérations achevées - évolutions des opérations en chantier - les PC en cours d'instruction diminuent, davantage de PC achevés <ul style="list-style-type: none"> - Démarrage opération Gambetta sur l'îlot B de Calberson (60 % logements investisseur, 40% logements familiaux (libération de terrains SNCF) - Démarrage de l'opération de réhabilitation rue Videment : ADI et Berthomieu - Rue Dorgère - Nantes Habitat : demande de PC modificatif = pas de parkings - Rue Michel Colomb : ancienne discothèque projet de construction neuve envisagé - PC délivré à Giboire pour les Fonderies : démarrage avant l'été - Siège social de Nantaise d'Habitations : 2500 m² sur le site des Fonderies. Architectes nantais retenus : BLR + jeunes architectes locaux <p>Terrain Alstom : trapèze donnant sur le Bd Léon Bureau (propriété Bremond). Compte tenu du maintien de l'activité d'Alstom avec réduction d'emprise et démolition des halles 9 et 10. Bremond propose la réalisation d'un parking avec une prise en compte des contraintes imposées par Alstom. Conditions de montage du projet (parking) à mettre en œuvre avec Nantes Métropole.</p>	<p>SAMOA (NB)</p> <p>SAMOA / NM</p>

1

11042006

Extrait du compte-rendu de la réunion mensuelle des élus du 7 Mars 2006 à la SAMOA.

L'ordre du jour est succinct. Il commence systématiquement par un point sur les projets immobiliers et s'achève par des "questions diverses", la plupart du temps inexistantes. Entre les deux sont réalisés des points spécifiques.

Le point sur les projets immobiliers se fait via une série de tableaux synthétiques commentés par le chargé de mission sur les questions immobilières (ancien directeur de la mission rives de Loire - île de Nantes à la Communauté Urbaine) et qui font glisser les opérations selon leur degré d'avancement :

- opérations achevées (et opérations abandonnées),
- permis de construire délivrés ou en cours d'instruction (mentionnant pour chacun le n° sur la plaquette île de Nantes, le n° de permis de construire, sa date d'obtention, la maîtrise d'ouvrage, l'adresse du terrain, le n° de la parcelle, sa superficie, le maître d'œuvre, la SHON totale (ensuite déclinée en logements, bureaux, activités, équipements, commerces), le nombre de logements, l'hypothèse de démarrage des chantiers et de livraison et quelques remarques - chantier en cours, PC modificatif, vente en bloc à ...)
- permis de construire non déposés,
- projets potentiels (issus d'une intention d'un propriétaire foncier ou d'un promoteur, indiquant la faisabilité à étudier ou en cours).

Deux tableaux de synthèse additionnent les SHON de l'ensemble du projet. Il s'agit au cours de ce moment de préciser les contacts, d'explicitier les éventuels retards pris par telle ou telle opération. Il arrive qu'un élu fasse le lien entre un rendez-vous à venir avec une autre collectivité ou

institution et un enjeu sur le territoire insulaire. Ces données sont à l'occasion complétées par des études plus fines et qualitatives¹. Elles servent aussi à relativiser des impressions comme celle, livrée par la presse locale relative à l'omniprésence du privé sur l'île : un tableau en janvier 2006 montre que 38% des opérations se font sur des terrains dont la Samoa est aménageur et 29% sur d'autres terrains publics : 67% des opérations sont directement maîtrisées. Il s'agit ensuite de préparer une "communication ciblée (...) pour remonter la pente".

Quant aux autres points abordés, ils peuvent concerner une politique publique en particulier (les cheminements doux, la politique énergétique), un secteur spécifique (l'aménagement des cales, le devenir du Tripode), une entreprise (Otor, Béghin Say)...

Comment la circulation des informations se réalise-t-elle ? Lors d'une des séances, les élus considèrent les différences d'acception de ce qu'est le logement social ou la dispersion de certaines données statistiques en différents services. Ils pèsent alors pour la mutualisation des données, pour leur homogénéisation, afin de pouvoir s'emparer plus fermement de certaines informations. Dans le cas d'autres éléments d'actualité à commenter, la mise à jour du plan-guide se voit très rapidement évoquée et son appropriation par les élus n'a pas la même importance que celle des "chiffres-clés"². Autre possibilité de rapport à l'information pour les élus, celui donné à voir à l'occasion du commentaire par deux professionnels du PSQ (projet social de quartier) sur l'île de Nantes : il s'agit de voir pour les élus si toutes les dimensions s'y retrouvent et si l'ensemble reste lisible et appropriable³. Dans le cadre du développement de toutes sortes de "politiques managériales", les dispositifs sont ainsi mis à l'épreuve dans ces interactions directes.

D'autres rapports sont parfois plus tendus : quant à la gestion des espaces, une fois ceux-ci aménagés et livrés ; quant aux transferts de terrains entre Ville et Samoa ou entre Nantes Métropole et Samoa. Les élus changent alors de casquette (élu communautaire, élu municipal) ou débattent succinctement entre eux. Certaines tensions peuvent aussi apparaître entre élus et techniciens à propos de l'articulation de documents de planification ou de projet, ainsi de ce qui a pu surgir entre le projet de l'île de Nantes d'un côté et le PADD en cours d'écriture d'un autre côté⁴. Dans la foulée de cette question était débattue la concertation autour des différents projets, question dont certains se saisissaient pour glisser leur mécontentement de se voir tardivement informés ou bien pour évoquer la difficulté de lier le quotidien et le développement du projet d'ensemble. Ces difficultés sont l'occasion de poser un problème et réclament des prolongements dans d'autres réunions. Elles sont liées à la démultiplication des procédures et par conséquent des temporalités dont celles qui sont exclusivement politiques (liées à la durée des mandats électifs) ne sont pas les plus négligeables.

¹ Ainsi d'un nouveau chargé de mission venant ponctuellement commenter une étude sur les prix de vente dans l'immobilier ou sur les DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliéner) au cours de l'année écoulée.

² Cf. chapitre 2.2 à propos des usages du plan-guide. Extrait de la séance du 18/10/05 : "Tech 1 : on essaie d'être de plus en plus fidèles. Sur certains lieux, le plan-guide n'est plus en mouvement. De nouvelles couleurs apparaissent. Les opérations en cours sont mentionnées (lie de vin, prune...). La légende devient très précise. C'est vrai que la gamme des couleurs ne facilite pas la lecture. On pourrait faire une pétition à envoyer à Chemetoff (rires). Élu : je crains qu'il soit tout à fait imperméable à toute pétition (rires). C'est quand même chic et élégant non ?"

³ Extrait de la réunion du 07/06/05 : "Tech 1 : il ne s'agit pas de refaire l'INSEE au niveau de Nantes. - Tech 2 (avec un discours assez politique) : X a dit que ce n'est pas une démarche techno. Je dirais que c'est même extrêmement ludique. Par exemple, le CRAPA, sur la pointe Est, a besoin d'une reconquête. Il y a quelques années, on aurait confié l'ensemble à la direction des espaces verts. Aujourd'hui, toutes les six semaines, toutes les directions sont regroupées : espace vert, école, DASI... C'est l'exemple type d'un projet social de quartier vivant, développant la citoyenneté. - Élu : sois concret !"

⁴ Extrait de la séance du 12/04/05 : "Élu 1 : l'île de Nantes pourrait se traduire en PADD. Sa spécificité ne doit pas être telle qu'elle ne puisse pas entrer dans les thématiques du PADD... - Tech 1 : le PADD est en cours d'écriture ? - Élu 1 : oui, on a commencé à en débattre dans les CCQ. - Tech 1 : l'écriture n'a pas été débattue avec l'équipe de l'île ? - Élu 2 : c'est dramatique. Comment l'île de Nantes s'exprime dans le PADD ? - Élu 1 : c'est difficile. Chaque ZAC a ses spécificités. L'île de Nantes est l'affaire de Nantes. Ce n'est pas l'affaire de Chemetoff. - Tech 1 : qui dit que c'est l'affaire de Chemetoff ? - Élu 1 : ça se dit... - Élu 3 : on a l'impression que la concertation sur l'île de Nantes ne se fait pas de la même manière qu'ailleurs. Par exemple pour les cheminements doux. Il manque l'articulation entre le vécu quotidien et les projets de la Samoa."

Ainsi de ce qui pouvait intervenir lors d'une réunion sur le pôle énergétique : des représentants de la mission environnement sont venus expliciter les enjeux de l'extension du réseau de chaleur sur la partie Ouest de l'île : le dossier est bien calé, nonobstant quelques incertitudes sur le devenir industriel de Terreos à Nantes (raffinage de sucre ou seulement conditionnement à moyen terme ?) et sur la délégation de service public. La Samoa est légèrement inquiète de devoir renégocier avec les promoteurs sur la question du chauffage mais c'est surtout le premier adjoint à la Communauté Urbaine qui intervient assez rudement pour rappeler les temporalités définies par JM Ayrault, quant aux travaux sur la chaussée après l'été 2007. Sans que soit prononcée la question des prochaines élections municipales, tout le monde comprend vite le sens rappelé de cette exigence : soit la procédure est accélérée et les travaux sont terminés à ce moment, soit elle est différée. Le même élu, auparavant en charge de l'assainissement pendant deux mandats, est visiblement au point sur les temporalités des travaux sur voirie ("l'objectif de fond n'est pas remis en cause mais c'est le chemin qui compte" rappelle-t-il un peu plus tard, ne souhaitant pas braquer les élus Vert).

Etendre le réseau de chaleur certes, mais de quelle manière et à quel moment ?



Source : Nantes Métropole, Direction générale du développement urbain, mission environnement.

En revanche, certains constats sont bien partagés et renvoient à un début de problématisation d'une question parfois issue d'une déploration collective : ainsi de l'implantation massive d'agences bancaires à un grand nombre de carrefours et lieux stratégiques prenant la place de petits commerces. Il s'agit alors d'identifier les actions possibles pour limiter le phénomène : s'il y a seulement déclaration de travaux, il n'y a pas d'intervention possible de la puissance publique ; s'il y a un changement d'affectation, il y a nécessité de permis de construire... Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'un rapport de forces à établir, d'outils à solliciter (FISAC, EPARECA), d'acteurs à sensibiliser via des fédérations ou équivalents : un accord a été passé (sans valeur juridique) avec la FNPC pour atteindre 20% de logements sociaux sur les programmes immobiliers qui dépassent 40 à 50 logements ; un accord du même genre pourrait être passé avec les banques (d'autant que les

banques mutualistes sont toutes actionnaires de la Samoa) : “mieux vaut un bon accord qu’une bonne règle détournée” lance alors un élu explicitant les vertus du pragmatisme politique... La Samoa n’étant pas une SEM patrimoniale (fonds propres moindres), elle n’a pas vocation à acheter des murs commerciaux.

Pour ses participants, cette réunion mensuelle semble assez appréciée. Du côté de Nantes Métropole, de ceux qui ne sont pas conviés du moins, elle serait l’un des symptômes d’un fonctionnement en vase clos, d’une SEM qui agit comme elle l’entend, d’un décrochage par rapport au fonctionnement ordinaire des autres projets et politiques publiques. Toujours est-il qu’il lui revient de traiter « ce qui arrive » sur le territoire ; ce faisant elle est l’occasion d’apprentissages et de réglages pour les différents participants issus de la sphère politico-technique. Que les professionnels qui s’y retrouvent jouent aussi, régulièrement, un rôle politique, cela ne fait pas de doute - du moins si on l’entend comme contribution à la composition progressive d’un monde commun ou comme régulation d’un certain nombre de rapports de force. Que les politiques y apportent à l’occasion un éclairage voire un début d’expertise, c’est également vrai. La réunion mensuelle des élus peut être un lieu-moment de consolidation de la maîtrise d’ouvrage du projet au sens large, afin qu’elle soit moins dispersée et plus forte lors des négociations avec les autres mondes (cf. *supra*).

En conclusion de ces analyses des compositions et confrontations entre univers et cultures professionnelles, on peut retenir plusieurs choses. Tout d’abord, le projet urbain et les urbanistes qui s’en préoccupent, est affaire de médiations et donne à voir des compétences de passage, de traduction. Des pôles peuvent certes être identifiés suivant les trajectoires et les missions des acteurs mais les collectifs d’énonciation de l’espace et de ses qualités sont polyphoniques, traduisant des réalités qui cadrent difficilement avec des modèles d’action consensuels. L’analyse des relations qui se nouent entre les acteurs “amont” du projet urbain et les instances de mise en œuvre des actions permet de relativiser quelques grands partages considérés comme acquis, par exemple entre maîtrise d’ouvrage et maîtrise d’œuvre. Dans l’ensemble, nous avons mis en question des limites ou des bords. Ainsi de la “logique du projet” dont les bords sont mouvants. Cela ne veut pas dire fin des effets d’échelle, d’autorité... Retrouvons Isaac Joseph sur ce point : “les métiers qui disparaissent de Météor sont ceux que l’on appelait métiers d’exécution ; ceux qui étaient supposés exécuter un plan comme on exécute un ordre, au bas de l’échelle hiérarchique. Or, précisément, la force des théories de la cognition distribuée consiste non pas à poser un univers sans échelles et sans autorité, mais à l’imaginer envahi d’échelles et d’autorisations, à se demander comment elles s’agencent et par quels miracles de la participation et, du coup, à montrer que les exécutants sont des médiateurs, qu’ils déambulent dans une pluralité de mondes, qu’ils ne ‘sautent’ aucun échelon hiérarchique mais qu’ils opèrent le bon branchement, acheminent la dépêche, transfèrent, convoquent, impliquent, traduisent, ajustent, répondent à quelqu’un et répondent de leur action.”¹.

A l’articulation du projet urbain, des politiques publiques, des stratégies d’acteurs privés, se jouent des compromis. Sans la documentation de cet aspect, on tend à maintenir une vision éthérée de l’urbanisme (en comparant les plans des géniaux lauréats de grands marchés de définition et de prix les distinguant) ou bien naïvement antagoniste (l’espace conçu d’un côté, élaboré en chambre froide par des technocrates alliés au néo-capitalisme et l’espace vécu de l’autre, qui serait par nature poétique et authentique). Mettre à l’épreuve le plan-guide en projet proposé par A.Chemetoff, ce n’est pas seulement arpenter l’espace physique et mesurer des “écarts” avec le dessin (cf. chapitre suivant), c’est d’abord chercher à faire le tracé des lignes d’expérience qui rendent sa concrétisation possible.

¹ I. Joseph (2004), *Météor*, Paris, Economica, p.75.

4. Pendant les travaux, les transformations se poursuivent !

Nous avons vu dans les deux chapitres précédents comment les chefs d'orchestre du projet de l'île de Nantes se sont modifiés, comment ils se sont ajustés et quelles partitions ils semblent jouer. Il s'agit désormais, et c'est le pendant de cette analyse plutôt organisationnelle, de considérer le territoire insulaire en cours de chantier d'aménagement en privilégiant un "art de l'observateur" qui se fait tantôt flâneur inquiet, tantôt promeneur critique, tantôt interprète de la symbolique des temps présents. Nous nous appuyons sur une échelle temporelle de cinq ans, un repérage ayant été réalisé à l'occasion d'une recherche antérieure sur la fonction-miroir de l'île de Nantes¹.

4.1 Des effets de la mise en attente aux "bons usages" de la lenteur ?

En 2000, au cours d'une enquête déambulatoire sur la partie Ouest de l'île de Nantes visant à mesurer les effets de la mise en attente du territoire nous faisons différents constats que nous nous proposons de mettre ici en regard de "prélèvements de réalités" plus récents, tels ceux collectés, en mai 2005, lors d'une "battue" de l'île².

4.1.1 "Faire avec"... le temps du chantier

Il y a cinq ans, nous relevions encore dans ce quartier la persistance de bâtiments-îlots comme éléments structurants du paysage (entreprises liées au fret, à la grande distribution alimentaire, au secteur du bâtiment, bâtiments administratifs tels La Poste, etc.). Si aujourd'hui certains demeurent des points fixes (Alstom, bien que certaines des halles aient été détruites, La Poste), pour ne pas dire des points durs comme dans le cas du Marché d'Intérêt National (MIN), d'autres ont connu de fortes transformations, quand ils n'ont pas été tout simplement démolis. Démolitions de bâtiments (effectives ou annoncées par des panneaux de permis de démolir), départ d'entreprises (installées en général depuis plus de dix ans sur le quartier) forment une part importante des changements spatiaux.

Petit aperçu de l'avant et de l'après dans le registre des démolitions :

*N° 16 rue La Noue Bras de Fer : Le bâtiment de l'entreprise Bouyer a été **démoli**, le portail a été conservé.*

N° 12 rue la Noue Bras de Fer et n° 10 quai François-Mitterrand : plusieurs entrepôts de

¹ Cf. L.Devisme et al. (2001) *Centralité émergente. La fonction-miroir de l'île de Nantes*, première partie, 1.1

² Voir notre rapport intermédiaire de juin 2005. Nous en reprenons d'ailleurs ici quelques extraits, en italique.

l'entreprise Sonac ont été détruits. Il reste actuellement un bâtiment sur la parcelle (...).

N°2 et n°4 rue de l'île Mabon : les murs d'enceinte de la parcelle ont été détruits ainsi que plusieurs entrepôts de l'entreprise de sanitaire et chauffage Sonac. Il reste actuellement toujours le magasin ainsi qu'un lieu de stockage à l'arrière.

N°8 rue La Noue Bras de Fer : l'ancien entrepôt de Tabur électricité n'existe plus (...).

N°2 rue La Noue Bras de Fer : les murs d'enceinte de la parcelle servant de parking sauvage ont été en partie démolis (...).

N°17-21 rue La Noue Bras de Fer : l'ancienne halle abritant Actif Ouest (ordinateurs d'occasion, maintenance, réparation, pièces détachées d'occasion) a été démolie. Actif Ouest a déménagé à Saint-Herblain. La halle 12 bis a été détruite, face à la rue Arthur III pour le futur prolongement de celle-ci (...).

N°18 rue de la Tour d'Auvergne et n°2 quai François-Mitterrand : les deux nouveaux immeubles de bureaux sont pratiquement achevés. Ils ont remplacé les bâtiments de l'entreprise de transport Gondrand.

N°33 et 35 rue de la Tour d'Auvergne et n°10 rue Pierre Landais : les bâtiments du transporteur 44 express (parti en 2003) ont été détruits (...).

N°1 bis rue Pierre Landais : Les bâtiments abritant le groupe Cinétique ont été démolis (...).

N°15 quai François-Mitterrand : tous les murs d'enceinte ont été démolis (...).

Futures démolitions :

N°17-21 rue La Noue Bras de Fer : 2 permis de démolir sont affichés sur le portail bleu entre les deux bâtiments. Un pour la halle 16 (1700 m² de SHON démolie) et un pour la halle 3 bis (280 m² de SHON démolie).

N°4 quai François-Mitterrand et n°1 rue Alain Barbe-Torte : (...) le bâtiment existe toujours mais un permis de démolir est apposé dessus (...).

N°25 quai François-Mitterrand : une autre démolition vient s'ajouter à celles déjà mentionnées.

Extraits de notre rapport intermédiaire "Battue de l'île de Nantes", juin 2005

Dans le cadre d'un travail de fin d'études en architecture, Dorothée Laurent s'intéresse à une socio-histoire de la partie ouest de l'île de Nantes, un parti pris de micro-analyse l'amenant à suivre les responsables d'entreprises du secteur secondaire qui sont partis récemment. Les transformations relevées plus haut, sous-entendues dans le Plan guide par la construction de nouveaux bâtiments, ne sont jamais énoncées en tant que telles. Le mot "démolition" n'apparaît en fait qu'une seule fois dans le Plan guide : "La démolition d'un bâtiment, dans la mesure où elle n'est pas rendue nécessaire par une nouvelle disposition parcellaire, peut être envisagée sans a priori." (*Le plan guide en projet, Bureau des paysages*, éditions MeMo, Nantes, 1999, p.91). Même si les bâtiments ou les entrepôts sont encore présents, les entreprises quittent les lieux, annonçant leur nouvelle adresse sur les murs de leurs locaux fermés. Leurs départs correspondent, pour les premières à être parties, au commencement des travaux d'aménagement des espaces publics. Les entretiens réalisés auprès des entreprises ayant déménagé ont permis de distinguer deux types de parcours selon les statuts juridiques d'occupation.

La Trocante, France Auto Pièces et Destock-Ouest, installées sous les nefs Dubigeon depuis leur création, étaient toutes les trois locataires de la Ville de Nantes. Elles se sont retrouvées sous le coup d'une éviction, la mairie voulant récupérer les locaux. La Trocante n'avait pas envisagé de partir, "ça faisait quatre ans que la mairie de Nantes voulait que l'on parte mais on a toujours repoussé jusqu'à la fin de l'année dernière" (entretien avec le responsable du magasin La Trocante), contrairement à Destock-Ouest qui avait anticipé en ouvrant un magasin route de Vannes à Orvault, dans le cas où ils ne trouveraient pas de nouvel emplacement dans leur zone de chalandise au moment où ils seraient vraiment obligés de quitter les lieux¹. Même s'ils savent depuis

¹ L'établissement, anciennement La Solderie Nantaise, situé route de Vannes a été incendié fin 2005 à l'occasion des violences urbaines de Novembre (ironie du sort pour un magasin spécialisé dans la reprise de marchandises issues de de-stockages, litiges, avaries et sinistres)... Cet événement a failli rebondir sur les délais de libération de l'emplacement sur l'île de Nantes : la construction de « la fabrique » suppose en effet une mise à disposition rapide de ce site, notamment pour opérer les sondages de terrain qui s'imposent. Extrait d'un échange à ce sujet dans le cadre d'une réunion à la SAMOA :

longtemps qu'ils doivent partir, ils sont restés le plus longtemps possible (Destock-Ouest a même toujours son siège social et ses entrepôts boulevard Léon Bureau). Le fait qu'ils soient locataires de la puissance publique locale leur permettait de rester, la ville devant leur verser des indemnités de départ, "tant qu'ils n'ont pas payé, on n'est pas obligé de partir" (entretien avec la directrice de Destock-Ouest). Les personnes rencontrées au sein de ces trois entreprises ont toutes affirmé que la mairie, outre le fait qu'elle voulait récupérer les locaux, n'envisageait pas de garder ce type d'activités sur l'île : « De toute façon avec ou sans indemnités, on devait partir. Ça faisait pas partie du projet. Le type de magasin de la Trocante ne faisait apparemment pas partie de leur projet. » (entretien avec le responsable du magasin La Trocante), "Y'a plus de garages en centre ville, ils veulent virer les voitures du centre ville, alors ils virent les garages. » (entretien avec un responsable de France Auto Pièces), "Ce qu'on avait demandé nous au départ, c'était pas du tout de l'argent, ce que l'on voulait, c'était conserver dans l'île Sainte Anne ou l'île Beaulieu, notre zone de chalandise et notre clientèle. (...) Donc ça s'est terminé à ce qu'on demande de l'argent parce qu'ils ne voulaient pas qu'on reste dans l'île Beaulieu toute entière... et puis l'image que l'on représente pour eux n'était pas une bonne image non plus. » (entretien avec la directrice de Destock-Ouest). Actif Ouest, une entreprise d'insertion installée au sein de l'enceinte d'Alstom, s'est retrouvée aussi devant une éviction, la halle qu'ils occupaient étant destinée à la démolition. Ils étaient depuis cinq ans locataire d'Alstom et ont toujours eu un bail précaire, jusqu'au moment où Alstom a vendu à la communauté urbaine : "Le bail avec Alstom a pris fin en mars 2003, mais ils nous ont pas dit de partir. On nous a pas coupé l'eau. Jusqu'en mars 2004, on est resté sans titre officiel d'occupation. Tout le monde le savait." (entretien avec M. B., directeur d'Actif Ouest).

Certaines entreprises sont parties en raison de la vétusté des locaux. MenAtlantic, une entreprise de réparation de matériel électronique grand public, a déménagé en 2002 du quai François-Mitterrand, le propriétaire ne voulant pas engager de travaux de rénovation, peut-être en raison des transformations annoncées. De même, Tabur Electricité a dû déménager, la construction devenant dangereuse en raison du toit qui s'affaissait et qui finalement s'est effondré. Le propriétaire n'a pas reconstruit, peut-être aussi en vue des changements engagés sur l'île. Alors que certaines sont parties d'elles-mêmes, en raison souvent de la vétusté des locaux et du manque de place, d'autres se sont retrouvées contraintes de déménager suite aux travaux d'aménagement des nouveaux espaces publics. Ces entreprises, qui louaient leurs locaux à des privés, n'ont pas anticipé cette éventualité étant donné que le discours qu'on leur tenait ne les obligeait pas à quitter le quartier : "Le discours qui nous était tenu était qu'ils voulaient garder l'activité et les entreprises, ils voulaient garder l'âme du quartier. Mais dès les premiers coups de pioches en 2003, on s'est rendu compte qu'on allait être asphyxié. La rue S. a été rétrécie, les camions ne pouvaient plus passer, on ne pouvait plus travailler. (...) En fait, ils se sont organisés pour qu'on s'en aille. Mais c'était bien plus vicieux que ça : limiter les accès, laisser pourrir le truc, ajouter quelques contraintes et le tour était joué !" (entretien avec le directeur d'une entreprise partie, évoquée dans les échanges de courrier dans le chapitre précédent). La Contemporaine, une entreprise du quai François-Mitterrand, s'est retrouvée dans la même situation. Après s'être renseigné sur leur place au sein du projet, la mairie leur a répondu qu'ils voulaient garder un tissu industriel à l'intérieur de Nantes et qu'ils pouvaient rester. Mais au regard du nouveau plan de circulation (suppression des parkings sur le quai, nouvelle voirie, etc...), le passage des camions allait poser problème : "Donc on n'était pas obligé de partir. On n'avait pas les moyens de fonctionner mais on n'était pas obligé de partir." (entretien avec le directeur de La Contemporaine). Par ailleurs, si le départ de l'entreprise Actif Ouest de leurs locaux rue La Noue Bras de Fer n'a pas de lien avec la création des nouveaux espaces publics, le directeur pense aussi qu'ils n'auraient pas pu rester : "Quand je vois l'évolution du quartier, au niveau de la circulation et des parkings, Actif aurait été asphyxié." (entretien avec le directeur d'Actif Ouest).

"X : Destock Ouest a brûlé vendredi dernier. Il n'a pas encore libéré le site des Nefs. Nous avons une réunion de coordination prévue demain à Orvault. Il y a toujours le contentieux Ville - Destock Ouest pour libérer les Nefs

Y : c'est un problème sauf à cramer les nefs aussi (rires)

X : c'est une histoire idiote qui peut avoir des conséquences graves pour nous. On n'a jamais fait de sondages. Si on ne l'a pas au 1er Janvier, on ne pourra pas sortir pour l'été 2007 la Fabrique, les Machines..."

Nous pouvons différencier deux types de parcours d'entreprises : il y a celles qui sont locataires de la Communauté Urbaine et celles qui louent à des privés. Dans le premier cas (La Trocante, Destock-Ouest, France Auto Pièces), les relations avec la communauté urbaine sont claires (indemnités, procédures juridiques) et les négociations sont longues, cela fait quatre ans que La Trocante est censée partir et six ans pour Destock-Ouest. Le temps des négociations est long mais d'un autre côté les projets ne sont pas arrêtés concernant le site des neufs Dubigeon, "de toute façon, ils ne savent toujours pas ce qu'ils vont faire malgré la dernière plaquette que l'on a reçu là, avec la fabrique culturelle ou j'sais pas quoi...Y'a tellement eu de projets sur ce site..." (entretien avec la directrice de Destock-Ouest). D'ailleurs, les travaux d'aménagement des espaces publics ne sont pas encore engagés concernant cette partie du projet alors que l'on annonce déjà le début du chantier de la Fabrique. L'intérêt pour ces bâtiments et les enjeux qu'ils représentent au sein du projet île de Nantes rendent les négociations avec les occupants plus difficiles. Le site est important, peut-être plus chargé de mémoire que les autres, d'où une situation très longue. En ce qui concerne Actif Ouest, locataire d'Alstom qui a revendu à la communauté urbaine, ils sont restés plus d'un an sans titre d'occupation officiel alors qu'ils auraient dû devenir locataires de la ville. Mais ils ont laissé faire puisque le bâtiment allait être démoli, "si on restait sur l'île, on devenait locataire de la communauté urbaine, ça devenait intéressant parce que pour qu'elle nous mette dehors, il fallait qu'elle trouve une solution." (entretien avec le directeur d'Actif Ouest). Pour les entreprises qui louaient à des privés (Ets Boistière, La Contemporaine), les transformations de l'espace public ont eu pour conséquence d'entraîner des difficultés de fonctionnement de leur activité. Elles n'ont plus les qualités d'un espace de travail accessible et se voient contraintes de partir. Commencer par l'aménagement des espaces publics avant la réalisation des projets a ainsi permis, de manière indirecte et dissuasive, de laisser les choses se faire avec le temps. Les enseignes des entreprises qui ont déménagé, pour certaines depuis quatre ans, sont toujours présentes sur les bâtiments qui n'ont pas encore été démolis ou réinvestis. La pancarte Ets Boistière est toujours là, "ce qui m'arrange bien !" nous confie son directeur, "Aujourd'hui, j'entends dire qu'il y a deux Contemporaine à cause de la pancarte qui est toujours là, sur le bâtiment du quai François-Mitterrand !" (entretien directeur de La Contemporaine). Malgré l'avancement des différents chantiers en cours sur l'île de Nantes, la mise en attente dure, le temps du chantier est aussi une façon de "faire avec"...

4.1.2 Patrimonialiser n'est pas "pacifier"

Au moment de la première phase d'enquête, il y a cinq ans, les bâtiments ayant une qualité architecturale voire patrimoniale avaient déjà trouvé un mode de mutation effective : le bâtiment de l'ancienne direction des chantiers Dubigeon hébergeant alors diverses associations impliquées dans la réflexion générale du devenir des friches ("Nantes la bleue", "Droit de cité"), mais aussi l'université permanente inter-âges ainsi que la Maison des Hommes et des Techniques et le Centre Interculturel de Documentation, tandis que l'ancienne gare de l'Etat s'appropriait à se convertir en Maison des syndicats.

Hormis peut-être quelques départs d'associations du bâtiment des Ateliers et Chantiers de Nantes, toutes ces activités perdurent, illustrant une certaine forme de stabilité. Toutefois, d'autres aspects nous amènent à interroger cette représentation de la stabilité. En effet, en 2005, les implantations de ces bâtiments demeurent un peu flottantes dans leur rapport au parcellaire et à la voirie. La question des abords et de l'accessibilité restent sujets à débat : l'accès au bâtiment des chantiers se fait toujours cahin-caha par un système de voirie secondaire, dans l'attente de travaux à venir dans les neufs voisines, quand la question du stationnement affecté aux utilisateurs de la Maison des Syndicats pose quelques problèmes, au moment d'engager de nouveaux travaux "densifiant" le secteur. La cohabitation pourtant annoncée de longue date n'est pas sans conséquences immédiates sur les privilèges même fraîchement acquis ! (Cf. articles des 2-3 juillet et 13 juillet 2005 reproduits p.118)

8 établissements du secteur secondaire ont quitté la partie occidentale de l'île entre 2001 et février 2005 - Caractérisation sommaire.

	La Trocante	France Auto Pièces	MenAtlantic	Tabur Electricité (démolition)	La Contemporaine (future démolition)	Actif Ouest (démolition)	Destock Ouest	Ets Boisième
Activité	Dépôt-vente : meubles, équipements pour la maison	Garage, commerce de pièces et d'accessoires pour automobiles	Réparation de matériel électronique grand public	Commerce de gros de matériel électrique	Imprimerie	Entreprise d'insertion, achat et revente de matériel informatique	Solderie	Matières plastiques, grillages métalliques, clôtures et barrières, portes et portails
Date de création de l'entreprise	1989 (?)				1975	1999	1987	1952 (?)
Ancienne adresse	Bd Léon Bureau	Bd Léon Bureau	23 quai François-Mitterrand	8 quai François-Mitterrand	4 quai François-Mitterrand	21 rue La Noue Bras de Fer	Bd Léon Bureau	2 bis rue Sourdéac
Date d'arrivée	1989 (?)	1989			1985	1999	1987	1952 (?)
Choix de cet emplacement		Toucher une clientèle du Nord comme du Sud de Nantes (centralité)			Visibilité vis-à-vis de la faculté pour l'impression des thèses + attachement au quartier	Loyer très modéré + avantages de fonctionnement avec Alstom	Proximité du centre ville	
Nouvelle adresse	373 Route de Clisson St Sébastien	Bd Emile Romanet - La Croix Bonneau - Nantes	4 Bd du Maréchal Juin - Nantes	25 Bd Bâtonnier Cholet - ZI de la Janvaie Nantes	Parc d'Activités La Madeleine - 11 rue Edouard Branly - Ste Luce sur Loire	8 rue Charron - Zone Atlantis St Herblain	8 rue Ordronneau Zone Atout Sud - Rezé	2 rue du Seil Rezé
Date de départ	Février 2005	20 Janvier 2004	2002	2001	Octobre 2003	29 Mars 2004	Juin 2005	Décembre 2003
Temps passé	16 ans (?)	15 ans			18 ans	5 ans	18 ans	Environ 50 ans
Statut	Locataire	Locataire	Locataire	Locataire	Locataire	Locataire	Locataire	Locataire
Propriétaire	Communauté urbaine	Communauté urbaine	Privé	Privé	Privé	Alstom/ Communauté urbaine	Communauté urbaine	Privé
Cause du départ	Eviction	Eviction	Vétusté des locaux + manque de place	Vétusté des locaux	Dissuasif, plus les moyens de fonctionner	Démolition des locaux + éviction	Eviction	Dissuasif, plus les moyens de fonctionner
Anticipation ou non du départ	Ont repoussé le plus tard possible le départ	Pas d'anticipation	Anticipation	Pas d'anticipation	Anticipation, recherche d'un terrain à acheter	Anticipation	Anticipation	Pas d'anticipation

La déconcentration industrielle se repère par de nouvelles implantations qui, notons le, se réalisent au sein du territoire communautaire. Cela dit, plus de la moitié ont quitté la commune de Nantes.

Ils veulent 150 places de parking près de leur Maison Parkings : des syndicats « furieux »

Une centaine de militants de quatre organisations syndicales ont manifesté, hier matin, lors du conseil municipal. « Furieux », ils refusent que leur soient supprimées les 150 places de parking dont ils disposent près de la Maison des syndicats à Nantes.

10 h, vendredi, devant les grilles de la mairie. FO, la CGT, la CFTC et la FSU manifestent. La CGC, qui n'a pu envoyer de militants, « est aussi solidaire ». Les militants sont remontés. « On est furieux, on ne lâchera pas », prévient Patrick Hébert, de FO.

Les syndicalistes ne veulent plus être dans le flou. « Nous avons emmenagé il y a trois ans à la Maison des syndicats (boulevard de la Prairie-au-Duc à Nantes). Parmi les conditions de notre déplacement, il y avait les parkings. Or, du fait de deux projets immobiliers, dont la construction devait démarquer cet été, les syndicats craignent de perdre les 150 places en aérien, proches de leur Maison, qui leur sont affectées.

« Nous demandons un moratoire à la mairie. Nous disons halte au feu », poursuit Patrick Hébert, au nom de l'ensemble des organisations. Il n'est pas question de nous mettre devant le fait accompli. » Les syndicalistes dénoncent l'absence de



Une centaine de militants de quatre syndicats ont manifesté, hier, devant la mairie de Nantes.

concertation de la part de la municipalité. Et réclament le maintien « d'un acquis ».

Les quatre syndicats ne refusent pas de voir évoluer le positionnement du parking. Mais il n'est pas question pour eux, « c'est une question de démocratie », que les salariés ne puissent pas accéder facilement à leurs locaux.

Il y a quelques jours, les organisations ont été reçues par le directeur général des services municipaux.

« Il devait nous apporter une réponse rapide », dit le patron de l'Union départementale FO. Jeudi, une lettre les invitait à une réunion qui se déroulera en mairie le 8 juillet, en présence de Marie-Françoise Clergeau, adjointe au maire. « Cette réunion, c'est déjà un progrès. Mais nous ne transigerons pas sur le principe de parkings, la Ville en nous faisant venir ici (la Maison des syndicats), s'y était engagée », répliquent les manifestants.

Parking des syndicats : la mairie fixe une autre réunion pour la fin août

Les organisations localisées de la Maison des syndicats, boulevard de la Prairie au Duc, ne veulent pas perdre « leur acquis » : un parking en aérien, proche de leur Maison. Une aire menacée par une opération immobilière. Depuis plusieurs semaines, FO, CGT, CFTC et FSU réclament des compensations « dans la proximité immédiate ». Lors d'une réunion qui a eu lieu hier, la mairie leur a proposé un parage près des anciennes nefs Dugignon : « Soit à 400-500 m de la Maison des syndicats », disent ceux-ci. Lesquels rappellent leur revendication : « Le maintien d'un parking de proxi-

mité ». Une prochaine réunion aura lieu fin août. Patrick Hébert, de l'UD FO, parle d'ores et déjà « d'actions » à la rentrée de septembre, si les syndicats n'obtiennent pas satisfaction.

Source : Ouest-France, 2-3 juillet 2005

Source : Ouest-France, 13 juillet 2005

« Attention à ne pas créer un parc d'attractions »

Jean Relet, le président de la Maison des hommes et des techniques, animée par des anciens salariés des chantiers navals, est sceptique sur le projet d'éléphant.

Que pensez-vous du projet d'éléphant sur le site des anciens chantiers navals ?

Cet éléphant sera gigantesque. Il risque d'occulter la nature du site. D'autant que ce sera le seul élément d'aménagement dans un premier temps : un élément très fort, pas vraiment porteur de sens à l'égard de la mémoire industrielle, fluide, mais rituelle et sociale de la Prairie au Duc. Une machine navale aurait eu du avantage de sens pour commencer l'aménagement du site, selon nous.

L'utilisation des techniques de chaudronnerie et de construc-

tion métallique, ça évoque les chantiers navals, non ?

On peut utiliser ces arguments pour n'importe quelle structure métallique.

Vous allez vous battre contre l'éléphant ?

Non. Nous n'avons jamais été contre une animation ludique qui vienne en complément de la valorisation du site. Mais nous souhaiterions que l'installation de l'éléphant soit accompagnée de signes forts sur la Prairie au Duc. Par exemple, la possibilité d'accostage : l'installation de pontons semble reportée aux cales grécoques. Autre demande : le soutien au projet de construction du « Loire », un quatre mâts du XIX^e siècle. Sinon, nous craignons que le site se transforme en parc d'attractions.

J.S.

Jean Relet, ancien électricien dans la construction navale.



Source : Ouest-France, 18 juin 2004

Jean Relet dénonce « une atteinte au paysage portuaire de Nantes »

La grue Titan grise va être démontée

La deuxième grue Titan, la grise, installée à l'angle des quais Wilson et des Antilles, va être démontée par le Port autonome. Raison invoquée : la corrosion. Ce que conteste Jean Relet, délégué général de la Maison des hommes et des techniques, qui demande à la municipalité nantaise d'agir pour la sauver.

« La structure est corrodée, tout comme la couronne de rotation. Le diagnostic est tombé, brutal : la sentinelle de la grue Titan grise, qui n'est plus en activité depuis près de deux ans, est alarmante. C'est du moins ce qu'affirme le Port autonome de Nantes-Saint Nazaire, qui en est propriétaire.

« La remettre en état aurait été très coûteux », explique-t-on du côté du Port. Avant de décider de la démolir, la municipalité a été interrogée : « La Ville est d'accord pour le démontage », affirment les autorités portuaires.

La sorte de la Titan grise, mise en service il y a trente-six ans, semble soignée. Le contre-poids, la flèche et le fût central (soit près de 300 tonnes de ferraille) seront démon-



La grue Titan grise, sur ce cliché au second plan à gauche de la jaune, devrait être démontée avant la fin de l'année.

tés avant la fin de l'année », souligne-t-on du côté du Port. En fait, l'opération débutera fin novembre. Cette mort annoncée fait bondir Jean Relet. « Enlever cette grue, c'est casser le paysage portuaire en un endroit figure de proue de

la ville. » Le délégué général de la Maison des hommes et des techniques parle « d'une atteinte au patrimoine industriel et d'une décision prise à la légère ».

L'ancien électricien des chantiers Dubigeon rappelle que Nantes

compta une trentaine de grues en activité jusque dans les années 70. Il fait remarquer que, contrairement à sa petite sœur la jaune qui travailla à assembler les navires sur les cales des chantiers navals, la grise a principalement servi à la manutention (bobines de ferraille et vrac). « L'histoire de la grise est portuaire. Celle de la jaune est liée aux chantiers. Ce sont donc deux histoires qui ne se chevauchent pas. » Dès lors, le délégué général de la Maison regrette « qu'on ne traite pas le patrimoine industriel comme le patrimoine bâti ».

« Lancer un débat »

Jean Relet pense que la Titan grise « est en meilleur état que la jaune ». Il comprend que le Port veuille s'en séparer, tout en « ne croyant pas une miette des arguments selon lesquels elle serait un danger public ». M. Relet considère donc « prématuré » de la condamner : « La Ville, insiste-t-il, doit lancer un débat autour de cette décision ».

Gaspard NORRITO.

Source : Ouest-France, 23-24 octobre 2004

D'autre part, si plus personne ne songe à remettre en cause le "contenu" et les activités hébergées aux Ateliers et Chantiers de Nantes, les associations étant même conviées à participer à certaines réunions impulsées par la SAMOA, certains acteurs n'hésitent pas à saisir cette opportunité pour engager le débat contradictoire sur la mutation du territoire, telle la Maison des Hommes et des Techniques. Des réflexions qui peuvent se cristalliser - et être alors médiatisées - sur tel ou tel "objet", comme *l'éléphant*, première phase opératoire du projet d'équipement touristique et culturel intitulé "les machines de l'île" ou encore une grue Titan promise au démontage à moins que... le militantisme ne pèse dans la décision, comme le donne à comprendre, pour indication, la chronologie suivante :

Octobre 2004 :

"La grue Titan grise va être démontée", *Ouest-France*, 23-24 oct. 2004, article de Gaspard Norrito.

Novembre 2004 :

"Bientôt plus qu'une seule grue Titan à Nantes", *Ouest-France*, 8 nov. 2004, entrefilet.

"Pourquoi a-t-on fait disparaître la grue du quai Wilson ?", *Ouest-France*, 20-21 nov. 2004, rubrique *Nantes forum*.

"Un sursis pour la grue Titan grise", *Ouest-France*, 26 nov. 2004, article de Anne Judic.

"La grue Titan soulève des militants", *Ouest-France*, 29 nov. 2004, article de Camille Guillemois.

Décembre 2004 :

"Les défenseurs de la grue Titan maintiennent la pression", *Ouest-France*, 6 déc. 2004, rubrique *Communauté - infos*.

"Il faut sauver la grue Titan grise", *Ouest-France*, 9 déc. 2004, rubrique *Nantes forum*.

"Une grue grise a plus de poids qu'un éléphant", *Ouest-France*, 11-12 déc. 2004, rubrique *Nantes forum*.

"Tripode, grue Titan grise : sauvons le patrimoine", *Ouest-France*, 11-12 déc. 2004, rubrique *Nantes forum*.

"La grue Titan grise est sauvée", 11-12 déc. 2004, *Ouest-France*, article de Gaspard Norrito

janvier 2005 :

"Cession de la grue Titan à la Ville de Nantes", *Ouest-France*, 28 janv. 2005

Lors de la "randonnée Ouest France" le dimanche 6 Novembre 2005, quelques panneaux expliquaient les principales étapes de ce combat, commentés à l'occasion par un membre de l'association Nantes la Bleue.



Publicité, *Ouest-France*, 29 octobre 2005



“Randonnée Ouest-France”, 6 novembre 2005. Photos : Laurent Devisme

4.1.3 Le transitoire comme modèle ?

En 2000, on observait des phénomènes de réappropriation et de fragmentation d'entrepôts industriels s'étant trouvés un moment libres d'activités, du fait du déclin d'un certain nombre de secteurs économiques ou du départ d'entreprises vers d'autres zones industrielles. Plusieurs d'entre eux avaient ainsi été divisés, réutilisés, parfois à plusieurs reprises. Des dépôts-ventes aux ventes d'usine, en passant par l'import-export, quelques chantiers d'insertion, des associations caritatives, des activités de loisirs bruyantes... Alors qu'on pouvait supposer que les rotations allaient s'arrêter assez vite une fois les travaux de transformation de l'île entamés, certaines de ces activités transitoires subsistent (Chantier Vert, association Saint-Vincent de Paul, Atlantic Kart...). Toutefois, on peut d'une part constater la disparition de certaines de ces formes de recyclage spatial et d'autre part observer une quasi institutionnalisation de cette transformation par la marge.

C'est notamment l'exemple de la Trocante. Après la transformation de l'entrepôt industriel en dépôt-vente fondé sur la petite économie de revente à destination, au départ, d'une clientèle aux revenus modestes, on arrive aujourd'hui à un niveau de recyclage institutionnel illustré par le projet de “fabrique artistique contemporaine”.

Notons déjà le mot “fabrique”, hérité du projet initial de pôle des musiques actuelles prévu dans l'ancienne fabrique à glace, quai du Président Wilson¹ et dont le sens se déploie au moment de choisir une autre friche d'accueil : “dans les nefs, on ‘fabriquera’ de la culture, comme les ouvriers fabriquaient des bateaux”². Dans la même veine métaphorique, les concepteurs de ce projet sont eux aussi habités d'une certaine idée d'un patrimoine non pas fait de pierres mais de mémoire et recyclé tant au niveau sémantique que formel : “la salle rock, c'est une chimère entre le réservoir d'un méthanier, belle cuve de métal, et des sièges d'opéra tout rouges”³ avance l'un des architectes du cabinet Tétrarc, mandataire du projet.

“Il s'agit de réunir, ‘dans un esprit de friche industrielle’, plusieurs associations nantaises (l'Olympic, Trepolino, APO 33, Mire, Microfaune)”⁴ définit le maître d'ouvrage, quinze ans après l'installation “à la marge” de ces mêmes associations amenées à quitter des lieux tel un blockhaus ou une salle de spectacle” construite en 1927, rénovée en 1993”⁵ mais apparaissant “vieillissante” pour rejoindre un édifice dont ne sera conservée que la structure, consolidée avant reconversion. Le Blockhaus est même repris comme icône transformée pour la carte de vœux de l'Ecole Nationale

¹Comme on pouvait encore le lire très récemment sur le site www.iledenantes.com dans la rubrique “projets culturels”.

² Jean-Marc Ayrault, *Ouest-France*, 6 juillet 2004.

³ *Nantes Passion*, été 2005

⁴ *Nantes Passion*, septembre 2004.

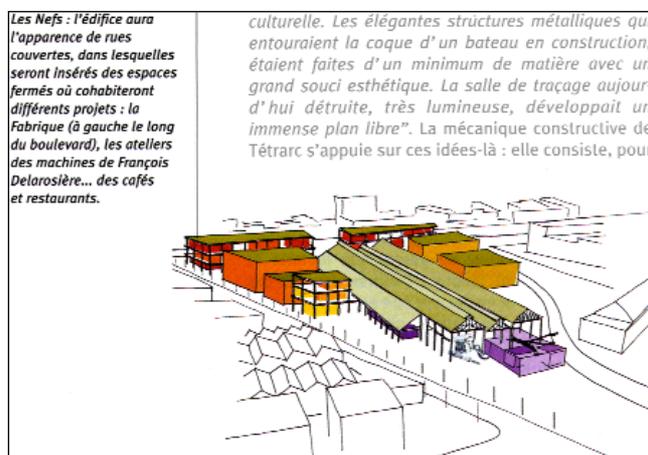
⁵ *Ouest-France*, 6 juillet 2004



source : Ouest-France, 12 avril, photographie extraite de l'article "Tetrac dessine la fabrique artistique".

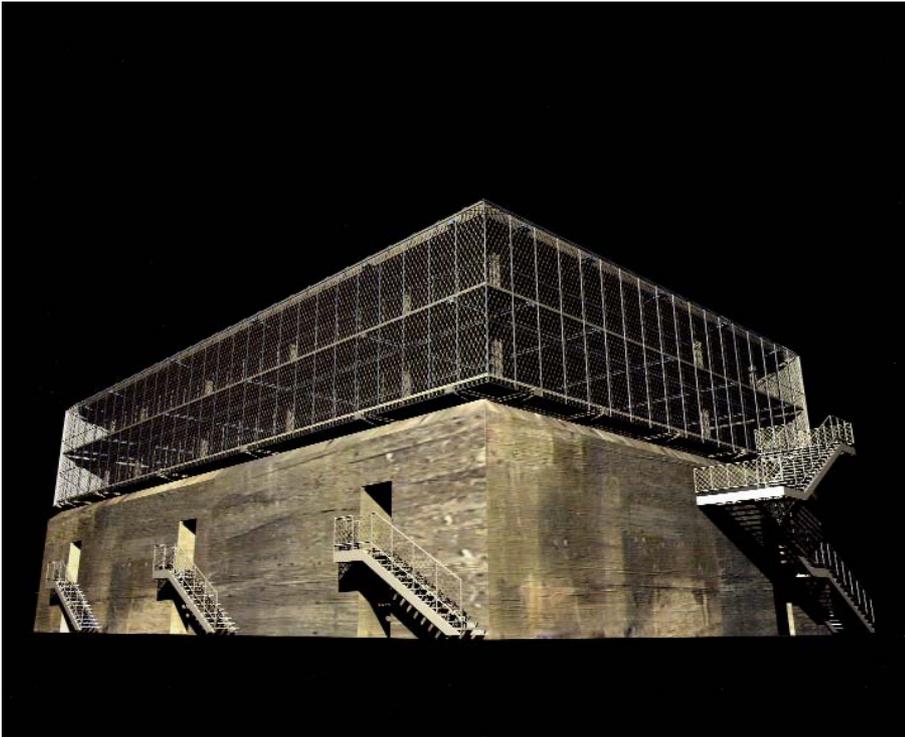


source : Nantes Passion, été 2005, illustration incluse dans le sommaire.



source : Nantes Passion, été 2005, illustration incluse dans l'article " Une 'Fabrique artistique' sur l'île de Nantes".

Supérieure d'Architecture de Nantes en 2006 : la légende évoque un passage et on remarquera l'évolution du commentaire entre deux registres lexicaux, *désaffecté, auto-géré, expérimentation, radicalité* caractérisant 1995, disparaissent au profit de *professionnalisés, ambition collective, cadre légal et performant, créateurs* en 2005. C'est l'une des nombreuses concrétisations possibles du nouvel esprit du capitalisme appliqué au domaine architectural.



1995 – Un groupe d'étudiants de l'école d'architecture de Nantes crée l'association Blockhaus DY 10 et décide d'investir un ancien abri anti-aérien désaffecté. Celui-ci devient un atelier auto-géré, lieu d'expérimentation et de production de projets d'architecture, d'arts plastiques et sonores, qui tirent parti de la radicalité et de la simplicité de sa construction.

2005 – Les étudiants du début et les nouveaux arrivants se sont professionnalisés en créant leurs propres associations et entreprises de développement local, architecture, création et diffusion culturelle : BLOCK architectes, Concept Plastique, Métalobil sarl, Zebra 3, DATA 0.10, la station mobile, Ilcare, APO 33, ...

A travers ce projet architectural, BLOCK architectes, Concept plastique et les associations attachées au lieu entendent poursuivre l'ambition collective initiée par l'association Blockhaus DY.10. La dynamique du projet de surélévation, dote l'ancien Blockhaus DY 10 de moyens supplémentaires pour assumer, dans un cadre légal et performant, sa vocation de lieu de création, d'accueil et d'échange entre les créateurs, la ville et ses acteurs.



C'est aussi le cas de l'ensemble de l'îlot Alstom. Même si une grosse partie de l'activité en était déjà partie, cet îlot restait, en 2000, étanche à toute pénétration (du fait de la non visibilité de ce qui s'y passait, de sa masse). Aujourd'hui, c'est dans cet îlot que les choses ont le plus changé, par un processus de fragmentation, démolition, d'ouvertures et de réappropriations diverses, sous le contrôle de la Samoa. Ici l'on constate la persistance d'une activité liée au secteur initial (bureaux d'Alstom maintenus dans l'un des bâtiments et entrepôt où sont encore assemblées des pièces liées à la construction navale) en même temps qu'apparaissent des activités préfigurant des implantations à plus long terme (section scénographie de l'École d'architecture de Nantes, dans l'attente de la construction de la nouvelle école, installation des deux télévisions locales, mais aussi les bureaux de la nouvelle Maison de l'architecture et, plus institutionnel encore, le siège même de la Samoa). Ces activités sont loin d'occuper tout l'espace couvert, les installations passent par des constructions semi-pérennes, de type autoconstruction ou bungalows industriels, sous une toiture plus ou moins étanche. L'accès, les livraisons, provoquent des circulations, des rues intérieures, préfiguration d'une nouvelle voirie publique. Tous peuvent entrer, sortir, les modes de contrôle sont souples, jusqu'aux résidences intérieures cloisonnées, entre lesquelles certains ont découpé des "hublots" et d'autres non, gérant ainsi les mitoyennetés dans leur face à face, réinstituant l'ordre de la rue. Dans la répartition sur le secteur, chacun représente une sectorisation de fonctions : espace du tertiaire et des services, de la culture, de la construction d'un bâtiment et secteurs de production industrielle, ce sont les ateliers d'une ville en train de se faire qui se juxtaposent ; images et figures répliquent et dupliquent la "vraie ville".

La traversée de ce secteur nous permet de reprendre l'hypothèse non seulement de la poursuite de l'existence de la ville à l'occasion des travaux de transformation, mais aussi celle du pari que le "moment de chantier" n'implique pas la "mise en suspension" des différents ordres urbains par un désordre provisoire, toléré et parfois subi : il les éclaire voire les renouvelle. Il est ainsi possible de souligner comment la ville en chantier n'est pas une parenthèse de la ville ordinaire - quitte à ce que celle-ci soit produite a posteriori par exemple avec la construction de bâtiments, mais que s'expriment à travers elle plusieurs de ses dimensions habituelles, ordinaires, à travers des rythmes fragmentés qui tirent leurs ressources du transitoire. L'hypothèse n'est pourtant pas évidente : sur le site d'Alstom, s'agit-il vraiment d'une ville en boîte ou n'a-t-on pas là un risque d'effet rhétorique qui reproduit des conceptions spécifiques à certains mondes de la pensée architecturale qui pensent les bâtiments comme des "villes en boîte", à l'image d'Inès Lamunier et Patrick Devanthery, par exemple, pour lesquels une tour peut être organisée et saisie comme une composition de quartiers urbains miniatures, réduisant la complexité de la ville à celle d'un tout, somme de l'emboîtement de ses parties¹ ? Plus problématique encore, en termes de pratiques, s'agit-il vraiment de ville ou simplement de reconstructions provisoires consistant à habiter les "friches" ? Ville en boîte, donc, ou ville entre parenthèses ?

C'est en partant sur le mode exploratoire d'une méthodologie ambulatoire à la fois réflexive et participante évoquée à plusieurs reprises, la "battue", que "l'îlot Alstom" a pu être investi sur une courte durée d'un après-midi à partir de trois regards différents.

Etonnamment, la ville est déjà omniprésente par ses images et décors qui investissent les entrepôts d'imaginaire. Première figure rencontrée, celle de la *ville en abîme* déclinée de manière « descendante » au cœur même des entrepôts : dans son local, un créatif d'une société de publicité a ainsi affiché en 2mètres par 1 "Le Point - Nantes", une couverture de l'hebdomadaire *Le Point* qui n'est pas anodine. Il ne s'agit pas d'une photo de ville, mais d'un document diffusé exclusivement dans les "sucettes", mobilier urbain présent dans les espaces semi-publics des gares SNCF. L'abîme renvoie à une vision d'une fenêtre qui s'ouvre sur une vision d'une fenêtre... et cela à l'infini, mais ici la relation s'inverse : l'espace inclut sa propre mise en scène, à l'intérieur de lui-même.

¹ Les deux architectes sont les lauréats d'un important concours pour la transformation de la tour TSR dans la ville de Genève, en Suisse. Cf. <http://www.devanthery-lamunier.ch/genève/pages/cadre/cadr_log1.html>, consulté le 17 avril 2006.

Ainsi, plus loin, on rencontre aussi une série de panneaux suspendus de 2 m par 3 m qui sont une autre manière de faire "entrer la ville", de lui faire faire irruption dans le lieu : "transformer l'existant : sous les halles de nouveaux programmes", témoins d'un temps de l'existence de l'entrepôt comme moment d'exposition et de manifestation de la ville et de son projet. On rejoint par là une autre figure, celle de la ville manifestée (ou espace de manifestation) qu'indexent, encore un peu plus loin, ces articles photocopiés et affichés, tirés de quotidiens nationaux et locaux ("l'intermittent, un modèle de précaire"), et témoignant des actions d'artistes contre la réforme du système de rémunération/indemnisation des intermittents du spectacle. La revendication vient ainsi se lover dans les corridors reconstitués des anciens ateliers, extension ou antichambre des moments extérieurs de manifestation.

Car des manifestations culturelles se déroulent précisément là, dans ces anciennes halles jusqu'alors inaccessibles, voire invisibles, produisant un effet d'ouverture au public (fréquentations massives pour des événements) qui continue, sur le mode itératif¹ enclenché par Les Allumées, dans la fabrique à glace voisine par exemple, à amorcer du renouveau de pratiques de territoires. Ce fut ainsi le cas d'une exposition comme le Grand Répertoire (163 996 visiteurs nous rappelle *Nantes Passion* dans sa rétrospective de l'année 2003) proposée par l'association la Machine, comme d'ailleurs, en juillet 2005, le spectacle intitulé "Symphonie mécanique", présenté au même endroit². De l'autre côté du boulevard, il y eut aussi "Scopitone", festival initié par l'Olympic, un des utilisateurs, à terme, de la "FAC" (Fabrique Artistique Contemporaine), sise à cet endroit précis. De même, le service de développement culturel de la ville de Nantes encourage-t-il aujourd'hui tout "porteur" de projet à utiliser, en passant par la Samoa, telle ou telle partie de ces vastes espaces dont la gestion coûte cher. La ville de Nantes a également mis "le hall n°6 de l'île de Nantes"³ à disposition de trois jeunes plasticiens récompensés par elle⁴.

Au fil des utilisations se surajoutent donc aux marques de la vie ouvrière celles des divers occupants. On notera au passage que cette co-présence d'activités anciennes et nouvelles permet de souligner parfois une étrange inversion de systèmes de valeurs : ainsi, s'il est assez facile de photographier l'intérieur d'un atelier de fabrication d'hélices autrefois rigoureusement protégé, il est formellement interdit de tenter la même chose à l'intérieur de l'atelier Manaus. Les risques de pillage d'images auraient-ils les mêmes incidences économiques que ceux liés à l'espionnage industriel ? Toujours est-il que le lien avec ce passé industriel apparaît travaillé, rentabilisé de tous bords. Si l'on a déjà relevé ici dans les discours des concepteurs de bâtiments et d'espaces le recours aux thèmes du passé et des traces ouvrières, on constate qu'au cours de ces manifestations culturelles le public est amené à assister au spectacle de la fabrication, les postures corporelles de ces ouvriers d'un nouveau genre renvoyant la double image de la culture ouvrière (machines-outils, bleus de travail, odeurs) et des objectifs de ce travail. On pourrait même esquisser un rapprochement avec la question de la présence ouvrière - lors des entrées ou sorties d'usine, grèves et manifestations - à la vue des foules rassemblées lors de ces différents spectacles.

Cependant, on observe un certain clivage entre ces préoccupations à tendance "patrimonialisante" et celles des anciens ouvriers des chantiers qui se font encore entendre, que d'aucuns auraient tendance à cantonner dans un seul registre, vite étiquetés "tenants de la mémoire" ouvrière. En effet, si la présence de la Maison des Hommes et des Techniques sur le site de la Prairie au Duc rappelle la lutte menée pour que leur ancien lieu de travail ne verse pas dans la banalité, au nom de la

¹ Au sens quasi mathématique de résolution d'un problème par approximations successives.

² C'est aussi dans l'une des halles de cet ancien "îlot Alstom" que la même association La Machine, associée à Manaus, a construit un éléphant mécanique géant pour la compagnie de théâtre de rue Royal de Luxe. Une autre forme de préfiguration puisqu'un second éléphant mécanique géant devrait s'installer à demeure, près de la FAC (Fabrique Artistique Contemporaine), en 2006.

³ *Ouest-France*, 13 mai 2004, "Nantes soutient 'la vie d'artiste' " »

⁴ Inversement, elle aidait dans le même temps la compagnie Maboul Distorsion, installée quai Wilson depuis 1997, à déménager et trouver de nouveaux locaux en périphérie, face au centre de gros de Sainte-Luce-sur-Loire (*Ouest-France*, 26 avril 2004).

culture ouvrière qu'ils entendaient défendre, il ne s'agissait pas pour autant de tomber dans le piège de la muséification passiste et mortifère.

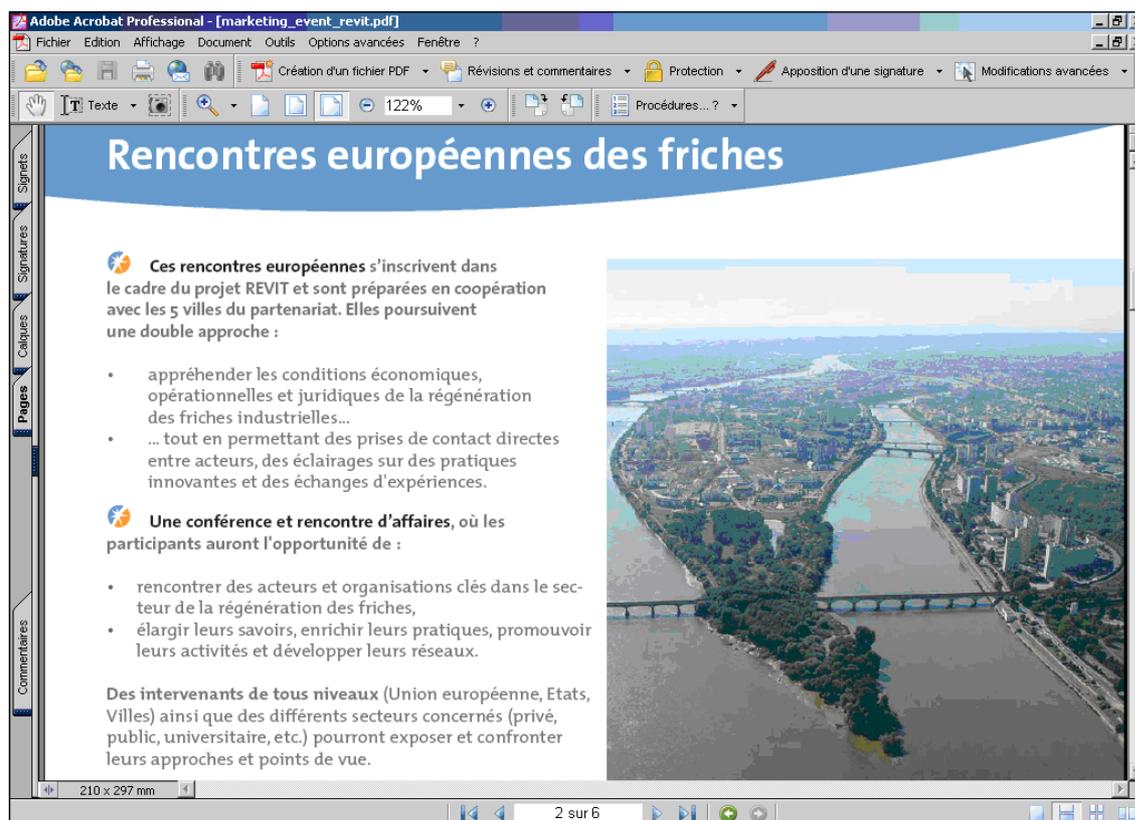


Source : *Ouest-France*, 10 mars 2005

C'est donc bien en prise avec les luttes ouvrières contemporaines que continuent à s'agiter ces "têtus", comme l'illustre notamment en mars 2005 le programme de "Fermetures de boîtes, et après ?", un ensemble de réflexions articulant témoignages, conférences, expositions, films ou tables rondes à propos des fermetures d'entreprises aujourd'hui et de leurs conséquences pour les salariés licenciés.

Hasard des calendriers, c'est au même moment que se déroulait pendant trois jours à la cité des congrès de Nantes le colloque international "L'Après-friches", dans le cadre de la conférence des villes de l'Arc atlantique et du projet européen Cultur'AT. On y insistait alors sur les "après-friches culturelles", avec in situ, l'exposé de cas édifiants : le Lieu Unique, reconversion réussie de la friche de l'ancienne usine de petits beurres LU et quelques sites de l'île de Nantes via des promenades en bus après un déjeuner dans le hangar abritant l'association la Machine, lieu de confection des machines extraordinaires, sous les auspices discursives de F.Delarosière et P.Oréface. Un peu moins d'une année plus tard, à l'initiative de Nantes Métropole cette fois et dans le cadre du programme européen REVIT, ce sont les "rencontres européennes des friches" qui ont lieu, non contradictoires avec les précédentes mais plus nettement axées sur la valorisation urbaine et immobilière : il s'agissait avant tout d'un forum des acteurs, d'une rencontre d'affaires. Quatre bus ont à nouveau sillonné l'île lors d'une des matinées, sous le guidage de trois membres de la Samoa et du maître d'œuvre du projet¹.

¹ On rejoint ici nos propos du premier chapitre sur la communication du projet.



Source : Nantes Métropole, Programme des Rencontres Européennes des friches, 2006

Tous ces éléments accréditent la force de l'idée de transitoire, les ressources que puisent des concepteurs dans l'histoire ouvrière récente pour faire projet¹. Cela passe aussi par une institutionnalisation du patrimoine évoqué, avec des discussions en cours pour qu'un patrimoine spécifique de la ville de Nantes soit repéré sur l'île.

4.2 Vers la gentrification ?

Le processus de gentrification est étudié habituellement lorsque la réhabilitation physique d'immeubles dégradés d'un quartier populaire accompagne le remplacement des ouvriers par d'autres couches de populations². Aux premiers "envahisseurs" appartenant souvent à des professions intellectuelles et artistiques, succèdent "les pionniers" qui leur ressemblent et les suivent plus massivement. Ces deux premières vagues rendent alors visible le quartier en question, ce qui attire les investisseurs, tandis que les pouvoirs publics accompagnent à leur tour cette mutation en la labélisant (comme quartier historique ou traditionnel) et en développant les équipements collectifs. Les prix montent, le quartier devient attractif pour les promoteurs et les couches moyennes en ascension sociale l'investissent, chassant les couches populaires qui ne peuvent plus payer ou qui ne s'y retrouvent plus.

Si l'on reprend les mutations que nous étudions sur la partie ouest de l'île depuis cinq ans, nous constatons que le processus de gentrification sur l'île de Nantes s'éloigne en partie du schéma habi-

¹ Lors du colloque REVIT, la table ronde finale permettait de s'en faire une idée, via le retour sur la réurbanisation de la Ruhr dans l'Emscher Park, un récit sur la redynamisation de Bilbao et un exposé sur l'île de Nantes

² Cf. la notice "gentrification" de Jean-Pierre Levy In *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, sous la direction de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant, Armand Colin, Paris, 2002

tuel. La dimension populaire attachée à ce territoire tient à l'origine à l'affectation industrielle qui va connaître une première grande mutation avec le départ des chantiers navals, suivie d'une période où se maintient l'activité de fret et où résiste voire s'amplifie un secteur d'activité hétérogène qui se glisse dans les interstices existants et qui aujourd'hui recule nettement au profit d'une cohabitation entre équipements et opérations résidentielles. Les cafés et petits commerces liés au travail ouvrier vont petit à petit muter pour accueillir les classes salariées émergentes liées aux nouvelles activités du territoire, tandis qu'ici ou là des artistes, des architectes, vont reprendre certains espaces relevant globalement de la friche industrielle sans pour autant faire exister ce qui s'observe parfois sur de tels territoires, espace de travail et espace d'habitation.

La persistance des représentations sociales du quartier des chantiers reste forte, doublement entretenue par les représentants associatifs héritiers de cette période et par la représentation qu'en donnent les principales manifestations culturelles qui s'y déploient, sous la forme éphémère ou dans les nouveaux équipements programmés sur le site.

Dans ce contexte, les facteurs politiques agissent de plusieurs manières, d'une part dans le climat de forte concurrence des villes pour attirer les richesses, les gentrificateurs sont devenus le groupe social stratégique qu'il convient d'attirer à tout prix, les opérations immobilières en cours les visent explicitement, d'autre part le leitmotiv récurrent de la "mixité sociale" qui concerne les quartiers de grands ensembles et notamment celui du GPV Malakoff- Pré Gauchet sur l'autre rive, est repris en miroir sur l'île avec une volonté annoncée de maintien d'une proportion d'habitants des classes populaires. Simultanément, le traitement des espaces publics, axe premier du projet de Chemetoff (cf. *infra*, 4.2), tente de faire entrer ce territoire dans la catégorie des quartiers centraux, avec les effets en chaîne concernant notamment le recul du stationnement libre et la mutation des berges en espaces de promenade pour des personnes ne résidant pas sur l'île. L'ensemble de ces éléments montre la complexité du processus de gentrification à l'œuvre, "produit social d'un jeu complexe dans lequel sédentaires et mobiles se côtoient, où se conjuguent tout à la fois les mouvements de population, les décisions d'aménagements, les stratégies d'acteurs et les manières d'habiter et de cohabiter des différents groupes sociaux"¹.

4.2.1 Adaptation du petit commerce

En 2000, nous constatons aussi que, 15 ans après la fermeture des chantiers, les restaurants étaient déjà impliqués dans des pratiques d'adaptation². Depuis, les choses ne cessent de se transformer. Les cafés restaurants "classiques" retrouvent, au coup par coup, de la clientèle en lien avec les chantiers en cours sur l'île tandis qu'une nouvelle série d'établissements s'ouvre, dans la veine culturelle. Si les ouvriers des chantiers de l'île ne fréquentent pas les cafés restaurants "branchés", la clientèle de ces derniers est en revanche susceptible de fréquenter aussi les cafés attirant des consommateurs plus modestes.

Ce qui relevait il y a encore cinq ans d'une adaptation aux mutations (cas du café-restaurant "Le Progrès" ayant adapté ses menus, moins copieux pour la nouvelle clientèle du secteur tertiaire) tient maintenant plus clairement à des stratégies bien définies, les commerçants reprenant ou créant une activité en toute connaissance de cause (de "chez Lizette" au "Cubana", en passant par le "Vindivin", "Le Petit Bec" et le "Melting Potes" - cf. *infra*, deux exemples d'entretiens menés avec des commerçants). (Cf. article reproduit p.128)

De même la disparition des dépôts-ventes sur l'île évoquée plus haut est elle à mettre en perspective avec l'apparition d'une activité nouvelle rassemblant brocante, récupération et décoration, presque symbolisée sur un mode quasi exemplaire par la boutique "Une maison à Nantes", place François II. (Cf illustration p.128)

¹ Authier, 1998, 2001 dans la notice "gentrification" précitée.

² De nombreux cafés étendant d'ailleurs à ce moment là leur activité de "débit de boissons" à un service de brasserie le midi.

En repassant par la boutique, on découvre que tout est très cher (une armoire à 3800 euros). Alors que de petites entreprises quittent une à une le quartier pour échapper aux problèmes de circulation et de stationnement, l'installation de cette brocante de luxe correspond à une transformation majeure du territoire de l'île. Là où partent ceux qui ne trouvent plus les qualités d'un espace de travail accessible et assez bon marché, s'installent de nouveaux professionnels attirés par l'arrivée de personnes riches. Eux sont prêts à composer avec les contraintes de la ville dense, du fait des bénéfices qu'ils comptent tirer de la situation.

Extraits de notre rapport intermédiaire "Battue de l'île de Nantes", juin 2005

Notons toutefois, dans la lignée des transitions douces, une concentration sur l'axe des ponts, rue Louis Blanc, de cafés-restaurants de type communautaire qui correspondraient à un autre type de clientèle, plus liée au passage.

Sur l'île de Nantes, les commerçants espèrent une nouvelle clientèle

② Jessica mise sur l'essor du quartier

Logements et bureaux sortent de terre. La population de Fougères de l'île de Nantes va passablement croître dans les prochaines années. Boulevard Louis-Blanc, des commerçants parient sur l'essor du quartier. Jessica, qui gère un institut de beauté, est de ceux-là.

et d'habiter en architecture du quai François Mitterrand. « Je suis ouvert entre midi et deux. » Elle espère même y voir des hommes : « La clientèle masculine, dit-elle, ça vient. Les hommes n'ont plus honte de rentrer, pour des soins du visage ou des UV. »

En plein cœur

Salade, croque-monsieur, sandwiches... A La Hotondo, bar-brasserie posté à l'angle du quai Mitterrand et du Bd Louis-Blanc, le quai baré pour cause de travaux est peu apprécié du propriétaire : « Mes clients ne peuvent stationner. Mon préjudice est énorme. En deux mois, mon chiffre d'affaires a baissé de moitié. » « L'avenir ? » « Ça ne peut être pire qu'aujourd'hui », note le propriétaire. Lequel espère cependant que bientôt, avec l'arrivée de populations nouvelles, « ça va être super ».

Kebab, brochettes, américain-frites, hamburger... Au restaurant Akseray, on n'a pas d'état d'âme. Faidi confectionne ses plats rapides depuis 1998. « Lorsque le suite arrivé, il n'y avait pas un chat dans le quartier. Aujourd'hui, je travaille

Jessica a acheté son institut de beauté du Bd Louis-Blanc en octobre. Elle espère bénéficier de l'apport prochain de nouvelles populations sur l'île de Nantes.

bien », explique ce jeune cuisinier, qui exerce avec son frère, Faidi, voit d'un bon œil l'arrivée de nouvelles têtes sur l'île de Nantes. « Nous sommes ici en plein cœur de

Nantes », affirme d'ailleurs ce restaurateur à la boutique ouverte 7 jours sur 7.

Gaspard NORRITO.



Source : Ouest-France, 9 mars 2005



"Une maison à Nantes" Photo : X. Fouquet

l'analyse pragmatique d'un projet urbain



NOM / AU PETIT BEC

NOMENCLATURE COMM. / SANDWICHERIE
ADRESSE / 2 PLACE FRANÇOIS II

LOCALISATION

SECTION CADASTRALE 18-52
NUMERO DE PARCELLE 40

IDENTIFICATION DU COMMERCE

ACTIVITE COMMERCIALE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

CHANGEMENT D'USAGE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

ANCIEN USAGE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

CHANGEMENT D'OCCUPANT 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

IMMEUBLE

EPOQUE DE CONSTRUCTION 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

COMMERCE

CHOIX DE L'EMPLACEMENT 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

TRANSFORMATIONS 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

OCCUPANT

ACTIVITE ANIMALE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

STATUT (propriétaire/locataire) 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

LIEU DE RESIDENCE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

AGE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

CONNAISSANCE DU PROJET I.D.N. 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

VISIBILITE DU PROCESSUS DE GENERALISATION 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

COMMENTAIRES

juin 2003

epicerie

2

7

catégorie

Rezé

69 ans

demande des plans à la SAMOA

ne sera pas forcément visible dans ce commerce

EVOLUTION DE FONCTIONNEMENT

LOYER 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

PRIX 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

FREQUENTATION 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

PERSONNEL 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

QUALITE DES ARTICLES 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

EVOLUTION GLOBALE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

COMMENTAIRES

Les prix vont être augmentés avant l'été

Plus de clients depuis environ un an

Changement de fournisseur (meilleure qualité)

ENTRETIEN LIBRE

* C'est bien ce projet global. Ca va être long, mais il faut ça pour remettre ce quartier au goût du jour. Mais je pense qu'il n'y aura pas assez de petits commerces, déjà que nous ne sommes pas très nombreux. Et, le soir, tout est fermé, donc, ce n'est pas très vivant. Il paraît qu'il va y avoir un cinéma à la place de la Brocante. Ce serait bien, en plus, pour les étudiants qui vont arriver, un cinéma ça plaît toujours. Aussi, à priori, à la place du Monte Cristo, il va y avoir une supérette. Ce serait primordial, ça, pour la vie du quartier, et pour tous les gens qui vont y vivre. C'est vraiment quelque chose qui manque, une supérette. (...) Beaucoup de gens me disent que depuis que la passerelle du Palais de Justice est créée, ça a "dépeuplé" l'île. Par exemple, le midi, quand les gens ont 2 heures devant eux, ils préfèrent traverser le pont et aller en ville, là où il y a plus d'animation et plus de magasins sympas. Je pense que je vais bien travailler quand l'école d'architecture va arriver. Il paraît que c'est pour 2007.



NOM / MELTING POTES

NOMENCLATURE COMM. / BAR RESTAURANT
ADRESSE / 26 BOULEVARD DE LA PRAIRIE AUX DUCS

LOCALISATION

SECTION CADASTRALE 17-52
NUMERO DE PARCELLE 87

IDENTIFICATION DU COMMERCE

ACTIVITE COMMERCIALE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

CHANGEMENT D'USAGE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

ANCIEN USAGE 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

CHANGEMENT D'OCCUPANT 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

IMMEUBLE

EPOQUE DE CONSTRUCTION 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52 47-52 48-52 49-52 50-52

COMMERCE

CHOIX DE L'EMPLACEMENT 18-52 21-52 22-52 23-52 24-52 25-52 26-52 27-52 28-52 29-52 30-52 31-52 32-52 33-52 34-52 35-52 36-52 37-52 38-52 39-52 40-52 41-52 42-52 43-52 44-52 45-52 46-52

4.2.2 Lissage territorial et nouvelles anfractuosités

Nous retiendrons un autre type d'établissement pour observer ce type de mutations à l'œuvre (dancing, boîtes de nuit, boîtes de jeux). Le *Balapapa*, dancing très populaire installé sur les rives de Loire depuis très longtemps, semble avoir résisté jusqu'au bout : il a ainsi connu une rénovation partielle alors même que la presse annonçait son départ. Ce lieu de rencontre populaire par excellence, presque emblématique de Nantes, se voit remplacé par une opération résidentielle haut de gamme (cf. "Des logements à la place du Balapapa" in *Ouest France* 15-06-05). Quant au bar-discothèque *Quai West* et à la boîte de billard récemment installée place François II, il semble que leurs fréquentations nocturnes entrent aujourd'hui en conflit avec les qualités de calme mises en avant par les opérations de promotion immobilière privées, dans leurs opérations de valorisation et de communication.

On peut dire que les aspérités, les vides, les interstices disparaissent, même si le modèle d'aménagement repose sur l'idée du "faire avec". Un travail d'alignement et de lissage du territoire se trouve mis en œuvre, aussi bien par les aménagements d'espace public que par l'intégration de certaines normes¹. Ce processus n'est pour autant pas abouti : des îlots de "résistance" restent visibles. Dans le domaine de la micro-activité privée, dans le secteur de la réinsertion, comme dans le secteur de l'habitat via la modification de manières de vivre pour des personnes qui ne sont pas contraintes de partir ou l'installation momentanée de gens du voyage ou de personnes sans abri dans certaines anfractuosités du tissu urbain. Des situations extrêmes comme nous avons pu en rencontrer lors de notre journée de terrain de mai 2005 : d'une part un campement consolidé le long d'une voie de chemin de fer désaffectée, d'autre part deux SDF, nichés presque à l'épicentre du territoire en mutation. Mais tout cela est encore une fois sur le point de changer, si l'on s'en réfère au témoignage de deux salariés rencontrés près de leur camping-car.

Il n'a pas les moyens de se payer l'hôtel ou le restaurant et vit toute l'année dans son camping-car. Il est inquiet de la disparition progressive des places de stationnement gratuit, il remarque justement ce jour-là que le long de la palissade de chantier le marquage "parking payant" vient d'être dessiné sur le sol. Son équilibre économique est précaire et la gratuité du stationnement dans un lieu central est vitale. Il croit se souvenir que les places le long du mur font partie du Palais de Justice, il lui reste une chance.

Extraits de notre rapport intermédiaire "Battue de l'île de Nantes", juin 2005

Ces présences sont-elles des fins d'histoire ou des résurgences de grande pauvreté ou encore liées à la capacité des aménageurs de tolérer des cohabitations de présence extrême ? Ces éléments explicatifs ne sont pas exclusifs et se combinent le plus souvent.

4.2.3 L'habitat sous tension

Rappelons d'abord la structure de l'occupation résidentielle de l'île issue du recensement de 1999. On y voit l'importance du locatif et une part de logement social légèrement plus importante que sur l'ensemble de la ville.

	Ile de Nantes	Ville de Nantes
Propriétaires	26,8 %	36,5 %
Locataires privés	40,8 %	34,4 %
Locataires HLM	24,3 %	22,6 %
Autres	8,1 %	6,5 %
(7500 Logements)	100 %	100 %

¹ Y compris dans la signalisation temporaire de chantier, intégrant les mêmes choix esthétiques que ceux des aménagements définitifs, tels le recours à l'acier corten par exemple.

En ce qui concerne la question résidentielle, outre les opérations de rénovation et d'embellissement particulièrement visibles dans le quartier République (ravalements, disparition des squats), la construction de petites opérations immobilières privées commencée dans les années 90, monte en visibilité à travers des interventions plus spectaculaires du fait de leur taille, de leur localisation, de la communication faite autour de la forme architecturale, de l'implication de concepteurs et donc de la reconnaissance dans le milieu architectural.

En septembre 2004, une investigation sur deux jours avait permis de relever et d'analyser d'une part les premiers éléments de transformation de l'espace public et d'autre part de s'attarder sur les arguments des promoteurs privés autour de la commercialisation des programmes de logements et de bureaux en partant des panneaux exposés dans l'île puis en consultant les plaquettes et petites annonces dans la presse locale. Des arguments majeurs avaient alors été relevés : la question de l'insularité, celle de la nature en ville... convergeant finalement vers l'idée d'une position idéale d'accessibilité à l'hyper centre-ville et à la dimension métropolitaine, qui mettrait en avant, comme futur habitant, la figure du cadre actif articulant à la fois une identité "ligérienne" et la mobilité à l'échelle d'autres territoires (de la métropole à l'Europe).

L'analyse des publicités et panneaux des promoteurs privés annonçant des opérations de bureaux et de logements montre également le redoublement de certaines problématiques du plan guide, à savoir insularité et nature en ville.

Chaque nom renvoie soit à la Loire, via l'utilisation de ses dérivés lexicaux - ligérien, ligérienne... terminologie très en vogue - soit à la situation insulaire. Les promoteurs n'hésitent pas à faire appel au latin ou au vieux français. Ainsi le CIF pour son opération de 159 logements sur la pointe Est titre-t-il Nantes en l'isle II, faisant référence à l'origine du terme datant des environs du XIIe siècle, quand le groupe Brémond choisit la traduction latine Insula pour l'opération de réhabilitation de bureaux des anciens bâtiments d'Alstom. Il ne restait plus qu'Iliana dont Lamotte n'hésite pas à s'emparer pour vendre ses 27 appartements de la rue Pierre Landais¹. Lamotte toujours se démarque en nommant Arborea - sous-titre un jardin suspendu sur l'île de Nantes - ses trois résidences de 40 à 47 appartements qui devront occuper le terrain aujourd'hui très ingrat, rue Viviani, coïncé par la voie ferrée et juste en face du pont Willy Brandt. La voirie et la berge sont à cet emplacement assez larges et présentent un bombement qui laisse penser que le jeune couple de la publicité - qui sable le champagne en tenue de soirée sur une terrasse juste au dessus de l'eau pendant que leur fillette joue avec le chat - existe peut-être, mais que leur terrasse, elle, n'existera jamais. C'est d'ailleurs ce que pensaient deux femmes rencontrées un dimanche qui avaient vu l'annonce dans Nantes Passion (le magazine municipal de la Ville) et qui repartaient en riant considérant qu'il s'agissait de publicité mensongère. Le groupe Arc pour son opération de la rue de la Tour d'Auvergne a quant à lui opté pour la Marie Galante et donc le registre de la marine à voile, ce qui ouvre des perspectives.

Dans les textes de promotion trouvés dans Nantes Passion, on vend l'idée du renouvellement : quartier en plein renouveau, un quartier en renouveau, nouvelle passerelle, bords de Loire nouvellement aménagés, qualité de vie retrouvée. Bref, un emplacement d'avenir, comme le signale le groupe Arc.

L'autre atout est bien sûr la proximité avec le centre ville : "facilité d'accès au centre-ville nantais (cinéma, théâtre, shopping...), à pied par la nouvelle passerelle" ; "à deux pas du centre ville et de tous les équipements urbains" ; "aux portes du centre-ville" ; "Place du Commerce à 950 m par la nouvelle passerelle piétonne sur la Loire face au Palais de Justice".

Quant aux atouts du contexte urbain lui-même, les arguments peuvent être la vue sur la Loire : "profitez de la vue imprenable sur le fleuve et la ville", plus difficile à défendre pour la rue de la Tour d'Auvergne qui propose par contre la présence d'école, de commerces et de services de proximité et l'entourage de jardins, quand "habiter Iliana" devrait permettre "des promenades sur les bords de Loire", à défaut de les voir de la fenêtre de la rue Pierre Landais.

¹ Il existait auparavant des panneaux faisant référence à l'eau mais dans sa dimension laborieuse : port autonome Nantes-Saint-Nazaire, section d'outillage de Nantes, encore visible aujourd'hui quai des Antilles ou liée aux loisirs pour le panneau déjà ancien de Nauticap, pôle plaisance Nantes Atlantique annonçant la présence de : Pro ship accastillage ; Auteurs de rêves, canot voile-aviron ; Contre courant, canoë kayak et accessoires ; Ruban bleu, bateaux électriques.

Le panneau du Hangar 32 (lieu d'exposition communautaire) résout lui cette équation de l'île et de la ville augmenté des petits panneaux jaunes essaimés sur l'île sur lesquels on peut lire : "H32 une île en ville... une ville en l'île" entouré d'un dessin de Loire en rose.

ING Real Estate conserve la dénomination "habiter les quais" annoncée dans le plan-guide de Chemetoff pour son programme d'habitation prévu en bordure de Loire entre le Palais de Justice et la future école d'architecture. Les publicités sont sobres : des bâtiments glissés en images de synthèse près du Palais de Justice dans un décor mi-naturel, mi-friche, un homme à sa fenêtre dans un immense séjour regarde le quai de la Fosse baigné de soleil par dessus la Loire. Plus étonnant, le soleil pénètre aussi très largement par les ouvertures de son appartement à l'Ouest et même au Nord.

Dans tous les cas, il s'agit de "prestations soignées", voire de "très belles prestations" et donc, d'un bon emplacement patrimonial.

Extraits de notre rapport intermédiaire "Battue de l'île de Nantes", juin 2005

Les signes de changement d'image ne manquent pas¹. Ceux qui se sont rendus à l'édition 2005 de *Nantes Immobilier Parade*, un événement Ouest France proche des traditionnels salons de l'immobilier mais situé sous chapiteau pendant trois jours sur le site de la Prairie-au-Duc ont pu s'en rendre compte à l'occasion de la présentation de projets immobiliers sur l'île associant promoteurs et architectes. La communication des promoteurs s'appuie toujours sur des figurations idylliques centrées sur des personnages aux allures qui ne trompent pas. On peut comprendre comment s'enclenche une polémique sur l'embourgeoisement de l'île avec un tel fond promotionnel. Cette polémique passe ensuite par l'éternel débat sur le logement social. Si l'opération « Habiter les quais » conçue par l'architecte Nicolas Michelin prévoit 18 logements sociaux sur 72 (25%), étant donné le niveau de

Jean-Marc Ayrault veut tordre le cou à l'idée d'une île faite pour les riches

« L'île de Nantes doit rester populaire »



Nicolas Michelin, architecte, conçoit des bâtiments fins, hauts, élancés, comprenant des logements aux larges balcons ouverts sur la Loire.



La première pierre de l'opération Habiter les quais I, sise près du Palais de justice de Jean Nouvel, a été posée hier. Là, face à la Loire, l'opérateur privé ING construit 72 logements, dont 18 sociaux. Jean-Marc Ayrault en a profité pour tordre le cou à l'idée que l'île de Nantes se construit pour les riches.

Tout près du Palais de justice, sur l'île de Nantes, vont naître 72 logements conçus par Nicolas Michelin. L'architecte parisien dessine « un projet complexe » de logements et de commerces (dont, probablement, un restaurant). Des logements, du T1 au T5, aux vastes balcons « ouverts sur l'extérieur, sur la Loire ». Et quatre maisons.

Pour tenir la comparaison avec l'imposant bâtiment de Jean Nou-

vel, Nicolas Michelin conçoit « des bâtiments à peau claire, élégants, fins et le plus hauts possible ». Des logements qui, exception faite des logements sociaux, se vendront à quelque 3 000 € le m².

Le député-maire saisit l'occasion de cette première pierre symbolique pour rappeler que « l'île de Nantes représente un intérêt stratégique pour le développement de la ville ». Dans cet espace, souligne Jean-Marc Ayrault, « nous voulons donner le ton de la qualité. Ce qui ne veut pas dire exclure par une politique de prix, » précise le maire.

3000 euros le m²

Le premier magistrat de la cité rappelle son ambition de mixité sociale et son désir de réserver, dans

chaque opération, 25 % des logements à des fins de loyer modéré. « L'île de Nantes est un quartier populaire qu'on veut maintenir populaire », martèle-t-il. « La partie que vous vendez, lance-t-il au promoteur ING, est souvent affichée à 3 000 € le m². Mais le prix du logement neuf sur l'île de Nantes ne sera pas à ce prix-là », assure-t-il.

Jean-Marc Ayrault fait remarquer que 70 % des habitants de l'île sont actuellement locataires. Il veut aussi montrer qu'on peut acquérir à un prix plus raisonnable : « Depuis dix mois, il y a eu 330 appartements vendus. Les trois quarts portent sur de l'ancien ou des logements récents vendus entre 1 250 et 2 500 € le m² ».

Enfin, pour tenter de rassurer un peu plus, le député-maire promet de mettre en place un système de

régulation, « pour éviter les opérations spéculatives ». Par exemple, celle qui consiste à revendre peu de temps après, en ayant fait (progression des prix aidant), une substantielle plus-value. Et Jean-Marc Ayrault de conclure : « Nous menons ici un vrai projet urbain et cohérent. Un projet qui s'inscrit dans la durée et est de nature à donner confiance à ceux qui sont en recherche de logements ou veulent poursuivre, dans la ville même, un parcours résidentiel. »

Gaspard NORRITO.

□ Habiter les quais II. Une deuxième opération d'habitat sera menée à la place de l'ancienne entreprise Sonac, quai Mitterrand. Quelque 70 logements y seront construits.

Source : *Ouest-France*, 10 juin 2005

¹ L'actualisation des noms de programme immobilier accentue l'effet. Ainsi se montent en 2006 les opérations : *L'Escale*, *L'île Extenso*, *L'échappée Belle*...

prestation annoncé, on peut d'ores et déjà imaginer que leur attribution répondra à la demande exprimée en locatif mais non en termes de logements bon marché. Toutefois, ce type de programmation mixte permet aux élus de justifier le discours sur le maintien du populaire sur l'île. Entre inquiétudes de gentrification relayées et produites par la presse locale et affichage politique sur l'île, l'asymétrie est régulière, la Samoa produisant plusieurs analyses statistiques sur le logement pour contrer l'effet de changement radical. D'un côté, une visibilité forte du changement, notamment sur la rive Nord de l'île de Nantes faisant face au centre-ville, de l'autre des productions étayées mais peu visibles¹ ...

Un tableau de synthèse produit par la Samoa en janvier 2006 fait état de la répartition suivante sur la période 2003-2008 :

		TOTAL	Locatif social PLUS/PLAI	Locatif social PLS	Locatif intermédiaire	Accession sociale	Accession
Locatif intermédiaire		1 666	414	247	30	35	910
		100 %	24,9 %	14,8 %	3,6 %	2,1 %	54,6 %
Opérations en préparation 2006/2008 (hypothèse de programme)	Tripode A	130	25	0	20	17	68
	Prairie au Duc	360	90	30	30	40	170
	Beaulieu	260	65	65		36	94
	Ste-Madeleine	130	20	10		20	80
Total		880	200	105	86	77	412
		100 %	22,7 %	12 %	9,3 %	9 %	47 %
TOTAL Général 2003/2008		2 546	614	352	146	112	1 322
		100 %	24 %	14 %	5,6 %	4,4 %	52 %

Source : Samoa, janvier 2006

Dans une vision rétrospective dynamique, on peut pointer quelques éléments forts quant à l'évolution de l'habitat. Grâce à une analyse exhaustive des DIA (Déclarations d'Intentions d'Aliéner) faite par la Samoa, il ressort les éléments suivants :

- sur les années 2004-2005, un niveau de prix qui reste inférieur en moyenne à ce qui s'observe sur la ville-centre.
- Une augmentation des prix à peu près du même ordre que sur le reste de la ville.
- Une forte diminution des ventes de logements aux prix les plus faibles², signe d'une réduction du stock de logements anciens vétustes du fait notamment des politiques d'amélioration de l'habitat.
- Une hausse significative de la part relative des logements vendus au dernier trimestre 2005 au-dessus de 2750 euros/m²

Sur les programmes privés en cours de réalisation, le prix en accession varie de 2500 à 3600 euros/m² (surface habitable). La conception de plusieurs immeubles amène les experts de la Samoa à recourir à la surface utile pondérée, au vu d'importants espaces extérieurs de terrasse par

¹ Un élu dit ainsi en réunion à la Samoa "qu'il y a du boulot pour remonter la pente" et que la préparation d'une communication ciblée s'impose...

² Que l'on en juge : les logements vendus à moins de 1250 euros/m² représentent au dernier trimestre 2005 à peine 2,5% des transactions réalisées contre plus de 27% au milieu de l'année 2004 !

exemple (SH + 30% des surfaces annexes), faisant ainsi baisser ces références. Mais il faut aussi impliquer un autre élément de compréhension de ces prix. Dans les négociations entre Samoa et promoteurs intervient le seuil de 25% de logements sociaux. Le montage s'opère souvent en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), les promoteurs vendant à moindre prix cette part aux bailleurs sociaux impliqués. Cela se traduit, les promoteurs se payant « ailleurs », sur le prix de vente de l'accession libre ainsi que sur le prix d'achat du terrain. La différence entre prix de cession au marché et aux bailleurs sociaux a pu friser le rapport de un à trois, signe d'un problème de fond, qui dépasse évidemment le territoire ici enquêté, sur la question du logement social. L'exigence de cette part de logement social n'est en rien un frein en conjoncture immobilière favorable (qui permet d'intégrer les fortes hausses dans les prix de la construction) mais cela pourrait changer ou être plus difficilement tenable ultérieurement, lorsque les promoteurs s'estimeront "servis".

Il est opportun de "zoomer" sur l'une des trois composantes spatiales majeures de l'île, à savoir la partie centrale. En effet, 35% du parc total de logements de l'île de Nantes se trouvaient en 1999 situés dans le quartier IRIS République-Les Ponts¹. Dans ce quartier, la part du logement social a diminué, passant de 36% en 1990 à 27,7% en 1999. Depuis, on peut parler de relative stabilité dans le quartier, même si l'on peut pointer plutôt une tendance à la baisse si l'on s'en réfère à la diminution du parc de logements sociaux de l'office public HLM Nantes Habitat². Il y eut certes en 2002 la construction de 23 nouveaux logements par la Nantaise d'Habitations, au 7 rue Saint-Hermeland, mais les conditions "d'admissibilité" à ces logements ne sont pas les mêmes que celles du bailleur public.

"De fortes disparités sont observées en ce qui concerne les loyers :

- le loyer pratiqué par Nantes Habitat pour un T3 à Gustave Roch est de 210 € hors taxes, et d'environ 240 € pour un T5 (sachant que les surfaces des logements de cet ensemble sont très faibles) ;

- le loyer pratiqué par la Nantaise d'Habitations pour un T3 aux résidences la Madeleine [i.e. dans le même secteur IRIS] est d'environ 320 € hors taxes.

A titre de comparaison, 68% des logements HLM de type T3 sur la ville de Nantes ont des loyers compris entre 200 et 250 €, et les loyers pratiqués par la Nantaise d'Habitations, sur l'ensemble de son parc, pour les T3, varient entre 246 et 462 €. » (...)

« La fraction du parc privé à fonction sociale de fait, estimée à 8% du parc de logements dans le secteur République-Les Ponts en 2000 (selon la Ville de Nantes) tend à disparaître. » (...)

« Dans le cadre de l'OPAH République-Les Ponts, la volonté de développer le parc privé conventionné a été affichée [pour maintenir une offre locative à loyer modéré]. Les résultats ont été à ce sujet plus que décevants, puisque - sur une durée d'OPAH de trois ans - aucun loyer conventionné n'a été mis en place. »³

Ce quartier connaît d'importants changements : il s'agit, situation délicate pour les élus, de le rendre moins social dans son occupation (c'est l'un des quartiers les plus pauvres de la ville, mais non objectivé comme problématique comme le sont les grands quartiers d'habitat social) tout en évitant un changement brutal dans le cadre de ce qui apparaîtrait autrement comme une véritable opération de rénovation urbaine.

Nous avons cherché, au cours de ces deux premiers temps (effets de la mise en attente et gentrification), à situer des changements d'occupation assez importants, confirmant le fait que le projet en cours de réalisation est bien d'envergure. Cela dit, les causes imputables à ces évolutions relèvent de plusieurs politiques publiques ainsi que d'actions d'opérateurs privés et ne peuvent être rapportées au "projet Chemetoff" qui aurait instauré l'ensemble de ces changements.

¹ Cf. Collectif "Atelier ILO" (2005), Revitalisation-requalification du quartier des ponts, mémoire de DESS "Villes et territoires" (Faculté de Droit et de Sciences politiques et Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes, Ecole d'architecture de Nantes), d'après source RGP INSEE 1990-1999.

² Construction à l'été 2005 de 12 logements rue Dorgère mais destruction en 2000 de 50 logements de l'ensemble Gustave-Roch et transformation, dans ce même groupe, d'appartements de type 2 en T4.

³"Atelier ILO", *Idem*.

L'étincelle qu'il représente n'est certes pas négligeable mais à comprendre dans un ensemble de logiques. Cela dit, il nous a paru important, dans ce type de mise à l'épreuve des réalités, de mobiliser plus directement un regard critique sur les espaces publics édifiés dans le cadre du plan-guide. Non plus tant donc questionner les "à-côté", le "pendant que", que s'essayer à une lecture de cet embrayeur majeur, quasi exclusif du projet retenu, à savoir la réalisation des espaces publics. Immanquablement se construit ici une représentation de ces espaces et c'est cette "griffe" spatiale que l'on peut maintenant questionner.

4.3 La construction d'une représentation de l'espace public¹

C'est en feuilletant un exemplaire de la revue *L'Oeil*² que nous est venu de manière claire l'angle sous lequel nous allions pouvoir interroger les aménagements urbains de l'espace public de l'île de Nantes. Sur la première double page de ce numéro, outre le sommaire, deux images étrangement proches se côtoient (Cf. reproductions p.136). La première accompagne une communication pour l'exposition "Jongkind 1819-1891" au musée d'Orsay. C'est la reproduction d'une peinture à l'huile qui représente les quais de l'île de la Cité au 19^{ème} siècle (1864). On y voit des individus qui travaillent ou qui devisent autour d'un ouvrage sur le quai, le d'"petit pont" qui relie l'île à la rive opposée, là où est installé le peintre. On y voit également la cathédrale Notre-Dame de Paris dont la singulière silhouette domine l'espace.

La deuxième image relève d'un mode de représentation différent. Elle est de synthèse, récente. C'est une "perspective" architecturale conventionnelle du projet de pont de M. Barani pour l'île Seguin. Cette image donne à voir ce qu'aurait pu devenir une partie de l'île Seguin d'ici peu si F. Pinault n'avait pas entre temps décidé de réaliser sa fondation à Venise plutôt qu'à Paris. La structure de cette seconde image est très similaire à la première. D'abord par son sujet, il s'agit dans les deux cas d'une vue représentant une île depuis une rive opposée. Puis par sa composition en diagonale, et enfin par la forme d'ensemble perceptible au premier regard.

La mise en rapport de ces images - dont on se dit qu'elle n'est pas accidentelle - nous fait penser dans un premier temps que certaines images de projet ne montrent peut-être pas tant le projet en question qu'une représentation identifiable de la ville parce que renvoyant à une forme connue. En somme, qu'elles nous apprennent moins du projet qu'elles ne confortent des représentations du paysage urbain et assurent une stabilité - illusoire ? - du territoire. On ne sait si l'architecte et le perspectiviste connaissaient effectivement cette peinture de Jongkind, mais on est en droit de penser que ce type de représentation fait partie de leur culture visuelle et qu'elle travaille leur perception culturelle de la ville à tel point qu'ils en poursuivent le dessein. On pourra aussi se demander dans quelle mesure ils n'ont pas choisi de s'appuyer sur ce type de représentation pour valoriser leur projet et chercher à toucher les décideurs en jouant d'un effet de réalisme.

Pour revenir à ces images, commençons par souligner l'équivalence du cadrage. Le quai au premier plan, le cours d'eau qui fuit vers le coin droit du cadre, la rive opposée installée dans une grande diagonale, une longue horizontale qui traverse au 2/3, et une figure verticale qui émerge. Bref, une composition picturale classique, stable et équilibrée. Ce qui frappe l'observateur c'est évidemment l'apparente similitude des signes représentés malgré un écart d'un siècle entre ces deux visions. Si le premier plan, l'organisation de l'espace, sont rigoureusement semblables, ce qui diffère en premier lieu c'est la technique de représentation, le traitement graphique des éléments construits.

¹ L'interrogation de la griffe spatiale, du sens qu'elle confère à l'espace, relève ici d'une herméneutique autant ou plus que d'une pragmatique des aménagements présents.

² *L'Oeil*, n° 559, juin 2004.

Garder les yeux ouverts sur le monde.

La Banque de Neuflyze
partenaire de l'exposition
"Jongkind 1819.1891"
au musée d'Orsay
du 2 juin au 5 septembre 2004



"Johan Barthold Jongkind, La Seine et Notre Dame de Paris, 1864, Paris, musée d'Orsay". © photo RMN, J.G. Berizzi.

éditorial

Projet de pont pour l'aménagement de l'île Seguin, © Marc Barani.



Le génie des lieux

Source : L'Oeil, n° 559, juin 2004

Le futur pont de l'île Seguin, de la même manière qu'au 19^{ème} siècle, traverse, relie les deux rives. Pas de cathédrale pour l'image de synthèse mais le projet de la Fondation Pinault tel que voulu par Tadao Ando. Projet dont la silhouette semble reprendre "trait pour trait" celle de Notre-Dame. Cette similitude conforte l'idée que les grands musées contemporains sont les temples actuels. Ressemblance également pour le projet de pont, mais en plus épuré et sans doute plus par destination de l'ouvrage. Par contre l'activité des personnages qui occupent les lieux est franchement différente : au 19^{ème} siècle elle paraît être essentiellement liée au travail, au 21^{ème} siècle à la promenade et au loisir.

Donc deux représentations de l'espace urbain, l'une censée représenter un état observé, l'autre un état projeté. Ce qui nous intéresse dans la mise en rapport de ces deux images c'est l'écart qu'elle interroge entre ces deux espaces. Ils semblent avoir une "valeur" semblable. Deux espaces publics semblables en somme malgré un siècle d'écart. Ces deux représentations nous intéressent également parce qu'elles ordonnent des lectures similaires.

Observateurs de ces deux représentations, nous sommes invités à suivre la vision qu'elles nous imposent. *L'Œil* suit un sens de lecture orienté par la composition, les lumières et les couleurs. Ces informations attendent un regard et l'ordonnent à minima. Par glissement, la question qui émerge est la suivante : quels comportements un espace construit ordonne-t-il ou tout du moins convoque-t-il ? Y a-t-il des espaces construits dans lesquels nous pourrions être acteurs passifs d'une scène dont le déroulement ou le contenu narratif seraient en partie constitués par le cadre formel de l'action ? Spectateurs autant présents qu'absents, autant acteurs engagés que spectateurs passifs ? Qu'en est-il pour les espaces publics réalisés sur l'île de Nantes ? Quel projet d'espace public est édifié par ces espaces ? Quel contenu politique cet espace porte-t-il et qu'est-ce qu'il est censé donner en partage ?

4.3.1 Edifier l'espace public, action nécessaire du développement urbain. Le "modèle barcelonais"

Que les villes valorisent leur territoire en développant un projet d'espace public n'est guère surprenant aujourd'hui. D'abord parce qu'elles en ont la maîtrise domaniale et la responsabilité. Ensuite parce que la réalisation de ce dernier crée les conditions d'un développement en viabilisant le territoire (passage des réseaux, ouverture de voirie, développement des transports...). Elle le rend viable sous d'autres angles. Ce qui était jusque là plus ou moins laissé à l'abandon, ou mis en attente, comme ici pour l'île de Nantes se trouvait peu à peu déqualifié ou dévalorisé. En modifiant la valeur des lieux, l'aménagement de l'espace public génère une lisibilité et crée une accessibilité¹. Il qualifie les lieux, indépendamment de leurs qualités présentes, leur donne un sens qui les extrait des incertitudes et flottements de ce qui est à la marge pour les faire tomber sous le coup, si ce n'est d'une loi, au moins d'une règle commune.

Cette qualification est passée pour l'île de Nantes par tout un ensemble de leviers et d'actions qui ont mobilisé le territoire îlien pour le faire exister dans les représentations habitantes. En l'occurrence un premier geste décisif s'est décliné dans les six sessions des "Allumées" organisées par Jean Blaise. A chaque session il était proposé de découvrir des spectacles, des artistes et des pans de culture d'une grande ville portuaire étrangère². Pour ces événements, culturels et festifs, il était proposé de découvrir la ville la nuit (de 18h à 6h) en se rendant à des manifestations dans différents lieux désaffectés, sortis de la perception de la plupart des habitants. En quelque sorte des ombres de la ville³, parce que n'étant plus en activités ou soustraits aux regards quotidiens

¹ Comme nous l'avons vu plus haut, cf. 3.1 et 4.1, cette nouvelle accessibilité a pu se révéler être un empêchement de travailler pour un acteur industriel notamment : conflit d'aménités en l'occurrence...

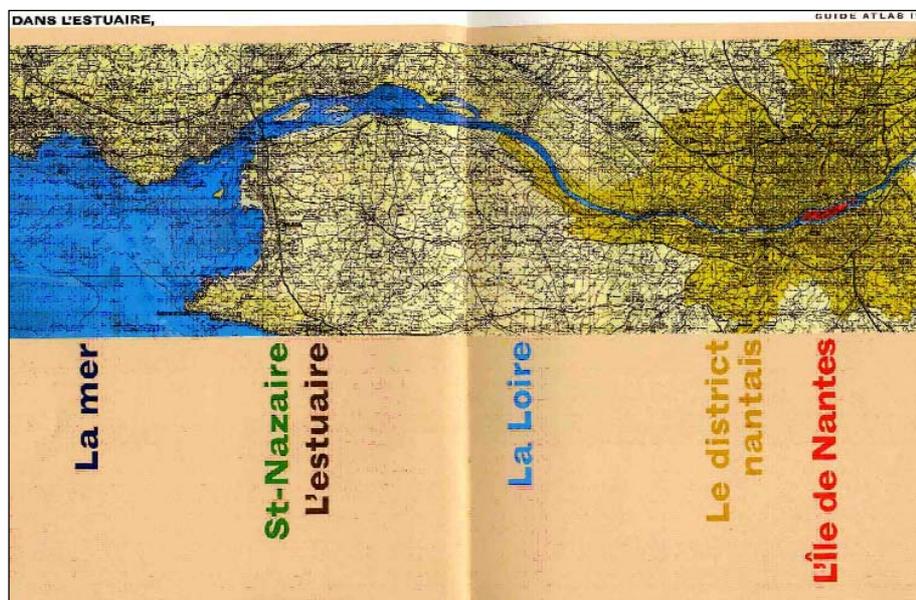
² Par exemple : Barcelone, New-York, Saint-Petersbourg, La Havane...

³ Dans *Nantes* de Paul-Louis Rossi (éd Champ-Vallon, 1987), l'auteur mentionne évidemment les quais de la Fosse, La Loire mais il prend pour vis-à-vis ou rive sud de La Loire, Rezé et Trentemout. L'île, qui ferait aujourd'hui centre et se situe entre les deux, semble ne pas exister dans sa géographie.

(anciennes usines, hangars désaffectés, réservoirs d'eau de la ville...), ces lieux se trouvaient mis en lumière à l'occasion de ces événements, tout en portant les attributs d'une pratique "underground" soft. Les Nantais et amateurs de ces événements pouvaient ainsi découvrir au sens propre et au sens figuré une part obscure de Nantes. En donnant à parcourir, à éprouver et à découvrir cette part de la ville, c'est son statut qui changeait. Ce qui était jusqu'ici essentiellement pratiqué par une population ouvrière se mettait à exister pour tous. Cette pratique de la fête urbaine n'est évidemment pas sans rappeler la proposition de P. Cook & Archigram et tout particulièrement "Instant City". Les Allumées représentaient une opération bien orchestrée, largement relayée par les médias radio-télévisés nationaux, ce qui participa de son succès et donna une visibilité certaine tant à Nantes qu'à ces lieux peu connus.

Un autre geste décisif fut l'étude confiée à D. Perrault au début des années 1990. Celle-ci initia d'une autre manière la transformation de l'île. D'une part ce fut une étape de réflexion et de proposition qui fit également exister ce territoire, notamment en mettant en évidence sa disponibilité. D'autre part, elle permit de mesurer les possibles points de tensions et de controverses avec les acteurs locaux, et elle instaura le fait qu'il allait devenir autre. Le tout dans une relative douceur puisque cette étude ne fut pas suivie d'actions immédiates. Ce premier geste urbanistique d'ampleur permit donc d'identifier les critiques et les tensions, voire de désamorcer les plus virulentes, telle la question d'un pont à la pointe ouest, tout en préparant le terrain pour des actions futures et en mettant le territoire en attente d'un devenir. En effet, preuve était faite qu'il allait falloir y faire quelque chose. Enfin, le jeu cartographique et les effets de présentations modifièrent la géographie locale. Il y avait Nantes, son centre ville nouvellement redéfini, sa "ceinture" urbanisée. Cette étude a fait émerger une nouvelle figure, le centre de l'agglomération nantaise : l'île de Nantes. Un nouveau nom pour un nouveau territoire politique comme nous allons le voir ci-après. Le fait de confier l'étude à D. Perrault qui avait alors atteint le statut d'architecte de renommée internationale, et un prestige national conséquent via la TGB (Très Grande Bibliothèque), offrit également une large surface d'exposition médiatique à la réflexion en cours.

La visibilité du projet dans l'espace médiatique est un pôle à part entière de l'action urbaine (cf. chapitre 1). La médiatisation du projet urbain a pour rôle d'attirer les promoteurs et investisseurs et la transformation du territoire, à vue d'œil, confirme aux habitants qu'ils sont bien inscrits dans un territoire qui bouge. Simultanément, le nouvel ordre politique et territorial (la CUN) nécessite une figure lisible et un centre visible pour se stabiliser.



Extrait de *L'île de Nantes, le plan-guide en projet*, 2000

On le voit, la stratégie de projet pour l'île de Nantes ne s'appuie plus sur la valorisation d'un dynamisme constructeur et spatialement conquérant comme cela fut le cas précédemment, sur la pointe est, pour l'île Beaulieu¹. L'écriture formelle du lieu à venir n'est plus composée d'une seule pièce. On est sorti des grandes utopies, des grands desseins et de la planification. Le mode de gouvernement mobilise de nouveaux outils. Si la raison politique faisait circuler du pouvoir selon des vecteurs liés aux services et aux appareils technocratiques par exemple, il s'agit maintenant de faire circuler le pouvoir via les fêtes et les médias. Pour l'ensemble de ces outils et vecteurs un argument est fortement mobilisé tant en direction des publics que des acteurs : l'espace public. Il apparaît dans différents discours et pratiques visibles du projet comme le garant d'une urbanité, d'un partage de l'espace, voire d'une civilité.

Si on se recentre sur la scène urbaine que le travail de définition des espaces publics entend constituer, on s'interroge dans un premier temps sur l'appel quasi incantatoire fait à l'espace public. A tout le moins on se dit qu'au-delà de ce nécessaire outil qui est aussi un principe de développement urbain il y a pour l'observateur la nécessité de saisir ce qui s'inscrit dans le territoire, ce qui s'y écrit au quotidien. On installe de l'espace public. Le projet se construit autour, à partir, depuis, etc. Mais, de quel espace public s'agit-il, quels contenus et attendus porte-t-il au-delà de la valorisation du territoire. Et, de quelle valeur s'agit-il ?

Au regard des discours et réalisations sur l'espace public qui ont formé pour une bonne part le territoire central de Nantes, on ne peut manquer de percevoir la convocation du modèle barcelonais qui les accompagne, référence par ailleurs commune à nombre de villes européennes. Précisons que ce modèle - nous mettons à part ce qui concerne les aménagements récents - est effectivement remarquable pour la subtilité et la qualité des traitements, et qu'il est largement reconnu par un ensemble diversifié d'acteurs, notamment par les architectes et les urbanistes. On s'attachera simplement à rappeler que, si cet espace public barcelonais est bien lui aussi un espace public de conquête et de développement urbain, c'est, à la différence de Nantes, un espace de conquête d'une parole publique et d'activités publiques qui avaient été jusqu'alors interdites aux Barcelonais. C'est à la sortie du franquisme qu'à Barcelone, politiques, architectes et urbanistes, ouvrent à la constitution d'un espace public qui accompagne l'avènement d'une démocratie moderne. Et leur travail donne une forme à ce nouvel ordre politique, il le stabilise et l'opère en même temps. L'affirmation de cette nouvelle situation passe par des actes forts, ambitieux et risqués. Ainsi on n'hésitera pas à démolir des îlots conséquents, à "aérer", pour que ce nouvel ordre politique et les pratiques de l'espace qui l'accompagnent puissent s'exprimer et s'installer durablement. Inscriptions dans le territoire qui se feront parfois au prix d'un déplacement notable de population². Ces actions s'accompagneront de projets plus singuliers les uns que les autres, marquant durablement l'esthétique des aménagements de l'espace public. Il a été fait une large place à l'innovation formelle, à une définition subtile et très dessinée des différents éléments qui composent l'espace visible et physique. Certes, on est en Catalogne et il y a une culture locale, baroque, à confirmer. Mais il importe de saisir que l'enjeu est d'ouvrir un nouvel espace, inconnu, bien qu'attendu et préparé. C'est une véritable culture du sol et des équipements (ces aménagements sont souvent articulés à la création d'équipements de quartiers) qui s'est constituée dans ce contexte. Culture formelle, visuelle, portée par un projet politique identifiable : ouvrir un espace public politique, exprimant et stabilisant une démocratie moderne.

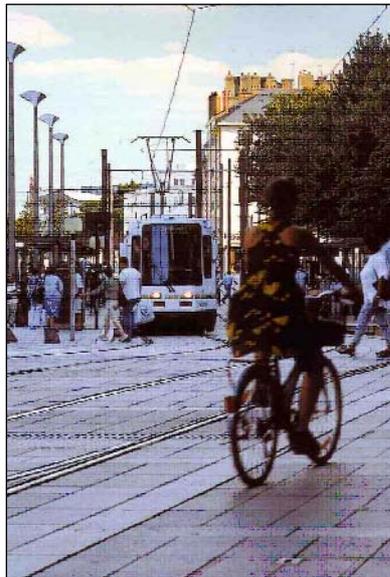
Concrètement, ces aménagements assument souvent une co-présence de l'automobile et des piétons. Et cela de manière intégrée et non additionnée, alors qu'à la même période le "tout voiture" l'emporte encore largement pour nombre de villes européennes. Le travail du sol à Barcelone conforte les déplacements piétons, forme un sol commun à l'échelle de la ville, souvent avec une économie de moyens qui ne nuit en rien à la qualité des aménagements. Cette qualité ne souligne peut-être pas tant la constitution d'une esthétique que l'attention et le soin porté à chaque projet. Tout a donné

¹ Cf. *Urbanisme d'une nouvelle centralité : la fonction-miroir de l'île de Nantes*, rapport de recherche pour le PUCA, programme "Ville émergente", L. Devisme et alii, LAUA, janvier 2001, 128p.

² Cf. le film "En construcción" de J. L. Guerin, 2001.

lieu à une réflexion approfondie et cela se perçoit. Les mobiliers sont particulièrement travaillés. Bancs, éclairages se donnent comme tels avec une plus ou moins grande liberté formelle, en tout cas sans paraître tout droit sortis d'un catalogue de luminaires, et sans émarger au design urbain qui semble aujourd'hui conquérir les villes. Chaque espace, chaque place ou rue, est travaillé comme une entité singulière. Travail long qui génère des variations et des différenciations tout en constituant un réseau de caractères communs. Ce que nous voulons souligner, sans perdre de vue qu'il faudrait faire une analyse critique plus poussée que nous ne le faisons ici, c'est que cette invention d'éléments urbains distincts, multiples et diversifiés, et en même temps cohérents ne semble pas vouloir s'adresser à une communauté homogène mais valorise la diversité, la multiplie.

Avant de regarder de plus près ce qui se fait sur l'île de Nantes, revenons sur l'un des aménagements les plus importants récemment réalisés à Nantes, le cours des Cinquante otages, projet dont la principale réussite est d'avoir renversé les rapports de domination autos-piétons dans le centre et ouvert la continuité entre l'est et l'ouest de la ville, lesquels étaient séparés par un flot de voitures réparti sur 2x2 voies, plus 2 contre-allées.



Extrait de Nantes: *La Loire dessine le projet*, 2003

Si l'on s'attache aux mobiliers et équipements qui occupent, voire envahissent ce cours, force est de constater qu'ils convoquent des références qui sont parfois "domestiques". Les éclairages du cours des 50 otages s'apparentent à du mobilier d'intérieur - "lampes de chevets à abat-jour" - transposé à échelle de "l'intérieur urbain" du cours des 50-otages¹. Ce mobilier exprime du connu et ne provoque guère de dépaysement, après coup. Après coup, parce qu'il est vrai qu'au moment de sa réalisation ce projet était quelque peu fondateur au regard de ce qui se faisait dans d'autres villes de France. Pour une part parce que ce sont des architectes-urbanistes qui furent chargés de redéfinir cet espace, et parce qu'il initia un nouveau type d'aménagement, de culture moins technique ou routière que précédemment. L'enjeu n'est plus de faire passer l'automobile au cœur des villes, mais au contraire de l'en sortir et d'installer des espaces piétonniers. Si ce projet est

¹ B. Fortier a expliqué récemment qu'il pense "en avoir un peu trop fait à l'époque sur les 50-otages". Si notre mémoire est bonne c'était au cours d'une émission de Métropolitain sur France-Culture.

emblématique d'un tournant, à son échelle, il témoigne également des rapports de forces qui structurent les représentations de l'urbain. Ce qui semble s'exprimer sur le cours des Cinquante Otages ne serait pas tant l'invention d'un ordre politique - porté sur l'ouverture, le partage - que la confirmation, par l'édification, d'une centralité qui ne sait comment résister à l'attractivité d'une périphérie qui alors faisait encore un peu office de repoussoir¹. Mais les signes urbains de cette centralité convoquent plutôt une intériorité - de nature quasi privée, intime - et la communication du projet parle d'un "nouveau cœur pour Nantes", en regard d'un urbain illimité et ouvert. Cela dit, le cours des Cinquante Otages reste un lieu privilégié d'expression, pour les grandes manifestations par exemple, indépendamment de sa requalification.

4.3.2 Une Ile de Nantes construite comme espace accessible ?

A la suite du marché de définition pour l'île de Nantes qui appelait "un plan de composition des espaces publics"², la mission confiée au lauréat "porte notamment sur la conception (avant-projets) de l'ensemble des espaces publics de l'île". Plus loin, il est dit en guise de conclusion dans ce même texte : "Plus qu'un morceau de ville, à travers ce grand projet urbain c'est la ville elle-même - telle que nous la souhaitons - qui se dessine". Nous allons donc tenter de saisir ce qui prend forme et s'installe dans ce souhait qui s'exauce.

La terminologie employée - "espaces publics" - nous paraît porter une confusion que nous allons tenter de lever. Mais c'est bien tout le pouvoir des mots que de dire en masquant. Enoncer que le dessin de la ville par ses espaces publics est un moyen de "maîtriser l'évolution du territoire" est une réalité opératoire, pour ne pas laisser aux seuls opérateurs privés la réalisation de la ville. Mais elle porte en elle une fiction : celle de composer un espace public compris comme forme spatialisée d'un espace politique démocratique. Il nous semble que ce dernier ne peut se déterminer a priori, ni se décréter sur volonté de quelques-uns, ni se construire par l'installation d'une forme urbaine. Bien entendu les options formelles retenues peuvent soutenir une pratique démocratique ou à l'inverse l'affaiblir, mais ici le projet veut être un vecteur de la démocratie.

L'espace public nous semble plutôt résulter d'un ensemble d'activités et d'actions. D'une dynamique sociale, économique, symbolique, qui peu à peu façonne un lieu conforme à ses représentations et à ses valeurs et non de la définition d'un cadre physique auquel l'ensemble des publics n'aurait qu'à se conformer. Ainsi l'emploi récurrent de la terminologie "espace public" semble résonner comme une incantation qui voudrait faire advenir un certain mode de vivre ensemble, un modèle politique et de représentation : on se trouve ici face au "spatialisme", cette croyance, cette idéologie qui prétend réaliser un idéal politique par l'installation d'une forme spatiale. Pour le dire autrement cela pourrait bien ressembler à d'autres incantations qui invoquaient il y a quelques années l'Agora ou la Piazza. Citant R. Venturi, J.B. Jackson souligne que "les architectes se sont laissés ensorceler par un seul élément du paysage italien : la piazza. (Ils) ont été gavés d'Espace et l'espace clos est celui qui est le plus facile à manier"³. Notons que dans les différents cas il s'agit d'installer un espace - espace public, agora, piazza - via l'emploi d'une forme stable, et non d'ouvrir une dynamique portant une part d'incertitude formelle via une stratégie de projet.

Si, comme nous avons commencé à le faire ci-dessus, on suit la pensée de J.B. Jackson⁴, l'espace public se définit en premier lieu par la fonction sociale et non par une œuvre spatiale au dessin plus ou moins heureux. Cette dernière est pour l'auteur l'inscription territoriale d'un mode d'être ensemble qui aura trouvé nécessaire de rendre visible, tangible, son existence pour se perpétuer, se stabiliser et se projeter. L'espace construit vient rappeler à la communauté déjà constituée ses

¹ Cf. Nancy (J.-L.), *La ville au loin*, éd. Mille et une nuits.

² Plaquette *Ile de Nantes, l'avenir au cœur de la ville*, CUN 2003. Texte de J.-M. Ayrault : "Dessiner une ville européenne."

³ Venturi (R.), *Learning from Las Vegas*, cité par Jackson (J.B.), dans *A la découverte du paysage vernaculaire*. p. 73

⁴ Jackson (J.B.), *A la découverte du paysage vernaculaire*, p. 71

valeurs et repères par différents signes, symboles et édifices, et il exprime en même temps un horizon. La pratique spatialisante de la seule collectivité, porte-parole délégué des habitants sur leur territoire, ne peut en ce sens espérer constituer à elle seule de l'espace public, puisque ce dernier s'édifie autour ou à partir des pratiques. Il faut aussi rappeler qu'un espace public peut, en ce sens, tout aussi bien advenir d'une pratique liée à des acteurs privés (centres commerciaux, terrains de jeux ou de sports, aires de loisirs...) qu'à des acteurs publics.

A ce point de notre réflexion il semble nécessaire de chercher à définir ce qui se construit dans le domaine public sur l'île de Nantes. Si l'on cherche à nommer les choses, ce qui se réalise est bien un *espace public* au sens d'un *espace accessible*, puisqu'il est théoriquement accessible à tous. Mais justement cette accessibilité n'est-elle pas que théorique ? Si cet espace est juridiquement public, il n'est pas pour autant certain qu'il *s'adresse* à tous. A l'évidence il faut repasser par le langage, parler d'espace public *du domaine public*, d'espace public *du domaine privé*, et préciser le contenu de chaque espace public, qu'il appartienne à l'un ou l'autre des domaines. De même que la République n'est pas homogène, que la communauté nationale est virtuelle¹, *l'espace public* - pour tous - est introuvable. Il en existe des milliers et chacun d'eux a un contenu spécifique et des caractères qu'il faut identifier au cas par cas avant de revenir à des catégories.

Ensuite, il faut partir du fait que la chose construite à une double valeur d'édification. Sur l'île de Nantes, édifier l'espace doit générer un contexte susceptible d'attirer les promoteurs et les investisseurs. Mais édifier l'espace est une action édifiante au sens où elle comprend également le fait d'édifier les comportements. Toute forme spatiale organise et ordonne. Ce qui se réalise sur l'île de Nantes est peut-être la stabilisation spatiale des pratiques organisées d'une communauté, même virtuelle, partageant un sens commun, mais cela nous semble d'abord être la volonté d'ordonner une pratique de la ville "telle que nous la souhaitons", et qui de ce fait ne peut s'adresser à tous. La question, c'est bien ce que recouvre ce *nous*.

Le traitement de l'espace public constitue la scène sur laquelle pourront se jouer ces pratiques souhaitées. Il y aurait ici matière à faire une profonde analyse comparée de la question de la représentation dans l'espace urbain, l'espace théâtral et l'espace artistique. Rappelons rapidement que si au cours du 20^{ème} siècle l'espace théâtral et artistique s'est peu à peu défait de l'illusion réaliste - des décors, des sujets... - c'est parce qu'elle devenait obsolète au regard des évolutions techniques, mais également par volonté de valoriser le travail de l'acteur au profit du texte, ou de la chose présentée en faveur d'une expérience ouverte de l'observateur. Adolphe Appia au début du 20^{ème} siècle a supprimé le "décor", l'illusion réaliste, parce qu'il en avait saisi la fonction de contrôle. Il a par contre affirmé le support, le sol. C'est-à-dire une forme qui soutient l'acteur, le jeu, la parole, mais ne l'enveloppe pas dans une forme narrative. On sait aussi que ces propositions se sont retournées, qu'elles ne produisent plus nécessairement le même effet, qu'elles sont pour certaines devenues des instruments de contrôle semblables à ce à quoi ils étaient censés résister ou s'opposer. Mais le projet, l'intention de ces propositions, étaient de proposer une expérience ouverte, faiblement définie par le cadre formel.

Ce que nous nous donnons comme objet d'analyse c'est cette scène telle qu'elle est en train de se constituer. Et nous tenterons de déchiffrer ci-après le sens de cet espace accessible.

4.3.3 La mise en scène du sol

Les registres d'aménagements qui sont réalisés sur l'île de Nantes varient suivant leurs localisations. Les interventions les plus exemplaires sont les aménagements qui se trouvent en bord de Loire, faisant face au quai de la Fosse. Aménagements censés mobiliser une mémoire, en usant

¹ Cf Josphe (I.), "Paysages urbains / choses publiques" dans *Carnets du Paysage n° 1*, printemps 1998 Actes sud - Ensp

de principes de valorisation de type patrimonial, via des excavations ou des pratiques de reconstitutions. Les aménagements qui sont plus en retrait, dans l'intérieur de l'île, portent moins ce souci de valorisation patrimoniale. Moins spécifiques ils se conforment un peu plus aux types de réalisations que l'on trouve en différents lieux de la ville et en différentes villes.

Le sol de l'île est peu à peu recouvert de petits pavés béton 10/10 gris clair. Pavés dont l'implantation est généralement limitée d'un côté par les murs ou limites des propriétés privées et de l'autre par des bordures de trottoirs en granit. Ce petit pavé béton assure plusieurs fonctions. Il réalise un sol commun en tous lieux, et par là réalise également une mise au carreau de l'espace. Il assure une perméabilité du sol via une pose sur lit de sable. Il est utilisé pour la réalisation de quasiment tous les espaces piéton. Très occasionnellement il est recouvert d'un bitume de stabilisation¹.

Le petit pavé béton n'est pas sans évoquer son prédécesseur, le petit pavé granit. Ses dimensions sont semblables et le principe de pose identique en tout point. Les deux se conjuguent à l'occasion pour certains aménagements. A. Chemetoff ne manque pas de souligner le lien mémoriel qu'il organise quand il réutilise les pavés granit récupérés lors des travaux de modification des voiries. Là aussi il s'agirait d'excaver l'histoire enfouie de l'île. C'est sur les quais que l'on trouve cette intention exprimée avec le plus d'insistance. Les pavés y sont mis à jour et les rails qui servaient autrefois au transport de marchandise sont eux aussi mis en scène mais évidés de leur contenu utilitaire.



Ce qui frappe quand on observe ce pavé béton c'est que ses dimensions et sa texture évoquent un espace privatif, proche des terrasses de jardins, avec leurs dalles béton. Tout du moins, on constate que pour l'ensemble de l'île le sol réfère à une sorte de grand jardin, de grand parc. Autre point particulier lié à ce traitement de sol, les raccords avec les différents équipements et mobiliers. Le pavé granit est carré, voire cubique. Rappelons nous simplement que la terre est quasi ronde et la ville traversée d'éléments qui ne répondent pas nécessairement à la logique de la trame carrée. Tous les raccords sont traités en ciment gris de manière à absorber les décalages. Dans un premier temps, nous pensions que cela manifestait un manque certain d'attention. Au dire du concepteur, il s'agit d'un travail sensible qui manifeste un souci d'adaptation variant suivant les configurations - cela le permet effectivement -, et une attention au geste de l'ouvrier². En montrant le travail exécuté par ce dernier, l'action du concepteur serait sublimée. Mais tout cela ne revient-il pas à la fabrication de l'image d'un désordre raisonnable, une représentation de ce désordre plutôt qu'un fait résultant ?



¹ Mentionnons que la vertu de la perméabilité se retourne en inconvénient pour les promoteurs d'une accessibilité spatiale aux personnes à mobilité réduite, qui ont à plusieurs reprises fait entendre leurs objections quant à la pose de pavés non jointés.

² Cf. conférence d'A. Chemetoff à l'EAN du 3/11/2004, retranscrite en annexe dans le présent rapport.



C'est toute la difficulté et l'ambiguïté de ce type d'attitude ou d'approche. Nous savons qu'un signe n'a de puissance d'ouverture qu'en temps qu'il crée du possible, qu'il est porteur d'une virtualité. Virtualité d'usage ou d'interprétation, virtualité d'activités possibles. Le signe qui n'est plus que trace ne porte aucune virtualité, il est comme vide de possible et devient un gisant ou une relique. Si l'on fait un parallèle avec la pratique photographique, on note qu'il y a nombre de photographies de traces. Et tout particulièrement concernant les friches industrielles. Ces images construites sont censées véhiculer le contenu, l'expérience qui a produit la chose photographiée. Or cette pratique dit peu de la chose et de son contenu anthropologique. Par contre elle fétichise la chose photographiée, ainsi que la pratique photographique correspondante. Elle poursuit la mythologie ou le récit esthétique et conceptuel qui travaillent l'auteur, et elle esthétise la chose photographiée. Jeff Wall est sans doute le photographe qui a le mieux montré les apories que porte ce type de représentations et mis en lumière son contenu foncièrement illusionniste.

Cette interprétation du recours aux traces ne peut être conclusive sur l'île de Nantes mais elle sourd derrière la lecture possible des premiers aménagements qui ont quelque résonance nostalgique. En tous cas, ce qui frappe l'observateur c'est l'insistance avec laquelle le sol est mis en scène, l'importance qui lui est donnée. De la même manière que les architectures religieuses occidentales désignent le ciel dans un travail soutenu des plafonds et voûtes, cherchant l'élévation du regard et magnifiant les valeurs et le principe céleste, ce qui est ici souligné, ce vers quoi les formes semblent vouloir attirer l'œil ou l'intérêt du promeneur, c'est ici le sol.



Nous avons vu précédemment qu'une ambiance underground était mobilisée à l'occasion des Allumées et on observe ce que l'on peut appeler une remontée du sous-sol. Les pavés sont excavés, les rails mis à jour, le sable alluvionnaire qui forme le sol de l'île est retrouvé dans la "prairie de graminées" qui forme l'anneau central d'un rond-point nouvellement créé Place François II. Le moindre lopin de terre est investi, aménagé et qualifié. L'ensemble des rives de l'île va former à terme une promenade continue. La boucle sera bouclée, la forme close et aucun lieu n'échappera à la règle

commune. Le sol, comme le paysage, est étroitement associé à l'idée d'origine, d'authenticité. C'est également ce qui nous est commun. Le sol, c'est évidemment ce qui soutient l'activité terrestre et, en ce sens, ce qui nous paraît être mis en évidence c'est d'une part l'ancrage terrestre de l'existence, l'activité humaine qui s'en trouve magnifiée, et d'autre part la revalorisation d'un sol délaissé pendant quelques années. Ici le sol fait paysage. Il est élevé au statut de paysage et passe du statut de support utilitaire à un statut de construction paysagère. Il s'en trouve quelque peu esthétisé au passage. A tout le moins le sol est mobilisé dans sa totalité, saturé d'informations, de telle sorte qu'on ne trouve aucune vacance. Nous pensons que ce mouvement renvoie ici au principe d'artialisation défini par A. Roger¹. Ces aménagements transportent et inscrivent des motifs qui renvoient à la tradition des jardins et à l'art du paysage en Occident lequel est, toujours selon JB Jackson, politique. Fondé sur une culture tantôt technicienne, tantôt artistique, mais qui toujours transforme le territoire à partir d'une vision qui installe un projet plus qu'elle ne joue d'adaptation. Dans le travail du Bureau des Paysages, il s'agit incidemment d'une sorte d'hybridation du principe de projection et du principe d'adaptation.

4.3.4 Constituer une promenade guidée

A un autre niveau, l'observation des différentes interventions d'aménagements fait apparaître qu'elles se donnent comme choses à voir, en même temps qu'elles indiquent ce qu'il faut voir. On peut évoquer à cet égard un principe de lieu ou de parcours didactique. Le plus significatif est que les arbres plantés sont pour la plupart accompagnés d'une plaque - une sorte de cartel - qui indique le nom de l'arbre, sa date de plantation et sa provenance.

Deux images peuvent être convoquées, d'abord celle des laboratoires botaniques puis celle des jardins publics.

On ne peut manquer de penser aux "laboratoires" botaniques telles que serres ou jardins de cultures - qui font d'ailleurs partie des traditions nantaises - dans lesquels les visiteurs peuvent profiter d'une connaissance abstraite, et acquérir entre autres choses un savoir scientifique, nominal, sur les plantes. Il est vrai que la visite d'une serre de culture est toujours une expérience intense et surprenante, mais à la différence de la rue, on y va avec l'intention de s'informer, de visiter une sorte de musée végétal. L'expérience de la rue ne relève pas de ce registre mais d'une pratique nécessaire pour se rendre à son travail, faire ses courses ou bien d'une pratique de flânerie, cette gastronomie de l'oeil permettant de s'éprouver au sein de la multitude.



Lors de notre "battue" printanière, nous évoquons déjà en ces termes les manifestations d'un urbanisme aux prétentions pédagogiques :

"Déjà illustrée jusqu'alors par des panneaux explicatifs énonçant les données du projet d'aménagement urbain, la dimension didactique de ce dernier continue de s'appuyer sur le registre écrit ou dessiné pour distiller différents types d'informations : nouveau mobilier urbain renvoyant à la carte d'orientation ou cartels insérés dans le sol faisant écho à la signalétique habituellement utilisée dans les jardins des plantes. Cependant, la démarche pédagogique ne s'arrête pas là car c'est l'espace lui-même qui

¹ Cf. "Histoire d'une passion théorique, ou : comment on devient un raboliot du paysage" dans *La théorie du paysage en France*, Paris, Champ Vallon, 1995.

se fait savant et pédagogue : le square de l'île Mabon, 'jardin spontané' désormais patrimonialisé et sagement bordé de fines grilles métalliques, se veut des plus instructifs en amenant le promeneur à se pencher sur un ordinaire végétal habituellement côtoyé sans attention particulière. Quand bien même cette friche ne serait pas tout à fait 'mise au propre' dans un souci de préservation de la complexité de sens dont elle est porteuse (les sols semblent volontairement non entretenus, on y trouve les déchets 'classiques' témoins de passages humains occasionnels ou réguliers) on peut toutefois s'interroger sur cette sanctuarisation du refuge (de la nature comme des hommes) au regard d'une autre friche croisée le matin même, close de barrières, grilles et tas de terre réfutant à quiconque la possibilité d'y séjourner, ne fut-ce que pour un temps...¹

A-t-on encore affaire à une mise en scène pédagogique de l'espace lorsque certaines dispositions du mobilier urbain semblent délibérément proposer au passant de porter un regard attentionné sur des configurations urbaines ordinaires ? C'est la question qui vient à l'esprit devant ces bancs perpendiculaires à la rue, ne cadrant pas forcément la 'belle vue', mais laissant au promeneur arrêté le loisir d'ouvrir son attention à l'urbanité environnante. Mais peut-être est-ce là prêter de fausses intentions à des concepteurs seulement soucieux de répondre à des usages observés en amont ou devantant avec bienveillance de potentielles envies de pauses ménagées dans la rue...²

Quoi qu'il en soit, il semble que cette dimension pédagogique du projet urbain contribue à une redéfinition de l'opération de réaménagement urbain qui devient en elle-même un terrain appropriable par le public, reconnaissant au citoyen de nouvelles compétences 'aménagement'. Par ailleurs, peut-on avancer l'idée au sujet de cette dimension pédagogique qu'elle participe du développement de loisirs urbains alternatifs ?³

Extraits de notre rapport intermédiaire "Battue de l'île de Nantes", juin 2005

La logique de la surexposition semble très puissamment à l'œuvre. Ce qui reste des piles du pont transbordeur, aujourd'hui disparu, est mis en scène, pris dans l'installation d'une passerelle, et accompagné d'une dalle en livrant succinctement l'histoire du lieu. Un double mouvement s'exerce. Ce qui semble digne d'intérêt pour les acteurs reste, est conservé, est mobilisé et articulé avec une nouvelle pratique, ce qui correspond à une volonté d'actualisation narrative. Des piles de pont deviennent ainsi parties prenantes d'une passerelle et du parcours continu sur le



pourtour de l'île. Les rails conservés tracent des lignes sur lesquelles s'articulent des organisations végétales, etc. En même temps ces éléments conservés sont exposés dans une logique de stratification. *Construire avec* correspond ici au fait de mettre en évidence un avant de l'île et un après et renvoie à une conception linéaire du temps⁴ qui passe par la construction de ruptures et la mobilisation de signes dissociés de leurs contenus d'usages mais donnant à lire une temporalité via un classement.

Cadrer, souligner ce qui est, revient à redoubler les réalités déjà perceptibles. Cette pratique sur-code et produit un effet de redondance. Cela revient à dire, au pire, que celui

qui fait l'expérience du territoire ne peut s'y projeter et ne peut y projeter quoique ce soit, et que par conséquent il doit être pris en charge. Et au mieux cela ramène à une écriture univoque du territoire qui limite l'interprétation individuelle sans en avoir explicitement le projet. Bien sûr l'interprétation échappe nécessairement à celui qui dessine le projet. L'univocité de la lecture atten-

¹ En juillet 2005, A.Chemetoff faisait une visite commentée des lieux suite à une réunion avec les élus. Ses propos évoquaient l'idée de "laisser faire cette nature seconde", en se contentant d'un caillebotis, appelaient à observer ce qui pousse sur une dalle de béton, à repérer les plantes voyageuses, l'une devant probablement venir d'un jardin voisin. Il évoquait aussi la nécessité de "batailler un peu" pour que tout ne soit pas terrassé lors du chantier de construction jouxtant les lieux.

² Cf. également notre planche photographique relative aux assises p.167.

³ Cf. *Battue de l'île de Nantes, 16 Mai 2005*, rapport intermédiaire n°2.

⁴ Cf. Latour (B.), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Ed. La découverte. 1997. P. 91 à 108.

due n'empêche pas une libre interprétation ou un détournement, mais le projet porte néanmoins cette visée. En pré actualisant le territoire, l'actualisation dans l'action s'en trouve limitée. Et ce qui se construit est une sorte de guide touristique grandeur nature.

La seconde image associée à cet agencement est celle du parc ou du jardin public. C'est également dans les parcs que l'on trouve ce type de dispositifs. Les noms des plantes sont donnés par des cartels, qui indiquent le nom commun de la plante, son nom scientifique et éventuellement livrent des informations spécifiques sur le spécimen qui vous fait face. De tels parcs et jardins publics se rapportent alors à une fonction muséale, les espaces muséaux distribuant des rapports approchants, impliquant respect et distance, et valorisant un rapport essentiellement visuel. Le vaste jardin public qui se constitue progressivement sur l'île est un espace de la promenade, de la représentation et de la bienséance. C'est aussi un espace contrôlé distribuant des interactions et des rapports sociaux pacifiés ainsi qu'une nature pacifiée, maîtrisée qui permet de mettre en veille l'expérience du danger que représente l'espace naturel.



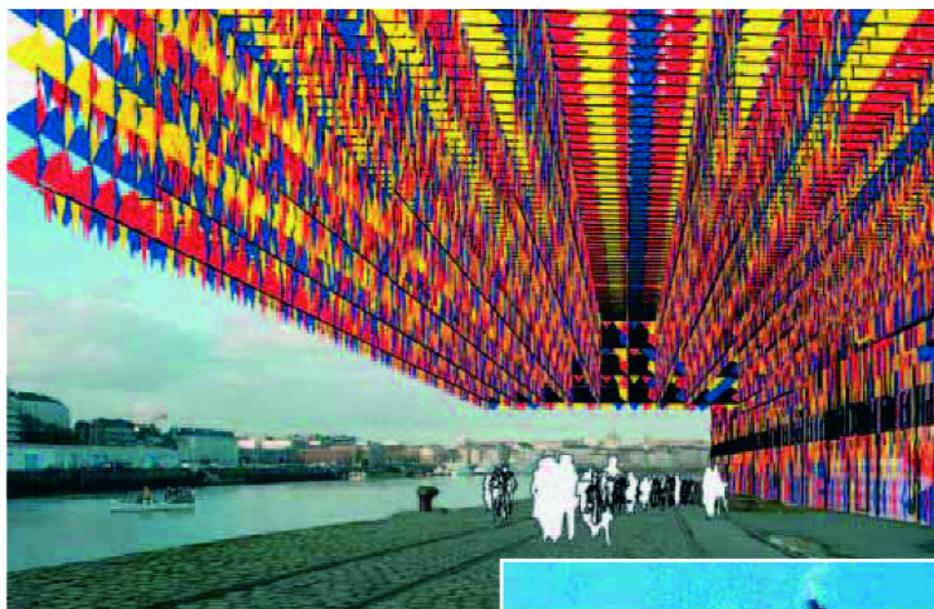
La Loire a pour Nantes une charge symbolique immense. Le fleuve en est en quelque sorte l'origine, en mutant selon les époques en un outil ou un principe de développement majeur. Malgré tout, c'est chose courante de dire que le fleuve et la ville entretiennent des relations complexes et tumultueuses. La ville de Nantes aurait nié son fleuve. Si on regarde de plus près l'histoire des transformations urbaines, les logiques précédentes semblent avoir adapté l'espace disponible au gré des besoins du moment sans considérer les cours d'eau comme autre chose qu'un territoire utilitaire, modifiable à souhait. Les rapports de forces permettaient de modifier considérablement des berges, des cours d'eau. Et par ailleurs André Guillerme a montré que dans l'histoire des villes ce n'est que relativement tardivement que l'eau gagne un statut d'espace d'agrément¹.

La Loire du 20^{ème} siècle est associée aux ateliers navals. Avec leur disparition elle perd de son intérêt jusqu'à ce que l'idée de nature resurgisse et la remobilise dans un principe de valorisation qui comprend de l'économie, de l'écologie et également du pittoresque. La partie ouest de l'île de Nantes correspond à d'anciens territoires industriels, déqualifiés suite aux déclin industriels des années 70/80, et qu'il s'agit de revaloriser pour que la stratégie de développement urbain à l'œuvre atteigne les objectifs escomptés. Si les édifices construits par les bâtisseurs de navires ont pu être aisément démolis, démontés, voire déplacés, il semble que ce soit plus difficile pour les anciens équipements portuaires que sont les quais. Ces quais sont l'expression exacte d'une nécessité pratique et symbolique, relevant davantage d'un rapport utilitaire que d'un rapport d'agrément. Devenus inutiles, ils sont malgré tout repris dans les nouveaux



¹ Cf. Guillerme (A.), *Les temps de l'eau*. Ed. Champ Vallon, 1993.

Estuaire 2007, de l'île de Nantes au pont de Saint-Nazaire



Le projet de Benjamin Avignon et Saweta Clouet pour le quai des Antilles.

ÉVÈNEMENT Pour accompagner sur le mode culturel le travail de valorisation, d'aménagement et de reconquête de la Loire engagé depuis plusieurs années par Nantes et son agglomération, le CRDC et son directeur Jean Blaise ont proposé l'organisation d'une manifestation de grande ampleur : la biennale *Estuaire, la limite transversale de la mer*, dont la première édition se tiendra en 2007. Le projet fait appel à des artistes et des architectes de renommée internationale qui installeront des œuvres monumentales tout au long de l'estuaire, de l'île de Nantes au pont de Saint-Nazaire.* La plupart de ces œuvres resteront implantées et s'inséreront dans l'aménagement des rives (chemins de randonnée, quais, valorisation du patrimoine industriel...), devant des "signes" et "symboles" permanents et emblématiques des différents paysages estuariens.

La manifestation sera ponctuée tout l'été

par de grands rassemblements, des spectacles vivants et des animations destinés à un très large public : fêtes populaires, visites nocturnes, "pique-niques gastronomiques géants" concoctés par de grands chefs pour 2 000 personnes, théâtre ambulant dans les communes des bords de Loire, musique de chambre dans les champs, ou colonie de vacances encadrée par des artistes...

Les spectacles, parcours, découvertes, ainsi que l'implication de nombreux partenaires associatifs, doivent faire d'*Estuaire 2007* un temps fort d'appropriation du territoire ligérien par ses habitants tout autant qu'un événement économique et touristique à l'échelle de l'Europe.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole



Le projet de J-L. Courcoult et Royal de Luxe pour Lavau-sur-Loire.

apporteront chacune un soutien financier d'1 million d'euros à ce projet.

* Pour la 1^{re} édition, 10 projets ont été retenus : Benjamin Avignon / Saweta Clouet pour l'île de Nantes (quai des Antilles) ; Patrick Bauchain / Daniel Buren pour Indre ; Jean-Michel Bruyère pour Couëron (île Ville-en-Bois) ; Duncan Lewis / Philippe Jamet pour Couëron (île Thérèse) ; Johann Le Guillerm pour Couëron (île Demangeat) ; Élisabeth Dillier / Ricardo Scofidio pour Cordemais ; Jean-Luc Courcoult et Royal de Luxe pour Lavau-sur-Loire - Bouée ; Tadashi Kawamata pour Saint-Brévin-les-Pins ; Fabrice Hybert / ERBAN pour Montoir-de-Bretagne ; Felice Vanini pour le pont de Saint-Nazaire.

Un aperçu d'un projet prévu dans le cadre de la manifestation Estuaire 2007 : installation sur les quais ; des silhouettes de promeneurs se découpent au sein d'un grossier photo-montage.

Source : Nantes Passion, Janvier 2006.

aménagements. On comprend que les démolir entraînerait un coût important. Et on suppose que ce qui agit prioritairement en faveur de leur maintien est sans doute d'abord le nombre et la violence des réactions hostiles qui se seraient exprimées si leur démolition avait été envisagée. Les concepteurs et décideurs doivent faire avec l'ensemble de ces composants. Aussi la question n'est pas tant celle de leur maintien ou non que celle du statut qui leur est donné par l'intervention spatialisante, du nouveau rapport qui est instauré.

On se trouve donc, pour les quais, en face d'équipements dont la forme n'a plus de résonance pratique et symbolique avec les usages initiaux de l'île comme de la Loire. Par contre ils sont mobilisés dans une nouvelle économie. Les quais sont devenus une scène, et un signe à regarder et à célébrer. Depuis eux on peut regarder la Loire qui devient elle aussi une chose à voir. Elle est en quelque sorte célébrée sur un mode mémoriel.

Les quais, d'outils articulés à des pratiques (industrielles), deviennent les lieux d'une nouvelle pratique. Celle du loisir comme le manifestent les plages qui ont été installées pour les festivals d'été de 2003 et 2004 ou le bal du 14 juillet qui a été organisé cette année, pour la première fois, sur le quai de la Fosse, face à l'île. Des flambeaux éclairaient discrètement la rive et la Loire, les éclairages des quais rénovés de l'île soulignaient les nouveaux aménagements, et on a retenu cette phrase d'une femme parlant à son enfant et regardant la Loire ainsi mise en lumière : "regarde comme c'est beau". Ce qui, il y a encore peu, paraissait n'avoir que peu d'intérêt se trouve maintenant doué d'une qualité à même de provoquer un sentiment du beau. On ne peut évidemment qu'être sceptique quant à l'émergence d'une beauté jusqu'ici cachée mais dévoilée, *enfin !* a-t'on envie de dire, par le travail d'urbanisation. Ou alors il faudrait admettre qu'il y ait encore une possibilité du beau, et qui plus est niché dans les témoins d'une histoire industrielle dont on conviendra qu'elle était pour le moins violente à l'égard des individus. Nous retiendrons - au delà de l'expression - que le regard qui se pose maintenant sur ces lieux est associé à une reconnaissance.



Ce qui semble se constituer est un espace pacifié et policé, pavé de bonnes intentions et excluant toutes autres pratiques que celle de la promenade, et de la consommation du temps et des lieux eux-mêmes. Ce territoire qui se fabrique n'est pas à parcourir, à inventer ou interpréter, mais à lire au sens de suivre à la lettre. Lieu à lire comme on lit ou suit un guide et qui par là même clôt le sens. A. Chemetoff ne manquera pas d'ailleurs de jouer ce rôle de guide en quelques occasions, endossant à l'occasion la figure pastorale du berger. On en trouvera une illustration frappante dans un numéro du *Moniteur*. Lorsque le signe détermine ce qu'il faut interpréter, il se fait commandement, agent d'un pouvoir qui impose une vue là où le vide ou l'indéterminé propose un ouvert. Aussi, que le Palais de Justice réalisé par l'agence J. Nouvel soit le premier projet d'ampleur réalisé sur l'île de



Nantes n'a rien d'anodin. Cette première pierre ou ce premier geste étant évidemment censé donner le *La*. L'intérêt de ce projet réside pour une part dans l'expression forte qu'il donne de la justice et dans la puissance critique qu'il livre en mettant en scène une justice qui domine les hommes de sa puissance. La justice est mise en scène comme toute puissante. Le jeu des trames ou tamis successifs, et de plus en plus fins, semble dire qu'il est impossible de passer au travers. Les bureaux, surplombants, paraissent inaccessibles. Au-delà des interprétations de l'expression architecturale - bien que cela puisse finalement n'être pas qu'un hasard - retenons que le premier bâtiment public d'importance, à l'échelle de l'agglomération, et d'un territoire judiciaire plus vaste, est le lieu d'expression et de réalisation de la loi et de la justice. C'est par cette impression marquante que la ville de Nantes a choisi d'initier la valorisation de l'île de Nantes : en vis-à-vis de la ville centre et en déplaçant ce haut-lieu de pouvoir classiquement installé dans le centre ville historique vers le centre du nouvel ordre territorial et politique, l'agglomération.

4.3.5 La question de la valeur ou l'aménagement entre œuvre et produit

Comme le souligne A. Bourdin dans un article paru récemment¹ : "La généralisation de la consommation comme mode de rapport au monde, qui est un fait anthropologique, ne signifie pas que tout s'achète et que tout se vend, mais que tout est pris dans le mouvement de la valeur. Tout comportement, tout objet n'existe que si une valeur peut lui être associée, s'il peut être qualifié par rapport à une référence qui lui donne du sens.". L'auteur souligne également les liens étroits qui s'organisent entre ce mouvement de valorisation, l'investissement généralisé de l'espace public et la montée des dispositifs sécuritaires. En de nombreux points, les réflexions d'A. Bourdin, qui s'intéresse également dans son article à l'île de Nantes, croisent les nôtres. Mais nous pensons que ce mouvement de valorisation pose question, qu'il soit ou non inévitable.

D'abord parce que le passage dans le domaine de la valeur est foncièrement lié ici à un fait économique - il faut vendre les terrains, il faut que les opérations se fassent rapidement, et il est inenvisageable de connaître les ratés que connut la pointe Est de cette même île. Pris dans le jeu de l'échange économique et monétaire, l'espace devient parfaitement interchangeable et perd paradoxalement toute valeur. Ou acquiert une valeur flottante parce que substituable. Dans l'échange économique, les choses s'équivalent, c'est leur prix qui les qualifie et en définit la valeur, non le sens qu'elles produisent au plan individuel, intime, et collectif. A contrario, l'expérience poétique, ou plus simplement le langage produit de la distinction et de la différence. Les mots ne peuvent être interchangeables sans produire une modification du sens, sans toucher différemment l'intime et le collectif.

Une difficulté liée à cette question vient de ce que les opérations d'aménagement sont prises dans un double mouvement. Elles doivent participer d'un jeu de valorisation économique du territoire et de son foncier, passant ainsi dans un registre d'échange qui les rend par conséquent substituables, équivalentes à d'autres. Mais elles doivent également participer de ce mouvement de valorisation de nature anthropologique où la valeur correspond à du sens. Un sens qui diffère de la valeur économique et crée du lieu, de l'insubstituable. A tout prix, a-t-on envie de dire... On comprend alors qu'une tension insoluble s'installe. Cela éclaire peut-être les raisons pour lesquelles le maître d'œuvre et les principaux acteurs s'entendent sur l'idée qu'il s'agit de faire une œuvre comme l'a dit A. Chemetoff². Cette prise de position conforte d'ailleurs notre sentiment selon lequel l'idée de paysage portée par les concepteurs est travaillée par le principe d'artialisation qui définit le paysage à partir de concepts ou représentations constituées dans le champ de l'art, et notamment de la peinture. Quoi qu'il en soit, voilà la référence valorisante, on peut y reconnaître quelque chose qui appartient à un domaine identifiable. Cela ressemble à quelque chose que l'on connaît, directement ou non - et l'on trouve ici une explication possible à la proximité des deux images associées dans la revue *L'Œil*.

Mais cette construction spatiale fortement informée ou qualifiée est loin de n'être que de nature

¹ Cf "Terrain vague. Les espaces délaissés et le sens de la ville" *Faces* n° 59, été 2005, pp16 à 19.

² Cf. conférence d'A. Chemetoff à l'EAN du 3/11/2004.

anthropologique - comme pourrait le faire croire la citation de Bourdin. En effet, le territoire est investi d'informations de tous ordres : directionnelles, liées aux travaux, historiques, végétales, etc. Aucun espace n'a la possibilité pour ainsi dire d'être "en retrait" ou en suspend, mais est ou sera - on le pressent - assurément désigné.

Dans un premier temps, on note que ce à quoi l'on assiste est une sorte de basculement des puissances édicatrices. Les signes et les informations envahissent pour ainsi dire l'espace, plus précisément semblent rivaliser avec la spatialité architecturale, voire peut-être la supplanter comme pratique ordonnatrice. Cette remarque peut être rapprochée d'un article paru dans la revue "ArchiCrée" à propos du graphiste Ruedi Baur, qui était titré : "Ruedi Baur architecte de l'information". L'auteur précisait que la signalétique d'un bâtiment devait selon Baur répondre aux trois fonctions suivantes : identification, orientation et information, afin de baliser un chemin d'un point à un autre. Un peu plus loin, il parlait de la signalétique réalisée pour le centre G. Pompidou disant que le graphiste avait transformé l'espace en panneau. Les aménagements, la volonté de donner à lire les espaces de l'île de Nantes peuvent se recouper avec cette idée. Un autre théoricien de l'architecture, Andréa Branzi, avait de son côté prédit un affaiblissement de l'architecture, du spatial, et le recouvrement de ses principales prérogatives par les objets et le design¹. Sans pouvoir dire si cette prophétie fût effectivement réalisée de manière aussi intense, on peut se demander si ce ne sont pas les véhicules de l'information, dont le graphisme, qui tendent aujourd'hui à étendre leur ordre sur la ville et à s'arroger des pouvoirs que nombre d'acteurs ou observateurs de l'urbain pensent essentiellement inhérents à la spatialité architecturale.

Il y a une autre dimension qui nous semble essentielle si l'on veut comprendre ce qui se réalise sur l'île de Nantes et qui porte sur la valeur et le pouvoir économique de l'information et des moyens de connaissance. Et l'on va voir que cette montée en significations et désignations qui recouvrent le territoire îlien n'est pas que de nature anthropologique.

Yann Moulier Boutang, dans un article traitant de la "Transformation de valeur économique, de son appropriation et de l'impôt"² avance que nous sommes depuis peu dans un capitalisme d'un nouveau genre, le troisième capitalisme. Il en donne la description suivante :

"Disons que le cœur du système productif de richesse passe de la production de marchandise au moyen de la marchandise, à la production de connaissance au moyen de connaissance. Que la transformation mécanique de la matière au moyen de la double dépense d'énergie et de force de travail, sans jamais disparaître, perd son caractère central au profit de la coopération des cerveaux dans la production du vivant au moyen du vivant, à travers les NTIC dont le numérique, l'ordinateur et l'internet sont les emblèmes comme la mine de charbon, la machine à vapeur, le métier à tisser furent ceux du capitalisme industriel. Il en résulte que le capital humain, la qualité de la population, sont devenus d'ores et déjà le facteur crucial de la nouvelle richesse des Nations (...)" - "L'ère du numérique permet aussi de nous faire entrer dans un monde de l'information et de la communication où la question de la rareté des biens matériels devient secondaire par rapport à la rareté du temps et de l'attention." - "Ainsi la richesse, au lieu d'être liée à la possession de biens matériels produits par du travail et du capital, est liée à des expériences de vie et à l'accès à des connaissances (Rifkin) et des services qui sont produits et coproduits par quatre facteurs indissociables : la hardware ou machine, les logiciels (software) mais aussi le wetware (l'attention mentale) et enfin le netware (l'insertion dans un réseau)."

Considéré sous cet éclairage, le principe de promenade didactique que proposent les aménagements décrits précédemment ne peut être réduit à une simple "promenade de santé" ou "visite touristique". Ces aménagements auraient bien partie liée à une production de richesses. Les signes industriels, historiques, etc... retrouvent ici une activité et un sens nouveaux parce qu'ils sont pris dans un échange produisant des richesses qui est lié au temps, à l'usage du temps, plutôt qu'à la production de marchandises. Ils semblent ne pas échapper à cette nouvelle économie du troisième

¹ Voir Branzi (A.), *Nouvelles de la métropole froide. Design et seconde modernité*. Ed du CCI, 1992. Et la revue *AMC*, n° 150.

² Cf. <http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1456>, consulté le 10 avril 2006.

capitalisme, ils sont en tout cas des emblèmes de valeurs économiques contemporaines. D'où la nécessité de lier production de richesse et production de valeur anthropologique, particulièrement en ce qui concerne l'urbanisme. Certes on ne fait pas nécessairement quelque chose d'abord par rapport à un raisonnement économique, mais il paraît difficile de penser quelque production que ce soit indépendamment d'un rapport économique.

Il nous semble que tout l'intérêt qu'il y a à mobiliser la notion de valeur tient à ce que celle-ci est fondamentalement polysémique. Elle concerne tout aussi bien du social, de l'économique, de l'environnemental... C'est un condensé de plusieurs dimensions.

D'un côté un auteur dit faire une œuvre, et de l'autre ce que nous avons développé jusqu'ici permet de penser que cette dernière ne se donne pas comme lieu ou terrain d'une expérience ouverte, mais comme un phénomène qui installe un espace de contrôle qui participe d'une pratique de gouvernementalité¹. Le fait de souligner la volonté de faire œuvre apparaît comme la volonté d'affirmer que ce qui est fait a du sens. Il faut qu'on lise et comprenne qu'il s'agit d'une œuvre qui vise à installer du sens, en appelant à un dévoilement du lieu et du territoire. De la sorte l'aspect économique s'en trouve pour partie masqué. La valeur économique et la valeur du sens se recouvrent ici l'une l'autre.

Cette œuvre mobilise des références qu'il faut connaître pour en bien déchiffrer le sens. L'œuvre close, narrative, l'artialisation, ne s'adressent qu'à un ensemble d'individus qui partagent - connaissent - *a minima* ces références, tout en pensant s'adresser à l'universel *via* la mobilisation de signes connus. La conséquence en est que cet espace public est d'une accessibilité limitée. On se demande à quel point il n'est pas excluant pour certains - ceux qui parlent une "autre langue" de l'espace public en seraient comme privés - à mesure qu'il est incluant pour d'autres.

Si les pratiques observables résonnent sur l'espace proposé : la promenade dominicale, les visites touristiques, les "grandes messes" culturelles..., d'autres s'en trouvent peu à peu évacuées pour divers motifs liés au nouvel ordre urbain : stationnements longs, abris de SDF, économie alternative, pêche... Même si ce n'est pas le projet initial, l'espace se fait normatif.

Parallèlement, et depuis le début du projet, A. Chemetoff insiste sur le principe de partage. S'il est évidemment fait référence à la gouvernance et à une mise en commun, ce principe nous interroge du fait de sa double acception. Partager ce peut-être tout aussi bien mettre en commun quelque chose que découper pour séparer. Le fait de créer un sens qui n'est pas totalement partageable est le risque inhérent à tout aménagement - c'est le risque et la responsabilité du faire - et en ce sens ce n'est pas vraiment critiquable. Mais ce qui fait question serait la généralisation d'un sens univoque sur un territoire aussi vaste et l'effet de lissage qu'il introduit. D'un côté il nous semble limiter l'accessibilité et créer un découpage par le partage comme nous venons de le voir. D'un autre côté il nous semble advenir d'une idée du gouvernement fondée sur l'adhésion "souhaitée" à un modèle de pratique de l'espace public et sur le consensus.

Pour produire un espace public qui soit partagé, au sens de mis en commun, ne faut-il pas introduire des variations, des jeux de différenciations et de distinctions ? Il ne fait aucun doute qu'il y a pour l'île de Nantes une volonté de construire un espace public, d'ouvrir cette nouvelle ville à tous, mais entre les volontés, les actes et la réalisation, il se glisse comme toujours un ensemble de bruits qui produisent des déplacements.

Le contrat de maîtrise d'œuvre des espaces publics de Chemetoff, d'une durée de 10 ans, vise à stabiliser les acteurs dans la durée et vise la mise en cohérence de l'ensemble des actions. C'est effectivement une garantie quant à l'avancement du projet et sa cohérence. Mais l'effet induit est peut-être celui d'un nivellement. La question n'est pas tant d'être en accord ou non avec ce qui

¹ Pour approfondir se reporter au texte de Foucault (M.), "La gouvernementalité" cours du collège de France 1977-78 dans *Dits et écrits II*, pp. 635-657.

se réalise, mais de souligner l'absence de diversité induite par une volonté puissante de maîtrise. Il est simple d'imaginer que si le rôle d'architecte-urbaniste-paysagiste n'était pas ici de dessiner l'ensemble des projets, étant entendu que les bâtiments à venir sont conçus par différents architectes, mais de veiller à une cohérence minimum d'actions diversifiées on atteindrait un résultat plus hétérogène, mobilisant des valeurs et des représentations diversifiées, voire contradictoires. Alors chaque espace public participerait sans doute plus fortement de la construction d'un espace public commun du fait même de ses multiplicités.

La question qui reste en suspend est celle des moyens d'inventer des processus de conception qui permettent de projeter des espaces différents, porteurs de valeurs différentes ; ce qui amène à reconsidérer l'importance de la mésentente et d'un sens polémique de la démocratie, fut-elle locale. Dans ce frayage, les pensées d'un philosophe comme J.Rancière seraient précieuses : "Nous devons travailler contre l'idée du consensus d'hier et contre la dépréciation d'aujourd'hui. Un sens polémique et combatif de la démocratie doit être retrouvé, un sens dans lequel s'affirme la possibilité de créer de l'un avec du multiple comme du multiple avec de l'un."¹

Concluons en reprenant un texte d'I. Joseph, exprimant avec peut-être plus de force et de clarté un certain nombre de réflexions que nous avons essayé de construire à partir des aménagements du sol de l'île de Nantes :

"Les sollicitations du politique ou son intérêt pour l'espace public ne sont pas sans risques en effet. Concevoir l'espace public comme espace du signe et sous les seules catégories de la "gouvernementalité" c'est, en quelque sorte, le faire revenir de la rue à la cour, inverser le mouvement par lequel il s'est constitué en s'affranchissant du regard du monarque et du geste régalien, cantonner son esthétique au principe d'alignement, réduire les cérémonies publiques aux rituels de la procession et l'espace de la communication publique à l'espace du "message" et de l'information délivrée par la puissance publique à ses administrés. La rue ne conserve alors sa fonction d'espace de publication qu'à partir d'une position de surplomb et les actions qui sont censées s'y dérouler sont disposées sous le regard du souverain, subordonnées au monument, au palais, à l'hôtel de ville comme haut-lieu et centre de la représentation"²

¹ Cf. l'entretien avec J. Rancière, *Mouvement*, n°28, mai-juin 2004.

² Joseph (I.), "L'espace public comme lieu de l'action", dans *La ville sans qualités*, pp41-49.

Conclusion générale

De la concrétisation d'un projet de centralité métropolitaine et de quelques uns de ses apprentissages

Notre travail mérite une reprise-réduction sur deux plans : l'un relatif à notre équipement de chercheur et à nos manières de faire, l'autre au projet que nous avons analysé et aux mondes qu'il fait se croiser. La mise à l'épreuve du projet de l'île de Nantes, si elle donne à penser quant au régime contemporain des politiques publiques et à la gouvernance urbaine, est aussi une mise à l'épreuve de ses observateurs !

Observer l'urbanisme en actes

Les temporalités de la recherche n'épousent que rarement celles du monde opérationnel. On a souvent en tête la longueur, la nécessité du temps, la réflexivité propres aux productions des sciences sociales. Nous avons au cours de cette recherche éprouvé une difficulté temporelle d'un autre ordre : l'écriture dans le cadre d'un projet en train de se faire et qui se déploie pour quelques années encore suppose pour nous un arrêt provisoire, une prise de recul, quand bien même nous poursuivons notre veille active, quand bien même notre agenda indique quelques réunions postérieures à l'achèvement de ce travail.

L'approche pragmatique a de surcroît cette caractéristique de laisser longtemps ouvert l'obturateur pour des observateurs qui ne se définissent pas prioritairement par leur spécialité (disciplinaire) et plutôt réticents à trop vite catégoriser les phénomènes (un acquis des postures ethnographiques sûrement). Nous voulions comprendre quelques modalités d'action, éviter les approches extérieures aux processus, nous intéresser aux actants et à leurs effets. En ce sens l'approche situationnelle n'est pas une analyse en termes de "systèmes d'acteurs". Nous pourrions reprendre à notre compte cette phrase de William James : "Je n'ai cure de savoir s'il y a ou non des agents ou si les actions d'un homme sont bien les siennes ou non."¹ En revanche nous souhaitons comprendre ce qui se passe...

Cette compréhension est propre à une communauté d'explorateurs situés spécifiquement, réalisant des "battues", croisant des entretiens, ramenant des éléments qui se passent au même moment

¹ Cité par I. Joseph in *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF, p.55.

sur d'autres scènes. Ils mènent des pourparlers urbanologiques avec les différents pouvoirs, les différentes puissances, de la même manière que la philosophie mène des pourparlers avec les autres productions discursives de la société¹. Ils traduisent les réalités en passant par différents moments. Si l'on reprend les trois temps de la traduction proposés par M.Callon², ils peuvent correspondre :

1- à la mise en place d'un dispositif de veille, d'enregistrement et de perplexité afin d'approcher nos objets d'étude : "Par définition, tous les collectifs, comme la créature de Frankenstein, naissent difformes : tous apparaissent, aux yeux des autres, barbares : seul le tracé de l'expérience leur donne une forme civile."³. Ce premier temps s'est notamment concrétisé par des carnets de bord tenus par les chercheurs, appuyés par des photographies prises en situation. Ce temps n'a rien du confinement que l'on peut trouver dans d'autres sciences.

2- A l'exercice d'attitudes analytiques consistant à se mettre en position de non-savoir, qui supposent empathie dans le cadre d'entretiens, réserve du jugement et implication circonstanciée, qui supposent parfois aussi le développement de perspectives par incongruité, héritées de travaux micro-sociologiques ayant traqué la logique des situations⁴. Le travail collectif permet de faire jouer les rôles, les hypothèses. Il permet de ne pas hypertrophier les bruits de couloir⁵ ainsi qu'une interrogation des cadres et formats d'action : "les acteurs s'engagent dans des régimes de publicisation de leurs arguments et de leurs motifs qui interdisent de tous les aplatiser dans des répertoires désancrés de tout repère spatial et temporel"⁶.

3- A un moment d'intéressement progressif des acteurs du projet. Ce troisième temps de la traduction "pose le problème des alliances que le laboratoire a été capable de nouer autour de ses sujets de recherche. Le collectif de recherche, pour mobiliser les ressources et les soutiens sans lesquels il disparaîtrait bien vite, doit intéresser d'autres acteurs à son entreprise. Peu importe qui ils sont, pourvu qu'ils aient de l'influence ou de l'argent ! L'intéressement, conçu comme l'ensemble des actions destinées à produire de l'intérêt et à susciter l'adhésion d'acteurs influents, présente des modalités qui varient avec les époques, les projets de recherche ou encore les disciplines."⁷. Disons ici, sans développer cet aspect, que cette temporalité ne renvoie pas tant à la recherche d'une adhésion qu'à une fonction d'interpellation⁸. Elle s'éprouve en ce moment dans le cadre d'un programme de recherche analysant de manière comparative les grands projets urbains et impliquant financièrement les collectivités locales impliquées dans ces projets⁹. L'un des équilibres difficiles à réaliser réside sûrement dans le paradoxe suivant : comment plutôt déstabiliser que conforter les acteurs au travail tout en s'assurant d'un rapport de confiance effectif ?

¹ C'est du moins la conception que propose Gilles Deleuze dans *Pourparlers*.

² Cf. M.Callon, P.Lascoumes, Y.Barthe (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.

³ Latour, 1999, p.263.

⁴ "Le principe de pertinence qui fonctionne dans les situations ordinaires surgit toujours par le milieu en quelque sorte, sous la forme d'une insolence acceptable ou requise, d'une ironie plus ou moins attendue, bref d'une modalisation du cadre de l'expérience qui met à l'épreuve ce qui est réputé commun ou ce qui est censé convenir. (...) Le travail de l'incongruité n'est donc pas seulement la lubie du sociologue, c'est la manière dont toute expérience se construit par une série de coups de force mineurs sur les situations." (Quéré, Joseph, "L'organisation sociale de l'expérience", in *Futur antérieur* n° 19-20, 1993).

⁵ Ne pas verser dans une posture de demi-habile, valorisant la connaissance par oui-dire et l'expérience errante...

⁶ D.Cefai, C.Lafaye, "le cadrage d'un conflit urbain à Paris. Les répertoires d'argumentation et de motivation dans l'action collective", in D.Cefai, I.Joseph, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Paris, L'Aube, 2002.

⁷ Callon, Lascoumes, Barthe, p.92.

⁸ Testée par exemple au cours d'une réunion avec des acteurs de Nantes Métropole à propos de la pertinence ou non de certaines notions comme celle de "ville créative" (développée outre-Atlantique par R.Florida), de "prophétie auto-réalisatrice" ou encore en développant l'histoire de la projection de quartiers d'affaires à Nantes : on le voit, il s'agit avant tout de proposer aux acteurs une réflexivité, une propension à la perplexité.

⁹ Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines, portée par le GIP EPAU, impliquant des travaux de recherche à Nantes (resp. scientifique L.Devisme), Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Marseille et Lille.

Dans l'ensemble, ces manières de faire privilégient la construction de l'objet sur l'objet d'étude et ont tendance à refuser de se laisser imposer par quiconque (dominants comme dominés) leurs objets et thèmes d'études. Nous ne sommes pas loin de ce qu'a pu écrire B.Latour à la fin de son ethnographie du Conseil d'Etat : "faute de pouvoir entrer dans une relation de connivence, nous avons extrait le travail du droit de l'institution comme un physiologiste aurait pu extraire la moëlle épinière d'un chien, en sachant parfaitement qu'elle n'est pas tout l'animal. Pour étudier le Conseil d'Etat, nous avons laissé de côté l'Etat : nous admettons volontiers le paradoxe. C'était le seul moyen de résister à l'exotisme imposé à l'ethnologue par ceux que son étude indifférait."¹. Si nous ne sommes pas dans cette indifférence, nous avons à plusieurs reprises émergé à une relation incongrue qui pouvait agacer, intéresser, décaler...

La réticence envers une sociologie (une géographie, un urbanisme) d'institution qui ne va que là où le niveau politico-technique lui dit d'aller et qui amplifie, redouble et légitime le point de vue d'organisation avait été pointée et argumentée. Il n'empêche qu'ont subsisté des variations cognitives au sein de l'équipe. Par exemple, pour l'un des membres, le fait d'avoir toujours pratiqué une sociologie compréhensive auprès d'individus en situation de domination, posait de nouveaux problèmes lorsqu'il s'agit d'appliquer cette posture vis à vis de gens en situation de pouvoir. Pour un autre, la variation thématique qu'implique l'analyse pragmatiste n'est pas évidente à assumer... Pour un autre encore, le travail a plutôt consisté en une implication dans la recherche *via* une "description interprétative" du sol dans le projet, avec un intérêt pour les choses du point de vue de leur signification (ce qui émergerait à une approche plutôt herméneutique du projet urbain). Notre expérimentation collective ne pouvait aplatir ces différences ; il fallait littéralement les éprouver.

Que penser maintenant de ce que nous avons mis sous notre loupe et du domaine de pratique qui l'environne ?

Le projet urbain en ses processus

Nous avons passé du temps sur les cultures du projet, sur les cultures embarquées par ce projet de l'île de Nantes. Nous nous sommes alors sûrement éloignés de considérations en termes de critique architecturale, telle qu'on l'entend souvent lorsqu'il s'agit de commenter des réalisations de maîtres d'œuvre, avec une focalisation outrancière sur les objets (finis !) produits. Nous voulions plutôt restituer le travail d'un ensemble d'intervenants qui sont tous actifs (à des degrés divers certes) dans la transformation des espaces, avec des temporalités spécifiques et agissant à des échelles contrastées. Cela démultiplie sûrement les approches du projet urbain, avec cette vertu de les (ré)insérer dans l'ensemble des politiques publiques territorialisées. Cette réinsertion ne va pas sans frictions comme nous l'avons vu dans le rapport du plan-guide aux autres documents de planification ou de projet. Poser la question de la place du projet urbain dans le processus plus large de production de la ville, c'est voir ici :

- un élément déclencheur (le plan-guide) s'articuler à quelques logiques plus englobantes (dynamiques de reconquête d'espaces libres à proximité immédiate d'un centre existant),
- une concrétisation d'un certain nombre de préceptes ou de conseils pour l'édification (développement durable, mixité fonctionnelle) venant déplacer quelques manières de faire ordinaires,
- des maîtres d'ouvrage se confrontant par le biais du projet spatial et devant expliciter leurs intérêts dans des visées globales : enjeu pour les professionnels de montée en généralité qui prend des formes variées et suppose des arbitrages éminemment politiques (entériner une production de type quartier d'affaires sur la ville ; obtenir un protocole d'accord avec une institution publique nationale...),
- des espaces jusqu'alors ordinaires, lieux du travail ou de supports de flux, devenir emblématiques d'un renouveau : ainsi d'un quai sur la Loire, d'une friche devenant square...

¹ B.Latour, (2003) *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*, Paris, La Découverte, pp270-271

Du côté de la production intentionnelle, nous pouvons être frappés par le nombre croissant de scènes, scripts, acteurs et dispositifs qui interviennent : c'est une difficulté pour tout ce qui touche aux enjeux de concertation et c'est aussi ce qui explique le recours croissant à la communication du projet, pour continuer à faire exister ses intentions et réalisations au-delà de la fabrique complexe qui traduit la conception en autant de plans et séquences d'actions. Cette évolution ne signifie pas forcément une nébuleuse de puissances organisatrices. Dans le cas du projet de l'île de Nantes, quelques trajectoires individuelles pèsent fortement sur son devenir et se sont déposées en partie dans la trame institutionnelle, via la création de la Samoa. Nous avons pu alors voir en quoi des réalités économiques, géographiques, politiques et sociologiques se rejoignent, en quoi un projet métropolitain, un projet d'estuaire, était autant une projection de tendances lourdes liées à l'évolution de certains secteurs économiques par exemple qu'un projet d'individus se projetant dans l'espace et dans le temps. Certes il y a un champ d'actions orienté, mais il lui faut aussi des habitus pour l'incarner et le porter. L'un et l'autre sont bien inextricables.

Peut-on également considérer ce projet de nouvelle centralité quant à sa contribution à l'histoire urbanistique d'une agglomération au début du 21^{ème} siècle ? On se trouve alors face à un enjeu de production de la forme urbaine.

Un projet de centralité métropolitaine et ses conséquences

Le recours à la forme centralité n'est certes vraiment pas inédit, en revanche les contenus envisagés montrent les activités valorisées du moment, qui se différencient de celles qui prévalaient dans les décennies passées (centres directionnels, technopôles...) quand bien même nous avons pu pointer quelques récurrences (le rayonnement émerge aussi bien à la centralité d'attraction qu'à la centralité organisationnelle). La réflexion sur le sens des formes est plus nuancée qu'il y a trente ans. Rares sont les présentations évoquant d'un côté un espace libéré avec des droits à construire et de l'autre une demande du moment à localiser. Dans le projet actuel, on trouve certes un registre de motivation parfois proche de celui du Central Business District, attracteur étrange des années 1970, mais aussi une réflexion d'ordre paysager, l'idée qu'il faudrait signifier et non imposer l'échelle métropolitaine voire régionale. C'est cet aspect qu'il faut ici souligner. Révéler, signifier peuvent être interprétés comme une révision à la baisse des actions spatiales possibles, accompagnant comme un maquillage habile les espoirs désormais rivos aux effets du marketing urbain pour le renforcement de l'attractivité. Mais c'est aussi une autre manière d'aménager l'espace, comptant sur la force instituante des récits pour faire advenir un nouvel imaginaire. Le cas du projet de l'île de Nantes est particulièrement parlant, en raison certes de l'architecte-paysagiste qui pilote le projet mais aussi de la situation géographique du territoire projeté, qui permet d'articuler les échelles depuis celle de la ville de Nantes jusque la métropole Nantes-Saint-Nazaire.

Le centre directionnel prévu en 1970 devait rétablir une hiérarchie spatiale au niveau de la métropole d'équilibre, irriguant grâce à son dynamisme l'ensemble du fonctionnement urbain. Ce centre commandait le reste de l'espace auquel il était lié par des pénétrantes. Il devait dépasser les pouvoirs qui régissaient la ville existante. Aujourd'hui, le centre d'agglomération apparaît comme une entité de nouvel ordre se juxtaposant aux différenciations spatiales existantes sans les perturber. La nouvelle centralité que devrait incarner un espace aujourd'hui plutôt qualifié comme juxtaposition d'ères urbanistiques sans liens entre elles, s'adosse à une autre quête, celle d'insularité, qui lui donne la spécificité annoncée. Quête de centralité et quête d'insularité se recoupent et se renforcent : l'image spatiale de l'urbanisation pavillonnaire ("ville diffuse", "urban sprawl", "ville archipel") peut être contrebalancée par une agglomération à la fois cerclée par un périphérique et centrée sur l'île de Nantes. Ce projet de nouvelle centralité n'est pas seulement un recentrement face à la domination de forces centrifuges, il exprime également une mutation des formes de la centralité. Le recentrement est d'abord métaphorique et n'organise pas nécessairement des forces centripètes. Cette métaphore joue principalement sur les deux dimensions que sont la symbolique naturelle et la symbolique de l'isolement, dimensions en contraste évident avec les

définitions usuelles de la centralité. L'affectation d'un enjeu de centralité pour cette île est alors bien différente des projections antérieures. Elle doit plutôt représenter la complexité du territoire, celui de la Communauté Urbaine récemment créée, ainsi que celui de l'estuaire, à la fois naturel, culturel et portuaire (la centralité d'agglomération mutant alors en centralité de métropole).

L'idée de rendre visible l'agglomération, voire la métropole nantaise, peut être interprétée comme une conception esthétisante de l'aménagement. Il en va pourtant de tous autres enjeux (citadins, politiques, paysagers au moins). Les réalisations sur l'île de Nantes peuvent expérimenter l'idée de reconstruire la ville sur elle-même, signaler une intention politique ; elles n'empêchent évidemment pas la poursuite de l'urbanisation périphérique, surtout vu la conjoncture foncière et immobilière qui ne peut elle être plutôt régulée *via* des outils de planification effectifs à cette échelle (P.L.H.) et d'éventuels établissements fonciers. Le projet de centralité d'agglomération (à Nantes comme ailleurs) suppose une convergence avec ce niveau de l'ordre de la planification. Et, comme nous l'avons déjà analysé¹, les défis formels rencontrent des structures urbaines de plus en plus amorphiques.

Qu'en est-il de l'idée de faire advenir une nouvelle centralité ? Elle *signifie* l'augmentation de la densité et de la diversité. Elle *symbolise* les valeurs qu'une société donnée, à un moment donné, cherche à faire cristalliser. Sans la première dimension, l'intention revient vite à une pratique transcendantale, méprisant le domaine des forces et surestimant le rôle des formes. Sans la deuxième dimension, l'intention est une pragmatique désenchantée se satisfaisant des logiques propres aux mondes techniques et économiques. Signifier, symboliser, renvoient à des actions de visibilisation des choses : un projet de centralité métropolitaine est destiné, lui aussi, à orienter les regards, à proposer de nouveaux panoramas. Mais il requiert aussi, en amont, des points de vue sur la ville contemporaine. Il réclame des observatoires et produit des panoramas dont les enjeux peuvent être de :

- Montrer ce qui n'est pas actuel dans une tension d'inscription dans de grandes temporalités. Nous connaissons le rôle des panneaux régulièrement implantés dans les villes centres nous incitant à en connaître l'histoire, pratiques accentuées avec le marketing urbain et la sensibilisation patrimoniale. L'enjeu revient à donner le goût de l'épaisseur, à plonger dans la durée en s'extrayant du présent. Cet aspect rétrospectif peut aussi être prospectif avec des objets transitionnels de réalités à venir.
- Montrer ce qui est caché, qui peut faire prendre conscience de toutes les matérialités qui font la ville, les réseaux... Rendre visible ce qui est caché peut aussi consister pour des urbanistes, des sociologues et géographes urbains, à montrer des forces à l'œuvre, sociales, économiques ou autres. On peut alors comparer les politiques urbanistiques selon leur degré de puissance formante ou au moins de puissance de visibilisation.

Le projet de l'île de Nantes permet d'alimenter, du côté urbanistique, une réflexion sur les enjeux de révélation des échelles auxquelles les sphères technico-politiques s'attellent désormais. Le politique entendu comme dimension d'organisation de la société, voit son efficacité se réaliser de plus en plus à l'échelle de la région urbaine (de l'agglomération à la métropole au moins). Il lui revient de le montrer davantage sûrement ; il lui appartient aussi de soutenir des modèles de développement urbain renforçant les qualités qui découlent de l'association de la densité et de la diversité. On le voit, pour le politique, la forme centralité rejoint le statut d'objet transitionnel de l'institution spatiale des sociétés. Ce statut n'a d'effet qu'à condition d'être pensé comme devant être effectif, performatif pourrait-on dire. Des approches pragmatistes du phénomène urbain, préoccupées de ses effets, de ses conséquences, de ses structures formantes et déformantes, peuvent relever ce défi. Et à ce point, le saut d'échelle évoqué au cours des derniers paragraphes est d'importance.

¹ Cf. L.Devisme (2005), *La ville décentrée* et notamment le chapitre 3 "de la consistance urbaine contemporaine".

Pour terminer, rappelons l'enjeu qui avait été formulé par René Lourau autour de ce qu'il appelait le procès d'institution urbaine : il s'agit d'être attentif à "ce par quoi les forces sociales deviennent formes sociales"¹.

Pour ne pas terminer, donc, entre forces et formes, la photographie nous paraît être un beau médium. Les planches qui suivent peuvent inviter à poursuivre notre cheminement, à développer de nouvelles incongruités. Leur organisation est thématique ("habiter l'île", "nature en l'île", "des assises", "le sol remonté", "la ville en boîte", "les panneaux", "les inscriptions", "annonces", "enseignes", "avant-après", "des visiteurs", "inauguration") mais leur portée... méditative !

¹ René Lourau (1997), *Implication, transduction*, Paris, Economica, p.56.

Planches photographiques

A l'occasion de la "battue" du 16 mai 2005, augmentée de séances de prises de vues moins planifiées, l'équipe de recherche s'est saisie de l'outil photographique pour ses capacités à documenter et à symboliser les espaces arpentés.

Les planches qui suivent en sont la restitution.

habiter l'île



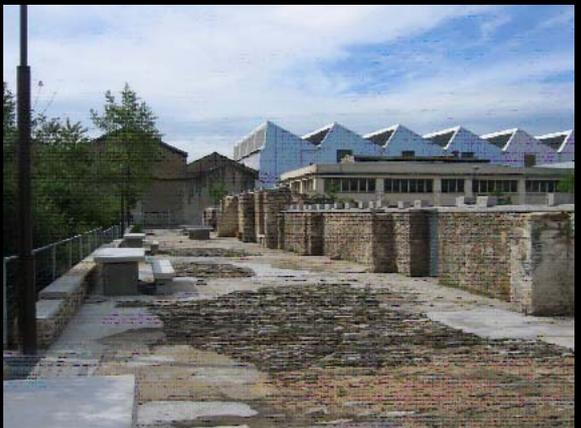
nature en l'île



des assises



le sol remonté



la ville en boîte



les panneaux



les inscriptions



annonces

DESTOCK JUES
MAGASIN TRANSFÉRÉ
 à REZÉ ATOUT SUD - 8 rue ORDRONNEAU
 à côté de "TOUT SE LOUE OUTILLAGE"
 et "PICARD Surgelés"
 N°7A. 02 40 75 74 23

NOUVELLE ADRESSE DESTOCK. OUEST
 8 rue ORDRONNEAU
 ZONE ATOUT SUD. REZÉ
 ARRÊT BUS ORDRONNEAU
 PRÈS de PICARD SURGÉLÉS et
 TOUT SE LOUE
 entre LECIÈRE et VERTY. HERLIX.

Ets BOISTIERE
 Pour mieux vous servir, nos locaux
 ont été transférés : 2 Rue du Seil à
 REZE TEL: 02 40 89 50 10

MEN ATLANTIC Service
Electrolux
 Service
 111 rue de la République
 44100 SAINT-NAZAIRE
 Tél: 02 40 46 96 33
ELECTROMÉNAGER
 02 40 46 96 33

LA CONTEMPORAINE
 est définitivement transférée
 Parc d'Activités La Madeleine
 11, rue Edouard-Branly
 44985 STE LUCE-S/LOIRE Cedex
 Tél. 02 51 13 50 50

SOCIETE DE ST VINCENT DE PAUL
 Ici, 41
 Nous recevons
 vaisselles
 MA
FERMETURE DEFINITIVE
 DE LA COLLECTE DE VILLEMLÉNIS
 41 RUE DE LA TOUR D'AUTREGRÈNE
OUVERTURE
 A PARTIR DU 13/09/2005
 AT 115 RD DE LA LIBERTÉ
 LES MARDI, MERCREDI ET JEUDI
 DE 14H30 A 17H00
Au, 115 Boulevard de la Liberté
Vestiaire - Distribution : sur rendez-vous.
Secrétariat
Tél. 02 51 80 97 25
du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00.
 Bus 11 et 70 - Arrêt Mairie de Chantenay / Tram : Ligne 1 - Arrêt Egalité

DEPUIS LE 13 AVRIL VOTRE MAGASIN EST
 TRANSFÉRÉ :
373, ROUTE DE CLISSON
A SAINT-SEBASTIEN/LOIRE
 (PROCHE HOTEL DES VENTES DE VEHICULES)

SONAC
SONAC vous informe

- Fermeture de notre agence de Nantes* Le Mercredi 6 Juillet 2005
 * 111 Quai François Mitterrand
 Déménagement de Clisson vers Nantes Centre de 9h00
- Permanence de SONAC Carquefou Du 7 au 15 Juillet 2005
 Notre agence commerciale de Carquefou sera ouverte jusqu'au vendredi 15 juillet au 9h00 -
 Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et de 14h à 16h00
- Ouverture de notre nouvelle agence de Nantes Le Jeudi 19 Juillet 2005
 24 Rue de Mersin Centre - Espace Nantes Loire Fleuves (Carrée d'Or)
 BP 73178 44322 Nantes Cedex 03 - Tél: 02 40 47 08 98 - Fax: 02 40 47 14 72

enseignes



avant - après



des visiteurs



inauguration



Légendes des planches

habiter l'île (p.163)

PHOTOGRAPHIES ELISABETH PASQUIER.

[de haut en bas, de gauche à droite] : toutes photographies île de Nantes, mai 2005

nature en l'île (p.165)

PHOTOGRAPHIES MARIE LAURE GUENNOC.

[de haut en bas, de gauche à droite] : boulevard de la Prairie au Duc - mai 2005 ; square de l'île Mabon - mai 2005 ; boulevard de la Prairie au Duc - mai 2005 ; galerie commerciale Beaulieu rive gauche - mai 2005 ; quai François-Mitterrand - mai 2005 ; boulevard Vincent-Gâche - mai 2005 ; square de Vertais - mai 2005 ; rue René-Viviani - mai 2005.

des assises (p.167)

PHOTOGRAPHIES LAURENT DEVISME.

[de haut en bas, de gauche à droite] : en regardant... ceux qui attendent "le coucher de soleil" au bout de l'île ; des bancs perpendiculaires au palais de Justice ; ne pas déranger, construction en cours ; bancs jumeaux sur nouveaux pavés ; le banc centaure, dos à la route ; l'invitation à voir des joueurs de pétanque ; la Justice vue de l'arrière ; la droite et la courbe : une nouvelle assise dans la ZAC Beaulieu. Toutes photographies 2005.

le sol remonté (p.169)

PHOTOGRAPHIES XAVIER FOUQUET

[de haut en bas, de gauche à droite] : collages et ajustements de circonstances ; désordre savamment composé ; mnémotique des lignes ; éloge du faire ; remontée alluvionnaire ; parcours didactique : la ville à suivre à la lettre ; fabrication d'accidents - entre le trouvé et le valorisé ; la fabrication une origine : un puit.

la ville en boîte (p.171)

PHOTOGRAPHIES MARC DUMONT

[de haut en bas, colonne de gauche puis colonne de droite] : boîte protégée : entrée très réservée.... ; quand l'industrie s'en va : boîte vidée ; vivre et - pourquoi pas ? co-habiter ! ; garer : l'espace réaménagé par le sol ; stands de ville ; boîte à image ! l'île déserte... Toutes photographies 2005.

les panneaux (p.173)

PHOTOGRAPHIES ELISABETH PASQUIER, 2005

[de haut en bas, de gauche à droite] : toutes photographies île de Nantes, 2005.

des inscriptions (p.175)

PHOTOGRAPHIES LAURENT DEVISME

[de haut en bas, de gauche à droite] : le Hangar 32, lieu d'exposition de la Communauté Urbaine ; l'île imagée, sur la porte d'une école de l'île ; un fourgon pour une nouvelle télévision locale ; premiers affichages au sein des halles Alstom ; à l'extrémité Ouest de l'île, l'annonce d'un événement... quotidien ; l'annonce d'un désamiantage, avant démolition du Tripode ; cadrage pour rappel d'un objet disparu : l'emblématisation du pont transbordeur ; Nantes en vue : une navette pour les passagers d'un paquebot. Toutes photographies 2005.

annonces (p.177)

PHOTOGRAPHIES DOROTHÉE LAURENT

[de haut en bas, de gauche à droite] : Destock Ouest, boulevard Léon Bureau ; Destock Ouest, boulevard Léon Bureau ; Etablissements Boistière, rue Sourdéac ; MenAtlantic, quai François-Mitterrand ; La Contemporaine, quai François Mitterrand ; Société Saint Vincent de Paul, rue de la Tour d'Auvergne ; La Trocante, boulevard Léon Bureau ; Sonac, quai François Mitterrand. Toutes photographies 2005.

enseignes (p.179)

PHOTOGRAPHIES DOROTHÉE LAURENT

[de haut en bas, de gauche à droite] : André, entreprise de BTP, rue la Noue Bras de Fer, 2003 ; André, entreprise de BTP, rue la Noue Bras de Fer, 2005 ; Garage de la Loire, place François II, 2003 ; Une maison à Nantes, brocante, place François II, 2005 ; R.D.S., reprographie, place François II, 2003 ; Montecristo, bar, place François II, 2005 ; Le Royalty, bar brasserie, rue de la Tour d'Auvergne, 2003 ; Millenium Modélisme, vente de modèles réduits, rue de la Tour d'Auvergne, 2005.

avant-après (p.181)

PHOTOGRAPHIES DOROTHÉE LAURENT

[de haut en bas, de gauche à droite] : Tabur Électricité, quai François Mitterrand, 2003 ; Tabur Électricité, quai François-Mitterrand, 2005 ; Actif Ouest, rue la Noue Bras de Fer, 2003 ; Actif Ouest, rue la Noue Bras de Fer, 2005 ; Cinétique, rue Pierre Landais, 2003 ; Cinétique, rue Pierre Landais, 2005 ; Halle 16, rue la Noue Bras de Fer, 2003 ; Halle 16, rue la Noue Bras de Fer, 2003.

des visiteurs(p.183)

PHOTOGRAPHIES LAURENT DEVISME

[de haut en bas, de gauche à droite] : horizon dégagé pour un promeneur aveyronnais ; dans le H32 au premier et dernier étage, des planches sur chevalet, derrière la fenêtre ; de dos, quelques uns des auteurs du square Mabon ; visite de chantier pour le monde technico-politique ; jour de la randonnée Ouest-France : la foule à l'intérieur du MIN ; les promeneurs renseignés sur l'histoire de la grue Titan grise ; à l'assaut de la cale pour mieux voir "la visite du Sultan sur son éléphant à voyager dans le temps" de la compagnie Royal de Luxe ; la Prairie-Au-Duc foulée par les visiteurs de l'éléphant et de la petite géante. Toutes photographies 2005.

Inauguration (p.185)

PHOTOGRAPHIES CÉLIA DÈBRE

[de haut en bas, de gauche à droite] : Inauguration du quai François-Mitterrand, 13 janvier 2005.

Bibliographie

Textes généraux

- ASCHER, F. (2001), *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*, Paris, L'Aube
- BLATRIX, C., (2000), *La démocratie participative, de mai 1968 aux mobilisations anti-TGV, processus de consolidation d'institutions émergentes*, Thèse de Science politique, Paris I.
- BLONDIAUX, L., SINTOMER, Y., (2002), "L'impératif délibératif" in *Politix*, volume 15, n° 47, 2002, pp.79-102.
- BOLTANSKI, L., CHIAPELLO, E., (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843p.
- BORDREUIL, J-S. (1987), *La production de la centralité urbaine*, Thèse d'Etat sous la direction de R.Ledrut, Université Toulouse-Le-Mirail.
- (1999), "Changement d'échelle urbaine et/ou changement de formes. Note sur les défis contemporains de 'l'urbanisme métropolitain'" in *Annales de la recherche urbaine* n° 82.
- BOURDIEU, P. (1972-2000), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil
- BOURDIEU, P. (1982), *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit
- BRANZI, A., (1992), *Nouvelles de la métropole froide. Design et seconde modernité*. Paris, Ed du CCI.
- CALLON, M., LASCOUMES, P., BARTHE, Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Seuil.
- CEFAI, D., JOSEPH, I. (2002), *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves de civisme*, Paris, L'Aube.
- CHALAS, Y., (2000), *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, Economica, 195p.
- CHALAS, Y. (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation. Cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistique*, Paris, L'harmattan
- CHEREL, E., PETITEAU, J-Y. (2004), *L'émergence du récit comme révélateur du processus de renouvellement urbain*, étude pour le Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation aux arts plastiques / LAUA.
- CLAUDE, V. (2006), *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Marseille, Parenthèses.
- DEFRANCE, J. (1988), "Donner la parole, la construction d'une relation d'échange", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 73, juin 1988.

- DELEUZE, G.** (1990), *Pourparlers*, Paris, Minuit.
- DEVISME, L.** (2000), "La centralité, entre configurations et interactions" in M.Lussault, J.Lévy, *Logiques de l'espace, esprit des lieux, Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, pp177-188.
- (2001), "le nouvel esprit de l'urbanisme et ses critiques", actes du colloque du LTMU "questions de ville et de projet", 13-14/12/01.
- (2005), *La ville décentrée. Figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*, Paris, L'Harmattan.
- DEVISME, L., DUMONT, M.** (2006), "Les métamorphoses du marketing urbain.", *EspacesTemps.net*, Mensuelles, 04.02.2006
<<http://espacestemp.net/document1831.html>>
- DEVISME, L., PASQUIER, E.** (2005), "les échos du local... Echos d'un appel à articles" in *Lieux communs*, n°8, Ecole d'Architecture de Nantes
- FOUCAULT, M.** (2001) "la gouvernementalité" cours du collège de France 1977-78 in *Dits et écrits II*, Paris, Gallimard, pp. 635-657.
- GAUDIN, J.P.,** (1985), *L'avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*, Paris, Cham Vallon.
- GUILLERME, A.** (1993), *Les temps de l'eau*. Paris, Champ Vallon.
- HAYOT, A., SAUVAGE, A.,** (2000), *Le projet urbain. Enjeux, expérimentations et professions*, Paris, La Villette, 401p.
- JACKSON, J.B,** (2003), *A la découverte du paysage vernaculaire*, Paris, Actes Sud
- JAMES, W.** (2005), *Essais d'empirisme radical*, Marseille, Agone
- JOSEPH, I.,** (1998) "l'espace public comme lieu de l'action" in *La ville sans qualités*, Paris, L'Aube, pp41-49.
- (1998), "Paysages urbains / choses publiques" in *Carnets du Paysage* n°1, Actes sud - Ensp
- (1999), *Villes en gare*, Paris, l'Aube.
- (2002), *Erving Goffman et la microsociologie*, Paris, PUF
- (2004), *Météor, les métamorphoses du métro*, Paris, Economica
- JOSEPH, I., QUERE, L.,** (1993) "L'organisation sociale de l'expérience" in *Futur antérieur* n°19-20.
- LATOUR, B.,** (1985), "Les vues de l'esprit. Une introduction à l'anthropologie des sciences et des techniques", in *Culture technique* n°14, pp4-29.
- (1997), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La découverte.
- (1999), *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La découverte.
- (2003), *Un monde pluriel mais commun*, Paris, L'Aube.
- (2003), *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'Etat*, Paris, La découverte.
- LOURAU, R.,** (1997), *Implication, transduction*, Paris, Economica.
- LUSSAULT, M.** (1996), "Fabrique de l'image et projet urbain" in J.P Charrié (dir), *Villes en projets*, Bordeaux, MSH Aquitaine, pp115-127.
- (1997), *L'espace en actions. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, DHDR, Université de Tours.
- MANGIN, D.** (2004), *La ville franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, La Villette.
- MANIN, B.** (1995), *Les principes du gouvernement représentatif*, Calman Levy, Paris.
- MOULLIER-BOUTANG, Y.** (2004), "Transformation de valeur économique, de son appropriation et de l'impôt" - <http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=1456>

- NANCY, J-L., (1999), *Los Angeles ou La ville au loin*, Paris, Mille et une nuits
- NEVEU, E. (2003), "Engagement et distanciation. Le journalisme local face à un mouvement social", in CEFAL D., PASQUIER D. (dir), *Les sens du public. Publics politiques et publics médiatiques*, PUF
- OBLET, T. (2005), *Gouverner la ville. Les voies urbaines de la démocratie moderne*, P.U.F., 2005
- PROST, R., (dir) (1995), *Concevoir, inventer, créer. Réflexions sur les pratiques*, Paris, L'Harmattan.
- PROST, R., (dir) (2003), *Projets architecturaux et urbains, Mutation des savoirs dans la phase amont*, Paris, PUCA.
- RASTIER, F. (1999), "Action et récit" in De Fornel, M., Quéré, L., *La logique des situations. Nouveaux regards sur l'écologie des activités sociales*, pp173-198.
- ROGER, A. (1995) "Histoire d'une passion théorique, ou : comment on devient un raboliot du paysage" in *La théorie du paysage en France*, Paris, Champ Vallon.
- ROSANVALLON, P. (2000), *La démocratie inachevée*, Gallimard, Paris.
- SODERSTROM, O., (2000), *Des images pour agir. Le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot.
- Et al. (2000), *L'usage du projet*, Lausanne, Payot.
- STASZAK, J-F., (2000), "Prophéties autoréalisatrices et géographie" in *L'espace géographique* n°2, pp. 105-119.

Revue *Espaces et Sociétés* n°105-106, 2001. Dossier "projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande".

Nous avons également "veillé" sur la presse spécialisée et notamment sur les revues suivantes : *Espaces Temps.net*, *les Annales de la Recherche Urbaine*, *Espaces et Sociétés*, *Urbanisme*, *Le Moniteur des Travaux Publics et de l'Aménagement*, *Diagonal*, *Projet urbain*, *AMC*... Les articles précis sont référencés en note infrapaginale.

Textes sur Nantes

Nous avons constitué une bibliographie assez complète dans notre recherche *Centralité émergente, la fonction miroir de l'île de Nantes*. Nous livrons ici des éléments d'actualisation.

- ATELIER ILO, (2006), "Revitalisation-requalification du quartier des ponts", mémoire de DESS "Villes et territoires" (Faculté de Droit et de Sciences politiques et Institut de Géographie et d'Aménagement de l'Université de Nantes, Ecole d'architecture de Nantes).
- CHAUVET, A., (1989), "Nantes : théorie et pratique de la ville", *Cahiers du centre nantais de recherche pour l'aménagement régional* n°33-34, Nantes, Ouest éditions, 340p.
- CHEMETOFF, A., Bureau des paysages, (1999), *L'île de Nantes. Le plan-guide en projet*, Nantes, MeMo.
- DARRIS, G., LEON, H., (1996), *Entre ambition et solidarité : l'incertaine maîtrise de la puissance publique sur la production urbaine. L'exemple de Nantes*, rapport pour le Plan Urbain.
- DEVISME, L. (2000), "Identité urbaine et concurrence territoriale : la fabrique de l'image de Nantes" in J-P Carrière et S.Farthing, *Les cités atlantiques : villes périphériques ou métropoles de demain ? Diagnostics et politiques*, Paris, Publisud, pp283-304.

- DEVISME, L., PETITEAU, J-Y, PASQUIER, E., FOUQUET, X., GUENNOG, M. L.,** (2001), *Centralité émergente : la fonction miroir de l'île de Nantes*, EAN, rapport pour le PUCA, 134p.
- FARINELLA, R.** (2005), "Nantes, a pleasant town to live in" in *European journal of planning on line*, <www.planum.net/topics/quality-nantes_uk-index.html>
- GARAT, I., GUINEBERTEAU, T., POTTIER, P., MADORE, F., JOUSSEAUME, V.** (2005), *Nantes. De la belle endormie au nouvel eden de l'Ouest*, Paris, Economica
- GRETHER, F., PERRAULT, D.,** (1992), *Au cœur du Grand Nantes. Etude exploratoire pour l'aménagement de l'île de Nantes*
- MASBOUNGI, A.** (dir) (2003), *Nantes. La Loire dessine le projet*, Paris, ed. La Villette
- RAPETTI, D.** (2004), "Contre vents et marées : 'Nantes Atlantique. La nouvelle donne'" in *Mappemonde* n° 74, 2
- ROSSI, P-L.** (1987), *Nantes*, Paris, Champs Vallon

Nous avons, de 2002 à 2005, suivi quotidiennement la presse quotidienne régionale via *Ouest-France*, édition Nantes. Nous avons parfois comparé les articles avec *Presse-Océan*, qui a rejoint fin 2005 le groupe Ouest-France.

Annexes

Annexe 1

Tableau récapitulatif des réunions du CCQ Ile de Nantes selon les invitations reçues entre août 2001 et juin 2005.

Annexe 2

Les 18 points organisant les missions de l'aménageur SAMOA (extrait de la Convention Publique d'Aménagement de 2003).

Annexe 3

Décryptage de la conférence d'A. Chemetoff à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, novembre 2004.

Annexe 4

Parcours et positions d'entreprises ayant quitté le territoire de l'île de Nantes.

Annexe 5

Calendrier rétrospectif de la diffusion des informations concernant "l'éléphant" dans la presse.

Annexe 1 - Tableau récapitulatif des réunions du CCQ Ile de Nantes selon les invitations reçues entre août 2001 et juin 2005.

objet de l'invitation	groupe de travail	date de la réunion	lieu	compte rendu	intervenants annoncés	obs. part.	participants	annonce des réunions	médiatisation des réunions
Point sur l'état d'avancement du projet IDN Débat avec Alexandre Chemetoff invitation signée par Jean Marc Ayrault	Projet Ile de Nantes	vendredi 31 août 2001 - 20h30	Hangar 32, Quai des Antilles	compte rendu le 29 mai	Jean Marc Ayrault, Alexandre Chemetoff				Ouest France : 03/09/01 Presse Océan : 03/09/01
Visite du nouveau commissariat de Police Cours olivier de Clisson, invitation signée par le chargé de quartier	intergroupe	mercredi 14 novembre 2001 - 18h	commissariat Cours olivier de Clisson						
Réunion mise en place suite à des critiques ou des craintes formulées sur les points suivants : Papeterie OTOR : délibération du conseil municipal Les risques industriels, Transit poids lourds sur l'Ile de Nantes Cliniques vétérinaires rue Anatole de Monzie Travaux sur le centre commercial Beaulieu Désamiantage et démolition du Tripode Informations diverses invitation signée par le chargé de quartier	aménagement et cadre de vie	mardi 08 janvier 2002 - 19h	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche	compte rendu le 29 janvier		X	Alain Robert, élu référent de quartier, Pascale Chiron élue de quartier, Ronan Dantec, adjoint délégué à l'environnement Xavier Picard env. 70 pers.	Ouest France : 22/12/01 04/01/02	
l'Ile était une fois... Bilan, invitation signée par le chargé de quartier	animation et vie de quartier	mardi 05 février 2002 - 18h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
Réponse aux questions soulevées lors de la réunion du 8 janvier 2002 à propos des points suivants : Papeterie OTOR : délibération du conseil municipal Les risques industriels, Transit poids lourds sur l'Ile de Nantes Clinique vétérinaire rue Anatole de Monzie Travaux sur le centre commercial Beaulieu Désamiantage et démolition du Tripode Informations diverses invitation signée par le chargé de quartier	aménagement et cadre de vie	jeudi 07 février 2002	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche	compte rendu le 14 février					
lancement du projet l'Ile était une fois... la Loire, invitation signée par le chargé de quartier	animation et vie de quartier	jeudi 08 février 2002 - 18h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						

rendu intermédiaire de l'étude de programmation du quai Hoche/ Point étape, invitation signée par le chargé de quartier	intergroupe	lundi 25 février 2002 - 19h	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche	compte rendu le 14 mars					
L'île était une fois, cinquième édition invitation signée par le chargé de quartier	animation et vie de quartier	jeudi 28 février 2002 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche	compte rendu le 18 mars					
préparation de la 5ème édition de la manifestation "l'île était une fois" invitation signée par le chargé de quartier	animation et vie de quartier	mardi 26 mars 2002 - 18h 30	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
Présentation des interventions sur le secteur I (palais de justice, Quai François Mitterrand, Place François II) présentation de la ligne 4 (tram bus) invitation signée par le chargé de quartier	Projet île de Nantes	jeudi 04 avril 2002 - 18h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche		présidée par Patrick Rimbert, adjoint délégué aux grands projets urbains	X	Alain Robert, élu référent de quartier, Pascale Chiron élue de quartier, Ariane Henry, élue de quartier Catherine Touchefeu, adjointe déléguée à la démocratie locale, Alexandre Chemetoff, architecte du projet IDN Chargé de quartier Xavier Picard env. 40 pers.		
tranquillité publique : point de situation sur le quartier, invitation signée par le chargé de quartier	civisme et éducation	lundi 22 avril 2002 - 18h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
L'île était une fois ... la Loire : point d'étape et étude de la pré-programmation, invitation signée par le chargé de quartier	animation et vie de quartier	mardi 14 mai 2002 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
élaboration du programme définitif de la manifestation L'île était une fois... invitation signée par le chargé de quartier	animation et vie de quartier	mardi 02 juillet 2002, 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
L'île était une fois... le Loire : présentation complète de cette 5ème édition invitation signée par le chargé de quartier	intergroupe	mardi 24 septembre 2002 - 18h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						

L'analyse pragmatique d'un projet urbain

information sur le plan d'action 2002-2007 du projet IDN, invitation signée par Jean Marc Ayrault	réunion publique	lundi 07 octobre 2002 - 20h30	maison des syndicats, Place de la gare de l'Etat	compte rendu le 13 novembre	présidée par Jean Marc Ayrault	X	Patrick Rimbart, adjoint chargé des grands projets urbains Alain Robert, élu référent de quartier, Pascal Chiron élu de quartier, Alexandre Chemetoff, architecte du projet IDN, Laurent Thiéry directeur des services de la CUN, Luc Stéphan du cabinet du maire, élu de l'opposition, Jacques Sayagh de Ouest France Patrick Bertu, Chargé de quartier Xavier Picard, Philippe Bazaille, directeur de l'EAN env. 150 pers.	Ouest France 08/10/02 09/10/02 Presse Océan 09/10/02
gestion urbaine de proximité conservatoire national de Région chantier secteur I stationnement ZAC Beaulieu signée par le chargé de quartier	aménagement et cadre de vie	mercredi 23 octobre 2002 - 18h	maison des syndicats, Place de la gare de l'Etat	compte rendu le 22 novembre				
tranquillité publique contrat éducatif local invitation signée par le chargé de quartier	civisme et éducation	mardi 05 novembre 2002 - 18h	maison des syndicats, Place de la gare de l'Etat	compte rendu le 6 décembre		X	Alain Robert, élu référent de quartier, chargé de quartier, Hervé Guégan, grands équipements à la CUN, Pierrick Bouquet et Alain Motte de Nantes Aménagement, une personne d'Urbana une journaliste de Ouest France env. 90 pers.	Ouest France : 09/11/02
information sur les conditions de réalisation du chantier de désamiantage et de démolition du Tripode réunion élargie aux riverains invitation signée par l'élu référent de quartier	aménagement et cadre de vie	jeudi 07 novembre 2002	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	compte rendu le 04 décembre				
proposition de réorganisation des groupes de travail opération "les 3 coups" quai Hoche l'île était une fois... Signée par l'élu référent de quartier	animation et vie de quartier	mercredi 13 novembre 2002	maison des syndicats, Place de la gare de l'Etat					
bilan de la manifestation l'île était une fois... Signée par l'élu référent de quartier	animation et vie de quartier	mercredi 18 décembre 2002 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche					

> stationnement ZAC Beaulieu > gestion urbaine de proximité Signée par l'élú référent de quartier	aménagement et cadre de vie	jeudi 19 décembre 2002 - 18 heures	maison des syndicats, bd de la prairie au duc -Salle F	avec un document A4 qui annonce la modification des règles d'urbanisme	présidée par Patrick Rimbart, vice-président de la CUN Sont également présents Mr Rezière et Mr Robert vice-président de la CUN et Alexandre Chemetoff, architecte du projet IDN	env. 20 pers.			
Sur la concertation préalable sur l'aménagement du secteur dit numéro 8 de l'île de Nantes autour du centre commercial Beaulieu- information sur l'exposition de cet avant projet à partir du 12 janvier dans la galerie du centre commercial Beaulieu > présenter de l'avant projet d'aménagement du secteur 8 > recueillir vos avis et observations invitation accompagnée d'un document A4 qui annonce la modification des règles d'urbanisme Une signée par Patrick Rimbart	réunion publique	jeudi 08 janvier 2003 de 18h30 à 20h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	compte rendu 25 février					
préparation de l'édition 2003 de la manifestation l'île était une fois... réédition du guide des activités associatives signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	Mercredi 29 janvier 2003 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche						
concertation préalable à l'aménagement du secteur 8 de l'IDN présentation des adaptations à l'avant projet demandées pendant la période de concertation préalable signée par l'élú référent de quartier	projet IDN-centre commercial/ ZAC Beaulieu	jeudi 06 février 2003-18h	maison des syndicats, bd de la prairie aux ducs		réunion présidée par Patrick Rimbart, vice-président de la communauté urbaine, chargé des grands projets				
manifestation l'île était une fois... opération "les 3 coups" signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	mercredi 12 mars 2003 - 18h	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent gâche						
Présentation de l'équipement Quai Hoche : restitution de l'étude ARJUNA signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	jeudi 13 mars 2003	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent gâche	compte rendu le 08 avril					
L'île était une fois... l'aventure : élaboration du pré-programme signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	jeudi 17 avril 2003 -18h	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
L'île était une fois... signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	mercredi 28 mai 2003 - 18h	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						

restitution des actions des groupes de travail présentation des grandes lignes de la politique municipale invitation signée par Jean Marc Ayrault	séance plénière	vendredi 20 juin 2003	maison des associations, 12 rue Anatole de Monzie	compte rendu le 04 juillet			Patrick Rimbart, adjoint au maire chargé des grands projets urbains Catherine Toucheteu, adjointe déléguée à la démocratie locale, Patrick Bertu, chargé de quartier.	Presse Océan 21/06/03 23/06/03 Ouest France 24/06/03
Désamiantage et démolition du Tripode : présentation du lauréat OCCAMAT signée par l'élú référent de quartier	Projet IDN - Tripode	lundi 23 juin 2003 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	document papier du Power Point présenté par OCCAMAT				Ouest France 26/06/03
présentation des avant-projets d'aménagement de l'espace public sur le secteur bd Charles De Gaulle ainsi que celui compris entre la rue Lanoue Bras de fer et le Bd de la prairie au Duc signée par l'élú référent de quartier	aménagement et cadre de vie	mardi 01 juillet 2003 - 19h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	réunion présidée par Patrick Rimbart, adjoint au maire chargé des grands projets urbains				Presse Océan 03/07/03 Ouest France 03/07/03
finalisation du programme l'île était une fois... l'aventure signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	lundi 07 juillet 2003 - 18 h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche					Presse Océan : 10/07/03
Projets d'aménagement concernant le secteur du Bd Charles De Gaulle et le secteur "ALSTOM" (compris la rue Lanoue Bras de fer et le Bd de la prairie au Duc) : Bilan de la concertation invitation signée par l'élú référent de quartier	aménagement et cadre de vie	mercredi 17 septembre 2003 - 19h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	réunion présidée par Patrick Rimbart, adjoint au maire chargé des grands projets urbains				Ouest France 19/09/03
réception en l'honneur de la parution du nouveau guide associatif 2003-2004 de l'île de Nantes invitation signée par MF Clergeau, adjointe à la vie associative, aux sports et à la jeunesse et de A.Robert élu référent de quartier.	intergroupe	mercredi 24 septembre 2003 - 18h	Hôtel de ville					Presse Océan : 26/09/03 Ouest France 29/06/03
En raison du mouvement de grève des intermittents la manifestation l'île était une fois... qui était prévue le 10 octobre 2003 est reportée à une date ultérieure. En raison de ce report des modifications de programmation invitation signée par l'élú référent de quartier	intergroupe	jeudi 25 septembre 2003 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche					
Tranquillité publique : point de situation sur le quartier invitation signée par l'élú référent de quartier	civisme et éducation	mercredi 15 octobre 2003 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	compte rendu le 04 novembre				

Présentation du projet d'équipement sportif ZAC Beaulieu Présentation créée "ind d'ange", secteur Babin Chevaye invitation signée par l'élu référent de quartier	aménagement et cadre de vie animation et vie de quartier	lundi 20 octobre 2003 - 18h30	maison des syndicats, Place de la gare d'Etat		présence de mme Clergeau, maire adjointe déléguée à la jeunesse, aux sports et à la vie associative mme Padovani, adjointe au maire déléguée à la petite enfance et à la famille				Ouest France 24/10/03
Débat, dans le cadre des nouveaux rendez-vous "les rencontres de l'éducation" animée par l'association "maison de parents/ jardin d'enfants, sur "l'enfant et le jeu".	civisme et éducation	mardi 21 octobre 2003 - 18 h	salle Joliot Curie, 67 BD Joliot Curie						
dans le cadre des nouveaux rendez-vous "les rencontres de l'éducation" animées par l'association "maison de parents/ jardins d'enfants débat autour du thème "quelles relations entre frères et sœurs" invitation signée par l'élu référent Sud et l'élu référent IDN	civisme et éducation	mercredi 17 novembre 2003 - 18h	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie						
présentation par la CEGECE du projet d'extension du centre Commercial Beaulieu invitation signée par l'élu référent de quartier	aménagement et cadre de vie	mardi 09 décembre 2003 - 19h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche		réunion présidée par Patrick Rimbart, adjoint délégué aux grands projets, à la politique de la ville				
Présentation de l'association "Allisée- espace info Énergie 44" restitution par le comité du suivi des deux réunions avec l'usine OTOR invitation signée par l'élu référent de quartier	aménagement et cadre de vie	mercredi 17 décembre 2003 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche						
dans le cadre des nouveaux rendez-vous "les rencontres de l'éducation" animées par l'association "maison de parents/ jardins d'enfants débat autour du thème "l'angoisse chez l'enfant" invitation signée par l'élu référent Sud et l'élu référent IDN	civisme et éducation	jeudi 18 décembre 2003 - 18h30	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie						
bilan de la manifestation "Ile était une fois... invitation signée par l'élu référent de quartier	animation et vie de quartier	mardi 27 janvier 2004- 20h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	compte rendu février 2004					
Visite guidée de l'exposition consacrée à la future école d'architecture de Nantes (place François II) invitation signée par l'élu référent de quartier	intergroupe	samedi 31 janvier 2004 - 10h30	Hangar 32, Quai des Antilles		visite commentée par Philippe Bataille, directeur de l'ÉAN	X	Alain Robert élu référent de quartier, Chargé de quartier, Soizic Angomar de la SAMOA 15 pers.		

bilan de fonctionnement du CRAPA Perspectives d'action invitation signée par l' élu référent de quartier	animation et vie de quartier	mercredi 04 février 2004 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	compte rendu 23 février 2004					
projet d'équipement loisirs jeunes enfants (rue Sébilleau) signée par l' élu référent de quartier	animation et vie de quartier aménagement et cadre de vie	mardi 24 février 2004 - 19h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche	compte rendu 09 mars 2004					
dans le cadre des nouveaux rendez-vous "les rencontres de l'éducation" animées par l'association "maison de parents/jardins d'enfants débat autour du thème "le rôle des parents"	civisme et éducation	mardi 24 février 2004 - 20h30	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie						
manifestation de l'édition 2004 "le état une fois signée par l' élu référent de quartier	animation et vie de quartier	jeudi 04 mars 2004 - 18h30	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche						
CRAPA (poème est) Visite du site : premières propositions d'aménagement et d'animation signée par l' élu référent de quartier	intergroupe	mercredi 10 mars 2004 - 17h30	RDV au parking du Monastère						
dans le cadre des nouveaux rendez-vous "les rencontres de l'éducation" animées par l'association "maison de parents/jardin d'enfants débat autour du thème "le rôle des grands-parents"	civisme et éducation	mardi 20 avril 2004 - 20h30	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie						
invitation signée par l' élu référent Sud et l' élu référent IDN	intergroupe	jeudi 22 avril 2004 - 18h	Hangar 32, Quai des Antilles		X	Animée par Laurent Thiery, directeur de la SAMOA	Chargé de quartier, Soizic Angomar de la SAMOA, Env. 40 pers.		Quest France : 03/05/04
visite commentée de l'exposition "une île en ville, une ville en l'île". Cette exposition aura pour objet de présenter le projet île de Nantes notamment dans sa phase opérationnelle signée par l' élu référent de quartier	intergroupe	jeudi 29 avril 2004 - 18h30	RDV Parvis du palais de justice						
visite commentée des travaux d'aménagement du Quai François Mitterrand signée par l' élu référent de quartier	intergroupe	mercredi 12 mai 2004 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche						
Tranquillité publique : point de situation. signée par l' élu référent de quartier	civisme et éducation								

préparation de la sixième édition de la manifestation "l'île était une fois" signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier	vendredi 14 mai 2004 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche							
Inauguration de l'exposition "Une île en ville... une ville en l'île" Carte d'invitation présentant les logos des partenaires : Nantes Métropole, Mairie de Nantes, SAMOA invitation signée par Jean Marc Ayrault	réunion publique	Lundi 17 mai 2004 - 17h30	Hangar 32, Quai des Antilles	X			Jean Marc Ayrault, Alain Robert, élu référent de quartier, Laurent Théry, directeur de la SAMOA, Soizic Angomar de la SAMOA, chargé de quartier, Env. 100 pers. (beaucoup de responsables d'agence d'urbanisme, d'architectes, etc. population différente des réunions CCQ)		Ouest France 18/05/04 Presse Océan 18/05/04	
dans le cadre des nouveaux rendez-vous "les rencontres de l'éducation" animées par l'association "maison de parents/jardins d'enfants débat autour du thème "le rôle des médias dans l'éducation" invitation signée par l'élú référent Sud et l'élú référent IDN	civisme et éducation	mardi 18 mai 2004 - 20h30	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie							
présentation du futur équipement socioculturel du Quai hoche projet d'aménagement, équipement sportif de la rue Sébilleau signée par l'élú référent de quartier	animation et vie de quartier, aménagement et cadre de vie	mardi 25 mai 2004 - 18h	Foyer des jeunes travailleurs, 9 bd Vincent Gâche							
Bilan des commissions de travail "aménagement et vie de quartier", "animation et vie de quartier", civisme et éducation". Perspectives de travail à venir et état d'avancement du projet île de Nantes signée par Jean Marc Ayrault	séance plénière	jeudi 27 mai 2004 - 20h	maison des associations, 12 rue Anatole de Monzie	X	présidée par Jean Marc Ayrault		Alain Robert, élu référent de quartier, Catherine Touchefeu, adjointe déléguée à la démocratie locale, Pascale Chiron élue de quartier, Alexandre Chemetoff, architecte du projet IDN, Soizic Angomar de la SAMOA, Laurent Théry directeur de la SAMOA, chargé de quartier, env. 100pers.		Ouest France 29/05/04 Presse Océan : 29/05/04	
Présentation des avant-projets d'aménagement des secteurs Tripode, fondrière (rue Vincent Gâche, axe est-ouest, secteur des chantiers (ex-site Dubigeon). signée par l'élú référent de quartier	aménagement et cadre de vie	mercredi 16 juin 2004 - 19h	Hangar 32, Quai des Antilles							
Présentation de l'état d'avancement des études sur les franchissements de Loire en s'appuyant sur l'étude de faisabilité du bureau ARCADIS, réunion publique de la deuxième phase de concertation sur les franchissements de Loire invitation signée par le chargé de quartier	réunion publique	le 30 juin 2004, 19h	cité des congrès						Ouest France 29/05/04 Presse Océan 29/05/04	Ouest France 01/07/05

L'animation de cette nouvelle commission a été confiée à l'association "jardin d'enfants/ maison de parents". Elle organise un débat sur "l'école maternelle : la première rentrée scolaire". Invitation signée par l' élu référent de quartier Nantes Sud	commission éducation et parentalité du groupe de travail civisme et éducation	mercredi 22 septembre 2004 - 20h30	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie						
à compter de ce jour, le groupe de travail civisme et éducation du CCQ est composé de deux commissions "tranquillité publique" et "éducation et parentalité"(commune aux CCQ Nantes Sud et Ile de Nantes) mise au point dans cette réunion de la commission tranquillité publique sur la situation de l'île de Nantes en matière de délinquance et d'incivilité invitation signée par l' élu référent de quartier	commission tranquillité publique	mercredi 22 septembre 2004 - 18h	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
présentation des grandes lignes de la manifestation "Ile était une fois" qui aura lieu du 10 au 19 décembre 2004 et qui aura pour thème le changement, la transformation invitation signée par l' élu référent de quartier	animation et vie de quartier	mardi 28 septembre 2004- 18 h	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche	présidée par Alain Robert, élu de quartier et intervention du commandant Pouliquen responsable du secteur police nationale					
L'animation de cette nouvelle commission a été confiée à l'association "jardin d'enfants/ maison de parents". Elle organise un débat sur "les relations entre les parents, les enfants et les assistantes maternelles". invitation signée par l' élu référent de quartier	commission éducation et parentalité du groupe de travail civisme et éducation	mardi 19 octobre 2004 - 20h30	Mairie annexe Sud, 69 bd Joliot Curie						
> présentation du programme de l'édition l'île était une fois... > organisation de la deuxième édition du "printemps des voisins", une initiative conviviale lancée en 2004 par la ville de Nantes invitation signée par l' élu référent de quartier	animation et vie de quartier	lundi 15 novembre 2004 - 18h	foyer des jeunes travailleurs, 9bd Vincent Gâche						
Débat autour du thème "crèches et assistantes maternelles : lère séparation : comment bien s'y préparer ?" invitation signée par l' élu référent de quartier Nantes Sud	commission éducation et parentalité du groupe civisme et éducation	mardi 16 novembre 2004 - 20h30	Mairie annexe sud 69, bd Joliot Curie	l'animation du débat a été confiée à l'association "jardin d'enfants /maison de parents"					

Annexe 2

Les 18 points organisant les missions de l'aménageur SAMOA (extrait de la Convention Publique d'Aménagement de 2003)

ARTICLE 2 - MISSIONS DE L'AMENAGEUR

La collectivité confie à l'aménageur le soin d'assurer l'étude et la réalisation de l'ensemble des opérations et actions concourant à l'opération globale d'aménagement. A cet effet, ses différentes missions sont les suivantes :

- 1) Assurer le pilotage stratégique de l'opération « Ile de Nantes » en liaison avec la Collectivité publique cocontractante et les maîtres d'ouvrage intervenant sur le projet ainsi que leurs maîtres d'œuvre et bureaux d'études.
- 2) Proposer à la Collectivité toute évolution du programme et des modalités de réalisation de l'opération.
- 3) Assurer le suivi d'études générales, thématiques, socio-économiques et techniques relatives à l'évolution du site, participer aux éventuels comités de pilotage correspondants, en rendre compte à la Collectivité et y exprimer le point de vue de l'aménageur permettant le respect du programme global et des objectifs. Assurer le suivi des évolutions urbaines et immobilières avoisinantes, en vue d'une prise en compte permanente de la conjoncture.
- 4) Réaliser des actions de communication et de promotion de l'opération globale.
- 5) Préparer les actions de concertation et y apporter toute assistance technique.
- 6) Assurer la réalisation des études pré-opérationnelles, (études foncières, diagnostics techniques et urbains, études topographiques, géologiques, hydrologiques, archéologiques.).
- 7) Proposer les modalités techniques et administratives de réalisation des opérations et actions au sein du projet d'aménagement, et en préciser le cas échéant le programme.
- 8) Préparer les dossiers opérationnels correspondant aux procédures d'urbanisme et aux actions retenues (par exemple : dossiers de création et de réalisation de ZAC, y compris études d'impact et dossiers « Loi sur l'Eau », dossiers de lotissements, dossiers de PRI ou RHI, dossiers de préparation d'OPAH). Participer, dans les conditions définies en accord avec la collectivité, aux révisions ou modifications des documents d'urbanisme en rapport avec l'opération.
- 9) Préparer les dossiers de DUP ; procéder aux acquisitions foncières ou immobilières, par voie amiable ou d'expropriation ou par délégation du droit de préemption.
- 10) Procéder aux missions de relogement éventuelles.
- 11) Assurer la gestion immobilière provisoire des biens acquis. Assurer la mise en sécurité des terrains et immeubles de l'opération.
- 12) Mettre en état les sols à aménager, avec éventuellement la démolition d'immeubles, le curetage, la reconstitution d'unités foncières remembrées.

- 13) Réaliser les équipements d'infrastructure correspondant au programme d'aménagement en coordination, le cas échéant, avec les maîtres d'ouvrage concourant à la réalisation d'autres équipements publics sur le périmètre.
- 14) Assurer la promotion et la commercialisation des terrains et immeubles aménagés. Négocier avec les acquéreurs ou preneurs au mieux des intérêts de l'opération. Proposer et signer tous actes correspondants. Proposer à la collectivité dans le cadre de la réglementation en vigueur, les modalités de participation au financement des équipements publics relatifs à l'opération d'aménagement. Négocier en tant que de besoin avec les propriétaires les conventions nécessaires.
- 15) Négocier et mettre en place les moyens de financement nécessaires à l'opération. Contracter avec les organismes financiers au mieux des intérêts de la collectivité .
- 16) Tenir constamment à jour, les documents comptables et les documents de gestion de l'opération, y compris les documents analytiques par sous opération, en vue d'en tenir informée à tout moment la Collectivité et de porter éventuellement à son attention en temps opportun toute difficulté pouvant survenir dans le déroulement du programme de l'opération ; fournir à la collectivité un compte rendu annuel conforme à l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme.
- 17) Participer aux appels à projets concernant l'opération, nationaux et européens, dans lesquels la collectivité aura décidé de s'engager.
- 18) Procéder à la clôture de l'opération.

Annexe 3

Décryptage de la conférence d'A. Chemetoff à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, intitulée "île de Nantes ou la ville autrement", novembre 2004.

Décryptage de la conférence, maintenant la tonalité orale. Les éléments soulignés renvoient aux visuels projetés et commentés.

"Enjeu : Parler de mon activité et de ce qui se passe sur les chantiers de l'île, d'où le titre "une visite de chantiers". Dans visite, il y a l'idée de se rendre sur place et dans chantier il y a l'idée d'une transformation.

Citation d'un écrivain familier, Julien Gracq sur la promenade et le déplacement proche : "Pourquoi le sentiment s'est-il ancré en moi de bonheur que le voyage seul, le voyage sans idée de retour ouvre pour nous les portes et change vraiment notre vie, un sortilège plus caché qui s'apparente au maniement d'une baguette de sourcier se lie à la promenade entre toutes préférées, à l'excursion sans aventure et sans imprévu qui nous ramène en quelques heures à notre point d'attache, à la clôture de la maison familière".

Présenter des situations construites, mettre en évidence une position, une attitude. Donner à voir ce que nous sommes en train de faire. Il y a quelque chose de physique qu'on éprouve quand on passe d'un support à un autre. De plans en coupes, de coupes en élévations, de dessins en planches d'essais. Le véritable plan est celui qu'à la fin on trace sur le sol de la ville à l'échelle 1. Et c'est de ce plan dont je vais vous parler.

Il s'agit de la mise en œuvre d'une stratégie et non de la projection au sol d'un dessin.

L'écriture du projet, c'est sa réalisation.

Pont Anne de Bretagne : phase antérieure du chantier. Le projet est une façon d'analyser le site. Dans le passage d'une image à l'autre, c'est le sol de l'île qui vient à la rencontre de la nouvelle culée du pont. Question posée du panorama de la ville.

Différence entre l'analyse et le projet : la plupart du temps, dans les écoles, les agences, on commencerait par l'analyse. On peut se dire que le projet n'est pas seulement la réponse convenable à l'énoncé d'un problème, il n'est pas le lieu de cristallisation d'un espèce de faisceau de contingences mais qu'il est une façon de reformuler la question. Le projet comme grille de lecture du site et du programme c'est reposer la question de ce que l'on voit. Une manière dans une analyse active d'une situation existante. Le projet est une façon d'entrer en connaissance avec le lieu. Faire en sorte que la proposition de transformation soit une manière de lecture, entrer en conversation.

Le quai François Mitterrand. Un repérage suppose la marche, une démarche : *a walk*. On pourrait aller sur l'île faire un certain nombre de repérages. J'aime bien ce terme, utilisé dans le cinéma. En cinéma, cela suppose qu'il y ait des indices, des recoupements...

Le projet serait le compte-rendu du voyage. J'aime être un visiteur.

Comme si le plan qui figure un état projeté était en quelque sorte ce qui existe et un état des lieux d'avant la bataille. Le plan n'est qu'une préparation avant une bataille particulière se livrant dans le chantier entre une stratégie et un site.

Photo d'ouvriers posant les pavés. Le chantier est la réalisation d'un autre dessin. Le plan est le compte-rendu.

Ex d'une photo avec nouveau caniveau et ancien caniveau. Il y a une sorte de confusion entre l'état des lieux et le site transformé. Une sorte de mutation s'opère. Ce changement à vue, cette opération de changement de décor sous vos yeux, voilà ce qu'est le projet.

Récit d'une série d'histoires :

les toits moussus des hangars. On est marqué par le palais de justice, appareil optique à capter l'environnement. Il cadre un assemblage hétéroclite, la succession Caillaud, utilisée comme dépôt par l'entreprise Avril et Phyto. Ces toits moussus sont l'image complémentaire, indissociable du palais de justice. Position choisie d'une observation attentive du site. Décor improbable : champ ouvert des possibles. Non une donnée patrimoniale mais la réalité comme champ ouvert des possibles. Projet qui est aussi bien le relevé que la projection de ce qui adviendra.

Reprise consciente de Debord par Marot : les situations construites.

Place François II, c'est aussi la croisée des chemins, de ce premier cardo et premier decumanus de

l'île. On voit un rond point, un chantier. On a pris l'enrobé, on l'a broyé et on a réutilisé les pavés qui étaient en dessous, à la surface. Presque une carrière... Redessin des trottoirs, rencontre fortuite avec le patron du café du coin qui aimait bien jouer aux boules. Le projet : un lieu permettant les discussions, le dialogue. Le projet se fait en site occupé. L'espace public comme espace de discussion plus qu'espace de conservation. Espace public de relations, entre les choses, entre les gens qui habitent les lieux et ceux qui vont venir s'y installer.

Les rues Videment et Magin. Travail de réparation. Question de l'écriture, du vocabulaire, de l'esthétique. Les pavés, 10 par 10, on ne les coupe pas. Les accidents du dessin de sol restent. On fait un travail assez précis.

Rue Arthur 3, vue depuis la SAMOA. Enjeu du percement d'une rue. D'une situation de cour d'usine à une rue dans la ville. On rentre en même temps dans la halle 12. Comment ce sol peut abriter des programmes. Voilà comment peut s'inventer la renaissance d'un bâtiment. La discussion sur le programme n'est pas abstraite, hors du site. Le site peut alimenter la réflexion. La discussion politique a tout intérêt à sortir des salles.

Cf. les établissements André : relevé d'images, de leur construction. Travail de Jean-Louis Berthomieu pour la société ADI. Transformation de la ville avec recomposition d'une scène urbaine qu'on ne regarde plus de la même façon. Qualités que l'on aurait pu dire pittoresques mais qui sont beaucoup plus que ça.

Par coïncidence et affinités, quand Delarozière et Oréface choisissent la halle Alstom pour montrer le grand répertoire, cela contribue aussi à modifier le programme : préfiguration d'une autre manière de voir la ville.

Rue lanoue bras de fer : photos du point bar, désigner le nom des arbres. Que la promenade puisse être intéressante.

Visite de la halle 13 qui a des capacités extraordinaires : dessin, coupe... Projet de Lipsky et Rollet. Transformations possibles sous les parapluies d'Alstom.

Square de l'île Mabon, véritable friche, qui est un projet. Le jardin est la transformation, l'entretien de cette friche, son prolongement en tant que tel. Une sorte de jardin botanique émergent.

Rue Olympe de Gouges : quasiment la cour privative du palais de justice, son espace de service. Comment créer un trottoir, planter des arbres, ouvrir sur la Loire ? On a pris les candélabres, les a fait repeindre dans le mobilier de l'île puis reposer. Exemple très économique. Idée de la mesure. Autre idée : les berges et espaces publics sur la Loire. On imagine une coupe pour voir la Loire. D'un Perret existant à un talus en pente douce. Faire des marches horizontales. Quand on finit les travaux, on voit différemment les bâtiments qui s'y trouvaient. On a aussi imaginé la transplantation des pieds des angéliques des estuaires. Façade en accordéon de J-Y Barrier pour regagner des vues sur le bord de Loire.

Plan du nouveau partage du terrain pour l'Ecole d'architecture.

L'estacade au niveau de la pile du pont transbordeur : état particulier, singulier. Comment découvrir le site, en creusant, en découpant, abaissant les niveaux ? On découvre ce qu'il aurait en propre : dégagement de vues sur la Loire, redécouverte du pont qui devient un pont qui m'intéresse alors que je le trouvais laid.

On ne nous demande pas de faire le tri, mais de donner la possibilité de porter un deuxième regard. Remettre en confrontation. Introduire la dimension critique dans la ville elle-même.

Le projet urbain n'est pas un processus, c'est une œuvre portant sur la ville dans son ensemble. Cette œuvre accueille le point de vue des autres, c'est une œuvre relative. Le site est considéré comme lieu de ressource et d'inspiration, comme le support de l'invention du programme. Le projet est dans l'espace public, dès le début il se donne à voir avant d'être achevé. Il s'inscrit dans une logique économique basée sur l'esprit de la mesure, une écriture singulière de la ville s'invente ici en dehors des normes et des certitudes. L'île de Nantes se déplace pour être là au centre géographique de l'agglomération.

Pour transformer la ville, il faut la reconnaître, d'où l'inventaire des différentes constructions. Qu'est ce qui permettrait de construire autant de choses différentes dans le projet, comment les assembler ? Quelle est la règle permettant de construire une rue aussi singulière que celle-ci ?

Négociation du gabarit des constructions. Règle changeant les conditions d'édification de la ville. Exemple d'in situ : le bâtiment topos pour la crèche.

Construction d'habiter les quais qui est faite à partir d'un site ouvert sur la Loire, avec un socle sur lequel on fait des maquettes. Projets composés de volumes singuliers, composés à partir du site, comme le bâtiment d'Hervé Baudouin. »

Extraits de questions-réponses avec la salle :

- *sur la participation dans le projet* : “il y a la question des comités, réunions, instances et surtout comment fait-on pour qu'un projet rentre dans l'espace public du débat ? exemple du programme de l'EAN avec la réponse de Lacaton et Vassal. Exemple du jeu de boules sur le trottoir. Rôle de l'altérité dans le projet. De ce point de vue, l'art contemporain nous a apporté beaucoup.”

- *sur la question de la règle urbaine* : “Faisons l'exercice fictif de prendre une ville existante. Quelle est la règle permettant de l'édifier ? critique de la rue à 12m50. Victor Hugo parlant de Rivoli : rivoli, rivoli, rivoli... On permet 100% de la parcelle constructive et une hauteur moyenne sur l'îlot. Règle définissant un volume construit mais pas une règle nécessairement égalitaire. Ce qui est intéressant, c'est la différence. Nous avons imaginé un système d'échanges, ce qui a bien marché sur 'habiter les quais'. Mise en essai de cette règle sur quelques îlots. La règle doit permettre des expressions de projet assez différentes. Peu de points communs entre Baudouin et Michelin. Pas de tentative d'écriture urbaine au travers de la règle. Idée de la libre association comme style. Comment l'existant sert d'exception à la règle. Exemple du tripode que l'on peut mettre ainsi dans une dynamique. Exemple des bâtiments colorés en bleu : les proues, à mettre dans le patrimoine nantais. Il y a exactement les mêmes à Créteil Soleil mais leur inscription dans le site les rend particulières. La règle n'est pas un système d'épuration culturelle. Il faut imaginer une règle de l'après-consensus”.

- la révision partielle du PLU va-t-elle passer dans la révision d'ensemble ? “je ne suis pas très compétent là-dessus. Peut-être si nous sommes convainçants. La meilleure façon de communiquer le projet c'est de le faire. Il y a toujours cette idée bizarre que les urbanistes sont des gens qui agissent impunément, il n'y a pas de retour sur leur travail. Il est intéressant qu'il y ait un caractère immédiat, vérifiable. Que le très court terme permette de vérifier les choses. Ça ne se passe pas sur des images, des dessins, ça se passe sur le site. Qui va se déplacer, à quel moment pour voir et discuter de ça ?”

- *comment s'est défini le périmètre* ? “Evidence de l'île. Darwin : l'île est un paysage que tout ce qui précède ne permet pas de comprendre. Ne pas s'enfermer dans l'insularité car on n'est justement pas dans une île. J'ai eu besoin d'aller de Saint-Nazaire au mont gerbier de jonc pour comprendre cette île.”

- *à propos du Tripode et des possibilités de le conserver* : “il faut aussi apprendre à aimer ce qu'on démolit. Ce qui condamne le Tripode, c'est le marché, c'est l'impossible restauration économique. Qu'est-ce qu'on fait de ce bâtiment ? On peut en dresser l'inventaire. Qu'est-ce qu'on en fait ? Ce pourrait être une ambition constructive. Rêve qu'on ne peut plus porter mais qui perdure. Comme vous quand vous vous êtes souvenus du programme de l'actuelle école avec Patrick Bouchain.”

Annexe 4

Parcours et positions d'entreprises industrielles parties du territoire de l'île de Nantes. Extraits d'enquêtes menées par Dorothee Laurent

10 entreprises industrielles recensées. Nous livrons ici leur domaine de production, leur nouvelle localisation et des éléments de compréhension liés à leur départ du territoire avec des extraits d'entretiens.

La Trocante, un dépôt-vente de meubles et d'équipements pour la maison, a quitté la nef du boulevard Léon Bureau depuis le mois de février 2005. Il se trouve maintenant route de Clisson à Saint Sébastien.

Départ qui n'était pas volontaire. "Ça faisait quatre ans que la mairie de Nantes voulait que l'on parte mais on a toujours repoussé, jusqu'à la fin de l'année dernière. Ça faisait un ou deux ans qu'on était en procédure avec eux à cause des indemnités de départ. On n'était pas d'accord avec le montant. (...) Quand vous avez un bail commercial et que l'on vous expulse, il y a des indemnités. En fait, on n'a toujours pas touché les indemnités, à cause de problèmes juridiques. Ils ont fait appel et maintenant on leur doit de l'argent. De toute façon avec ou sans indemnités, on devait partir. Ça ne faisait pas partie du projet. Le type de magasin de la Trocante ne faisait apparemment pas parti de leur projet."

France Auto Pièces, un garage et un commerce de pièces et d'accessoires pour automobiles, a quitté lui aussi une des trois nefes du boulevard Léon Bureau depuis janvier 2004 et se trouve maintenant boulevard Emile Romanet, devant l'arrêt de tramway la Croix Bonneau à Nantes.

"On n'a pas eu le choix, on nous a dit de partir. Pas d'indemnités. Vous avez jusqu'à telle date pour partir. Ils voulaient récupérer les locaux."

Le gérant déplore une perte de clientèle via la nouvelle localisation : "Avant les personnes venaient du centre ville et de Rezé. Y'a plus de garage en centre ville, ils veulent virer les voitures du centre ville, alors ils virent les garages. (...) On était un des derniers garages du centre ville, c'est dommage, il n'y en a plus maintenant. Ils voulaient reprendre les locaux pour mettre Royal de Luxe dedans et tout ça." Concernant la perception du projet : "C'est dommage, ça va être des bureaux, des logements, ça va devenir une cité dortoir. Avant le quartier n'avait pas la même réputation."

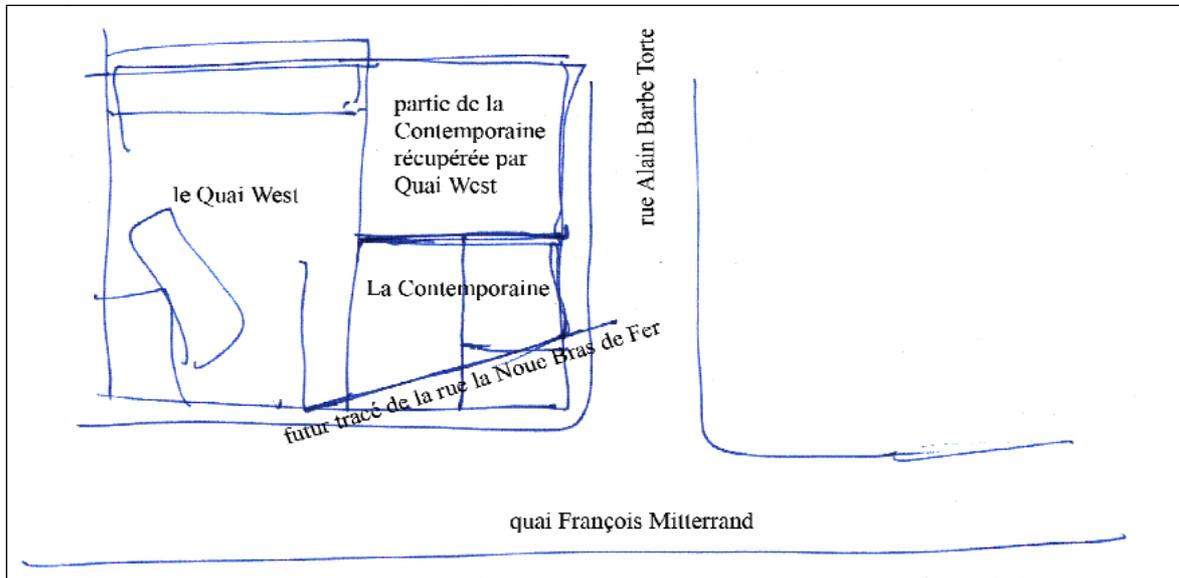
MenAtlantic, un magasin d'assistance technique des grandes marques d'électroménager, a quitté le quai François Mitterrand (entre la maison en pierre de taille et le Balapapa). Il est maintenant boulevard du Maréchal Juin, au sud de Chantenay à Nantes. L'ancien gérant a vendu son entreprise en janvier 2005 pour partir en retraite. D'après le nouveau gérant, il est parti plutôt à cause de la vétusté des locaux ("il n'a pas voulu engager des travaux") et du manque de place.

Tabur Electricité, une autre entreprise qui était quai François Mitterrand (entre la Sonac et l'emplacement de la future école d'architecture), se trouve maintenant boulevard du Bâtonnier Cholet en bas de Chantenay, pas loin de MenAtlantic. Départ lié à un accident : "C'est une catastrophe ce qui nous est arrivé. Le toit du bâtiment s'est effondré et on a dû quitter les locaux tout de suite." C'était il y a quatre ans, en 2001. "Les pompiers sont venus, ils nous ont dit qu'il ne fallait pas rester là. Le bâtiment ne nous appartenait pas, on était locataire, le propriétaire ? j'ai oublié son nom. Il n'a pas pu reconstruire, peut-être parce qu'ils allaient tout changer sur Beaulieu. Le toit ne s'est pas effondré tout de suite mais il s'affaissait, le faîtage s'écartait. On a trouvé le local suite au départ d'une entreprise qui est maintenant dans la zone Atlantis (Saint-Herblain)."

La Contemporaine - Entreprise d'imprimerie et de graphisme. Elle se trouvait sur le quai François Mitterrand à côté du club le Quai West à l'angle de la rue Alain Barbe Torte, face au terrain de la future école d'architecture. L'entreprise est maintenant installée au Parc d'activités de la Madeleine à Sainte-Luce- sur- Loire (depuis octobre 2003). "Avant nous, c'était le stock d'un soldeur qui était là, genre 'Troc de l'île', un machin comme ça. À côté, avant Quai West, c'était un mec qui faisait du surgelé."

Le gérant dessine un plan pour expliquer qu'ils veulent détruire une partie de la Contemporaine

pour pouvoir prolonger la rue la Noue Bras de Fer jusqu'au quai François Mitterrand.



“Notre propriétaire était le même que Quai West et que le garage qui était derrière sur la place François II. Mais tous les baux étaient décalés. C’est sans doute pour ça que Quai West est toujours là aujourd’hui. Quai West a repris une partie des réserves de la Contemporaine pour s’agrandir, c’est pour ça que les fenêtres sont murées. En octobre 1998, on était invité aux réunions locales pour savoir ce qui allait se faire. Mais les projets n’étaient pas encore formulés. On nous a dit que ça allait bouger mais qu’on n’allait pas démolir la Contemporaine.” Le 11 avril 2000, ils écrivent une lettre à Mr Bolzer, responsable à la mairie de Nantes, pour savoir s’ils pouvaient rester là. La mairie leur a répondu qu’ils voulaient garder un tissu industriel à l’intérieur de Nantes et qu’ils pouvaient rester. Mais au regard du nouveau plan de circulation (suppression des parkings sur le quai, nouvelle voirie, etc...), le passage des camions allait poser problème. “Donc on n’était pas obligé de partir. On n’avait pas les moyens de fonctionner mais on n’était pas obligé de partir. On a quand même demandé si il y avait d’autres terrains disponibles ? Mais il n’y avait rien en terrains industriels. Puis ça s’est arrêté là, jusqu’à ce qu’on apprenne que le propriétaire vendait. C’était un particulier qui avant faisait dans l’aménagement de bateaux de qualité. Il avait Gondran aussi à côté, et il l’a vendu à Gondran qui l’a ensuite revendu. On s’est demandé avec Clément de Quai West si on n’allait pas acheter à deux. (...) Ça a été racheté par un promoteur immobilier, le même que celui de l’immeuble où il y a l’atelier de l’île de Nantes sur la place François II. Nous, on voulait soit acheter un bâtiment, louer ou acheter un terrain. Alors là, on a commencé à chercher un terrain à acheter. On a trouvé un terrain sur l’île Beaulieu entre Béghin Say et la ligne de chemin de fer. Mais c’était le port autonome qui était le propriétaire, c’était trop long, un bournier insondable, on a laissé tombé. Sinon, il y en avait un sur les anciens terrains d’ACB (Ateliers et Chantiers de Bretagne), je crois ou celui où il y avait la ville de Nantes avant. Mais le bâtiment ne s’est finalement pas libéré. Nous, ce que l’on voulait, c’était être accessible et visible. On a fait une carte de notre clientèle avant de faire le tour des terrains disponibles. On est passé par l’ADEAN, l’agence de développement économique de l’agglomération nantaise. Eh bien, ils servent à rien ! On nous a proposé un terrain à Saint-Herblain mais c’était trop loin et on était trop proche des concurrents. Puis, on nous a proposé un terrain en bord de Loire, sous le pont de Cheviré, un terrain près de l’aéroport et ici à Sainte Luce. (...) Alors on a opté pour le terrain de la Chanvraie, juste à côté de Tabur - oui, c’était déjà nos voisins sur le quai François Mitterrand ! En avril 2002, on se dit, ok on achète. On était visible depuis le pont de Cheviré et on ne changeait pas trop les habitudes de nos clients. Et là, on apprend qu’il y a préemption de la mairie qui veut le terrain

pour faire le centre culturel turque ! Alors vous nous dites de partir et puis vous nous prenez le terrain que vous ne nous avez même pas aidé à trouver ! La mairie nous propose alors le terrain juste à côté où il y a un garagiste qui est en bail précaire. (...) Ici, on est visible depuis l'autoroute et en plus on a l'ADSL (ce qui n'était pas le cas sur tous les terrains qu'on nous a proposé), on ne peut pas travailler sans l'ADSL. (...) Maintenant le tissu industriel du quartier diminue, il y a des bruits comme quoi la mairie le regretterait... Ils voulaient de l'industrie mais pas n'importe laquelle. Je pense qu'ils voulaient plutôt de la vente. Si on avait fait de la vente, avec des grandes vitrines qui donneraient sur le quai, on aurait pu rester. On aurait pu faire de la vente de voitures, d'ordinateurs... On aurait pu faire une concession Volvo ou Mercedes, avec le palais de justice à côté, ça aurait bien marché ! Maintenant ça sera surtout des logements et des bureaux... Les conséquences pour nous de ce déménagement ? Une perte de production, une perte de clients, la clientèle n'a pas suivi mais on a une nouvelle clientèle, ça a été deux années difficiles. Ici, il y a moins de passage, les commerciaux sont obligés de bouger à l'extérieur. Avant, on avait une clientèle de passage. Le tissu industriel lourd, on le vire. On était deux imprimeurs sur le centre, nous et LNG en face du Lieu Unique c'est pareil, on les a viré. Notre choix pour l'emplacement sur le quai François Mitterrand à l'époque ? Oh ! C'était un choix stratégique ! La Contemporaine a été créée en 1975, c'était une petite boîte de 5 ou 6 personnes, au départ on faisait surtout de la reprographie. À l'époque, on avait surtout les thèses de la fac de médecine, c'était un gros marché, donc c'est pour ça qu'on s'est mis là, en face de la fac de médecine. Après, avec la technique offset, on a dû prendre un autre atelier, celui de la rue Pierre Landais. On a gardé notre atelier du quai André Rhuys pour ne pas perdre le marché de la fac, pour que l'on soit toujours visible de la fac. Puis après, il n'y a plus eu de thèses, donc on pouvait partir. Mais on est resté là, on était connu ici. La thèse a dû disparaître en 1990/92 à cause de l'arrivée des copieurs sur le marché et la non obligation de la thèse pour les diplômés. On était connu là. Les gens regrettent que l'on soit plus dans le centre. Aujourd'hui, j'entends dire qu'il y a deux Contemporaine à cause de la pancarte qui est toujours là sur le bâtiment du quai François Mitterrand !”

Actif Ouest - Entreprise d'insertion. Son activité principale est la rénovation d'ordinateurs, grâce à leur récupération auprès de grandes entreprises et à leur revente auprès du monde éducatif, des associations ou des particuliers. Actif Ouest développe aussi des activités complémentaires comme la réparation et la maintenance d'ordinateurs, la vente de pièces détachées... Sur l'île de Nantes, Actif Ouest se trouvait rue La Noue Bras de Fer, derrière le Palais de Justice. Ils sont maintenant rue Charron à Saint-Herblain dans la zone Atlantis.

Actif Ouest est arrivé dans les locaux de la rue La Noue Bras de Fer en 1999, lors de la création de l'entreprise. Extraits d'entretien avec le directeur : “Alstom nous avait consenti un bail précaire pour louer une partie du bâtiment (les vestiaires) à côté de la halle 13. Nos voisins, Aloa Reprographie louait à Bouyer, le constructeur du palais de justice. En 2001, on a loué un deuxième lot dans la halle 13 pour notre dépôt. On a eu un bail précaire jusqu'au bout. On a creusé une porte entre les deux. Puis on a loué un troisième lot dans la halle 13. On a supprimé la cloison en tôle qui le séparait du reste. À la fin, on a utilisé la halle 14 avec l'accord d'Alstom, pour stocker des palettes dans la halle 2. L'entreprise s'est agrandie mais on était toujours en bail précaire. Alstom était en négociation avec la communauté urbaine pour partir. Dès 2000, on a demandé à la communauté urbaine pour louer un autre bâtiment et on s'est renseigné aussi auprès de privés. Fin 2002, début 2003, Alstom nous a dit que c'était la dernière année. Alors, on a alerté la communauté urbaine et les élus par le biais de Mr Rimbart. On a eu plusieurs négociations avec la communauté urbaine pour nous reloger sur le site. Ça aurait été un relogement provisoire mais qui pouvait durer 5 ans. (...) de toute façon, le coût des travaux pour du provisoire mal ficelé était trop important. (...) On a déménagé en mars 2004 et le bâtiment a été démoli en mai. Heureusement que l'on est parti, déjà à cause des travaux dans la rue La Noue Bras de Fer en mars 2004, on pouvait plus se garer. Quand je suis arrivé il y a 6 ans, le palais de justice n'était pas encore ouvert, on pouvait se garer où on voulait. Depuis l'ouverture de la passerelle, les gens ont découvert qu'il y avait un parking tampon, ils se garaient là et travaillaient de l'autre côté. (...) On avait un loyer

très modéré, en dessous des prix du marché. Alstom se faisait de l'argent de poche. L'avantage du système, c'était qu'on n'avait pas de charges, l'eau, l'électricité, les poubelles... c'était pour Alstom. En plus, on avait le gardiennage d'Alstom derrière et devant on avait celui du palais de justice. Et puis aussi, on était dans le centre, c'était une adresse identifiable, on n'avait qu'à dire 'on est juste derrière le nouveau palais de justice'. Les nantais, ils voyaient tout de suite où on était par contre les vendéens, les bretons, ils ne connaissaient pas, alors on leur disait de passer par le pont Anne de Bretagne et c'était bon. (...) C'est maintenant une configuration urbaine de centre ville où Actif n'a pas sa place. Ici, on a 600 m² de dépôt au sol, ça n'a pas sa place en centre ville. C'est plus rentable de faire 2 ou 3 niveaux de bureaux. Maintenant on a un bail commercial." Au cours de l'entretien sont évoquées les évolutions de bail suite à la vente par Alstom de terrains à la Communauté Urbaine et une situation pendant plusieurs mois très confuse.

"On a été déçu par la communauté urbaine, ils nous ont pas tellement aidé. Si on avait été une grosse entreprise qui aurait amené 300 emplois sur Nantes, ils nous auraient sûrement plus aidé. Ça a été le cas pour l'ANVAR (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche) et la télé locale aussi. Nous on a que 11 emplois d'insertion, on est 15 en tout. Ça fait quand même 15 emplois pérennes même si ça tourne sur les 11 postes d'insertion."

Destock Ouest, Solderie désormais implantée 8 rue Ordronneau - Zone Atout Sud à Rezé, près de Picard surgelés et de Tout se loue (entre Leclerc et Leroy Merlin)

Ets Boistière et Cie, désormais 2 rue du Seil à Rezé - Matières plastiques : matières premières (fabrication, négoce), grillages métalliques, clôtures et barrières, portes et portails.

Sonac - Fournitures techniques pour l'industrie et le bâtiment - Localisation sur l'espace Nantes Est Entreprises depuis le 18 juillet 2005 (à la limite de Nantes et de Carquefou).

Société Saint Vincent de Paul - 115 Bd de la Liberté à Nantes à partir de septembre 2005

Annexe 5 - Calendrier rétrospectif de la diffusion des informations concernant "l'éléphant" dans la presse

Mai 2001, *Ouest-France*, Alexandre Chemetoff : "Je ne suis pas convaincu que la création d'un équipement 'mythique' à Nantes, conduisant à un avenir radieux du genre du musée Guggenheim de Bilbao, soit la solution. Je crois davantage à la construction d'une œuvre remarquable à partir des qualités du site, afin de le mettre en valeur". (4 mai 2001)

En septembre 2001 le numéro 151 de *Diagonal* (revue d'urbanisme éditée par le ministère de l'Équipement) évoque encore le parc de la mémoire.

Décembre 2001, *Ouest-France* : "Île de Nantes : du concret à l'horizon". "Un grand "équipement phare", à la fois culturel et touristique, est projeté sur l'île de Nantes. Un site est envisagé derrière les Ateliers et Chantiers de Nantes [...] La communauté a confié au cabinet Cultura, installé au Québec, le soin d'élaborer ce projet. [...] Le coût total de ce projet d'envergure est estimé entre 30,4 et 45,7 millions d'euros. Le chantier devrait démarrer en 2005 ou 2006."

En juin 2002, Yvon Chotard, président de l'office de tourisme déclare : "l'aménagement de l'île Sainte-Anne est une occasion de profiter de l'image de la Loire pour valoriser un Nantes maritime qui est souvent raconté mais pas suffisamment visible pour le visiteur". (*Presse-Océan*, 18 juin 2002 "Objectifs de l'Office : 'Vendre Nantes à l'aide de produits touristiques'")

A propos des nefs : "Nous avons obtenu de haute lutte leur sauvegarde [...]. Or, voilà que nous apprenons par la bande que Manaus, un atelier d'artistes, s'y installerait pour construire des manèges implantés par la suite sur l'île Beaulieu ou sur le fleuve" (*Ouest-France*, 27 septembre 2002), le collectif des associations du patrimoine industriel, maritime et portuaire, dénonçant, en septembre 2002, le manque de concertation sur le projet "île de Nantes".

Pas de mention dans le compte-rendu de débat public sur l'aménagement de l'île d'octobre 2002 (mais dans *Presse-Océan* J.-M. Ayrault rappelle "le travail mené actuellement par François Delarozière et l'association Manaus pour la réalisation à Beaulieu d'une construction ludique")

17 octobre 2002, *Presse-Océan* : état des lieux de l'inventaire des projets proposés pour l'île, mené par le cabinet québécois Cultura. "Le volet culturel n'est pas inscrit dans les priorités des cinq ans à venir" rappelle Jean-Marc Ayrault. "Il semble qu'il se dégage une convergence naturelle entre les différents porteurs de projets" dit-on alors à la CUN.

18 octobre 2002, *Ouest-France* : le projet de Yannick Guin (adjoint à la Culture à la Ville de Nantes) : une cité des sciences, des arts et des techniques.

Mars 2003, *Nantes Passion* : "Un large débat va permettre de jeter les bases d'un équipement culturel et touristique qui sera implanté sur l'île de Nantes". Débat lancé (*sic*) le 19 février 2003 lors de la présentation du rapport Cultura.

Mars 2003, plaquette éditée par la communauté urbaine de Nantes "île de Nantes, l'avenir au cœur de la ville". Programme d'actions 2002-2007 : "Lancement du projet artistique et touristique 'Les Machines de l'île de Nantes'. Installation d'un premier ensemble d'attractions artistico-ludiques à la pointe est de l'île, dans le cadre du CRAPA (circuit rustique d'activités de plein-air) : L'Arbre aux oiseaux et l'Arche des animaux sont des œuvres d'art qui fonctionnent sur le principe des manèges forains en accueillant du public enfants et adultes. Réalisation : printemps 2006"

21 mars 2003, *Ouest-France* : "Nantes veut son Futuroscope culturel". L'article précise que ni le grand public ni la presse n'étaient invités au débat cité plus haut.

9 avril 2003, *Ouest-France* : Une subvention de 289000 euros pour l'exposition "Le grand répertoire"

Juin 2003, *Nantes Passion* : annonce en quelques lignes de l'exposition du Grand Répertoire

2 septembre 2003, *Ouest-France* : Début de l'expo et intertitre "Les machines de ville en bonne voie". Le projet par itération. Exposition des croquis de Delarozière. Scénario fictif et indication qu'au "stade de l'étude, ce projet a déjà reçu l'aide du service des espaces verts de la Ville de Nantes"

8 septembre 2003, *Ouest-France* : deuxième article sur l'expo, intertitre : "Les Machines de l'île en projet". "Ce succès populaire pourrait précipiter la ville de Nantes à valider le projet 'les Machines de l'île'".

7 octobre 2003, *Ouest-France* : troisième article, en dernière page - 24 octobre 2003 : quatrième article, une page - 3 novembre 2003 : cinquième article

8 décembre 2003, *Le Monde* : "Les Nantais (...) semblent prêts à accueillir cette arche de Noë contemporaine. Non plus, cette fois, le temps d'un défilé, mais comme décor permanent". "La décision d'engager ou non le projet devrait être prise prochainement".

12 décembre 2003, *Le Point* : "Un plébiscite populaire qui ne peut qu'influencer les élus de la Communauté urbaine appelés à se prononcer sur la suite à donner à ce Meccano végétalo-animalier." "En tant que président de Nantes Métropole, Jean-Marc Ayrault s'engage à proposer aux élus de la communauté urbaine, d'ici à juin 2004, d'adopter le principe d'installation de ces machines. L'opposition ne sera sans doute pas virulente."

17 mai 2004, inauguration de l'exposition "Une île en ville... une ville en l'île" et plaquette d'accompagnement : sous le titre "Projets culturels et animations sur l'île de Nantes" apparaît un dessin d'éléphant occupant la moitié de la page. En commentaire : "Les Machines de l'île. Les associations Manaus et la Machine ont conçu des machines spectaculaires. Elles devraient être implantées en différents endroits de l'île. Sur le site des anciens chantiers navals, déambulera un éléphant peu ordinaire qui permettra de faire découvrir au public ce site magique tourné vers l'estuaire."

9 juin 2004, *Ouest-France* : "En 2005, Nantes fête Jules Verne". Dessin de Delarozière (le même que sur la plaquette qui vient d'être citée). "L'éléphant à voyager à travers le temps de Royal de Luxe. Une machine de 13m de haut pour la plus grosse création de la compagnie avec 200 comédiens et techniciens. Les 21, 22 et 23 mai à Nantes."

18 juin 2004, *Ouest-France* : "Un éléphant géant sur la Prairie-au-Duc." Surtitre "L'animal mécanique sur roues pourra transporter 38 personnes en 2006". "Si le projet est voté aujourd'hui par la métropole, 38 personnes pourront..." Annonce d'une "exposition installée dans l'une des nefs". "L'éléphant sort-il du chapeau ? (...) On avait déjà entendu parler du projet mais il ne figurait pas dans la programmation financière des actions métropolitaines de 2002 à 2007." "C'est un projet nouveau et intéressant qui contribuera à l'attractivité touristique de Nantes." répond J.-M. Ayrault.

19-20 juin 2004, *Ouest-France*, compte-rendu du conseil communautaire : "La naissance de l'éléphant (...) a été approuvée par 74 voix pour, 8 contre, 20 abstentions."